





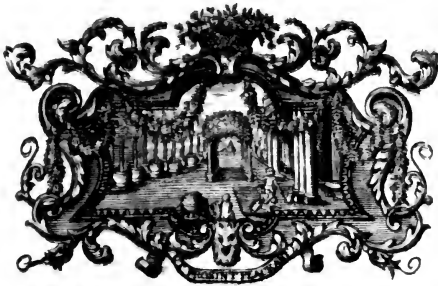
BIBLIOTHEQUE

OU
HISTOIRE

DES SAVANS DE LA
GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

M. DCC. XXXVII.
TOME DIXIEME,



Chez PIERRE DE HONDT.

T A B L E

D E S

A R T I C L E S.

- A R T. I. **L** E PHILOSOPHE HONNETE-HOMME, ou Dialogue entre Philaëthe, Déiste Chrétien, & Théophane, Juif Chrétien. Pag. 1
- II. Mr. JEAN WATTS; sa Lettre au Public sur les inexacétitudes de la Traduction de l'Histoire de la Chine entreprise par Mr. Cave. 25.
- III. *Refléxions & Maximes nouvelles sur divers sujets, par une Dame.* 26
- IV. Mr. BENJAMIN - ANDRÉ ATKINSON; ses Sermons sur la Décadence de la Pieté, & le moyen de la faire revivre. 29
- V. Catalogue raisonné des Ouvrages du même. 57.
- VI. *Essais & Observations de Médecine par une Société d'Edimbourg; Second Extrait.* 86
- VII. Mr. WARBURTON; Alliance entre l'Eglise & l'Etat, ou la Nécessité qu'il y ait une Religion éta-
éta-

TABLE DES ARTICLES.

	<i>établie par autorité publique, &c.</i>	
	<i>des Loix pénales, &c.</i>	9
VIII.	Mr. R. NESBITT; <i>ses Discours sur l'Ostéogénie humaine</i>	11
IX.	Mr. SAMUEL SCHUCHFORD; <i>son Histoire du Monde sacrée & profane.</i>	12
X.	Mr. ROBERT KEITH; <i>sa Histoire Civile & Ecclésiastique d'Écosse: Troisième Extrait.</i>	16
XI.	<i>Examen de la Conduite du Clergé d'Angleterre par rapport aux Affaires d'Etat, depuis la Conquête jusqu'à la Revolution.</i>	20
XII.	<i>Nouvelles Littéraires.</i>	21



BIBLIOTHEQUE
BRITANNIQUE,

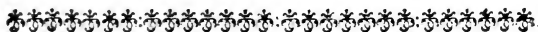
O U

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'OCTOPRE, NOVEMBRE
ET DECEMBRE MDCCXXXVII.



ARTICLE PREMIER.

The Moral Philosopher. In a Dialogue between Philaethes a Christian Deist, and Theophanes a Christian Jew. In which the Grounds and Reasons of Religion in general, and particularly of Christianity, as distinguish'd from the Religion of Nature; the different Methods of conveying and proposing Moral Truths to the Mind, and the necessary Marcks or Criteria on which they
Tome X. Part. I. A must

2 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
must all equally depend; the nature of positive Laws, Rites and Ceremonies, and how far they are capable of proof as of standing perpetual obligation, with many other matters of the utmost consequence in Religion, are fairly considered and debated, and the arguments on both sides impartially represented. — Elihu in Job. xxxii. 8. There is Reason in Man, and the Inspiration of the Almighty giveth him Understanding. — London. Printed for the Author. MDCCXXXVII.

C'est-à-dire :

LE PHILOSOPHE HONNETE-HOMME:
ou Dialogue entre Philalèthe Dëïste Chrétien, & Théophane Juif Chrétien. Ouvrage dans lequel on expose & on examine sans partialité le pour & le contre touchant les fondemens de la Religion en général, & du Christianisme en particulier, comme distinct de la Religion naturelle: touchant les différens moyens de communiquer & de proposer à l'Esprit les vérités morales: touchant les caractères essentiels auxquels*
ces

* Nous expliquerons en tems & lieu ce que ces titres signifient.

OCTOB. NOVEMB. ET DECEMB. 1737. 3
*ces vérités, quelles qu'elles soient, doivent
se reconnoître: touchant la nature, l'é-
tendue & la durée des Loix d'institution,
des Rites, & des Cérémonies: & touchant
plusieurs autres sujets de la dernière conse-
quence en fait de Religion. — Il y a de
la Raison dans l'Homme, & l'Inspira-
tion du Tout-puissant lui donne de l'In-
telligence. Job. xxxii. 8. — A Lon-
dres. Imprimé pour l'Auteur; en 1737.
In octavo. Pages 450.*



IL'AUTEUR de cet Ouvrage réussit dans son dessein, il nous faudra croire désormais, que l'Eglise de Jesus-Christ, prise en général, n'est qu'un composé de Déistes & de Juifs; mais que les Déistes sont les seuls véritables Membres de cette Eglise, & que tous ceux qui ne sont pas Déistes, ne sont Chrétiens que de nom, Juifs en effet: Que le Christianisme des Déistes est une Religion divine, & celui des autres, une Religion humaine, ou même diabolique, parce que tel est originellement le caractère du Judaïsme qu'ils conservent: Que cette distinction a eu lieu depuis l'établissement de la Religion Chrétienne: Que S. Paul étoit le grand Patriarche des *Libres Penseurs*, le grand Héraut du Déisme, le seul Prédicateur fidèle de la pure Doctrine de Jesus-Christ; & que

4 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

les autres Apôtres furent comme les Chefs d'un Parti politique, qui n'adhéroit à Jesus-Christ que dans un esprit de Judaïsme: Que ce Parti a toujours persécuté & opprimé l'autre: Que s'il s'est divisé lui-même en différentes Societez ennemies, c'est pourtant toujours le même esprit de Judaïsme qui les anime plus ou moins, & qui, sous différentes formes, reproduit toujours une *Religion de Prêtres*, différente de la seule véritable Nous ne sçavons ce qu'en diront les *Quakers*, qui n'ont ni Prêtres ni Sacremens: l'Auteur ne les nomme point: & peut-être y a-t-il du Quakerisme dans son fait. Le passage de Job, cité dans le titre, ne conviendrait pas mal à un Homme qui se piqueroit d'enthousiasme: & notre Philosophe paroît un peu s'en piquer dans certains endroits de son Livre. Mais quoi qu'il en soit des *Quakers*, ou aux *Quakers* près, si l'on veut, on conçoit facilement qu'un Livre, où de semblables paradoxes sont soutenus par un Ecrivain qui a de l'esprit & du sçavoir, doit revolter contre lui la plupart des Théologiens Chrétiens. L'Auteur lui-même témoigne résolument dans sa Préface, qu'il n'en fera point surpris. Et en effet ce Livre a fait du bruit dès qu'il a paru, & il continue à faire du bruit. Les Déistes décident le vantent comme un Ouvrage excellent: Les Chrétiens indécis en parlent comme d'un Ouvrage redoutable: Et il n'y a personne que nous sçachions, parmi ceux qui ont pris la peine de le lire, qui ne convienne qu'il mérite d'être

tre réfuté par quelque habile homme. Auffi a-t-il déjà été attaqué par quatre ou cinq différens Auteurs.

Le premier est un Anonyme, qui a intitulé son Ouvrage, *La Malbonnéteté du Philofophe bonnête-Homme.** " Si notre Philofophe [dit-il] „ s'étoit borné à argumenter modéftement, „ je ne me ferois jamais permis de rien écrire contre lui qui feublât approcher de la „ Censure. Mais puifqu'il a violé toutes les „ loix de la Vérité, de la Bienféance & de „ l'Honnéteté †, il faut qu'il fouffre qu'on le lui dife, & qu'on le prouve coupable. „ Les Théologiens, pris *en bloc*, font, à fon avis, autant de *Déclamateurs fanatiques*, dont „ les *Discours n'ont pas le Sens commun*: Mais „ je lui peux affurer, que j'en ai entendu [de „ ces *Déclamateurs*] qui dans des *Discours* „ faits fur le champ mettoient plus de bon „ fens & de liaifon, qu'il n'en a fçu mettre, „ la

* *The Immorality of the Moral Philofopher &c.* Chez Jean Noon, au Cerf blanc dans Cheapfide. In octavo Pages 72. fans la Préface.

† C'est un reproche qu'il s'est fait en quelque forte lui-même, & prefque dans les mêmes termes. Car à la page 138. de fon Livre, après avoir longtems parlé tout feul fous le nom de *Philaète*, il fe fait interrompre tout-à-coup par *Théophane* (c'est le nom du fecond Interlocuteur:) & cela pour fe faire dire, *De grace, Monsieur le Prêcheur, arrêtez .. vous voilà au-delà de toutes les bornes de la Vérité & de la Bienféance.*

6 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

„ la plume à la main, dans tout son Livre.
 „ C'est la plus ennuyeuse, la plus confuse,
 „ & la plus extravagante rapsodie que j'aye
 „ vû de lieux communs de l'Incrédulité, de
 „ falsifications de l'Histoire, de faux expo-
 „ sez, de vaines répétitions, & d'imperti-
 „ nences. . . . Et s'il n'y avoit un certain or-
 „ dre de Lecteurs qui ont une connoissance
 „ aussi superficielle que lui de nos Saintes
 „ Ecritures, il seroit impossible que ses ef-
 „ forts pour décrier la *Bible* produisissent au-
 „ cun mauvais effet. C'est pour les Lecteurs
 „ de cet ordre qu'on a cru qu'il étoit né-
 „ cessaire de lui répondre. „ Ces paroles
 font partie de la Préface. Nous y joindrons
 celles qui font la conclusion de l'Ouvrage.
*Je ne connois pas l'Auteur; mais pour ce qui est
 de son caractère, il semble avoir voulu nous le
 donner lui-même, dans le portrait de ce Sophro-
 nius dont il parle à la page 425. Il est évident
 au moins que jamais deux Personnages ne se sont
 mieux ressemblé. „ Une légère teinture de tout,
 „ & une véritable intelligence de rien: Assez de
 „ mémoire, peu de jugement, beaucoup de vani-
 „ té, & point de candeur. „*

Le second Auteur qui l'a attaqué ne se
 nomme pas non plus; mais on sçait que
 c'est Mr. . . . SMITH: car c'est lui qui
 est Auteur de la Réfutation des Déistes, in-
 titulée *La Cure du Déisme* *: Et il vient
 d'en

* *The Cure of Deism, &c.* Voyez les Nouvelles
 Lit-

d'en publier une *seconde Edition corrigée & considérablement augmentée*, où le Philosophe honnête - Homme, attaqué d'abord par quelques réflexions générales dans la Préface, est combattu ensuite par des réflexions plus particulières, dans un *Appendix* de 72. pages, fait exprès pour lui. Mr. *Smith* s'étoit borné dans la première Edition à réfuter Mylord *Shaftesbury*, & Mr. *Tyndal*, qu'il regardoit comme deux Chefs du Parti, sous la bannière desquels toutes les forces des Déistes étoient rassemblées. Mais depuis peu, dit-il, il est arrivé dans leur Camp une nouvelle troupe d'Enfans perdus; assemblage bizarre de je ne sçai quelles recrûs de rebut & mal-afforties: Et là - dessus il nous annonce, qu'ils sont attaquez régulièrement dans l'*Appendix* de cette seconde Edition.

Le troisième Auteur qui est entré en lice, s'est nommé. C'est Monsieur *Benjamin - André ATKINSON*, Ministre Non-Conformiste. Il a fait imprimer quatre Discours ou Sermons, prêchez dans les Mois de May & de Juillet de cette année, sur la *Décadence de la Pieté &c.*, * auxquels il a ajouté un *Appendix*, contenant quelques Remarques sur le Livre intitulé le *Philosophe honnête - Homme*. Nous dou-

Littéraires de Juillet, Août & Septembre 1736.
page 456.

* *The Decay of Practical Religion lamented, and the Scripture method for reviving it, consider'd &c.* in octavo. Chez *Farmer*, près de *St. Paul*.

doutons que dans ce genre, & contre un Auteur qui par son exemple semble inviter les Théologiens à n'ufer avec lui d'aucun menagement, on ait jamais écrit avec plus de menagement & de douceur que Mr. *Atkinson* dans ce petit Ouvrage. Ce qu'il y a de plus vif, se réduit à ces traits, par lesquels il conclut : " On voit clairement que
 „ notre Philosophe, dans son Canon des
 „ Saintes Ecritures, n'admet point du tout
 „ le Vieux Testament, & que par sa ma-
 „ nière d'expliquer le Nouveau, il en anéan-
 „ tit une partie très - confiderable : — Et
 „ en vérité, si nous voulons renoncer à tout
 „ ce que le Christianisme a de particulier ; &
 „ le dépouiller de ses dogmes les plus excel-
 „ lens, les plus utiles, les plus consolans . . . il
 „ est facile de concevoir que les Déistes se fe-
 „ ront Chrétiens. J'aurois autant qu'on me
 „ dît : *Abandonnez-moi votre Christianisme, de-
 „ venez Déiste, & nous ne disputerons plus,
 „ parce que nous serons tous du même avis —*
 „ *Mais, timeo Danaos & dona ferentes —*
 „ *Sic notus Ulysses?* — D'une pareille con-
 „ version (ou plutôt *perversion* & désér-
 „ tion du Christianisme) *Bon Dieu délivre*
 „ *nous ! ** „ L'Exorde est la modération
 même. *Tout homme sans doute doit penser pour*
soi en matière de Religion, & a droit de publier
ses Sentimens. Je suis charmé que la liberté de
 la

* Allusion au *Libera nos Domine* de la Litanie.

la presse ne soit pas plus pour le Chrétien que pour le Déiste: Et quand je dis Déiste, ce n'est point pour offenser notre Philosophe: Je consens volontiers à l'appeller un Déiste Chrétien. S'il n'est pas en son pouvoir de croire autant que moi & que plusieurs autres, je ne me sens pas pressé pour cela d'effacer son nom du Catalogue des Chrétiens: quoique sa Religion paroisse ressembler (pour parler comme lui) à ces étoffes qui sont moitié fil & moitié laine. Je souhaiterois pour son intérêt & pour le nôtre, qu'en parlant de certaines choses que les Chrétiens tiennent pour sacrées, il se fût abstenu du ton de la plaisanterie. Il faut cependant que je commence par le louer de ce qu'il nous accorde, &c. La même modération éclate dans l'Épître dédicatoire au Chevalier Jean Thompson, actuellement Lord Maire de la Ville de Londres. *Votre amour connu pour la paix, lui dit-il, ne désapprouvera pas, qu'au lieu de donner dans la furie & dans la violence, je raisonne tranquillement. Votre ferme attachement à la Vertu & à la Liberté, ne vous permettra jamais de tourner contre ceux qui manquent de foi pour la Doctrine Chrétienne, ou pour tel point qu'on voudra de cette Doctrine, un glaive destiné à ne réprimer que les Vices qui troublent la Société civile... Chacun est en droit de publier ce qu'il pense, quoiqu'il fût à souhaiter, que ceux qui écrivent des choses contraires à la manière commune de penser, ne le fissent jamais incivilement, & ne dissent rien de choquant, sans nécessité. Par respect pour mon sujet, aussi-bien que pour vous,*

Mylord, j'ai évité tout ce qui pourroit irriter. De bonnes paroles & des raisons pressantes sont toujours, selon moi, ce qui fait le mieux dans les controverses de Religion: car je ne scaurois nommer un seul homme à qui je veuille du mal, &c

Un quatrième Auteur dont le zèle, quoique modéré, est un peu plus vif que celui de Mr. Atkinson, c'est l'Auteur d'un Journal Anglois, * qui a fait un Extrait du *Philosophe bonnête-Homme*, dans lequel il a répandu divers traits, dont le Philosophe sans doute ne fera pas fort content.

Un cinquième Auteur enfin (si toutefois il faut le distinguer du Journaliste dont nous venons de parler) est un Anonyme, dont ce Journaliste a rapporté le sentiment à la fin de son Extrait, où il s'exprime en ces termes: *J'ai exposé sans partialité les principales idées d'un Ouvrage, dont je puis dire que le Monde Chrétien n'a jamais vu le semblable de la façon d'un Ecrivain Chrétien. Il ne m'appartient pas d'en juger définitivement: Mais il vient de me tomber entre les mains le jugement qu'en a porté une Personne qui pense avec beaucoup de liberté sur les sujets de cette nature, & qui plaide tous les jours avec chaleur pour la liberté de penser & de disputer sur les matières de la Religion. Voici ses propres paroles.*

,, Deux

* *The History of the Works of the Learned, &c. for July 1737. Article II.*

„ Deux fortes de gens vantent ce Livre
 „ comme un Ouvrage de main de Maître :
 „ ceux qui se réjouïroient de la chute du
 „ Christianisme, & ceux qui appréhendent
 „ cette chute avec plus d'inquiétude qu'ils ne
 „ devroient : Les uns méprisent, & les au-
 „ tres semblent oublier la promesse prophé-
 „ tique de J. C : * *Je bâtirai mon Eglise sur le*
 „ *Roc, & les Portes de l'Enfer ne prévauront*
 „ *point contre elle.* Il faut avouer, que si elle
 „ n'étoit pas un Fort inexpugnable, cette
 „ nouvelle Batterie ne feroit point à mépri-
 „ ser : car c'est une décharge de tout ce que
 „ pouvoient fournir à la colere enflammée
 „ de l'Auteur les Magazins réunis du Soci-
 „ nianisme & de l'Incrédulité. On voit qu'il
 „ auroit été propre à s'acquiter d'un meilleur
 „ emploi, & il sembleroit avoir reçu du Ciel
 „ des talens qui auroient pu le faire briller
 „ dans la Défense de la Vérité & de la Re-
 „ ligion ; lui attirer du respect pendant sa
 „ vie ; lui procurer des consolations à l'heu-
 „ re de la mort ; & lui assurer l'approbation
 „ de son Juge, quand il faudra qu'au Tribu-
 „ nal de celui qui est nommé pour juger les
 „ hommes, il reçoive une Sentence défini-
 „ tive ; & lui épargner les terreurs d'une
 „ mauvaise Conscience sur les bords de l'E-
 „ ternité, le soustraire aux horreurs in-
 „ concevables de cette juste mais terrible
 „ condamnation qui a été prononcée d'a-
 „ „ vance,

* Matth. XVI. 18.

„ vance, contre des gens d'un caractère
 „ dont le sien (selon moi) ne diffère point:
 „ *Ceux qui n'ont pas voulu que je regnasse sur eux,*
 „ *amenez-les ici, & les tuez devant moi.* Si cet
 „ Ecrivain, qui a pris avec si peu de raison
 „ le titre de *Philosophe bonnête - Homme*, vou-
 „ loit renoncer à la Foi Chrétienne & au
 „ nom Chrétien, il devoit au moins retenir
 „ le caractère d'un homme qui a véritable-
 „ ment des principes & des sentimens d'hon-
 „ neur: il devoit se comporter généreuse-
 „ ment & avec franchise; ne pas faire sem-
 „ blant de défendre ou d'établir, ce qu'on
 „ voit bien que dans le fond il prétend
 „ attaquer & détruire: ne se pas déguiser
 „ en Chrétien pour répandre le venin de
 „ sa haine contre le Christianisme: & ne
 „ point paroître du tout en qualité de Dis-
 „ ciple de son Sauveur, lorsqu'il ne s'agissoit
 „ que de blasphemer contre lui. Ce miséri-
 „ cordieux Sauveur pria pour ses Bourreaux:
 „ & l'on peut supposer qu'il ne pria pas en-
 „ vain: Mais à l'égard du perfide & lâche
 „ Judas, de ce misérable qui eut l'impu-
 „ dence de le saluer & de le baiser, pendant
 „ qu'il le livroit traîtreusement à ses Bour-
 „ reaux, *Il vaudroit mieux pour un tel bom-*
 „ *me*, dit J. C. *qu'il ne fût jamais né.* Je prie
 „ Dieu qu'il ne faille pas à la fin en dire au-
 „ tant de l'Auteur de cet Ouvrage. Puisse-
 „ t-il considérer d'où il est déchu, réfléchir
 „ sur ce qu'il a fait, se repentir, & trou-
 „ ver

„ ver grace dans ce dernier jour, où il verra
 „ que, malgré tous les efforts des Puissances
 „ Infernales, tout genou doit se ployer de-
 „ vant Jesus-Christ, & toute langue con-
 „ fesser, volontairement ou non, qu'il est
 „ le Seigneur. Ces vœux ne sçauroient être
 „ d'un Ennemi: Ce sont ceux d'un homme
 „ qui a vivement à cœur la réputation, l'in-
 „ térêt présent, le salut éternel, de cet
 „ Ecrivain; & qui est affligé de voir un
 „ Génie d'un ordre si distingué, tomber dans
 „ un état où il n'y a ni honneur à mériter,
 „ ni consolation solide à recevoir. „

Nous ne sçavons pas si le Philosophe hon-
 nête-Homme répondra à tous ces Antagoni-
 stes: Mais il a au moins répondu au premier
 par une Brochure de 40. pages, qui a pour
 titre: * *Défense du Philosophe bonnête-Homme
 contre une Brochure intitulée, La Malbonnê-
 teté du Philosophe bonnête-Homme.* C'est une
 Lettre adressée à celui qu'elle regarde, &
 où il est traité avec tous les airs de mépris
 qu'une passion irritée peut suggerer. Le Phi-
 losophe, dans son gros Livre, est souvent un
 Rieur qui va jusqu'à faire le Goguenard: mais
 dans sa Brochure il ne rit plus, ou c'est d'un
 rire forcé: on diroit presque en certains en-
 droits, qu'en tâchant encore de rire, il pleure
 de

* *A Defense of the Moral Philosopher against a
 Pamphlet intituled The Immorality of the Moral Phi-
 losopher. By the Author. Imprimé à Londres pour J.
 Roberts, dans Warwick-lane.*

de dépit. Le gros Livre pourroit être intitulé, *le Philosophe en belle humeur*, & la Brochure, *Le Philosophe en colere*. On assure enfin que Mr. *Morgan*, que la voix publique avoit nommé le Pere de cet Ouvrage, ne veut absolument pas le reconnoître. Mais ce n'est pas pour cela un Enfant abandonné : Et il y a toujours un Parti qui s'intéresse pour lui avec tendresse & avec zèle.

En voilà plus qu'il n'en faut pour rendre nos Lecteurs impatiens de connoître le fonds de la Dispute : Et nous entreprendrions volontiers de les satisfaire sans délai, si cela n'étoit un peu trop difficile pour être fait avec précipitation, & en même tems bien fait. Il faudroit commencer par un Extrait méthodique du *Philosophe bonnête - Homme* : & ses plus grands Admirateurs conviennent qu'il y manque de l'ordre. C'est un Livre à-peu-près comme celui de la *Fable des Abeilles* : un Cahos à débrouiller. L'Extrait qu'en a donné l'Auteur du Journal Anglois dont nous avons fait mention, peut suffire pour des Lecteurs qui sont en état & à portée de juger du Livre par le Livre même. Nous voudrions fournir aux nôtres, s'il étoit possible, une Analyse qui pût tenir lieu du Livre à ceux qui ne le liront pas, & en faciliter l'intelligence à ceux qui le liront. Telle est notre idée. Nous l'exécuterons peut-être : Mais ce ne sera pas cette fois. Nous pouvons néanmoins exposer dès à présent cinq
Prim-

Principes énoncez dans la Préface, lesquels l'Auteur semble exiger qu'on lui accorde d'avance, comme autant de thèses fondamentales de son Systême.

Premier Principe : „ La Vérité morale, Raïson & Convenance des actions *, est fondée sur les relations naturelles & nécessaires des Personnes & des choses, antécédemment à toute volonté ou Loi positive ; & ne sçauroit par conséquent être changée par quelque volonté positive, Loi, ou autorité que ce soit.

Second Principe : „ La Vérité morale, Raïson & Convenance de la chose, est l'unique marque ou caractère décisif à quoi on puisse reconnoître une Doctrinè comme venant de Dieu, ou comme faisant quelque partie que ce soit de la véritable Religion.

Troisième Principe : „ Les dons miraculeux & extraordinaires du siècle Apostolique †, n'ont jamais été bornez ou attachez à aucune qualité morale, mais les faux Prophètes & les faux Docteurs les avoient aussi-bien que les véritables : Et par conséquent il y avoit alors pour les Hommes la même raïson & la même nécessité qu'aujourd'hui, d'examiner & d'éprouver toute „ Doctri-

* En Anglois: *The moral Truth, Reason and Fitness of Actions is founded &c.*

† En Anglois: *The extraordinary Powers and Gifts in the Apostolick Age &c.*

„ Doctrine & toute prétention à la Prophé-
 „ tie , par la Vérité morale , Raison & Con-
 „ venance des choses.

Quatrième Principe : „ L’Infaillibilité & l’Im-
 „ peccabilité sont des attributs particuliers
 „ à Dieu , qui lui appartient par un pri-
 „ vilège exclusif. Tout Être qui ne possède
 „ pas la Toute - science , est nécessairement
 „ sujet à l’erreur , ou capable de se tromper ;
 „ & toute erreur volontaire dans la conduite
 „ morale est vicieuse ou criminelle : Et par
 „ conséquent tous les dons miraculeux , si
 „ communs dans le siècle Apostolique , ne
 „ rendoient les hommes ni infaillibles , ni
 „ impeccables , puisqu’ils ne détruisoient
 „ point la liberté , & que ceux qui étoient
 „ revêtus de ces dons pouvoient en faire un
 „ bon ou mauvais usage , autant que d’aucu-
 „ ne faculté naturelle ou d’aucun autre ta-
 „ lent.

Cinquième Principe : „ Les enseignemens &
 „ les préceptes de la Vérité morale & de
 „ la Justice* peuvent être communiquez ou
 „ proposez à l’esprit de différentes manières :
 „ ou par la *Raison* , dans l’usage natu-
 „ rel & ordinaire de nos facultez : ou par
 „ l’*Inspiration* , c. à d. par une révélation im-
 „ médiate & personnelle de Dieu : ou enfin
 „ par le *Témoignage* authentique de ceux qui
 „ ont

* En Anglois : *The Doctrines and Obligations of Moral Truth and Righteousness &c.*

„ ont été ainsi illuminez les premiers & sur-
 „ naturellement assistez. Mais de quelque
 „ manière que ces enseignemens soyent com-
 „ muniquez & proposez , la Religion est tou-
 „ jours la même , & son évidence ou sa preu-
 „ ve la même ; sçavoir , la Vérité morale de
 „ ces enseignemens , leur Conformité avec
 „ la Raison * , & leur Convenance , entant
 „ qu'elle paroît telle à l'entendement, en ver-
 „ tu d'un examen désintéressé & d'un juge-
 „ ment impartial de la Raison : sans ce prin-
 „ cipe la Religion n'aura plus de marques
 „ véritables , ou de limites fixes ; les erreurs
 „ les plus grossieres & les impostures les
 „ plus diaboliques pourront être reçues
 „ comme des Véritez divines. ”

Voilà les Principes qui sont comme le
 Pilotis, sur lequel, dans un fonds maréca-
 geux & tremblant, notre Auteur élève indu-
 strieusement & avec hardiesse, un Ediâce
 que nous n'appellerons pas une Tour de Ba-
 bel (puisque, pour entrer dans ses vûës, on
 devoit plutôt l'appeller, la seule Eglise vé-
 ritablement Chrétienne) mais que nous
 pouvons assurer que les Chrétiens trouve-
 ront essentiellement différent de leur Eglise
 bâtie sur le Roc, & sur le fondement des Apô-
 tres & des Prophètes. On le verra dans la
 suite.

* En Anglois : *Reasonableness* : comme qui diroit,
Rationabilité.

suite. Nous nous sommes fait un devoir, au reste, de traduire les cinq Principes de l'Auteur aussi littéralement qu'il nous a été possible, crainte de lui faire dire quelque chose de plus ou de moins qu'il n'a prétendu, dans une Exposition fondamentale, où il doit avoir pesé scrupuleusement toutes ses expressions, & où il paroît l'avoir fait avec un soin qui semble aller jusqu'à l'affectation. C'est une règle, selon nous, que lorsqu'une expression a quelque chose de singulier dans la langue même de l'Auteur qu'on traduit, si avec cela le sujet est important, il faut conserver dans la traduction la singularité de l'Original. Il n'y a qu'une exception. C'est quand l'Auteur lui-même a expliqué bien clairement en termes communs, ceux où un air de singularité peut faire soupçonner du mystère. Mais une première lecture du *Philosophe bon-nête - Homme* (& nous n'avons pas encore eu le tems d'en faire une seconde) ne nous a rien découvert que nous puissions prendre pour une explication bien claire de ce qu'il entend, par exemple, lorsqu'il parle de la *Vérité morale des Actions*. Nous avons observé cependant, que les termes de *Vérité morale*, de *Raison*, & de *Convenance*, reviennent presque toujours ensemble, comme des Synonymes qui expriment en commun une même idée générale: Et c'est pourquoi, dans le premier Principe, nous avons dit d'après l'Anglois, *la Vérité morale, Raison & Convenance des Actions*

tions EST fondée , au fingulier , & non pas , la Vérité morale , la Raifon & la Convenance sont fondées , comme l'auroit peut-être mis un Traducteur purifte. Cela femble nous donner quelque lumiere. Car le terme de *Convenance* est ufité & entendu : & celui de *Raifon* s'entend d'autant mieux , que l'Auteur lui en fubftitue quelquefois un autre (*Reasonablenefs*) qui fignifie la conformité d'une chofe avec la Raifon : De forte que nous avons lieu de penfer , que par la *Vérité morale des Actions* il a voulu exprimer ce qu'on appelle communément leur *Bonté* morale. Mais fi c'est-là tout ce qu'il a voulu dire , que ne le difoit-il ? Nous nous arrêterons-là pour le préfent. Si fes Principes ont befoin de quelques autres explications , nous les donnerons , ou nous en ferons au moins fentir la néceffité dans la fuite , à mefure que l'occafion s'en préfentera , dans l'expoftion méthodique de fon Syftême.

A R T I C L E II.

A Letter to the Public , containing Remarks on the Blunders and Inaccuracies of Mr. Cave's Translation of the History of China.

B 2

C'est-

C'est-à-dire :

Lettre adressée au Public : [par le Sr. Jean Watts] Contenant des Remarques sur les beuvës & inexacîtitudes de la Traduction de l'Histoire de la Chine, entreprise par Mr. Cave. [1737. De l'Imprimerie de Jean Watts, dans Wild-Court, près de Lincoln's - Inn Fields.]

Ceux de nos Lecteurs qui peuvent prendre quelque intérêt aux Traductions Angloises des Livres François, semblerent être en si petit nombre, que bien loin de nous assujettir à rendre compte de ces Traductions, nous croyons en général n'être pas même obligez de les faire connoître par une simple annonce, quoique dans le fond cela pût avoir son utilité & son agrément; soit pour ceux qui s'appliquant à l'Histoire des Livres, sont bien aise de sçavoir si un Livre a été traduit; soit pour ceux qui s'intéressent à la réputation d'un Auteur, à cause de leurs liaisons avec lui, ou par reconnoissance pour le plaisir qu'ils ont trouvé à le lire, sont charmez d'apprendre quel succès il a, & que's honneurs on lui rend hors de sa Patrie. Mais indépendamment de ces réflexions; puisque nous avons tant fait que d'annoncer dans
notre

notre dernier volume de 1736. * la Traduction que l'on doit à Mr. *Brockes* de l'*Histoire de la Chine par le Père du Halde*; nous ne saurions gueres nous dispenser de dire un mot d'une autre Traduction du même Ouvrage, à l'occasion de laquelle il s'est allumé une espece de guerre, qui n'est pas encore tout-à-fait éteinte, entre le Libraire chargé de la première Traduction, qui est le Sr. *Watts*, & le Libraire Entrepreneur de la seconde, qui est le Sr. *Cave*.

Peut-être, au reste, qu'au lieu de leur donner le titre de Libraire, nous devrions, pour parler bien exactement, leur donner celui d'Imprimeur, qui leur appartient par leur profession: Car la Librairie & l'Imprimerie sont en Angleterre deux professions distinctes & communément séparées †: Mais comme il s'agit ici de deux Imprimeurs qui sont les Libraires, & qui débitent eux-mêmes les Livres qu'ils impriment, le titre de Libraire est celui qui leur convient le mieux dans cet endroit.

Le

* *Tome VIII. Part. 1. Art. XI. pp. 232, 233.*

† De-là vient que dans les titres des Livres on trouve tantôt, *Imprimé pour un tel*, tantôt *par un tel*, & quelquefois *pour & par*. Le *pour* appartient au Libraire ou à l'Auteur: Le *par* à l'Imprimeur: & le *pour & par* ou *par & pour* à l'Imprimeur-Libraire, qui débite lui-même ce qu'il a imprimé.

Le *Libraire* donc, Entrepreneur de la seconde Traduction, ayant fait son possible pour décrier la Traduction de l'autre, celui-ci imprima au mois de Décembre 1736. une Lettre adressée au Public, contre son Agresseur. Nous ne l'avons point vûë. Mais l'Agresseur ayant continué ses attaques par des Lettres & par des Avertissemens qu'il a publiez, non seulement dans ce qu'on appelle ici les *Papiers*, & en France les *Gazettes*, mais jusques sur la couverture bleuë des Brochures qu'il débite; & ayant à la fin publié aussi quelques *Cabiers* de la Traduction qui devoit effacer celle de Mr. Brookes; le Libraire intéressé à défendre cette Traduction, vient d'imprimer une nouvelle *Lettre adressée au Public*, qui nous est tombée entre les mains, & qui est celle dont nous avons donné le titre à la tête de cet Article.

Ce titre annonce, comme on voit, des *Remarques sur les beuvûës & les inexâctitudes de la Traduction entreprise par Mr. Cave*. C'est une Recrimination, mêlée de diverses plaintes sur la malhonnêteté de son procedé; & un bel échantillon en même tems de la liberté Angloise, avec laquelle Mrs. les Libraires de ce Pais sçavent se dire leurs vérités. Il y est représenté comme un Impudent fieffé qui a bû toute honte, & comme un Lâdre qui est insensible aux coups les plus flétrifans. La Traduction qu'il imprime coûtera trois fois autant que la première, & cependant

dant (si l'on en croit la *Lettre au Public*) ni l'Impression ni l'Imprimeur ne valent rien, & le Traducteur qu'il employe est un Ignorant, qui fait des fautes de *Cosmographie*, des fautes d'*Histoire naturelle*, des fautes de *Botanique*: qui ne sçait ni le François qu'il traduit, ni l'Anglois qu'il prétend écrire: La Traduction enfin est détestable, dans tous les endroits qui ne sont pas pillez de Mr. Brookes.

L'unique défaut que reconnoisse dans celle-ci l'Auteur de la *Lettre au Public*, c'est qu'elle n'est pas complete comme le fera la nouvelle: Mais encore ne le reconnoit-il que de la bonne façon. " A l'égard des morceaux
 „ (dit-il) que j'ai omis dans ma Traduc-
 „ tion, & au sujet desquels Mr. Cave a fait
 „ de si affreuses clameurs, vous déciderez
 „ à présent si j'ai bien fait ou non. Le deuxi-
 „ me Cahier de la Traduction de Mr. Cave
 „ contient un des principaux Articles omis
 „ dans la mienne: sçavoir les Voyages du
 „ Pere *Fontaney* & du Pere *Bouvet*, qui ne
 „ sont qu'un Journal sec & ennuyeux, où vous
 „ trouvez pour toute instruction & pour tout
 „ amusement qu'ils ont fait tant de chemin tel
 „ jour, & tant de chemin tel autre jour: Et
 „ je puis assurer le Public qu'il ne risquera
 „ rien, s'il juge par cet échantillon des autres
 „ Articles que j'ai supprimez. Les Lecteurs qui
 „ connoissent l'Ouvrage du P. du Halde, sont
 „ si bien convaincus de l'inutilité de plusieurs

„ choses dont il est surchargé, que diverses
 „ personnes de bon-sens qui ont acheté ma
 „ Traduction, m'ont blâmé de n'en avoir
 „ pas retranché encore davantage. ” Il est re-
 marquable que dans toute cette Dispute les
 Traducteurs ne paroissent point, & ne sont
 pas même nommez.

Mr. *Cave* a répondu à la Lettre de Mr. *Watts* dans les Gazettes: Mais content d'en appeler au jugement du Public, il s'est si peu mis en peine de nier ou de justifier les fautes imputées à son Traducteur, qu'il n'en dit pas même un seul mot: Desorte que nous pouvons en toute sureté citer deux ou trois exemples de ces fautes.

La première est tirée de la première page de la Préface, où il est parlé d'un Voyageur qui, selon l'Original François, étoit *suivi d'un Chinois à pied, qui lui servoit de Valet*. Selon la Traduction de *Cave*, il étoit suivi d'un Chinois qui lui servoit & de Laquais & de Valet. C'est-à-dire que le Traducteur a pris un homme à pied & un Laquais pour des expressions synonymes: fondé sans doute sur ce que le mot Anglois de *Footman*, qui répond à notre *Laquais*, est un nom composé, qui dans son origine signifie proprement un homme de pied.

La seconde faute que nous citerons, est d'avoir rendu *Cinabre* par *Red-lead*; ce qui est doublement mal. Non seulement le *Red-lead* des Anglois, ou le *Rouge de plomb*,
 que

que les Chymistes François appellent du *Minium*, est autre chose que le Cinabre *artificiel*; mais il est évident encore, que dans les endroits où le Traducteur paroît les avoir confondus, c'est d'une production de la Nature, & par conséquent du Cinabre *naturel* que l'Auteur François a voulu parler. Car où sont les *Vallées* dont on puisse dire qu'on y trouve du Cinabre artificiel?

Nous avons vû que les omissions de la Traduction du Sr. *Watts* lui ont été reprochées par le Sr. *Cave*. C'est une faute d'omission cependant que la troisième dont nous ferons mention. " Si nous pouvons (dit la „ *Lettre au Public*) nous en rapporter à „ Mr. *Millar*, ce Botaniste si habile, la *Rbu-* „ *barbe* est une Plante qui jusqu'ici n'a été „ connuë en Europe que très-imparfaite- „ ment. Notre curieux Traducteur néan- „ moins se contente de nous dire, que la „ fleur de cette Plante est faite en forme „ de cloche, & il supprime ainsi une partie „ très-considérable de la description [qui „ se trouve dans l'Original:] n'ayant sçu que „ faire, sans doute, d'une description qu'il „ n'entendoit pas. „

Nous aurions tort au, reste, nous autres François, de nous emporter à cette occasion contre les Traducteurs Anglois de nos Ouvrages. Outre qu'une Traduction, malgré certaines fautes, & même malgré quelques fautes grossières, peut-être esti-

26 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
mable, à tout prendre, nous aurions peut-être lieu de craindre une *rétorfion*. Car avouons-le de bonne foi: Si les Anglois nous ont jamais maltraitez par leurs mauvaises Traductions, nous leur avons bien rendu la pareille par les nôtres.

A R T I C L E III.

Reflexions & Maximes Nouvelles sur divers sujets. Ecrites par une Dame. A Londres. 1737. duod. p. 134.

DANS la Préface la Dame Anonyme explique les motifs qui l'ont engagée à imprimer son petit Livre: c'est, dit-elle, la curiosité, qui est pardonnable à une Femme. *Je veux essayer, ce font ses expressions, si les Reflexions d'une Femme qui fait son tout de sa Religion, trouveront moins de Lecteurs, que les saletés que certains Hommes ne rougissent pas de répandre dans le Public.* C'est à cette seule curiosité que nous devons ce petit Ouvrage, & non à l'envie que la Dame a de devenir Auteur. Elle en donne trois raisons; premierement, les soins qu'elle apportera pour n'être jamais connuë: 2°. Son stile, qui n'est rien moins que sublime, & qui expose les sentimens de son cœur. Sa troisième rai-
son

son est, qu'elle donne ce Recueil aux Femmes & non aux Sçavans. De sorte que, selon la Dame Anonyme, il faut effacer de la Liste des Auteurs, 1. Ceux qui se cachent : 2°. Ceux qui se servent d'un stile simple & naturel : & 3°. Ceux qui écrivent pour les Femmes.

Outre la curiosité, il y a encore une autre raison qui a porté la Dame à publier son Ouvrage: c'est pour donner le démenti aux Hommes, qui ont affecté de regarder son Sexe *comme un amas de colifichets, uniquement destinés à les amuser: & qui ont même poussé la satire jusqu'au point de le faire servir de démonstration au Système de Descartes; & cela, parce qu'effectivement il se trouve parmi leur espece des individus manquez, qui ne s'occupent que de la Toilette, du Feu, du Bal & de l'Opera.* C'est seulement, ajoute-t-elle, à force de penser, de réfléchir, & même de se taire (ce qui est bien plus difficile encore) que les Femmes doivent repousser les traits que l'envie leur décoche. Pour donner une preuve sensible, que les Femmes sont quelquefois capables de penser & de réfléchir, elle publie son Ouvrage.

Nous transcrivons ici quelques-unes de ces Maximes.

„ La Prudence est une espece d'Econo-
 „ mie, la Dissimulation une espece d'Avarice,
 „ & l'Etourderie une espece de Prodigali-
 „ té.

„ Les

„ Les biens , les honneurs , la fanté , tout
 „ nous échape. La mort feule eft vraiment
 „ à nous. Ce patrimoine ne fe peut aliéner.
 „ Nos Peres nous l'ont transmis , & nous le
 „ tranfmcttrons infailiblement à nos enfans.
 „ Heureux mille fois , celui qui s'en affure la
 „ jouiffance , par une pratique constante de
 „ toutes les vertus pendant fa vie.

„ L'Homme qui rejette la Révélation , eft
 „ un Néant qui refute l'Etre.

„ La Préfomption eft le précipice de l'efprit.

„ La Pédanterie eft le burlefque du fça-
 „ voir.

„ L'Etourderie eft l'yvrefle de l'Efprit.

„ La Rufe eft un fantôme d'efprit.

„ La Simplicité eft le charme fecret de
 „ tout ce qui nous touche. Un cœur fim-
 „ ple ; des mœurs fimples ; un genre de
 „ vie fimple ; un ftile fimple ; un goût fim-
 „ ple ; La Simplicité eft le vrai *je ne fçais quoi*.

„ Rien de plus paffif qu'un homme qui
 „ agit fans cefle.

„ Rien de plus actif qu'un homme parfai-
 „ tement tranquille.

„ Quelque longue que foit la vie d'un
 „ homme , il laiffe toujours des fragmens
 „ imparfaits.

„ Une Coquette venge prefque toujours
 „ les perfidies d'un mari envers fa femme. „

En voilà affez pour mettre les Lecteurs au
 fait de la fimplicité & de la clarté du ftile
 de l'Auteur.

ARTICLE IV.

THE DECAY of *Practical Religion lamented, and the Scripture Method of reviving it consider'd. In four Discourses, preach'd the twenty second and twenty ninth of May, and third of July, 1737. With an Appendix, Containing a few Remarks on a Book lately published, intitled, The Moral Philosopher. By Benjamin ATKINSON, Minister of the Gospel. London. Printed for D. Farmer, at the King's Arms in St. Paul's Church-Yard, near Cheapside. MDCCXXXVII.*

C'est-à-dire :

LA DE'CADENCE de la Pieté déplorée, & Réflexions sur le Moyen de la faire revivre proposé dans l'Ecriture. En quatre Discours, [ou Sermons] prêchez le 22. de May, le 29. du même mois, & le 3. de Juillet, 1737. Avec un Appendix, contenant quelques Remarques sur un Livre publié depuis peu, qui a pour titre, Le Philosophe honnête-Homme. Par Benjamin ATKINSON, Ministre de l'E-
Tome X. Part. I. C vangile.

50 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
vangile. A Londres. Imprimé pour D. Farmer, aux Armes du Roi, dans le Cimetiere de St. Paul, près de Cheapfide. 1737. In Octavo. Pages 115. sans compter l'Épître dédicatoire ni la Préface.

NOUS avons déjà parlé de ce Livre en passant, à l'occasion de celui du *Philosophe honnête-Homme*; & nous pourrons, à la même occasion, en parler encore dans la suite: Mais cela ne regarde proprement que l'*Appendix*, où le *Philosophe honnête-Homme* est attaqué, & qui peut être considéré comme un petit Ouvrage à part, quoiqu'il ait quelque rapport aux *Sermons* auxquels il est joint. Ces *Sermons*, qui peuvent à leur tour être considerez comme un Ouvrage à part, feront notre unique objet dans le présent Article. Ils nous ont paru remarquables par la popularité qui y regne, & qui va quelquefois jusqu'à une familiarité que nous tâcherons de représenter fidèlement, lorsque, pour les faire connoître, nous en traduirons quelques morceaux; mais sur laquelle il faut auparavant que nos Lecteurs nous permettent de les prévenir par quelques réflexions.

Elle revoltera probablement les Esprits accoutumés à regarder la Prédication comme une affaire d'apparat, ou comme un exercice de Rhétorique. Mais peut-être aussi paroîtra-t-elle mériter de l'indulgence,
peut-

peut-être même fera-t-elle quelque plaisir, à ceux qui regardant la Prédication comme une affaire très-sérieuse, ont conçu que le stile de la Chaire devoit, en général, ne pas différer de celui d'une Conversation grave, ou d'une Delibération importante; ou n'en différer que comme une Delibération souverainement importante diffère d'une autre Delibération qui l'est moins, & ainsi revenir toujours à ce stile d'usage & propre aux affaires, qui est le *Politicos Logos* d'Hermogène, dont Boileau a parlé fort à propos dans ses Notes sur le premier Chapitre de Longin. Il est vrai que la Prédication ayant quelque chose de solennel & d'auguste, qui doit la tirer du pair, les Prédicateurs ont certaines bienséances particulieres à observer dans leur stile, contre lesquelles ils péchent quelquefois par un trop grand air de familiarité. Mais ces bienséances varient. Car outre que la Prédication, vû la variété des sujets qu'elle traite, n'est peut-être pas une chose toujours également auguste, il est incontestable qu'elle n'est pas toujours également solennelle: Qu'elle l'est plus ou moins, selon le nombre, la diversité, la qualité des Auditeurs, ou selon les différentes relations du Prédicateur avec eux: Et que par conséquent, les bienséances fondées là-dessus ne doivent pas être invariablement les mêmes. Autres seront, par exemple, les bienséances requises dans un

jeune Prédicateur, qui paroît pour la première fois devant une Cour ſçavante & polie, où il ne connoît prefque perſonne que de nom: Et autres, les bienséances requiſes dans un Paſteur âgé, qui prêche depuis vingt ans, dans un petit Auditoire Bourgeois, au milieu duquel il paroît en quelque forte comme un Pere dans ſa Famille. Nous ne ſçavons pas au juſte, quelles ſont les diſtinctions qu'il faudroit établir ici, pour en tirer une conſequence immédiate en faveur de Mr. ATKINSON: Mais nous ſçavons qu'il a vingt-cinq ans de Miniſtère, & cela parmi les *Non-Conformiſtes*. Ajoûtons, qu'il n'a imprimé ſes Sermons que ſous le titre de *Discours*: & que dans certains endroits; où naturellement il auroit parlé de lui-même en Prédicateur qui débite un Sermon à des Auditeurs, il a eu ſoin de ſ'exprimer en Ecrivain qui préſente un Livre à des Lecteurs. Cela eſt un peu ſingulier; ſur-tout dans un Prédicateur de profeſſion, & qui declare dans le titre général de ſes *Discours*, qu'ils ont été *prêchez*. Mais un peu de ſingularité n'eſt pas ce qui choque en Angleterre: Et dans le fond, pourquoi ne ſera-t-il pas permis à tout homme qui le veut, & qui en eſt capable, de faire un Livre partagé en *Discours*, leſquels, ſans être précifément des Sermons, contiennent cependant, comme les Sermons, des *Refléxions Critiques*, *Théologiques*;

Mo-

Morales, Ascétiques, sur des Textes de l'Écriture?

Nous disons tout ce que nous pouvons, pour faire goûter ce qu'il y a d'estimable dans le stile familier des Sermons ou des Discours de Mr. Atkinson. Nous voudrions de tout notre cœur avoir aussi quelque chose à dire en faveur de sa Méthode, ou de son habileté à mettre ses matériaux dans l'ordre le plus avantageux. Mais il faut être sincère: Et quoiqu'en certains endroits il paroisse avoir du talent pour l'Economie du Discours, il faut avouer que sa Méthode, à tout prendre, seroit bonne tout au plus pour des Sermons actuellement prononcez, dans lesquels le Prédicateur (chargé du poids d'un Ministère réglé) seroit censé avoir été réduit à rassembler à la hâte ses réflexions sur un Texte, sans avoir des vûes bien nettes, ni un but bien déterminé. Chaque Sermon, il est vrai, a un titre particulier qui en détermine le sujet, ou le Chef principal: Mais c'est un Chef, dont les Membres ne sont bien assortis, ni avec lui, ni les uns avec les autres: On trouve dans le premier Sermon, par exemple, des choses qui, selon les titres, devroient être dans le second: & puis dans le second, des choses qui devroient être dans le premier. Chaque Sermon encore a ses divisions & ses subdivisions bien numérotées, ou marquées autrement par des titres particuliers en lettres Majuscules: & si c'est

là de l'Ordre (comme en effet on se l'imagine assez souvent) il faudra convenir qu'il y en a beaucoup dans ces Sermons: Mais si l'on entend par l'Ordre, un arrangement judicieux des Parties, qui, en les mettant chacune dans leur vrai jour, en les éclairant les unes par les autres, & en les appuyant juste les unes sur les autres, donne à leur Assemblage cette belle simplicité, cet éclat lumineux, & cette liaison solide, d'où résulte la plus grande utilité du Discours; nous pourrions douter que le zèle de Mr. Atkinson, tout actif qu'il est, lui ait découvert cette source d'utilité qui s'appelle l'Ordre ou la *Méthode*. On dira peut-être, que si c'est-là un défaut, c'est un défaut Apostolique. A la bonne heure. Les réflexions que nous pourrions faire sur cette Apologie nous meneroient trop loin: Et pour l'amour de Mr. Atkinson, dont nous respectons sincèrement le zèle (qui nous paroît plus Apostolique que sa Méthode) nous voudrions que l'Apologie fût bonne. Mais enfin, que le *dépècement* d'un Discours en parties, numérotées presque au hazard, ou distinguées par des titres arbitraires, puisse être comparé ou non à l'arrangement des Discours Apostoliques; nous disons à nos Lecteurs, quelle est en général la Méthode de Mr. Atkinson, afin qu'ils ne s'attendent pas à trouver une analyse suivie de ces Sermons, dans l'Extrait que nous allons en donner.

Les deux premiers répondent assez exactement, au moins par le choix des sujets, aux deux Chefs annoncés dans le Titre du Livre: *La Décadence de la Pieté, & le Moyen de la faire revivre.*

LE TEXTE DU PREMIER est tiré de Jérémie, Ch. VI. vs. 29. & 30. *Le soufflet est brûlé, le plomb est consumé par le feu, le Fondeur a fondu envain, car les méchants n'ont point été séparés. On les appellera Argent reprouvé, car l'Eternel les a reprouvés.* „ Le „ triste & déplorable état où la Religion est „ aujourd'hui réduite [dit d'abord le Prédicateur] doit justifier le choix que je fais „ de ces terribles paroles. La perversité „ & l'incorrigibilité des Juifs représente au „ juste ce que nous sommes nous-mêmes”. Et reprenant dans la suite cette application: „ Je me bornerai [dit-il] à deux funestes „ symptômes de notre Corruption; sur lesquels nous devons d'autant plus fonder „ nos justes craintes, que ce sont deux „ symptômes indiquez par Jesus-Christ, comme des signes auxquels on doit reconnoître que les choses sont en mauvais état. „ Je veux parler de ce qu'il disoit dans la „ prédiction de la ruine de Jerusalem: *Comme l'Iniquité abondera, la Charité de plusieurs sera refroidie* . . . Premièrement „ donc: l'Iniquité n'abonde-t-elle pas parmi „ nous? N'y voit-on pas abonder toute sorte de méchanceté? Mensonge, Fourberie, Juremens, Sermens profanes & faux

„ Sermens ? Signer des Articles de foi qu'on
 „ ne croit pas, est un Mensonge, selon moi ;
 „ & une espece de Mensonge la pire de
 „ toutes, parce que c'est le Mensonge de
 „ ceux dont nous sommes en droit d'atten-
 „ dre le plus de respect pour la Vérité ; &
 „ un Mensonge dont ils se rendent coupables
 „ dans un tems où l'on est le plus fin-
 „ cere, si on l'est jamais, & où il faut l'être
 „ plus que jamais : dans le tems qu'ils
 „ vont recevoir les Ordres sacrez, & de-
 „ clarer qu'ils sont poussez par le St. Esprit,
 „ qui certainement n'inspira jamais aux
 „ Hommes de mentir au nom de Dieu, ni
 „ de parler ou de signer *frauduleusement pour*
 „ *l'amour de lui.* L'Yvrogerie & la De-
 „ bauche de toutes les sortes, sans aucune
 „ exception, sont parmi nous des vices
 „ communs, aussi-bien que la Violation du
 „ *Sabbat*, le Mépris de l'Autorité publique,
 „ le Mépris de l'Autorité des Parens ; &
 „ j'allois ajoûter le Mépris même de l'Auto-
 „ rité des Ministres, mais la Politesse de no-
 „ tre Siècle est choquée de ce mot * : con-
 „ tentons-nous de dire, que plusieurs n'ont
 „ pas

* Nous pouvons rapporter à cette occasion un
 trait de l'Épître de Mr. Pope au Comte de Burl-
 ington, vs. 147, 148. Il parle d'un Prédicateur
 douxereux, qui ne fait jamais entendre aux oreilles
 délicates le mot d'Enfer. Sur quoi il y a une Note,
 qui dit positivement que c'est un fait, qu'un Doyen
 de Peterborough, prêchant à la Cour, menaça les Pé-
 cheurs qu'ils seroient punis dans un lieu, lequel il ne
 croyoit

„ pas pour le *Ministère* les égards qui lui
 „ font dûs: Et puisse ce manque d'égards
 „ ne pas dégénérer avec le tems en vrai
 „ Mépris! J'avoue avec douleur, que quel-
 „ ques Ministres, par leur Imprudence, quel-
 „ ques-uns par leur Ignorance, & quelques
 „ autres par leur Hypocrisie, pour ne pas
 „ dire par le Dérèglement scandaleux de
 „ leurs mœurs, ont donné lieu au Mépris
 „ du Clergé: Mais que le Ministère au
 „ moins ne soit pas méprisé: Si nous ne
 „ devons pas nous *magnifier* nous-mêmes,
 „ nous devons *magnifier* notre emploi: no-
 „ tre ambition est d'annoncer *Jésus-Christ com-*
 „ *me le Seigneur, & nous, comme vos Serviteurs*
 „ *pour l'amour de Jésus-Christ*: Que l'Innocent
 „ ne souffre pas pour le Coupable, & qu'on
 „ admette quelque distinction: N'y a-t-il
 „ point parmi nous de Ministres laborieux,
 „ qui ayent un Sçavoir solide & de la Pieté,
 „ qui aiment Dieu & Jésus-Christ & les
 „ âmes de leurs Freres? Passons outre —
 „ L'Incrédulité ne s'accroît-elle pas? Ne
 „ gagne-t-elle pas tous les jours du ter-
 „ rain? . . . Un homme d'un goût raffiné,
 „ dans le siècle où nous sommes, est trop
 „ sage sans doute pour recevoir quelques
 „ lumières de la Révélation. La Raison au
 „ dedans, les Ouvrages de Dieu au dehors,
 „ voilà qui suffit pour le conduire par le
 „ che-

*crovoit pas qu'il fût décent de nommer devant une
 Assemblée aussi polie.*

„ Aujourd'hui ce n'est plus cela. Nous avons
 „ au contraire de bonnes loix pour empê-
 „ cher que le Jour du Seigneur ne soit pro-
 „ fané. Cependant, l'observons-nous com-
 „ me l'observoient alors les Puritains? Ils
 „ s'opposoient à la profanation de ce saint
 „ jour, malgré l'autorité humaine qui en
 „ faisoit une espece de devoir *: Et nous,
 „ nous négligeons ce saint jour, lorsque
 „ les loix de Dieu & celles des Hommes
 „ se réunissent pour en établir la sanctifica-
 „ tion....

Puritains, dans la Bibliothèque Britannique, *Tome VIII. page 72.* Ces deux récréations au contraire sont spécifiées parmi celles que la Déclaration défend: quoiqu'elle autorise la Danse, l'exercice de l'Arc, & certains autres Divertissemens. Voyez l'*Histoire des Puritains par Mr. NEAL*, Vol. II. p. 123. & p. 249.

* Les *Puritains* (aussi-bien que les *Recusans* ou les *Papistes*) étant nommément exclus par la Déclaration même, du nombre de ceux à qui elle permettoit de se divertir publiquement le Dimanche; on ne voit pas bien du premier coup d'œil, comment on peut dire, en parlant des Puritains, qu'elle faisoit de la profanation du Dimanche une espece de devoir. Mais au fond cela n'est pas inconcevable. L'exclusion affectée des Puritains, ne tendoit qu'à rendre leur Puritanisme plus remarquable, & par-là plus ridicule, ou plus odieux: De sorte que cette exclusion même les obligeoit à participer aux divertissemens de l'Eglise dominante, autant qu'elle pouvoit les obliger à démentir ou à abandonner un Puritanisme dont elle les dégoûteroit.

„ tion Jetez les yeux sur d'autres Peu-
 „ ples, & voyez par quelles défolations le
 „ Seigneur a visité plusieurs Eglises célè-
 „ bres de la Reformation ... Il y a cinquante
 „ ans passez que la Religion Protestante
 „ est abolie en France: Et on a tout lieu
 „ de croire, qu'une des grandes raisons qui
 „ provoquerent le Seigneur à les livrer
 „ entre les mains de leurs Ennemis, ce fut
 „ la profanation du Jour du Seigneur, con-
 „ tre laquelle leurs Ministres & d'autres
 „ ames faisoient des efforts inutiles. Nous
 „ devrions nous tenir pour avertis. Ils
 „ vouloient le soir du Sabat, après les Exer-
 „ cices publics de la Religion, avoir leurs
 „ Danses & leurs Parties de plaisir, quel-
 „ que raison qu'ait eu St. Augustin, à mon
 „ avis, de dire qu'il aimeroit mieux travail-
 „ ler le Dimanche que se divertir: *Malletm*
 „ *arare quàm saltare die Dominicâ.* Il faut
 „ avouer une chose cependant qui exténue
 „ leur crime, mais elle aggrave le nôtre:
 „ c'est qu'ils regardoient l'observation du
 „ premier jour de la semaine, ou le Sabbath
 „ des Chrétiens, comme une affaire de Dis-
 „ cipline *; au lieu que nous, nous le re-
 „ gardons comme une Institution divine.”

TEILLE

* Ou de Police Ecclésiastique: Il y a dans l'Anglois, *on an Ecclesiastical font.* Voyez les Sections XXV. & XXVI. du Catéchisme de Calvin. Si c'est-la (comme il y a lieu de le croire) que Mr. Atkinson a pris le sentiment des Eglises de France, on doute qu'il l'ait exposé en termes assez précis.

„ Aujourd'hui ce n'est plus cela. Nous avons
 „ au contraire de bonnes loix pour empê-
 „ cher que le Jour du Seigneur ne soit pro-
 „ fané. Cependant, l'observons-nous com-
 „ me l'observoient alors les Puritains? Ils
 „ s'opposoient à la profanation de ce saint
 „ jour, malgré l'autorité humaine qui en
 „ faisoit une espece de devoir *: Et nous,
 „ nous négligeons ce saint Jour, lorsque
 „ les loix de Dieu & celles des Hommes
 „ se réunissent pour en établir la sanctifica-
 „ tion....

Puritains, dans la Bibliothèque Britannique, Tome VIII. page 72. Ces deux récréations au contraire sont spécifiées parmi celles que la Déclaration défend: quoiqu'elle autorise la Danse, l'exercice de l'Arc, & certains autres Divertissemens. Voyez l'*Histoire des Puritains* par Mr. NEAL, Vol. II. p. 123. & p. 249.

* Les *Puritains* (aussi-bien que les *Recusans* ou les *Papistes*) étant nommément exclus par la Déclaration même, du nombre de ceux à qui elle permettoit de se divertir publiquement le Dimanche; on ne voit pas bien du premier coup d'œil, comment on peut dire, en parlant des *Puritains*, qu'elle faisoit de la profanation du Dimanche une espece de devoir. Mais au fond cela n'est pas inconcevable. L'exclusion affectée des *Puritains*, ne tendoit qu'à rendre leur Puritanisme plus remarquable, & par-là plus ridicule, ou plus odieux: De sorte que cette exclusion même les obligeoit à participer aux divertissemens de l'Eglise dominante, autant qu'elle pouvoit les obliger à démentir ou à abandonner un Puritanisme dont elle les dégoûteroit.

„ tion Jettez les yeux sur d'autres Peu-
 „ ples, & voyez par quelles défolations le
 „ Seigneur a visité plusieurs Eglises célè-
 „ bres de la Reformation ... Il y a cinquan-
 „ te ans passez que la Religion Protestante
 „ est abolie en France: Et on a tout lieu
 „ de croire, qu'une des grandes raisons qui
 „ provoquerent le Seigneur à les livrer
 „ entre les mains de leurs Ennemis, ce fut
 „ la profanation du Jour du Seigneur, con-
 „ tré laquelle leurs Ministres & d'autres
 „ ames faisoient des efforts inutiles. Nous
 „ devrions nous tenir pour avertis. Ils
 „ vouloient le soir du Sabat, après les Exer-
 „ cices publics de la Religion, avoir leurs
 „ Danses & leurs Parties de plaisir, quel-
 „ que raison qu'ait eu St. Augustin, à mon
 „ avis, de dire qu'il aimeroit mieux travail-
 „ ler le Dimanche que se divertir: *Malletm*
 „ *arare quàm saltare die Dominicâ.* Il faut
 „ avouer une chose cependant qui exténue
 „ leur crime, mais elle aggrave le nôtre:
 „ c'est qu'ils regardoient l'observation du
 „ premier jour de la semaine, ou le Sabbat
 „ des Chrétiens, comme une affaire de Dif-
 „ cipline *; au lieu que nous, nous le re-
 „ gardons comme une Institution divine.”

T E L L E

* Ou de Police Ecclesiastique: Il y a dans l'Anglois, *on an Ecclesiastical font.* Voyez les Sections XXV. & XXVI. du Catéchisme de Calvin. Si c'est-la (comme il y a lieu de le croire) que Mr. Atkin-son a pris le sentiment des Eglises de France, on doute qu'il l'ait exposé en termes assez précis.

TELLE EST LA DECADENCE de la Pieté, déplorée dans le premier Sermon. Le second, qui doit rouler sur un Moyen d'y remédier proposé dans l'Écriture, a pour Texte le 16^e. verset du III^e. Chapitre de Malachie. *Alors* (c'est-à-dire, selon l'explication du Prédicateur, dans un siècle qui, comme le nôtre, étoit plein d'Incrédulés, de Profanes, de Tièdes, & d'Hypocrites:) *Alors ceux qui craignoient le Seigneur, se parloient souvent l'un à l'autre* Et sans doute, dit Mr. Atkinson, c'étoit de la Corruption de leur siècle qu'ils s'entretenoient: consultant entr'eux sur les mesures qu'il convenoit de prendre pour faire revivre la Religion mourante: & ne se bornant pas là-dessus à de froides spéculations. Il faut (& c'est-là le Moyen proposé) il faut que les gens de bien d'aujourd'hui s'entretiennent, comme ceux d'alors, de la Corruption du siècle. On peut le faire, comme eux, occasionnellement. *La parole dite en son tems, est comme des Pommes d'or sur un lit d'argent* *. Un mot en passant, prononcé à propos, a produit quelquefois plus de bien qu'un long Discours préparé. Mais outre cela, les gens religieux dont parle Malachie, avoient probablement des lieux & des tems marquez entr'eux pour leurs pieuses conversations, dit notre Auteur: Et c'est, ajoute-t-il, ce qu'on a déjà imité en quelques endroits avec succès:

* Prov. XXV. 11.

succès : „ C'est - ce que nous avons commen-
 „ cé l'Hyver dernier , & c'est-ce que , moyen-
 „ nant la grace de Dieu , nous nous propo-
 „ sons de reprendre de bonne heure l'Hy-
 „ ver prochain. C'est-là , c'est-là le Moyen [au-
 „ quel il faudra nous attacher , comme à celui]
 „ qui promet le plus . . . car il faut que je
 „ l'avoue , je suis las de voir la Religion
 „ réduite à des formalitez où le cœur n'a
 „ point de part. Nous rencontrer une fois
 „ la semaine avec un petit nombre d'amis
 „ sinceres de la Vertu & de la Pieté : con-
 „ verser librement & cordialement : nous
 „ communiquer nos observations , nos dou-
 „ tes , nos craintes , nos embarras , nos
 „ dangers , & nos tentations : lire ensemble
 „ quelque Ouvrage de dévotion , & puis
 „ nous unir pour prier Dieu : ce fera passer
 „ notre tems infiniment mieux qu'au *Caffé*
 „ & à la *Taverne* , où l'*Homme* même se dis-
 „ tingue si peu dans l'*Homme* , & beaucoup
 „ moins encore le *Chrétien* , pendant que les
 „ foiblesses , pour ne pas dire les vices de
 „ la Nature humaine , s'y montrent sous des
 „ couleurs très-désagréables. Sans cela ,
 „ ou sans quelque chose d'approchant , je
 „ crois que nous risquons de ne jamais ra-
 „ mener dans nos Assemblées solemnelles le
 „ bon Esprit [qui doit en être l'ame.] Ce
 „ sont ces Assemblées particulieres qui vous
 „ remettront dans le goût de la Dévotion
 „ du cabinet , qui rétabliront dans vos fa-
 „ milles le Culte domestique de la Divinité ,
 „ &

„ & qui vous disposeront à remplir avec
 „ courage & avec vivacité tous les devoirs de
 „ la Religion. ”

Cela est excellent; pourvu que la Médisance, l'Orgueil Pharisaïque, l'Hypocrisie, la Superstition, & le mauvais Quiétisme ne s'en mêlent pas. Il faut espérer que Mr. Atkinson & les gens de bien qui ont concouru les premiers à l'exécution de son louable projet, joignant à la Simplicité de la Colombe, la Prudence du Serpent, & au Zèle de Dieu la Connoissance du Monde, prendront toutes les précautions convenables, pour empêcher qu'on ne puisse unjour attribuer à leurs Assemblées particulières les mêmes défauts qu'on n'a pas toujours reprochez sans quelque fondement à celles des *Piétistes* en Allemagne, & de ceux qu'on appelle communément les *Fins* en Hollande (*De Fynen.*) Un Auteur Anonyme qui écrivoit vers la fin du siècle passé *, parle de plusieurs Societez pieuses qui s'étoient établies de son tems, soit en Angleterre ou en Irlande, & qui s'assembloient fréquemment

* Voyez page 15. & 16. du Livre intitulé: *An Account of the Societies for reformation of manners in London and Westminster and other parts of the Kingdom; With a Persuasive to Persons of all ranks to be zealous and diligent in promoting the execution of the Laws against profaneness and Debauchery, for the effecting a national reformation &c.* London. Printed for B. Aylmer, at the three Pigeons in Cornhill &c. MDCXCIX. Volume in octavo d'environ deux-cens pages.

ment pour prier Dieu , pour chanter des Pſeaumes , pour lire l'Écriture Sainte , pour ſe donner des avis fraternels &c. Il faut que ces Societez ne ſe ſoient pas ſoutenues , au moins à Londres ; car on n'en entend rien dire , & Mr. Atkinſon ſuppoſe manifeſtement , qu'il n'y en a point d'autre que celle qui commença ſes Aſſemblées *l'Hyver dernier*. Quoi qu'il en ſoit , les Abus qui ſe ſont ſouvent gliffés dans ces fortes d'Aſſemblées ; le Scandale que ces Abus , tant imaginaires que réels , ont ſouvent cauſé ; & la grande difficulté de prévenir de ſemblables inconvéniens dans de nouvelles Aſſemblées de la même eſpece , ou (ſi l'on veut) du même genre ; ſuffiront peut-être pour en éloigner par réflexion , bien des perſonnes qui y entreroient avec ardeur , ſi elles ne ſuivoient que leur premier mouvement. Mais parmi les différentes manières dont on conçoit que la Converſation des gens de bien , citez par Malachie , contribuoit à retarder les progrès du Vice , il y en a une au moins , à l'imitation de laquelle il ſemble que tous ceux qui le peuvent , doivent ſe prêter , ſi leur Charité n'eſt pas réellement trop froide , ou ſi elle n'eſt retenue par des raiſons ſecretes , qu'elle n'avoueroit pas ſans rougir. Il ne s'agit ici , ni de ſe borner à dire un mot en paſſant , quand l'occafion s'en préſente dans des rencontres fortuites , ni d'aller juſqu'à faire dans les formes des Aſſemblées particulières : Il s'agit de quelque

chose qui tient le milieu... Mais comme Mr. Atkinson a traité ce point, & qu'en qualité de Journalistes nous ne sommes point obligés de le traiter nous-mêmes, nous nous contenterons de traduire l'article où il l'a traité. Cela conviendra d'autant mieux, que cela pourra achever de faire connoître son stile, dont nous ne voudrions pourtant pas qu'on s'occupât au préjudice de l'attention que méritent les choses.

„ Autant que vous le pouvez [dit-il]
 „ vous devez avancer le bonheur & le salut
 „ d'autrui, de vos Enfans sur-tout & de vos
 „ Domestiques, de vos Parens & de vos
 „ Amis... Etablissez chez vous un Culte
 „ de famille : Instruisez ceux qui dépen-
 „ dent de vos soins : Instruisez-les d'une
 „ manière simple & familière, en sorte qu'ils
 „ puissent vous comprendre : Instruisez-les
 „ des choses les plus utiles, qui ont le plus
 „ d'influence sur la pratique, & au sujet
 „ desquelles tous les bons Esprits n'ont
 „ point de dispute : telles, par exemple,
 „ que l'Immortalité de l'Ame, la Bonté de
 „ Dieu, l'Amour du Rédempteur, la laideur
 „ du Péché, la nécessité de la Foi, la Re-
 „ pentance, la Sainteté, la Conduite qu'ils
 „ doivent tenir les uns envers les autres,
 „ & envers tous ceux avec qui ils ont affai-
 „ re, soit Supérieurs, ou Inférieurs, ou
 „ Egaux. Faites-leur trouver de l'agrément
 „ dans la Religion, & dans les exercices
 „ de la Religion. Vous le pourrez, en y
 „ mettant

„ mettant de la variété : [vous avez] le
 „ Chant des Pseaumes & des Hymnes, la
 „ Lecture de la Bible , les Questions que
 „ vous leur ferez sur ce qui sera lû, &
 „ celles que vous les encouragerez à vous
 „ faire eux-mêmes. La Priere dans toutes
 „ les formes ne devoit jamais être oubliée.
 „ Et après la lecture de la Bible, aux heu-
 „ res de loisir , sur-tout le soir du Diman-
 „ che, vous feriez bien de les faire repas-
 „ ser sur les Sermons qui ont été préchez,
 „ & de tâcher d'inculquer dans leur esprit
 „ ce qu'ils ont entendu. En lisant les Sain-
 „ tes Ecritures, je pense que l'Histoire de
 „ la Création, contenue dans la Genèse, &
 „ puis, le commencement de l'Exode, four-
 „ nissent une lecture utile & attachante : On
 „ pourra sauter d'abord le Lévitique & les
 „ Nombres ; & passer à l'établissement des
 „ Israélites dans le Païs de Canaän, comme
 „ il est rapporté dans le Livre de Josué,
 „ laissant à part tous ces Chapitres qui re-
 „ gardent la division des Terres. Soit dans
 „ le cabinet, soit en famille, on devoit
 „ lire souvent les Pseaumes & les Prover-
 „ bes. Dans le Nouveau Testament, les
 „ Evangiles & les Actes sont ce qu'il y a
 „ de plus aisé & de plus utile. Les Epîtres
 „ renferment *des choses difficiles à entendre*, &
 „ il seroit à souhaiter que l'on commençât
 „ par les Epîtres les plus courtes, afin qu'on
 „ pût en lire une toute entière à la fois.
 „ Outre la Bible, je vous recommanderois

„ volontiers certains Ouvrages de Pieté,
 „ comme les Sermons de l'Archévêque *Til-*
 „ *lotson*, & du Docteur *Samuel Clark*, l'*Ora-*
 „ *toire Chrétien* de Mr. *Bennet*, & le *Traité*
 „ du Docteur *Wright* sur la *Regénération*.
 „ Mais sur-tout, foyez des Modeles dans
 „ vos Familles: Qu'un esprit de Religion
 „ foit répandu dans toute votre Converfa-
 „ tion; & que, pendant tout l'intervalle
 „ d'un Dimanche à l'autre, la Religion con-
 „ serve sur vous une influence de Souverai-
 „ ne: [enforte que vous paroissiez con-
 „ stamment ce que vous devez être: car
 „ c'est votre devoir que vous] foyez saints,
 „ humbles, *sevrez du monde*, doux & com-
 „ patiffans, d'une humeur patiente & qui
 „ fçache pardonner. ”

Ce morceau est tiré du premier Sermon : mais nous avons cru pouvoir le transférer ici, parce que de droit il apartenoit manifestement au second: Et avant ce morceau il y en a un autre, où le Prédicateur insinue en passant, dans une seule ligne, un avis, qui, par une nouvelle transposition, seroit de même à sa place dans cet endroit. C'est que les gens de bien, qui ont à cœur le rétablissement de la Pieté, devroient encourager dans leur Conversation le libre exercice du Devoir très-négligé de l'Admonition fraternelle. Au moins semble-t-il que ce soit-là ce qu'il a en vûë lorsqu'il dit: *Souffrez la parole d'exhortation*.

Le second Sermon finit par une réflexion isolée,

ifolée, qui, aussi-bien que la précédente, méritoit de tenir son rang parmi les parties intégrantes du Discours, & d'y être un peu plus discutée qu'on ne la trouve dans l'endroit qu'elle occupe. Telle qu'elle est, la voici. „ Pour contribuer à la Reformation „ du Genre humain, ce n'est pas assez de „ penser à la Gloire de Dieu; il faut agir „ pour elle. *Il est tems pour toi, Seigneur, „ que tu agisses*: C'est à quoi revient ce que „ nos Versions font dire à David dans un „ endroit du Pseaume CXIX. Mais selon „ l'Hébreu il faudroit dire: *Il est tems, Sei- „ gneur, qu'on agisse pour toi** *car les „ hommes ont aboli ta loi*: & j'ajoute, que l'E- „ vangile même ils travaillent à l'abolir. „ *Qui est-ce*, devrions-nous dire avec le „ Psaumiste, *Qui est-ce qui s'élevera pour moi „ (& avec moi) contre ces Ouvriers d'Iniqui- „ té?* † Quand les Impies foulent aux pieds „ la Loi de Dieu, dédaignent son autorité, „ répandent le mépris sur le Sang de l'Alliance, „ renient le Seigneur qui les a rachetés. „ il est tems pour les bons Chrétiens de „ toutes les Sectes, de mettre à côté leurs „ petites contentions, & de s'unir contre „ l'Ennemi commun. *Le Cananéen est dans „ le*

* Ps. CXIX. *Hajin.* vs 126. עת לעשות ליהוה *Il est tems pour le Seigneur d'agir*: ou, en conservant l'arrangement des paroles de l'Original, comme le fait Mr. Atkinson: *Il est tems d'agir pour le Seigneur.*

† Ps. XCIV. 16.

50 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 „ le Païs. Hannibal aux portes de Rome
 „ (*Hannibal ad portas*) reconcilia les Ro-
 „ mains divifez. Et quand le Déisme est à
 „ nos portes, Chrétiens! & quand l'Enne-
 „ mi fait fes efforts pour nous arracher l'An-
 „ cien Testament, pour nous enlever le
 „ Nouveau, par des explications qui le ré-
 „ duifent à rien; continuerons-nous toujours
 „ à nous amufer à de curieufes spécula-
 „ tions, à difputer fur le fens précis d'un
 „ petit nombre de Textes difficiles?
 „ Uniffons-nous dans la caufe commune de
 „ Dieu & de Jefus-Christ, de la Vertu &
 „ de la Pieté, de ces Points effentiels du
 „ Chriftianifme fur lesquels tous les Chré-
 „ tiens fages font d'accord: Et au lieu d'en-
 „ tretenir parmi nous des difputes chagri-
 „ nes & furieufes, CAR ENFIN NOUS
 „ SOMMES TOUS FRERES, entrete-
 „ nons de concert un esprit de Pieté &
 „ de Charité. . . . Par-là nous ferons une
 „ Apologie vivante de la Vérité du Chriftia-
 „ nifme. — La grande différence [dit
 „ notre Auteur dans un des Discours fui-
 „ vans] La grande différence entre un
 „ Homme & un autre Homme, c'est celle
 „ qui confifte en ce que l'un est *Bon*, & l'au-
 „ tre est *Méchant*; *l'un fert Dieu, & l'autre ne*
 „ *le fert pas* *. Il y a plusieurs diftinctions:
 „ Les uns font fçavans, les autres igno-
 „ rans: Les uns riches, les autres pauvres:

„ Les

* Mal. III. 18.

„ Les uns puissans & constituez en digni-
 „ té, les autres réduits à l'obéissance: Les
 „ uns Maîtres, & les autres Serviteurs:
 „ Les uns Parens, les autres Enfans: Mais
 „ toutes ces distinctions ne sont que pour
 „ un tems: elles ne se rapportent qu'à cet-
 „ te mourantē vie, qui peut finir à chaque
 „ instant, & qui sûrement finira bien-tôt:
 „ La principale différence, encore une fois,
 „ la plus grande & la plus durable, c'est
 „ que les uns sont Bons & les autres Mé-
 „ chans. En fait de Religion, il y a des
 „ distinctions considérables. Ce sont des
 „ Payens, des Juifs, des Mahométans, des
 „ Chrétiens: Et entre ceux-ci, soit pour
 „ les noms, soit pour les choses, ce sont
 „ encore des distinctions considérables: Les
 „ uns sont Papistes, les autres Protestans;
 „ & parmi ces derniers, vous avez des Cal-
 „ vinistes & des Luthériens; des Arminiens,
 „ des Ariens, & des Sociniens; des Epif-
 „ copaux, & des *Presbytériens*, des *Congré-*
 „ *gationaux*, des *Antipédobânistes* *, des
 „ Quakers, des noms différens, des opi-
 „ nions

* On conserve ici les expressions de l'Auteur.
 Les *Antipédobânistes* sont ceux que nous appellons
 communément Anabatistes: Et les *Congrégationaux*,
 ceux qui sont plus connus sous le nom d'*Indépen-*
ans. Les *Presbytériens*, les *Congrégationaux*,
 & les *Antipédobânistes*, forment ce qu'on appelle
Les Non conformistes des trois dénominations. Ils sont
 unis à certains égards.

„ nions ou des croyances différentes ; mais
 „ qui ne le font pourtant pas assez , pour de-
 „ voir nous diviser en autant de Societez
 „ particulieres. Ou s'il est difficile que ce-
 „ la soit autrement , nous devrions au moins ,
 „ malgré la différence des lieux destinez au
 „ Culte & de quelques autres circonstan-
 „ ces , TACHER DE CONSERVER L'U-
 „ NITE' DE L'ESPRIT DANS LE LIEN
 „ DE LA PAIX. Prenez les gens où vous
 „ voudrez , & nommez-les de tel nom qu'il
 „ vous plaira ; tous ceux qui sont véritable-
 „ mens Bons , sont d'accord entr'eux sur plus
 „ d'articles qu'il n'y en a pour les diviser ,
 „ & sur des articles plus importans que
 „ ceux qui les divisent : Mais si vous pre-
 „ nez un homme de bien & un méchant
 „ homme , quelqu'unis qu'ils soient exté-
 „ rieurement par la Croyance & par le nom
 „ de leur Secte , vous trouverez toujours
 „ entr'eux *une différence essentielle & fondamen-*
 „ *tale* ; vous les trouverez aussi différens
 „ que les ténèbres & la lumière , que le Vi-
 „ ce & la Vertu. Car la vie d'un méchant
 „ homme n'est autre chose qu'une négation
 „ pratique , non-pas de tel ou tel article
 „ particulier , mais de toute sa Confession de
 „ Foi : Il renonce l'autorité de Dieu , il
 „ l'usurpe , il gouverne lui-même à sa fan-
 „ taisie une Ame , dont l'empire devoit être
 „ réservé , comme une chose sacrée , au *Pere*
 „ *des Esprits*. Quand verrons-nous dans ce
 „ Monde le tems heureux , où tous les gens
 „ de

„ de bien se trouveront plus rapprochez les
 „ uns des autres que les Controversistes trop
 „ animez ne se l'imaginent dans la chaleur
 „ de la dispute! Je me souviens d'un mot
 „ excellent du digne Mr. Boyle, parlant des
 „ Calvinistes & des Arminiens: *Les uns font*
 „ *la Grace irrésistible:* [ce qui la rend néces-
 „ sairement particuliere:] *& les autres l'é-*
 „ *tendent à tout le Genre humain: Leur but est*
 „ *le même, ils veulent faire bonneur à la Grace:*
 „ *Et s'ils sont sinceres, je crois que Dieu, les*
 „ *regardant comme gens de bien, les jugera plus*
 „ *favorablement sur leurs différens Systèmes les*
 „ *uns & les autres, qu'ils ne sont portez à se*
 „ *juger reciproquement eux-mêmes.* La
 „ différence entre les Bons & les Méchans
 „ subsistera, quand toutes les autres différen-
 „ ces auront cessé. Distinction du Sçavant
 „ & de l'Ignorant, distinction du Riche &
 „ du Pauvre, distinctions continuelles de
 „ noms en fait de Religion: encore un peu
 „ de tems, & toutes ces distinctions seront
 „ englouties par la grande & finale distinc-
 „ tion des Bons & des Méchans. *Matth:*
 „ *XXV. 37 — 46. „*

EN VOILA assez, non seulement pour fai-
 re connoître l'essentiel de l'Ouvrage, & pour
 justifier ce que nous avons avancé, soit tou-
 chant le stile de l'Auteur, soit touchant sa
 méthode; mais encore pour donner une idée
 de sa manière de penser sur les Controver-
 ses Théologiques, & du caractère qu'il aura
 à soutenir dans la dispute où il s'est engagé

54 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
contre le *Philosophe bonnête - Honnête*. Nous
pourrions en demeurer-là, & ne rien dire
du troisieme Discours, ni à plus forte rai-
son du quatrieme, qui est celui d'où nous
avons tiré tout ce qu'on vient de lire au
sujet de la différence des Bons & des Mé-
chans. Nous croyons néanmoins que deux
ou trois *Reflexions* detachées, extraites de
ces deux derniers Discours, ne déplairont
pas à nos Lecteurs.

Première Reflexion. .. Ces mêmes gens de
,, bien que Dieu appelle ses *ſoyaux* *, font
,, souvent maltraitez & mépriez par un Mon-
,, de aveugle & corrompu. *Le Monde ne les*
,, *connoit pas* †. Ils y font comme des Prin-
,, ces déguisez dans un País étranger: Leur
,, grandeur y est inconnüe, leur mérite n'y
,, est pas goûté. ,, *Page 64.*

Seconde Reflexion. .. Dans l'économie pré-
,, sente, il est quelquefois très-difficile de
,, distinguer les Bons d'avec les Méchans, ou
,, ceux qui craignent Dieu, de ceux qui ne
,, le craignent pas. Il y a de si grands
,, restes de Corruption & de Folie dans les
,, gens de bien, & certains Scelerats en im-
,, posent par de si belles apparences, que
,, nous sommes obligez de suspendre notre
,, jugement sur la différence de leurs carac-
,, teres. Lorsqu'un homme de bien est tom-
,, bé dans le peche, & principalement lorsqu'il
,, a commis quelque chose de scandaleux,
,, par où il donne prise, non seulement
,, sur

* Mal. III. 17.

† 1 Jean I. I. 1.

sur lui même, mais qui pis est, sur la Religion, pendant qu'un Hypocrite rusé évite adroitement tout ce qui pourroit nous scandaliser ; nous sommes naturellement portez à blâmer l'Homme de bien & à louer l'Hypocrite. . . . Qui est-ce [toutefois] qui a certainement déterminé, quelles sont au juste les fautes ou les infirmités compatibles avec le moindre degré de la Grace ? Ou, jusques à quel point un demi-Chrétien peut-il pousser la Vertu, & n'être cependant qu'un demi-Chrétien, qu'un homme à-peu près persuadé ? * . . . Telle est la nature humaine, lors même qu'elle est sanctifiée par l'Esprit & par la Grace de Dieu, que nous avons toujours besoin de juger les uns des autres avec beaucoup d'indulgence : Car, à juger rigoureusement, *qui est-ce qui pourra être sauvé ?* † Dieu veuille avoir pitié de nous . . . & nous apprendre à juger plus équitablement des autres ! , Pages 79--81.

Troisième Réflexion. , *Ne jugez de rien avant le tems* ‡ — Il faut que le Froment & l'Yvroye croissent ensemble jusqu'à la Moisson. † — Le Fils de l'Homme enverra ses Anges, qui ôteront de son Royaume tous les scandales § — Le tems de la séparation des Bons & des Méchans n'est pas encore

* Act. XXVI. 23.

† Matth. XIX. 27.

‡ 1 Cor. IV. 5.

† Matth. XIII. 30.

§ Matth. XIII. 41.

„ re venu : & c'est aux Anges du Fils de
 „ l'Homme qu'il apartiendra de la faire ,
 „ quand il les aura envoyez pour cet effet.
 „ N'entreprenons pas de rendre l'Eglise plus
 „ pure que ne la vouloit Jesus-Christ : On
 „ y verra jusqu'à la fin , & des Personnes &
 „ des choses qui scandaliseront. *De douze **
 „ *que je vous ai choisis , n'y en a-t-il pas un*
 „ *qui est un Diable ?* Et il en étoit un réel-
 „ lement. Si vous ne voulez vous joindre
 „ à aucune Eglise, jusqu'à ce que vous trou-
 „ viez une Eglise entierement purgée du
 „ mélange des Hypocrites , ce n'est point
 „ sur la Terre qu'il faut en chercher une à
 „ laquelle vous puissiez vous joindre. LES
 „ EGLISES LES PLUS PURES ONT
 „ LEURS TACHES ET LEURS DEFAUTS.
 „ Les Hypocrites peuvent même y être
 „ d'un grand usage. „ *Pages 84-86.*

CET OUVRAGE, au reste, n'est pas le
 premier que l'Auteur ait donné au Public.
 Sans compter la Feuille hebdomadaire, inti-
 tulée *The Old Whig*, à laquelle j'ai ouï dire
 qu'il avoit part, aussi-bien que Mr. *Foster*,
 le même dont on a parlé plus d'une fois
 dans la Bibliothèque Britannique; il a pu-
 blié en différens tems plusieurs autres Pié-
 ces, dont on ne fera pas fâché de trouver le
 Catalogue. Ce sera la matière de l'Article
 suivant.

* Jean VI. 70.

ARTICLE V.

Catalogue des Ouvrages de Mr.

BENJAMIN ANDRE' ATKINSON.

I.

LA première Piece que Mr. Atkinson ait fait imprimer, est une Confession de Foi, qu'il prononça en public le septième de Janvier 171 $\frac{2}{3}$, jour de son Ordination. Ces sortes de Confessions sont en usage dans les Ordinations Presbytériennes, & précèdent la cérémonie de l'Imposition des mains. La doctrine de Mr. Atkinson, telle qu'il l'expose dans sa Confession de Foi, est conforme à celle de l'Eglise d'Ecosse: & sur cet exposé de sa Doctrine, les Auditeurs, ou les Lecteurs les plus orthodoxes, furent sans doute contents de lui au commencement de son Ministère. Mais en 1719. les Ministres Non-conformistes de Londres & des environs ayant formé une espece de Synode, à l'occasion des troubles survenus parmi leurs Freres d'*Exéter*, touchant l'Arianisme, & quelques-uns ayant proposé à l'Assemblée un Formulaire que plusieurs ne voulurent point signer; Mr. Atkinson, qui étoit du nombre de ces derniers, eut lieu de croire qu'on le soupçonnoit, ou d'appréhender au moins

58 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 moins qu'on ne le soupçonnât ; sur l'article
 de la Trinité : Desorte que , pour dissiper les
 soupçons , ou pour les prévenir , il fit réim-
 primer alors sa Confession de Foi , avec une
 Préface datée du 19. de May , où il proteste
 devant Dieu , qu'il ne croit pas s'être éloi-
 gné en rien de la Foi qu'il avoit professée
 en présence de plusieurs témoins , lors de
 son Ordination : „ quoique j'avoue [*ajoute-*
 „ *t il*] qu'au lieu de souscrire à des expres-
 „ sions choisies par d'autres hommes , aussi
 „ faillibles que moi-même , j'ai toujours
 „ mieux aimé exprimer ma Croyance , ou
 „ dans mes propres termes , lesquels tout
 „ le monde conviendra que je suis plus sûr
 „ de bien entendre , ou dans les termes
 „ que le Saint-Esprit nous a enseignez : Et
 „ si quelqu'un souhaite que je m'explique sur
 „ un Texte comme celui-ci , *Moi & le Pere*
 „ *nous sommes un* ; je déclarerai très - volon-
 „ tiers , que je crois que ce Texte emporte
 „ une Unité de nature aussi-bien que de con-
 „ sentement. . . . Les raisons [*dit-il un*
 „ *peu plus bas . parlant au nom des autres qui*
 „ *étoient dans le même cas que lui*] les raisons
 „ qui nous ont empêché de signer l'Écrit
 „ qu'on nous présenta le troisième de Mars...
 „ ont été communiquées au Public * : &
 „ tous

* Il y a plusieurs Pièces qui furent publiées dans ce tems - là pour & contre : Celle dont Mr. Atkinson veut parler , est apparemment la même qui a
 pour

„ tous les Esprits libres de préjugez font
 „ convaincus (je m'assure) que notre refus
 „ de sousscrire. . . s'accordoit parfaitement
 „ avec les principes de la Reformation
 „ en général, & avec ce que nous mainte-
 „ nons spécialement comme Protestans Non-
 „ conformistes, *Que notre Religion c'est la*
 „ *Bible, & rien de plus.* Quant à moi en par-
 „ ticulier, je croyois la signature d'autant
 „ moins nécessaire, que je n'avois jamais été
 „ soupçonné de rien qui ressembloit à l'A-
 „ rianisme. . . D'ailleurs cette signature étoit
 „ une affaire tout-à-fait déplacée dans ce
 „ tems-là. . . Et j'avoue que, selon mon
 „ petit génie, cette même signature, telle
 „ qu'elle fut alors proposée & soutenue, me
 „ paroïssoit établir un Ecrit humain comme
 „ une Regle de Vérité: Chose à laquelle je ne
 „ pouvois condescendre, crainte que je ne
 „ semblasse taxer l'Ecriture Sainte d'imper-
 „ fection

pour titre: *An authentick Account of several things done and agreed upon by the Dissenting Ministers lately assembled at Salters-Hall &c.* Imprimé à Londres pour Jean Clerk &c. en 1719 Brochure in octavo de 32. pages Entr'autres traits contre la Signature il y a celui-ci: *Si nous devons être soupçonnés d'Arianisme, par cela seul que nous refusons de signer, ne pourrons-nous pas, avec autant de raison, quand nous y aurons consenti, être soupçonnés d'Hypocrisie? Ce sera le moyen de passer dans le Monde pour des Ariens & pour des Affronteurs par dessus le marché.*

„ fection & d'obfcuredé fur des points abfo-
 „ lument néceffaires au falut: Ce qui foit
 „ dit toutefois fans prétendre reprocher au-
 „ cune mauvaife intention à ceux qui ont
 „ figné. Je fuis entierement perfuadé que
 „ nous fommes tous d'accord; foit à regar-
 „ der l'Ecriture comme notre unique regle,
 „ par laquelle chacun doit juger pour foi-
 „ même; foit à recevoir le Dogme de la
 „ glorieufe Trinité comme un Dogme très-
 „ certainement contenu dans l'Ecriture: &
 „ j'efpere que, nous aimant toujours comme
 „ Freres, nous tâcherons *de conferver l'Uni-*
 „ *té de l'Efprit dans le Lien de la Paix.* ” Tels
 font les fentimens de Mr. Atkinfon, &
 nous nous faisons un plaifir de les publier.
 Son attachement pour l'Orthodoxie, compa-
 ré avec fa modération pour les Hétérodo-
 xes, fervira à faire voir, malgré le préju-
 gé encore trop commun parmi les Théolo-
 giens, qu'on peut être très-moderé fans être
 hérétique: Et ce même attachement de Mr.
 Atkinfon pour l'Orthodoxie, comparé avec
 fon grand éloignement pour la fignature,
 fera la preuve vivante d'une autre vérité
 qu'il n'eft pas moins important de répandre
 dans le Monde: c'eft qu'il eft poffible de
 ne point aimer les Formulaires, & d'être ce-
 pendant très-orthodoxe. Mais voilà des
 réflexions, & nous n'avions promis qu'un
 Catalogue, où l'on ne s'attendoit apparem-
 ment qu'à de fimples titres. Voici celui de
 la Brochure dont nous parlons.

Mr.

Mr. Atkinson's Confession of his Faith, deliver'd at his Ordination, Janu. the 7th 1717^z. Now reprinted by his Order, with a short Preface, to satisfy the world, That he has not in the least given in to any new notions concerning the ever blessed Trinity in Unity, but sincerely believes that there is one onely living and true God, and hat this God is Father, Son, and Holy Ghost. Imprimé à Londres pour Richard Ford, à l'enseigne de l'Ange, proche Stocks-Market. 1719. In octavo Pages 24.

II.

Le second Ouvrage imprimé de Mr. Atkinson est un Sermon, prêché à Londres dans l'Eglise Non-conformiste de *Salters-Hall*, devant une Assemblée des *Societes pour la Reformation des mœurs*, le 29. de Juin 1726; & publié peu de tems après, à la requisition de l'Assemblée.

A Sermon preach'd to the Societies for Reformation of manners at Salters-Hall, on Monday, June 29, 1726. &c. A Londres. Chez Emanuel Matthews, à l'enseigne de la Bible, dans Pater-noster-Row. 1726. Brochure in octavo, de 28. pages; avec une Epître dédicatoire à Jean Thompson, alors Alderman & Sberif, & en dernier lieu Lord Maire de la Ville de Londres.

Il seroit trop long d'expliquer ici en détail ce que c'est que les *Societes pour la Reformation des mœurs*. Il suffira de dire en général,

1°. Que ce sont plusieurs Societez particulieres, qui commencerent à se former sous le regne de *Guillaume* & de *Marie*: & dont le but est principalement de veiller, comme tout sujet de l'Etat est en droit de le faire, à l'observation ou à l'exécution des Loix établies par le Gouvernement contre les Profanateurs du Dimanche, contre les Yvrognes, contre les Jureurs & les Blasphémateurs, contre ceux qui tiennent ou qui fréquentent des maisons de Débauche &c :

2°. Que ces Societez ont certains jours marquez, où elles se réunissent dans une Assemblée générale, en présence de laquelle un Prédicateur, nommé d'avance pour cet effet, prononce un Sermon sur quelque sujet relatif au but de leur institution : Et que comme ces Societez sont composées de Non-conformistes aussi-bien que d'Anglicans, outre les Sermons qui se font par des Prédicateurs Anglicans dans l'Eglise paroissiale de *St. Mary le Bou*, il s'en fait aussi un tous les ans par quelque Ministre Non-conformiste dans l'Auditoire de *Salters-Hall*, l'un des principaux Auditoires des Presbytériens, & celui où Mr. Atkinson (comme je l'ai dit) prononça en 1726. le Sermon dont on vient de lire le Titre :

3°. Enfin, que ces Societez, quoique fort approuvées d'une partie de la Nation, & encouragées par les Puissances, ont eu & ont encore tous les jours des contradictions ou des censures à essuyer, non seulement
de

de la part de ceux qui aiment la licence, ou qui, sans l'aimer, regardent peut-être comme trop rigoureuses à certains égards les loix, à l'exécution desquelles ces Societez font profession de veiller; mais encore de la part d'une infinité de gens, qui semblent avoir pour principe, qu'un zèle reformateur dans les Particuliers est toujours un zèle faux & hypocrite, ou du moins un zèle indiscret & inutile; que chacun doit se borner à se regler soi-même, ou tout au plus à regler sa Famille; & que se mêler de gouverner le Public, sans y être obligé par les devoirs d'un emploi public, c'est donner dans un défaut peu différent de celui que St. Pierre condamne, lorsqu'après avoir dit, *Que nul de vous ne souffre comme Meurtrier, comme Larron, comme Malfaiteur*, il ajoute, *comme curieux des affaires d'autrui.* 1 Pierre IV. 15.

Ces paroles font partie du Texte de Mr. Atkinson: Et voici ce qu'il dit dans son Discours, sur l'application odieuse qu'on peut faire de ces paroles aux Societez pour la Reformation des mœurs.

„ Quelques-uns diront peut-être, & nous
 „ sçavons qu'on l'a dit plus d'une fois: Si
 „ vous n'êtes pas des Meurtriers, des Larrons,
 „ des Malfaiteurs, au moins êtes vous-de ces brouil-
 „ lons, de ces curieux remuans Esprits qui s'in-
 „ gerent dans les affaires d'autrui. Mais à cela
 „ on répond: Qui est-ce qui vous accuse de
 „ la sorte, si ce n'est ceux qui sont malins

64 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

„ & corrompus , ou foibles & ignorans ?
 „ Les crimes dont vous convainquez des
 „ Pécheurs scandaleux , & sur lesquels vous
 „ fondez vos poursuites , ne sont-ils pas
 „ pros crits par les Loix , & divines & hu-
 „ maines ? *Cain* pensoit-il juste quand
 „ il repliquoit : *Suis je le gardien de mon Fre-*
 „ *re ?* Cela est-il écrit pour nous proposer
 „ son exemple , ou pour nous instruire à ses
 „ dépens ? *Tu ne bairas point ton Frere dans*
 „ *ton cœur : Tu reprendras absolument ton Pro-*
 „ *chain , & ne souffriras point de péché en lui :*
 „ C'est une Loi de Dieu : *Levit. XIX. 17.*
 „ Dieu prétendoit-il , en la donnant , rendre
 „ les Hommes des Brouillons ? . . . *Jesus-*
 „ *Christ & les Apôtres étoient-ils des Brouil-*
 „ *lons , parce qu'ils étoient assez bons pour*
 „ *travailler à un ouvrage aussi plein de*
 „ *difficultez que celui de reformer le Mon-*
 „ *de ? Est-ce faire le personnage d'un Brouil-*
 „ *lon , que de faire ses efforts pour ramener un*
 „ *homme qui s'égaré de la Vérité [Jaq. V. 19.]*
 „ *& d'arracher un tison de l'embrasement ? [Amos*
 „ *IV. 11.] St. Jaques ne nous assure-t-il pas,*
 „ *Ch. V. v. 20. que c'est ainsi qu'on sauve*
 „ *une ame de la mort , & qu'on couvre une mul-*
 „ *titude de péchez ? La Cbarité , cette*
 „ *Vertu qui est la gloire de notre Religion ,*
 „ *la Cbarité [selon St. Paul , 1 Cor. XIII. 5.]*
 „ *ne cherche point son intérêt particulier , ou el-*
 „ *le cherche aussi celui du prochain : & con-*
 „ *formement à ce principe , l'Apôtre nous*
 „ dit

„ dit quel est notre devoir: *Ne regardez pas*
 „ *[uniquement] chacun à son intérêt particu-*
 „ *lier, mais aussi à l'intérêt des autres.* Philip.
 „ II. 4. Ne seroit-ce pas un opprobre à no-
 „ tre Nation, que d'avoir en même tems
 „ les meilleures loix & les plus mal exécu-
 „ tées? Si les loix établies contre l'Irréli-
 „ gion & contre les désordres de toute es-
 „ pece, sont bonnes, il est donc nécessaire
 „ qu'elles soient mises en exécution: Mais
 „ comment le Magistrat connoitra-t-il ceux
 „ qui péchent publiquement contre ces loix,
 „ s'il n'y a personne qui se charge géné-
 „ reusement du soin d'avoir l'œil sur ses voi-
 „ sins? ”

Mr. Atkinson remarque dans un autre en-
 droit, qu'on a voulu décrier ces Societez
 comme autant de bandes de vils Délateurs,
 quoiqu'il y ait eu un tems, ajoute-t-il, où l'on étoit
 Délateur aux dépens de la tranquillité publique,
 sans croire que cela fût si infâme: Sur quoi il
 cite ces paroles d'un Auteur Anglois: *S'em-*
parer du bien des autres, ou extorquer d'eux des
amendes considerables, comme certains Délateurs
avoient coûtume de le faire, sans autre cause que
la différence des Religions, c'est-là, selon moi, ce
qui doit être un scandale pour tout le Monde:
Mais supprimer des Maisons de débauche, mais
faire enforte que ceux qui se font un jeu de ju-
rer, de prononcer des imprécations, & de pro-
faner le Dimanche, soient punis selon la teneur
des loix, & pour leur propre bien; c'est-là en

vérité ce qui, bien loin d'attirer des reproches, devoit inspirer de la vénération *.

Un autre Auteur, dans un Ouvrage que j'ai cité ci-dessus à l'occasion d'autre chose †, & qui fut publié dès l'an 1699, pour donner une idée des Societez dont il s'agit, rapporte, que ceux qui s'étoient mis sur le pied de dénoncer les coupables, prévoyant bien ce que la calomnie en pourroit dire, ils s'étoient comportez avec tant de prudence, qu'on oïoit défier le Monde, de prouver qu'ils eussent jamais retiré le moindre profit de leurs dénonciations, dans les cas mêmes où ils y auroient été autorisez par les termes de la Loi. Mr. Atkinson suppose néanmoins, comme une chose de fait & de notoriété publique, que les Societez pour la Reformation des mœurs ont été accusées, d'être elles-mêmes aussi corrompues dans le fond que le reste des hommes, & d'avoir bien sçû trouver leur compte à faire le métier de Délateurs. Mais il en appelle là-dessus aux Mémoires qu'elles ont soin de publier tous les ans; à leurs Statuts, par lesquels elles se défendent de toute vûë d'intérêt; aux dépenses réglées qu'elles sont obligées de faire; aux autres dépenses qui

* *Occasional Paper* Vol. III. No. XII. p. 16, 17.

† *An Account of the Societies for Reformation of manners* &c. p. 13, 14. On peut voir le titre du Livre plus au long, ci-dessus, au bas de la page 44.

qui surviennent casuellement ; aux procédures dont elles payent les fraix ; & à leur méthode constante de remettre aux Pauvres de la Paroisse les recompenses que la Loi accorde aux Dénonciateurs.

La question la plus importante, ce semble, au sujet de ces Societez, seroit de sçavoir quel en est le succès, ou quel bien elles ont produit. Or „ nous apprenons [*dit l'Auteur anonyme que j'ai déjà cité*] nous apprenons qu'elles ont déjà fait punir plusieurs milliers de coupables pour leurs Juremens & pour leurs Imprécations . . . & que nos *Connétables*, depuis un certain tems, ont peine quelquefois à surprendre un seul Jureur dans diverses ruës & dans divers marchez, où l'on entendoit jour & nuit, il y a peu d'années, des juremens & des imprécations horribles : Qu'elles ont fait faire un exemple de quantité d'Yvrognes & de Profanateurs du Dimanche, dont quelques-uns, il y a peu d'années, faisoient en quelque sorte du Dimanche un jour de marché : Que plusieurs Maisons de débauche, qui ne valaient gueres mieux que si c'avoient été autant de Reservoirs ou de Nids pleins de Voleurs, de Rogneurs d'argent, de faux Monnoyeurs &c., ont été entièrement supprimées : Que quelques milliers de personnes de mauvaise vie ont été renfermées, mises à l'amende & fouettées,

„ de sorte que vers le quartier de la Tour,
 „ & dans plusieurs de nos ruës, la Ville a
 „ été considérablement purgée de cette en-
 „ geance pestiferée de *Coureuse* de nuit dont
 „ on étoit infesté...: Qu'on en a envoyé
 „ jusqu'à trente & quarante par semaine à
 „ Bridewell [*fameuse Maison de correction*] &
 „ qu'elles y ont été si bien disciplinées, que
 „ plusieurs d'entr'elles ont mieux aimé se
 „ faire transporter en Amérique pour y ga-
 „ gner leur vie honnêtement, que de s'ex-
 „ poser par une vie dissolue à être diffamées
 „ & punies, à tomber dans la pauvreté, à
 „ ruiner leur corps à commettre toutes for-
 „ tes de crimes, à périr peut-être la corde
 „ au col. . . . Je dois même ajouter, que
 „ par les soins de la *Société originale*, compo-
 „ sée de certains *Gentilsbommes*, il s'est fait
 „ de bien *plus grandes choses* que tout ce
 „ qu'on vient de lire: Mais il ne m'est pas
 „ encore permis de les publier. Ce que je
 „ puis dire cependant, c'est que les efforts
 „ de ces Messieurs ne se sont point bornez
 „ à la Ville de Londres, ni même au Royau-
 „ me d'Angleterre, mais se sont étendus
 „ jusques en Irlande, où . . . il y a ac-
 „ tuellement dans la Capitale *plusieurs Socié-*
 „ *tez de Réformation*, qui de-là se répandent
 „ en diverses parties du Royaume (comme
 „ je le sçai par des mémoires que j'ai entre
 „ mes mains) & sont encouragées par Son
 „ Excellence le Comte de Galloway, par

„ un des Juges Royaux d'Irlande, par Mon-
 „ seigneur l'Archévêque de Dublin, par un
 „ bon nombre d'Ecclésiastiques, & par la
 „ plus saine partie des Magistrats & des *Gen-*
 „ *tilsbommes* de cette même Ville. Il y a une
 „ de ces Societez, qui a pour Membres les
 „ Ministres de la plûpart des Paroisses de Du-
 „ blin, des Evêques pleins de pieté, l'illu-
 „ stre Archévêque, & diverses autres Per-
 „ sonnes de condition: dont quelques-uns
 „ ont montré un zèle qui ne manqueroit
 „ pas, s'il pouvoit être le même par-
 „ tout dans les trois Royaumes, de produi-
 „ re bien-tôt une révolution glorieuse, où
 „ l'Etat prendroit une face toute nouvelle.
 „ Leur zèle, malgré les divers obstacles
 „ qu'on pouvoit attendre des complots de
 „ ceux qui aiment le Vice, ont eu tant de
 „ succès à Dublin dans l'espace de deux
 „ ans, que la profanation du Dimanche...
 „ en est presque entierement bannie: les Fem-
 „ mes de mauvaise vie y sont recherchées
 „ avec tant d'exactitude, & punies avec tant
 „ de severité, que là, comme en Angleterre,
 „ elles prennent le parti de se transporter
 „ dans nos *Plantations*: Les Jureurs y sont tel-
 „ lement décriez, qu'il est rare d'entendre un
 „ serment dans les ruës: Le vice, en
 „ un mot, craint de se montrer, & en a
 „ honte, dans les mêmes lieux, où quelques
 „ années auparavant il marchoit la tête le-
 „ vée & comme en triomphe. On nous as-
 „ sure enfin, que nous avons dans cette affai-

„ re le concours de l'Ecoffe. . . . Et la
 „ derniere Lettre du Roi au Parlement de
 „ ce Royaume, parle des progrès qu'ils ont
 „ fait dans le dessein qu'on y avoit for-
 „ mé de prendre des mesures efficaces
 „ pour décourager le Vice & l'Irréli-
 „ gion. . . . * ”.

Voilà ce que disoit du succès des Socie-
 tez pour la Reformation des mœurs en
 MDCXCIX, un Auteur anonyme, il est
 vrai, mais dont le Livre est muni d'une ap-
 probation honorable en forme de Lettre,
 signée par vingt-neuf Seigneurs temporels,
 par neuf Prélats, & par sept Juges Royaux.
 Voici à présent ce que dit Mr Atkinson sur
 le même sujet en MDCCXXVI.

„ Les succès que Dieu vous a déjà don-
 „ nez, doivent plus que contre-balancer tous
 „ les reproches dont vous avez été char-
 „ gez, sans le mériter, par les Patrons &
 „ les Avocats du Vice. Si vous n'avez pu
 „ bannir le Libertinage du Pais, vous l'avez
 „ réduit au moins à s'y cacher dans des re-
 „ traites: Et c'est avec plaisir que je lis, *Que*
 „ *non seulement plusieurs Pécheurs ont été retirez*
 „ *de leur méchant train de vie par les efforts de*
 „ *ces Societes; mais que quelques-uns, par une*
 „ *conversion semblable à celle de St. Paul, se sont*
 „ *jointz avec elles pour seconder un dessein qu'au-*
 „ *trefois ils traversoient* †. . . . Le dernier
 „ Mé-

* *Account of the Societies &c.* pp. 21-25.

† *Occasional Paper* Vol. III. No. XII.

„ Mémoire que vous avez publié , & qui
 „ est le trente-&-unième, par lequel on
 „ peut juger de ce que les Societez ont fait,
 „ nous assure, que du premier de Décembre
 „ 1724. au premier de Décembre 1725, el-
 „ les ont poursuivi ou aidé à poursuivre des
 „ Coupables. . . . jusqu'au nombre de 2506.
 „ Et en comptant ceux qu'elles ont pour-
 „ suivis à Londres ou aux environs, pour
 „ les seules causes de Débauche & de Pro-
 „ fanation , [*only for Debauchery and Pro-*
 „ *phaness*] pendant l'espace de trente-qua-
 „ tre ans, il se trouve que leur nombre to-
 „ tal monte à 91899. Il y a lieu de se
 „ flatter, que parmi tant de gens atteints &
 „ convaincus par votre moyen, quelques-
 „ uns au moins auront aussi été ramenez de
 „ leurs égaremens. ”

III.

Le troisième Ouvrage de notre Auteur parut chez Richard *Ford*, à l'enseigne de l'Ange, proche *Stoks-Market*, en 1728. Ce sont *trois Lettres* adressées à un Ami, dans lesquelles il établit & maintient, contre le fameux *Thomas Woolston*, le sens littéral de *trois miracles* de l'Évangile, qui sont,

- 1°. L'Eau changée en vin aux nœces de Cana :
- 2°. Les Acheteurs & les Vendeurs chassés du Temple par J. C. avec un fouet :
- 3°. Les Diables chassés du Corps de deux Possédez.

‘Tout

Tout ce que je puis dire de plus au sujet de ce Livre, c'est qu'il faut qu'il se soit assez bien vendu, puisque le Libraire qui l'a fait imprimer n'a pas pu m'en fournir un Exemplaire. Ce que j'ai dit des matières que l'Auteur y traite, est tiré du Titre de l'Ouvrage, tel que je le trouve dans un Catalogue à la fin d'un autre Livre de Mr. Atkinson.

A Vindication of the literal sense of three Miracles of Christ. I. His turning Water into Wine. II. His whipping the Buyers and Sellers out of the Temple. III. His exorcising the Devils out of the two Men. Against the Objections of Thomas Woolston, B. D. in his first and fourth Discourses of the Miracles of our Saviour. In three Letters to a Friend.

Je donne le titre au long, afin qu'on ne le confonde pas avec celui d'un autre Ouvrage contre Woolston, imprimé pour le même Libraire, & qui est aussi intitulé, *A Vindication of three Miracles*, ou *Défense de trois Miracles de Jésus-Christ*, mais dont l'Auteur est Mr. Nathanaël LARDNER, & où les Miracles qu'il examine sont, la Résurrection de la Fille de Jäirus, la Résurrection du Fils de la Veuve de Naïm, & la Résurrection de Lazare.

Il ne sera pas inutile au reste de sçavoir, que sur ce dernier Miracle, Woolston a été réfuté encore par le Docteur Guillaume HARRIS, dans un *Appendix* à son Livre intitulé, *The reasonableness of believing in Christ*,
and

and the unreasonableness of Infidelity: ou Discours pour prouver qu'il est raisonnable de croire en Jesus-Christ, & qu'il n'est pas raisonnable d'être Incrédule. Le Docteur Harris est un Ministre Presbytérien qui a de la réputation, & Mr. Atkinson est de ses Amis. Woolston attaqué par ces deux Messieurs, les traita à sa manière assez cavalierement, dans une *Apologie ou Vindication*, ainsi que porte le titre Anglois, imprimée peu de tems après leurs deux Ouvrages: les accusa de n'être pas moins pour la persécution que le Clergé de l'Eglise dominante; & leur reprocha leurs dispositions à cet égard, non seulement comme peu Chrétiennes, mais comme contraires à leur propre intérêt en qualité de Presbytériens, les Incrédules ne devant être considérez, selon lui, que comme *des Freres Non-conformistes.*

IV.

Mr. Atkinson, qui vers ce tems-là faisoit imprimer un petit Ouvrage plein de sentimens de Tolérance, saisit cette occasion de répondre en peu de mots, tant pour son ami que pour lui-même. Cet Ouvrage (le quatrième qu'il ait publié) est une espèce d'*Epître Catholique*, adressée *aux Chrétiens de toutes les Communions*, en date du 25. d'Août de l'année 1729, & qui parut avant la fin de cette même année, quoique le titre porte 1730: suivie d'une *Apostille*, dans laquelle
il

74 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
il s'explique sur ce que Woolston avoit dit
contre lui & contre le Docteur Harris.

*Catholick Principles, or St. Paul's Worschip,
Faith, Hope, and Practice, Recommended to
Cbristians of all Persuasions. . . . With à Post-
script, te vindicate some Dissenters Mr. Wool-
ston hath misrepresented as Advocates for perse-
cution.* Brochure in octavo de 39 pages,
imprimée à Londres, pour le même Libraire
que la précédente.

L'Ouvrage même consiste en Réflexions
sur ces paroles du discours de S. Paul à
Félix : „ Je reconnois devant vous, que
„ suivant cette voye qu'ils appellent Hérésie,
„ je fers le Dieu de mes Peres ; croyant
„ tout ce qui est écrit dans la Loi & dans
„ les Prophètes : & ayant cette espérance en
„ Dieu, qu'il y aura (comme ils en con-
„ viennent eux-mêmes) une Résurrection
„ des morts, soit pour les Justes, soit pour
„ les Injustes : En vertu de quoi je m'exer-
„ ce toujours à conserver une Conscience
„ qui ne me reproche rien, ni à l'égard de
„ Dieu, ni à l'égard des hommes.” *Act.*
XXIV. 14--16.

Pour donner une idée nette des réflexions
de l'Auteur, il faudroit les ranger sous deux
Chefs principaux qui sont très-distincts,
quoiqu'il semble absolument les avoir con-
fondus.

Il y en a qui tendent à faire voir aux
Chrétiens de chaque Secte, que quelque
avantage qu'ils prétendent avoir sur les au-
tres

tres par leur Orthodoxie, ils feront téméraires de s'en féliciter, tant qu'ils négligeront (comme ils ne le font que trop) de professer tous les articles de la déclaration de St. Paul. Non seulement l'Apôtre faisoit profession de servir le Dieu de ses Peres, suivant la voye que les Juifs appelloient Héresie, ou suivant les nouvelles lumieres de la Foi Chrétienne: Non seulement l'Apôtre faisoit profession de croire tout ce qui est écrit dans la Loi & dans les Prophètes, comme simple matière de foi ou de spéculation: Non seulement il croyoit, ainsi que les Pharisiens, la Résurrection des morts: Mais cette même Résurrection qu'il faisoit profession de croire, il faisoit aussi profession de l'espérer, & d'en conserver l'Espérance par une attention active & constante à ne rien faire qui, en excitant les reproches de sa Conscience, lui pût ôter le droit d'espérer comme un bien, la Résurrection qu'il croyoit comme une Vérité. „ On a fait tant „ de bruit dans l'Eglise au sujet des *Articles* „ de Foi: Je suis surpris qu'on ait si peu songé à dresser des *Articles d'Espérance*. L'Espérance est-elle une disposition dont il soit si peu parlé dans l'Écriture? (Voyez: „ *Romains* V. 2, 5. VIII. 24. XV. 4, 13.) „ Un Scélerat peut croire tout ce qui est „ écrit dans la Loi & dans les Prophètes: „ il peut croire qu'il y aura une Résurrection: „ Mais il n'y a que l'homme de bien qui „ puisse l'espérer. ” St. Paul disoit, je l'espere:

re: Mais aussi disoit-il, je me donne de la peine, je matte mon corps, je m'assujettis comme un Athlète à un régime difficile, je me discipline, ἀσκή... διαπαντός, je m'exerce, & m'exerce toujours, à conserver une Conscience sans reproche, Salomon dit (Prov. XIV. 32.) que le *Juste a de l'Espérance au jour de sa mort*: Mais Salomon ne le dit que du *Juste*. Telles sont en substance les réflexions de la première espèce que j'ai indiquée.

Celles de la seconde espèce tendent à persuader aux Chrétiens de toutes les Sectes, que si d'un côté ils ne donnent pas assez aux Articles de sentiment & de pratique, ils donnent trop de l'autre aux Articles de spéculation, sur lesquels ils sont divisez en tant de Communions différentes, quoique les gens de bien de ces différentes Communions soient tous d'accord sur les Articles énoncez ici par l'Apôtre; ce qui devoit suffire, selon notre Auteur, pour les réunir tous dans une seule & même Communion. Il y a des choses absolument nécessaires, & d'autres qui ne le sont pas. Mr. Atkinson voudroit de l'Unité dans celles-là, de la Liberté dans celles-ci, & de la Charité dans les unes & les autres: en sorte que toutes les controverses se traitassent à l'amiable, & que nous fussions tous sur le pied de nous *dire la Vérité en Charité*: [ἀληθεύοντες δὲ ἐν ἀγάπῃ. . . . Eph. IV. 15.] Je déclare volontiers, dit-il, que je serois aussi prêt à souffrir le Martyre pour la Charité, que pour
l'Ar.

l'Article de Foi le plus fondamental. St. Paul servoit le Dieu de ses Peres selon la voye que le Dieu de ses Peres lui avoit montrée par Jesus-Christ: Et cette même voye, les Juifs osoient l'appeller d'un nom, dont il est vrai que le sens injurieux n'est pas toujours déterminé, mais qui naturellement se prend pour une injure dans cet endroit, & qui d'ailleurs semble avoir constamment un mauvais sens dans les *Epîtres*: C'est le nom d'*Hérésie*. Quelle temérité dans ces Juifs! se recrieront ici tous les Chrétiens: Et faudra-t-il avouer que les Chrétiens eux-mêmes ont souvent été coupables les uns envers les autres d'une temérité peu différente? Mr. Atkinson est fâché de faire un pareil aveu: Mais il est obligé, dit-il, de le faire. Cependant, si nous puisons dans l'Écriture nos idées touchant l'Hérésie, nous trouverons (poursuit-il) qu'il est très-difficile de prononcer un homme Hérétique à cause de ses opinions. Voyez *Tite* III. 10, 11. „ Un Homme „ peut se tromper sur un point considérable, „ & avec cela être agréable à Dieu. Si mal- „ gré son erreur, j'ai lieu de croire qu'il ai- „ me sincèrement J. C. je ferai le dernier de „ tous à l'appeller Hérétique, ou à le traiter „ comme tel. . . . On convient qu'il y a „ des Articles fondamentaux du Christianif- „ me: Mais je ne puis m'empêcher de pen- „ ser qu'ils sont en bien petit nombre, & „ qu'ils se présentent clairement d'eux-mêmes dans l'Écriture pour se faire apper-

Tom. X. Part. I. F „ cevoir

„ cevoir fans peine à toute perſonne, qui
 „ avec la capacité ordinaire, a le cœur
 „ droit. Les points douteux & conteſta-
 „ bles qui, comme autant de Livrées,
 „ diſtinguent les différens Partis du Chriſ-
 „ tianifme, ne doivent point trouver pla-
 „ ce ici; car à ce compte les Articles fon-
 „ damentaux ſe multiplieroient exceſſive-
 „ ment, & on ſe trouveroit réduit à dire,
 „ que des Chrétiens pleins de piété diffé-
 „ rent fondamentalement les uns des au-
 „ tres. . . . St. Paul met les Héréſies au
 „ nombre *des œuvres de la Chair*, Gal. V.
 „ 20, 21. J'en conclus, qu'aucun homme vé-
 „ ritablement homme de bien ne peut être
 „ coupable d'Héréſie, quoiqu'il puiſſe ſe
 „ tromper comme le reſte des Hommes. S'il
 „ ſe trompe en quelque point conſidérable,
 „ ou il reviendra de ſon erreur, ſelon les
 „ promeſſes de Dieu. . . . *Pſ. XXV. 9. &*
 „ *Jean VII. 17.* . . . ou ſon erreur ne ſera
 „ en aucune manière préjudiciable à ſon ſa-
 „ lut. Ce qui arriva à St. Paul, nous fait voir
 „ que les plus gens de bien & les plus uti-
 „ les peuvent être pourſuivis comme Héré-
 „ tiques, par des gens qui ſont eux-mêmes
 „ les plus grands Hérétiſques. Prenons gar-
 „ de à ne taxer légèrement d'Hypocriſie au-
 „ cun Particulier, ni à plus forte raiſon au-
 „ cune Société entière. Je connois des gens
 „ dont les principes tendent à détruire la
 „ Pieté; mais leur cœur & leur vie ſont
 „ directement contraires à leurs principes:

„ A Dieu ne plaife qu'à caufe de leurs Er-
 „ reurs, toutes dangereufes qu'elles font, je
 „ les veuille juger Hérétiques! On
 „ ne doit point attendre, & [par confé-
 „ quent] on ne peut gueres fouhaiter une
 „ réunion avec Rome : Mais outre qu'on
 „ peut fouhaiter une réunion de tous les
 „ Proteftans, qui feroit très-praticable, vû
 „ celle qui s'eft aâuellement pratiquée en
 „ certains lieux entre les Luthériens & les
 „ Calviniftes; je crois que chez les Catho-
 „ liques Romains même, nous devons bien
 „ diftinguer entre la Cour de Rome & l'E-
 „ glife Romaine, entre certains Peuples
 „ Papiftes & autres Peuples qui le font
 „ auffi. Il s'en faut beaucoup, qu'à l'égard
 „ du Pape on foit auffi bigot en France
 „ qu'en Espagne ou en Italie: Et je fuis per-
 „ fuadé que parmi les Papiftes ignorans &
 „ modérez, il y en a quantité dont le cœur eft
 „ droit, qui fe reglent en confcience fur ce
 „ que leurs ténèbres leur laiffent entrevoir
 „ de la lumière Evangelique, & qui font
 „ agréables à Dieu. Les Confef-
 „ fions de Foi, & tels autres Ouvrages fym-
 „ boliques, peuvent avoir leur utilité: Mr.
 „ Atkinfon en convient: Mais il les voudroit
 „ moins étendus, & qu'on en retranchât tous
 „ les Articles fur lesquels l'Ecriture ne s'expli-
 „ que point clairement. St. Paul *croyoit tout ce
 „ qu'il eft écrit dans la Loi & dans les Prophètes:*
 „ Voilà fa Confeflion de Foi. Cette Confef-

sion étoit *Scripturaire* : elle rouloit sur ce qui étoit écrit dans la Loi & dans les Prophètes. Elle étoit *complete* : Elle embrassoit tout ce qui étoit écrit. Mais en même tems elle étoit *courte* & conçûë en termes généraux : semblable en cela à toutes les autres Confessions de Foi rapportées dans les Livres Sacrez. Voyez *Matth. XVI. 16. Marc. VIII. 29. Luc. IX. 20. Jean IX. 35-38. Rom. X. 9, 10. & 1 Cor. XV. 3, 4.* Notre Auteur, à cette occasion, dit un mot des Canons du premier Concile de Jerusalein, & les compare avec ceux des Conciles suivans : Mais cela n'est point discuté comme cela mériteroit de l'être : Et le manque de discussion est un défaut assez général dans les Ouvrages de Mr. Atkinson. Il ne doit pas trouver mauvais qu'on s'en plaigne. On reconnoît qu'il pense judicieusement & utilement. Sans cela on ne se plaindroit peut-être pas de ce qu'il représente ses pensées d'une manière superficielle. On voudroit toujours que des pensées judicieuses & utiles fussent bien développées, & que celui qui les propose se donnât la peine de lever les difficultés, ou qu'il eût l'art de les prévenir. Les Peres du premier Concile de Jerusalein se bornèrent à quatre Articles, & ces quatre Articles étoient *nécessaires* : Cela est vrai, & l'on voit bien où cela tend. Mais cela ne prouvera jamais rien contre les Conciles postérieurs, tant qu'on n'aura pas justifié celui-là

sur

sur la nécessité qu'il attribue à quatre Articles, qui ne paroissent certainement pas tous quatre (au moins du premier coup d'œil) plus nécessaires que cent autres dont les Conciles ont témérairement supposé la nécessité. Les difficultez qu'on peut faire là-dessus sont connues de tout le monde: & la véritable solution de ces difficultez n'est nullement si commune, que Mr. Atkinson n'eût dû la fournir directement ou indirectement à ses Lecteurs. C'est cependant ce qu'il a négligé.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce que nous avons appelé son *Epître Catholique*: Il est tems de dire un mot de l'*Apostille* contre Woolston. Quoique Mr. Atkinson ne soit pas d'humeur à regarder les Incrédules de profession comme des Freres Non-conformistes, je souhaiterois de tout mon cœur, dit-il, que le Gouvernement voulût permettre à cet homme qui parle avec tant de jactance, de défendre, s'il le peut, ses Discours sur les Miracles de Jesus-Christ. . . . Et avant que d'en venir à cette Déclaration, qui termine sa réponse, il se justifie, & justifie le Docteur Harris, par des citations de leurs deux Ouvrages contre Woolston, par lesquelles il paroît, que dans ces Ouvrages mêmes ils avoient eû soin de prévenir ses plaintes par des sentimens bien marquez de Charité & de Tolérance. On aura peut-être de la peine à concevoir après cela, comment Woolston a pû leur reprocher un esprit de persécution. Mais au

82 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
fond c'est un mystère qu'il n'est point du tout impossible d'expliquer. On sçait que cet homme avoit une impudence particulière, laquelle je penserois volontiers qui étoit en lui une espece de maladie: Si avec cela il soupçonnoit véritablement ses deux Antagonistes d'être animez d'un esprit persécuteur contre lui, il n'y aura plus de mystère: Or on pourroit fort bien présumer qu'il les en soupçonnoit, par cela même qu'il les croyoit tolérans en général. Cela paroîtra paradoxé, mais cela ne l'est point. C'est un fait, que cette Tolérance Chrétienne, dont la seule idée répand naturellement un air de joye sur le visage de tant de gens de bien, fait secouer la tête & froncer le sourcil à d'autres, & particulièrement aux zèlez & aux habiles de deux Partis considérables. Les uns sont les zèlez & les habiles du Parti *Catholique-Romain*: Ils traitent de Théologiens politiques, ceux d'entre les Protestans qui font profession de Tolérance: Ils conçoivent que cette Tolérance tend à rendre le Protestantisme redoutable par la réunion des diverses Societez Protestantes. Les autres sont les zèlez & les habiles du Parti *Déïste*: Ils se mettent dans l'esprit, que tous ces Chrétiens tolérans, dont on leur vante quelquefois la Charité, ne voudroient réunir toutes les Eglises Chrétiennes, que pour former une Ligue capable d'abîmer le Déïsme.

Le cinquième Ouvrage de notre Auteur est une Réfutation du fameux TYNDAL : dont le titre est :

Christianity not older than the first Gospel-promise, in Answer to a Book entitled, Christianity as old as the Creation &c. Brochure in octavo, de 77. pages, avec une Préface de VI. A Londres. Chez Ford. MDCCXXX.

L'Auteur y soutient, contre le Livre du *Christianisme aussi ancien que le Monde*, que le Christianisme n'est pas plus ancien que la première promesse Evangelique, faite à nos premiers Payens après leur chute. C'est tout ce que nous dirons de cet Ouvrage à présent, parce que nous aurons peut-être occasion d'en parler une autre fois.

VI.

Et nous nous contenterons par la même raison de donner le titre du sixième, qui est une suite du précédent.

Scripture History, Præcepts, and Prophecy, vindicated. Being the second Part of Christianity not older than the first Gospel-promise, in Answer to Christianity as old as the Creation &c.

C'est-à-dire :

Apologie pour l'Histoire, les Préceptes, & les Prophéties de l'Ecriture: ou seconde Partie du Christianisme pas plus ancien que la première Promesse Evangelique: En réponse au Christianisme

84 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
nisme aussi ancien que le Monde. A Londres
chez Ford. MDCCXXXI. In octavo. Pages
116. pour le Livre, & VII. pour la Préfa-
ce: datée du Mois de Novembre 1730.

VII.

Le septième Ouvrage de notre Auteur ne nous est connu que par le titre; qui est:

Closet Devotion recommended in two Sermons &c. C'est-à-dire: *La Dévotion du Cabinet recommandée en deux Sermons, prononcez le 10. d'Octobre MDCCXXXI.*

VIII. & IX.

Le huitième Ouvrage de Mr. Atkinson & le neuvième, sont deux Sermons de controverse, l'un *sur la Perfection de l'Ecriture Sainte*, prêché le 26. de Janvier 1731: L'autre, *sur le Droit de juger chacun pour soi-même*, prononcé le 29. de Février de la même année: auquel l'Auteur a joint quatre *Corollaires contre les Catholiques Romains, & pour la Réunion de tous les Protestans.* Ces deux Sermons sont dédiés au *Duc de Newcastle*: Le premier par une Epître, & le second par une simple Inscription: après laquelle vient une *Dédicace* d'un stile fort familier. *A la Société de Chrétiens qui s'assemble pour servir Dieu à St. Thomas l'Apôtre dans Londres.* C'est l'Eglise où les deux Sermons ont été prêchez. Ces Sermons sont du nombre de ceux que firent, d'un commun accord,

cord, il y a quelques années, les Ministres Presbytériens de Londres, à l'occasion de la Lettre circulaire, que Mylord Evêque de Londres avoit publiée touchant les progrès du Papisme: & quoiqu'ils renferment bien de choses assez communes, ils sont tels que nous pourrions en extraire des morceaux qui se liroient sans doute avec plaisir: Mais ce Catalogue est déjà trop long.

Le titre du premier Sermon est: *The Holy Scriptures a perfect Rule, and Papish Objections answerd &c.* A Londres chez Ford 1735. 8. pp. 40.

Le titre du second: *A judgment of private discretion explained and asserted.* A Londres, chez le même, la même année: 8. pp. 26. sans la Dédicace:

X.

Le dixième Ouvrage est un Sermon sur le Mariage de S. A. R. Monseigneur le Prince de Galles, avec la Princesse de Saxe-Gotha: Prononcé le 2. de May 1735. & dédié à Leurs Alteffes Royales.

Good Princes Nursing Fathers and Nursing Mothers to the Church. A Sermon preached... on the Marriage of his Royal Highness the Prince of Wales &c. A Londres, chez Ford. 8. pp. 25.

XI.

Le dernier Ouvrage de notre Auteur est celui dont nous avons donné l'Extrait dans l'Article précédent de cette Bibliothèque.

VI. ARTICLE.

MEDICAL ESSAIS and *Observations*, revised and published by a Society in Edimburg, Volume IV. C'est-à-dire: Essais & Observations de Médecine, revûs & publiez par une Societé d'Edimbourg. A Edimbourg 1737. quatrième Volume, folio pp. 512. sans la Table des Matières. Second Extrait.

Article XV. *Histoire d'une Playe faite avec un Fer rouge, & pénétrant dans le Bassin: Par Mr. André WILLISON, Médecin à Dundée.* L'Auteur ne rapporte l'Histoire de cette Cure que pour faire voir, qu'il ne faut pas abandonner les cas qu'on croit les plus désespérez, tel qu'étoit celui-ci. Mr. Willison guérit en six semaines cette Playe qu'il jugeoit mortelle, en n'employant que des remedes très-connus & très-ordinaires à la vérité, mais menagez avec toute la prudence possible.

Article XVI. *Pierre de la Vessie, dont le noyau étoit une Aiguille: Par Mr. André BROWN, Chirurgien à Dalkeith.* Cette Pierre, que rendit une petite Fille d'environ quatre ans, avoit ceci de particulier, que l'Aiguille, qui la traversoit en biais, n'étoit pas entierement couverte de sa substance, mais qu'on en voyoit les deux extrêmitéz, qui sortoient chacune

chacune de la longueur d'une ligne. On ne ſçait comment cette Aiguille avoit pénétré dans la Veſſie.

Article XVII. *Aneurifme*: Par Mr. A. MONRO. La deſcription de l'Opération qui a été faite pour la guérifon de cet Aneurifme, confirme ce que l'on a vû expliqué au long, & prouvé dans les Articles XV, XVI, & XVII. du ſecond Volume de ces Eſſais; outre cela on trouve ici une nouvelle idée de l'Auteur pour perfectionner ſon Opération. Dans cette vûë il propoſe, qu'auffi-tôt que l'incifion longitudinale eſt faite, après qu'on a ôté le Polype & le Sang, le bras du Patient étant un peu ployé, l'Opérateur faiſiſſe avec le pouce & le doigt indice de la main gauche l'Artère humérale; qu'il la pince vers ſa partie poſtérieure, & qu'il pouſſe ſon Aiguille tout contre ſes ongles; ce qui le conduit ſûrement pour éviter le Nerf; car il peut aiſement le diſtinguer de l'Artère par le tact: & le bras étant dans cette poſture, il lui eſt facile d'attirer l'Artère tellement en dehors, qu'il ne puiſſe rencontrer le Nerf.

Ainſi l'Opération de l'Aneurifme, qui ſuivant la deſcription que les Chirurgiens en avoient donnée, ſembloit très-délicate, difficile, ennuyeuſe & précaire, peut s'exécuter facilement & ſans danger, en ouvrant toute la tumeur à une fois, & enſuite en mettant la ligature autour de l'Artère, comme on vient de le décrire.

Article XVIII. OEDÈME du genou: *Par le même.*

Article XIX. *Observation d'une partie du Cartilage de la jointure du Genou ossifiée & séparée: Par le même.* Cette observation servant à éclaircir un phénomène qui a embarrassé l'Auteur de l'Article suivant, nous aurons occasion de l'expliquer plus au long.

Article XX. *Lettre de Mr. T. SIMSON, Professeur en Médecine dans l'Université de St. André, à Mr. Monro, sur une Tumeur extraordinaire du genou; avec quelques Remarques sur les Oedemes des jointures.* La maladie dont Mr. Simson détaille dans sa Lettre un exemple avec beaucoup d'exactitude, est une de ces Enflures que les Anglois appellent *white SWELLING*, c'est-à-dire, *Enflure blanche*, dont la cure est très-longue & très-difficile. Un Païsan eut pendant plusieurs mois de la peine à marcher, causée par une douleur au genou gauche; quand la douleur étoit la plus violente, il sentoit quelque chose de dur au-dessous de la rotule, ordinairement vers le dedans de la jambe, & quelquefois du côté opposé; & la douleur ne cessoit, que lorsqu'en frottant avec la main, il faisoit disparaître ce corps dur: les parties d'alentour étoient un peu tumefiées, comme il arrive toujours dans les *Tumeurs blanches*. Mr. Simson sentant ce corps au travers des tégumens, crut qu'il étoit logé dans la membrane adipeuse, & qu'il seroit aisé par une incision de l'en tirer. Le Mala-

de

de s'étant enfin résolu à l'opération, le Médecin fut fort surpris, après avoir coupé la peau & la graisse, de trouver une membrane très-forte, qui renfermoit la tumeur, & dans laquelle étoit placé ce corps flottant; cependant il ouvrit ce sac, dont il sortit quatre onces, au moins, de Sinovie, avec le corps dur; il étoit de la même figure, mais plus grand, qu'une fève de Haricot; il sembloit d'abord entierement cartilagineux, mais en se séchant, il se retira, & on apperçut aisément que c'étoit un Os, couvert d'un Cartilage. Les suites de cette opération furent terribles; & le Malade n'en fut quitte qu'un an après. Mr. Simson laisse aux autres à deviner, d'où pouvoit provenir cet Os, qui ne tenoit à rien? Dans l'Article qui précède celui-ci, Mr. Monro, en envoyant la Lettre de Mr. Simson à ceux qui publient ces Recueils, leur apprend, qu'il trouva un Os tout semblable dans l'articulation du genou d'une femme qu'il disséqua en 1726, avec cette différence, que celui-ci pendoit par un ligament de demi-pouce de long du côté de la partie externe du *Tibia*. En separant l'Os de la cuisse du *Tibia*, il vit que ce ligament sortoit du bord externe du Cartilage qui couvre la cavité externe du *Tibia*, & que vers le dedans il manquoit une partie du Cartilage du *Tibia* de la même figure que ce petit Os. Il est assez probable que celui dont Mr. Simson fit l'extraction, avoit la même origine. C'est à l'irritation que cau-

90 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
causoit ce corps étranger, que notre Auteur
attribue l'amas de la Sinovie & les autres
Symptomes de cet accident.

Article XXI. *Histoire d'un Ulcere de la jambe: Par Mr. A. MONRO.*

Article XXII. *Remarques sur les Amputations des grandes extrémités: Par le même.* Malgré la perfection où l'on prétend que la Chirurgie est parvenuë de nos jours, voici une des opérations les plus importantes, dans la pratique de laquelle notre judicieux Auteur trouve plusieurs fautes très-considerables, qu'il donne les moyens d'éviter. Il enseigne aussi, comment on peut rendre cette opération plus sûre, & procurer une plus prompte guérison de ses suites que par la méthode ordinaire. Nous rapporterons quelques-unes de ces Remarques, bien fâchez d'être obligez d'en omettre le plus grand nombre; car il n'y en a aucune dont la connoissance ne fût utile au public.

Mr. Monro remarque, qu'en liant les vaisseaux, on doit engager dans le nœud aussi peu de Fibres musculaires, de Tendons & de Ligamens qu'il est possible; & que le Chirurgien feroit mieux de ne passer son Aiguille que dans la substance celluleuse, dans laquelle l'extrémité de l'Artere est située: car les fils approchant avec plus de force les côtes de l'Artere, lorsque la substance, qui est entre deux, est molle & mince, que lorsqu'elle est dure & épaisse, on cause moins de douleur en évitant les parties nerveuses:

il y a une moindre déperdition de substance, lorsque les parties liées viennent à tomber; & les nœuds se separent plus vite & plus aisement: l'on évite plusieurs autres inconveniens par cette méthode, & l'on ne doit pas craindre que la ligature glisse sur l'extrémité de l'Artère; car si-tôt qu'elle est faite, la substance celluleuse qui est au-delà du nœud, communiquant encore avec les cellules voisines, s'enfle & devient plus ferme & plus dure; ce qui empêche le fil de glisser. Si ce fil est plat, comme il doit l'être, il ne peut couper l'Artère. Il ne faut pas craindre de ferrer trop la ligature, sur-tout si le vaisseau n'est pas des plus gros; car plus la ligature est ferrée, & plus vite elle se separe, & la cure en est d'autant plutôt achevée. En coupant les fils de la ligature bien courts, ils ne s'attachent point à l'appareil, & on n'est point en danger de les tirailler en le levant, & de déchirer les extrémités des Artères, ou de faire glisser les nœuds de dessus. Le Chirurgien, après avoir lié les vaisseaux qui donnent dans le tems de l'Amputation, fera bien de reveiller son Patient par quelque cordial, & ensuite d'examiner avec soin, si le sang ne sort pas par quelque autre endroit, afin de lier aussi ces vaisseaux avant d'appliquer l'appareil. Si les grands vaisseaux sont bien liés, on ne doit rien appliquer sur la playe que de bonne charpie bien molette: c'est un absorbent fort doux, qui ne cause aucune douleur

leur à la playe, & par la corruption des liqueurs qu'elle imbibe, elle devient un fuppuratif excellent & très-fur. Mais il faut bien fe donner de garde de redoubler les extrêmitéz des fils de la charpie, comme on a coûtume de faire; ce qui rend les extrêmitéz des plumaceaux plus épais & plus durs, & la preffion inégale qu'ils font fur la playe produit plusieurs mauvais effets.

L'Auteur, après ces remarques, prouve très-folidement, & confirme par des expériences, que l'on court rifque de causer une Hémorrhagie en ferrant trop fortement l'appareil; outre l'Inflammation & même la Gangrène qui peuvent en être les fuites. Il n'est pas néceffaire non plus que ceux qui doivent fouffrir une Amputation foient faignez devant & après l'opération, ainfi que les François le pratiquent, fouvent fort mal à propos. Notre Auteur prouve fort bien, que ces évacuations ne font utiles que pour les perfonnes pléthoriques, & qu'elles conviennent beaucoup mieux après la cure & de tems en tems, qu'immédiatement devant & après l'opération. Si on leve le premier appareil le premier, le fecond, le troifième, & même le quatrième jour après l'opération, il eft encore attaché à la playe, & l'on ne peut l'en feparer fans beaucoup de douleur, & fans faire faigner la playe; ainfi on fait beaucoup mieux d'attendre pour cela jufques au feptième jour, lorsque la fuppuration eft bien avancée. Rien ne contribue plus à

hâ-

hâter la cure, que de panser rarement la playe, & de différer les pansemens jusques à ce qu'une demangeaison incommode s'y fasse sentir.

Si le Patient est d'un tempérament passablement bon, & qu'il soit bien traité; de la Charpie sèche, & de tems en tems la Pierre infernale pour manger les chairs baveuses, sont les seuls remedes nécessaires pour une guérison entiere, sans que l'os s'exfolie; ce qu'il faut empêcher autant qu'on peut, si l'os est sain.

Article XXIII. *Essai sur les Fièvres nerveuses : dans une Lettre de Mr. Ebenezer GILCHRIST Médecin à Dumfrais, à Mr. J. STEVENSON, Médecin à Edimbourg.* La maladie qui fait le sujet de ce Traité, a été depuis plusieurs années très-commune, & presque toujours fatale dans la Grande-Bretagne. Nous ne déterminerons pas, si l'on doit attribuer ces fâcheux événemens ou à la nature de ce mal, qui résiste le plus souvent à tout ce que l'Art peut lui opposer, ou à l'ignorance où l'on est encore des remedes qui lui sont propres. Cet Essai paroît très-propre à donner des lumieres utiles sur ce second article; & nous en donnerions volontiers l'abregé, si l'on pouvoit abreger un Discours, dont on ne peut rien retrancher que d'essentiel à l'intelligence de la matière, qui est presque neuve.

Article XXIV. *Remarques sur le traitement des Fièvres intermittentes : Par Mr. Alexandre*
Tome X. Part. I. G THOM-

94 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
THOMSON, Médecin à Montrose. Ces Ré-
marques de Mr. Thomson sont le fruit d'une
expérience de vingt ans. Elles sont d'au-
tant plus importantes, qu'elles ont pour ob-
jet une maladie très-fréquente, & pour la
cure de laquelle on se croit bien fondé à
employer le Quinquina: mais, notre Auteur
nous avertit que ce remede, quelque ex-
cellent qu'il soit, cause d'étranges desor-
dres, si la matière morbifique n'est en gran-
de partie chassée par les Vomitifs, avant de
se servir de ce Spécifique. Le point essen-
tiel que notre Auteur communique au Pu-
blic, c'est de donner le Vomitif dans le
tems que cette matière est dégagée, & qu'elle
coule vers l'estomac, ce qui arrive au
commencement du paroxysme. Un autre
avantage de cette méthode, c'est que par
l'action du Vomitif, & le choc violent qu'il
donne à toutes les parties, cette matière est
detachée avec plus de facilité, & l'accès,
est de beaucoup diminué, s'il n'est pas en-
tièrement prévenu. Le succès a toujours
répondu à cette théorie, & a engagé l'Au-
teur à continuer dans cette pratique pen-
dant vingt années: seulement lorsque le froid
de l'accès est très-court, & qu'il est suivi
d'un tremblement violent, sans aucun mal
d'estomac, il attend à donner le Vomitif
que ce mal d'estomac se fasse sentir dans le
chaud de la Fièvre. Car, dans le tems que
la matière morbifique est poussée vers l'esto-
mac, & y cause ces especes de nausées, la
moi-

moitié ou le tiers même de la dose d'un Emétique fera plus d'effet, qu'une dose entière, lorsque, dans l'intermission, cette matière est tellement mêlée avec les autres humeurs du corps, qu'il est très-difficile de l'en separer. Souvent un Vomitif donné avec ces précautions, emporte la maladie, & s'il revenoit un second accès, il seroit si affoibli par une seconde dose, qu'il ne seroit presque pas sensible; après quoi le quart de la dose ordinaire de Quinquina suffit pour achever la cure, & prévenir les rechutes. L'Auteur fait voir ensuite, par plusieurs exemples, le danger de donner le Quinquina avant la coction & l'évacuation de la matière qui cause la Fièvre.

Article XXV. *Lettre de Mr. André WILLISON, Médecin à Dundée à Mr. MONRO, sur des Tremblemens irréguliers qui suivirent la guérison d'une Fièvre intermittente.* Mr. Monro ayant publié plusieurs cas * paralleles à celui-ci, qui avoient résisté à tous les remèdes, Mr. Willison s'est cru obligé, pour le bien du public, d'insérer dans ce Recueil la méthode qui lui a réussi dans un Tremblement semblable, & procedant de la même cause. La Lettre est si courte & si utile que nous la traduirons en entier.

„ Au mois de Juillet 1733, une fille d'en-
„ viron

* Voyez *Philosophical Essays*. Vol. 2. Article XIX.

„ viron trente ans, d'une disposition plétho-
 „ rique, qui avoit eu pendant trois mois
 „ une Fièvre tierce, dont un Jardinier ar-
 „ rêta les accès par le moyen de quelques
 „ herbes, vint me consulter. Elle étoit
 „ alors faisie très-souvent d'un Tremblement
 „ violent de tout le corps, qui duroit long-
 „ tems. Quelquefois ces Tremblemens agi-
 „ toient sa tête avec tant de violence, que
 „ deux hommes ne pouvoient la retenir;
 „ en d'autres tems, un de ses bras, ou tous
 „ les deux, étoient ainsi attaquez. Son
 „ pouls étoit mol & languissant, mais ses
 „ veines paroissoient bien remplies. Elle
 „ n'étoit point alterée; elle n'avoit aucun
 „ appetit; & ses regles n'avoient point paru
 „ depuis trois mois. Elle sçavoit quand ces
 „ Tremblemens devoient la prendre, &
 „ quelles parties ils devoient saisir; car elle
 „ disoit qu'elle sentoit venir un vent froid
 „ dans ces parties. Dans les intervalles de
 „ ses Tremblemens elle étoit assoupie, & si
 „ disposée à s'endormir, qu'elle seroit tom-
 „ bée de sa chaise, si elle n'y avoit été re-
 „ tenuë.

„ Je la fis saigner aux chevilles des pieds,
 „ & lui ordonnai deux Vomitifs de moutar-
 „ de *: mais comme elle ne s'en trouvoit
 „ pas

* Nos Lecteurs seront peut-être bien aise d'ap-
 prendre ce que c'est qu'un *Vomitif de Moutarde*.
 On fait une espece de bouillie avec la fleur de
 Mou-

„ pas beaucoup mieux, je lui conseillai d'ef-
 „ fayer les Bains froids, & de se bien frot-
 „ ter les extrémitéz en en fortant. Après
 „ avoir exécuté cette ordonnance chaque
 „ jour, pendant deux semaines, elle vint me
 „ remercier, en me disant, qu'elle étoit par-
 „ faitement guérie de tous les symptomes
 „ de son mal.

Article XXVI. *Manie causée par la callosité de la Pie-mere: Par Mr. Edward BARRY, Médecin à Cork & Membre de la S. R.*

Article XXVII. *Epilepsie, provenant d'une cause extraordinaire: Par Mr. Thomas SHORT, Médecin à Sbeffield & Membre de la S. R.*
 L'accès commençoit toujours à la jambe, & en un moment gaignoit la tête & le reste du corps. Quoiqu'il ne parût rien à cette jambe, l'Auteur ne laissa pas de plonger un Scalpel à l'endroit où commençoit la convulsion, & ayant pénétré environ deux pouces, il trouva un petit corps dur, qu'il separa des muscles, & qu'il coupa avec ses ciseaux: il se trouva que c'étoit un petit Ganglion, de la grosseur d'un gros pois, situé sur un Ners. Si-tôt qu'il fût enlevé, la Malade fut delivrée de son accès, & s'écria
 qu'el-

Moutarde & de l'eau chaude, dans laquelle on a dissous un peu de Sel commun. on en prend une bonne cuillerée, & quelquefois deux, delayées en de l'eau tiède, le matin à jeun; cela opere bien comme Vomitif, & c'est un excellent remede dans la plúpart des maladies où les Ners sont attaquez.

qu'elle étoit guérie, & n'a jamais eu aucune attaque depuis, quoiqu'avant sa guérison elle en eût trois ou quatre par jour. Le succès de cette entreprise enhardira peut-être à en tenter de semblables, qui ne seront pas moins heureuses.

Article XXVIII. *De la cure des Ulceres du Poupon par la Saignée: Par.....*

Article XXIX. *Amas de matière vidé par les Selles: Par Mr. Jaques JAMIESON, Chirurgien à Kelfo.*

Article XXX. *Hydropisie extraordinaire, causée par des Stéatomes qui occupoient tout l'Omentum: Par Mr. A. MONRO. Sans le secours des figures il ne seroit gueres possible de faire entendre ce cas.*

Article XXXI. *Obstruction totale de la Valvule du Colon: Par Mr. Thomas SHORT, Médecin à Sbeffield, & Membre de la S. R. Cette Obstruction causa la mort du Patient. A l'ouverture du corps on trouva la Valvule du Colon entierement fermée, & environ la largeur de deux doigts de cet Intestin étoit dégénéré en une substance dure & solide, au-dessous de laquelle il n'y avoit point d'excremens. Les petits Boyaux étoient livides & fort enflamez.*

Article XXXII. *Enfant né sans Anus ni Rectum: Par Mr. J. JAMIESON, Chirurgien à Kelfo.*

Article XXXIII. *Sang caillé extravasé sur la Matrice, & Remarques sur l'épaisseur de ce Viscere, après un travail laborieux: Par Mr. J.*

7. PAISLEY, *Chirurgien à Glaskow.* La Femme qui fait le sujet de cet Article, mourut, après avoir été six jours en travail, sans avoir pu accoucher, par la negligence de la Sage-femme. Mr. Paisley en l'ouvrant, trouva la surface externe de la Matrice couverte d'un caillot de Sang, épais d'un quart de pouce, & qui étant séparé & étendu sur une table, étoit long d'un pied & un quart, & large d'un pied; mais il ne put decouvrir d'où ce sang procedoit: il soupçonne cependant que cet épanchement doit arriver dans un travail difficile, par la violente compression de la Matrice, dont le sang peut s'échaper par les pores dilatez du corps même de cette partie. Comme ce phénomène n'a jamais été observé, l'Auteur a cru qu'il seroit utile d'en instruire le public, afin que les gens du métier y fassent attention.

Quant à l'épaisseur de la Matrice, sur laquelle on dispute encore; l'Auteur la trouva d'un demi pouce dans les endroits les plus minces, & beaucoup plus grande vers le fond.

A R T I C L E V I I.

The Alliance between Church and State &c.

C'est-à-dire: *L'Alliance entre l'Eglise & l'Etat, ou la Nécessité & les justes rai-*

sons qu'il y ait une Religion établie par Autorité publique, & des Loix pénales; démontrées par la nature & le but des Societéz Civiles, sur les Principes fondamentaux du Droit de la Nature & des Gens, en trois Parties; dont la premiere traite des Societéz Civiles & Religieuses; la seconde d'une Eglise Nationale; & la troisieme des Loix pénales; à Londres, imprimé pour Fletcher Gyles, A. 1736. in 8. pagg. 173.

L'Auteur de ce petit Traité, Mr. Warburton, Ministre de l'Eglise Anglicane, s'est déjà fait connoître avantageusement, par plusieurs Brochures qu'il a données au public. Son but dans celle-ci, est de prouver la nécessité de conserver au Clergé Anglican ses Privileges. Pour cet effet il examine d'abord l'origine des Societéz Civile & Religieuse, leur nature, leur but, & les relations qu'elles ont entre elles.

La plupart des Théologiens prétendent, que ce qui a engagé les hommes à s'unir en Corps, & à former des Societéz, étoit le sentiment de leurs besoins, & la vûë de se procurer mutuellement plusieurs avantages: Hobbes au contraire a soutenu, que c'étoit la méchanceté des hommes, dont l'état naturel est un état de guerre, & qui, s'il n'y avoit point de frein pour les retenir, rem-
pli-

pliroient tout de carnage & d'horreur. Notre Auteur ne va pas si loin que Hobbes; mais il ne croit pas non plus avec quelques Théologiens, que la vûë de se procurer mutuellement plusieurs avantages, ait engagé les hommes à former des Societez: selon lui, elles ont été établies pour être un remede contre l'injustice, & on a choisi des Magistrats d'un commun consentement pour autoriser cette maxime générale, Que des Créatures d'un même rang, & d'une même espece, nées pour jouir des mêmes avantages de la nature & de l'usage des mêmes facultez, ont tous des droits égaux.

Le desir, dit-il, de leur propre conser-
vation, qui est le plus nécessaire & le plus
vif de tous les desirs, est imprimé aux Ani-
maux par un instinct naturel, & à l'Hom-
me par ce même instinct aidé de la raison;
mais soit que ce soit la faute de quelque
nature plastique, qui ne sçauroit se conte-
nir dans de justes bornes, soit l'abus que
les hommes font de leurs libertez, l'envie
de fatisfaire ce desir entraîna un déluge de
maux, de violences, de rapines, de meur-
tres: on ne crut jamais avoir pourvû suffi-
samment à la conseruation de ses propres
droits, qu'on n'eût privé les autres de la
jouissance des leurs. A la vérité les Loix
naturelles condamnoient ces excès, & dic-
toient qu'il falloit punir ceux qui les commet-
toient; mais l'exécution de ces Loix étoit
ou entre les mains de la Personne offensée,

qui punissoit trop sévèrement l'injustice qu'on lui avoit faite, ou entre les mains de tous, l'offense ayant été générale: de sorte que les particuliers ne se mettoient point en peine de ce qui ne les regardoit pas directement & immédiatement, ou enfin, ceux qui vouloient exécuter les Loix, n'avoient pas assez d'autorité & de force pour le faire, & pour punir les coupables. Les violences & les injustices se multiplièrent par-là à un tel point, que les hommes furent forcez de chercher quelque remede: ils formerent pour cet effet des Societez, & établirent des Magistrats, afin d'avoir des Arbitres communs, assez impartiaux pour juger des Actions selon les Loix & la regle du Droit, & revêtus d'assez de pouvoir pour les mettre en exécution.

Cette origine des Societez Civiles fait voir quel est leur but & leur nature: c'est de mettre en sûreté la vie & les biens d'un chacun. Notre Auteur le prouve 1. Parce que ceux qui ont formé des Societez, doivent nécessairement s'être proposé une fin particuliere & déterminée, & non pas une fin générale & vague, & un bien que la Société seule pouvoit procurer. Cette fin étoit de se garantir de l'oppression, d'assurer la tranquillité publique & le bonheur de chaque particulier, & non pas de se procurer mutuellement plusieurs avantages. Car un mal qu'on sent actuellement, tel qu'étoient les vio-

violences & les injustices, fait plus d'impression sur notre Esprit qu'un bien qu'on espere; & il est plus facile de decouvrir les moyens de remedier à l'un, que de se procurer l'autre. 2. L'idée de ces avantages qu'on ne connoissoit pas encore par expérience, ne pouvoit qu'être fort obscure, puisque la plupart des hommes qui en jouissent, pensent peu que c'est à la Société qu'ils en sont redevables, parce qu'elle ne les leur procure pas d'une manière directe & immédiate.

Mr. Warburton passe à examiner l'origine & le but des Societéz Religieuses. La Religion est le commerce que nous avons avec Dieu: elle consiste dans les sentimens que la contemplation de sa nature & les relations que nous avons avec lui, nous inspirent; mais ces sentimens ne se manifestent-ils pas par des Actes extérieurs, & la Religion n'est-elle qu'une espece de Philosophie Divine dans l'Esprit, de sorte que ceux qui la professent, forment bien un Corps spirituel & mystique, mais nullement une Société Religieuse & visible? Notre Auteur répond à cette question, qu'une telle Religion peut bien être celle des Esprits purs; mais que l'homme étant composé d'une âme & d'un corps, sa Religion doit unir les méditations intérieures de son Esprit & les accès extérieurs de son Corps. Il fait voir que le tempérament du corps a beaucoup d'influence sur les passions de l'âme, & que l'expérience a comme démontré, que la Religion

des

104 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
des Mystiques, qui ont négligé les actes du Culte extérieur, sous prétexte de commerce immédiat avec la Divinité, dégénere en Indifférence & Froideur, ou en Fanatisme & en Enthousiasme, selon que leur tempérament est phlegmatique ou sanguin. Il remarque que la nécessité de pourvoir aux besoins & aux commoditez de la vie nous engage à un commerce continuel avec les objets matériels & sensibles; que ce commerce produit l'habitude, & que l'habitude nous empêche de nous occuper uniquement de contemplation immédiate, & de méditations continuelles. Il ajoute enfin, qu'il est nécessaire de faire une profession extérieure de la Religion, & de rendre graces à Dieu en public des biens qu'il accorde à tous en commun. C'est cette Profession & ce Culte qui ont donné naissance aux Societez Religieuses.

Le but de ces Societez est, de conserver la pureté des sentimens intérieurs de nos cœurs, & des actes extérieurs de notre Culte. Pour préserver la pureté de nos sentimens ou des dogmes de la Religion, il falloit dresser des Articles de Foi, les reduire en Formulaire, & n'accorder la communion de l'Eglise qu'à ceux qui en feroient profession: & pour diriger les actes de notre Culte, & pour empêcher qu'ils ne dégénéraissent en superstitions puériles, il étoit nécessaire d'instituer diverses Cérémonies, & de choisir certaines personnes pour y présider, & pour
veil-

veiller à ce qu'il ne s'y introduisît rien de puéril, de superstitieux & de profane.

Notre Auteur conclut de tout ceci, que puisque les Societez Civile & Religieuse ont une différente origine & un but différent, elles doivent être nécessairement deux Societez distinctes: & indépendantes l'une de l'autre. Les Papistes font dépendre l'Etat de l'Eglise; les Erasticiens, l'Eglise de l'Etat: les Presbytériens voudroient regler l'exercice du pouvoir Civil sur des Maximes ecclésiastiques; & les *Free-thinkers*, gouverner l'Eglise par des Maximes d'Etat: les Trembleurs abolissent entièrement l'Eglise; & les Sociniens suppriment la charge du Magistrat Civil. La source de toutes ces erreurs, est qu'on ne conçoit pas comment les mêmes personnes peuvent être membres de deux Societez distinctes.

Mr. Warburton, pour les refuter, soutient que l'Eglise & l'Etat sont deux Societez distinctes, dont nous sommes membres, sans qu'à cause de cela il y ait *Imperium in Imperio*. Pour le prouver, il avance deux propositions: la 1. Que le Magistrat Civil, entant que Magistrat, n'a aucun droit de se mêler de ce qui concerne la Religion: La 2. Que l'Eglise n'est pas en droit d'user de contrainte. Le but des Societez Civiles est de mettre en sûreté nos biens & nos personnes, & non pas de pourvoir au salut de nos ames. Tout ce qui regarde ce salut, n'est donc pas du ressort du Magistrat, & il n'a aucun droit d'imposer

la

la créance de certains Dogmes, ou de veiller à la conservation de la pureté de la Morale. A la vérité il est de l'intérêt aussi-bien que du devoir des Magistrats, de faire en sorte que ces trois Dogmes fondamentaux de la Religion Naturelle; Qu'il y a un Dieu; Que par sa Providence il gouverne le Monde; & Qu'il y a une différence essentielle entre le bien & le mal moral; soient enseignez & reçus par-tout: non parce que ce sont des Dogmes de la Religion, qu'il faut croire nécessairement si l'on veut être sauvé, mais parce qu'ils sont la base & le lien des Societez Civiles. Tous les hommes étoient libres pour former des Corps de Societez. Pour établir des Loix qui servissent de fondement à leur union, & pour déposer leur autorité entre les mains des Magistrats, il falloit leur consentement commun; mais quelle assurance pouvoient-ils donner qu'ils ne s'en retracteroient pas? Leur parole seule n'en étoit pas un garant suffisant, il falloit donc inventer un lien plus fort. Ce lien c'est un serment solennel; & ce serment suppose manifestement la créance de ces trois Dogmes. La Morale n'est pas non plus du ressort des Magistrats. Qu'on lise toutes les Loix civiles; elles défendent certaines actions, & infligent des peines à ceux qui les commettent; non entant que ces actions sont vicieuses & contraires aux Loix naturelles, ni entant qu'elles sont des pechez qui offensent Dieu; mais entant que ce sont des crimes

crimes qui tendent à la destruction de la Société. Enfin cette Maxime fondamentale, observée dans toutes les Loix Civiles, Que la punition d'un crime doit être plus sévère, à proportion que le penchant qui y entraîne est plus fort, seroit manifestement injuste, si les Magistrats punissoient le crime comme étant un péché, & non pour prévenir par la sévérité ses influences funestes sur la Société.

Mais si l'Etat n'a aucun droit de se mêler de ce qui concerne la Religion, l'Eglise aussi n'a aucun pouvoir coercitif. La principale fin qu'une Société Religieuse se propose, est le salut des ames; & la fin subordonnée, la conservation de la pureté du Culte Divin. Un pouvoir coercitif ne contribue en rien au salut des ames, parce que ce salut ne dépend pas des actions extérieures du Corps, qui sont seules l'objet d'un tel pouvoir, mais des dispositions intérieures du cœur: & pour conserver la pureté du Culte Divin il suffit que l'Eglise ait droit d'exclure & d'excommunier ceux qui ne veulent pas s'y conformer. Un plus grand pouvoir seroit injuste & dangereux: injuste, parce que par la loi de la Nature chacun a le droit de servir Dieu selon le dictamen de sa propre conscience. En excluant de la Société Religieuse ceux qui ne veulent pas se conformer au Culte établi dans cette Société, on ne leur ôté pas ce droit, au contraire on leur donne occasion de l'exercer; mais

mais si cette exclusion & excommunication étoit accompagnée de la perte de leurs biens, de leur réputation ou de leur vie, la Loi de la Nature seroit violée. Un tel pouvoir seroit encore dangereux, parce qu'il les forceroit de demeurer membres d'une Société à laquelle ils renoncent, & de faire des actes extérieurs, sans que les sentimens du cœur y répondent, ce qui est un acte d'Hypocrisie.

Après avoir établi comme un Principe incontestable, que l'Eglise & l'Etat sont deux Societez distinctes & indépendantes l'une de l'autre; notre Auteur passe à faire voir dans la seconde Partie de ce Traité, qu'il y ait entre elles une Alliance ou un Accord libre. Comme il est de l'intérêt de l'Etat que la pureté de la Religion soit conservée, & que cependant il n'a aucun droit de s'en mêler, il appelle l'Eglise à son secours; & l'Eglise n'ayant aucun pouvoir coercitif, se met sous la protection de l'Etat. Trois motifs engagent l'Etat à chercher cette Alliance: 1. Elle est nécessaire pour conserver la pureté de la Religion: 2. Pour la rendre utile à la Société: 3. Pour prévenir les inconveniens qui naîtroient de l'indépendance de la Société Religieuse: & l'espérance de trouver dans l'Etat une protection puissante contre toutes sortes de violences, porte l'Eglise à accepter cette Alliance; d'où il s'ensuit, que l'article préliminaire & fondamental de cet Accord mutuel, est que l'Eglise employe au ser-

service de l'Etat tout son crédit, & que l'Etat protege l'Eglise.

En vertu de cet article, l'Eglise est devenue dépendante de l'Etat; & l'Etat, en s'engageant à proteger & à défendre l'Eglise, lui a accordé trois Privileges: 1. Des fonds suffisans pour l'entretien de ses Ministres: 2. Le Droit d'envoyer ses Représentans à l'Assemblée des Etats, ou au Parlement: 3. Une Jurisdiction Ecclésiastique avec un pouvoir coërcitif. Lorsque les Ministres de la Religion ne sont entretenus que par les contributions volontaires du Peuple, ils sont indépendans de l'Etat, & comme ils dépendent en quelque sorte de ceux qui fournissent à leur entretien, ils ont en récompense un grand ascendant sur leur Esprit: l'exemple des Moines mendians dans l'Eglise Romaine le fait voir assez. Pour rompre cette union entre le Clergé & le Peuple, & pour rendre le premier dépendant de l'Etat, il étoit nécessaire d'assigner des fonds pour l'entretien du Ministère, & presque parmi tous les Peuples on a approprié à cela les dîmes. Dieu qui, dans la République d'Israël, a formé lui-même l'Alliance entre l'Eglise & l'Etat, a ordonné de payer les dîmes aux Levites: ce qui prouve qu'elles sont dûës aux Ministres de la Religion, tout comme les Taxes que les Souverains levent pour le support du Gouvernement Civil, & la défense de l'Etat, leur sont dûës.

Le second avantage qui revient à l'Eglise

110 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
de son Alliance avec l'Etat, est le Droit d'a-
voir part au pouvoir législatif, & d'envoyer
des députés à l'Assemblée des Etats; car l'E-
glise, en se dépouillant de son indépendance,
& en se mettant sous la protection de l'Etat,
n'a pas prétendu devenir par-là l'esclave de
l'Etat; & les Loix sont mieux respectées,
lorsqu'elles sont faites par les Représentans
de l'Etat & de l'Eglise. Notre Auteur con-
clut de-là, que les Evêques ont séance au
Parlement, non en qualité de Barons, mais
en qualité de Représentans de l'Eglise An-
glicane. Un troisième avantage que cette Al-
liance procure à l'Eglise, c'est d'avoir sa Ju-
risdiction, avec un pouvoir coërcitif. Cette
Jurisdiction s'exerce par les Cours Ecclé-
siastiques ou les Cours des Evêques. Notre
Auteur observe ici: 1. Que cette Jurisdiction
ne s'étend point aux matières de spéculation,
ni aux causes criminelles, moins encore aux
causes civiles, parmi lesquelles il faut com-
prendre les causes Matrimoniales & les cau-
ses Testamentaires; mais qu'elle a unique-
ment pour but la Reformation des mœurs:
2. Que la forme des procédures dans les
Cours Ecclésiastiques doit être semblable à
celle des Tribunaux Civils, & réglée par les
maximes des Loix municipales de l'Etat: 3.
Qu'il y a Droit d'appel des Cours Ecclési-
astiques aux Tribunaux Civils dans tous les
cas: 4. Que l'établissement des Cours Ecclé-
siastiques n'empêche pas que le Clergé ne soit
justiciable devant les Tribunaux Civils.

De.

De-là Mr. Warburton passe aux avantages qui reviennent à l'Etat de son Alliance avec l'Eglise. Le Magistrat Civil, dit-il, est devenu le Chef suprême de l'Eglise, par la protection qu'il lui accorde. Cette Suprématie consiste en trois choses : 1. En ce qu'aucun Ministre de l'Eglise établie par les Loix, ne peut exercer ses fonctions sans la permission & l'approbation du Magistrat : 2. En ce qu'aucune Assemblée Ecclésiastique, Convocation ou Synode, ne peut se tenir sans un congé exprès du Magistrat : 3. En ce qu'aucun membre de l'Eglise nationale ne peut être excommunié sans le consentement du Magistrat.

La dernière partie du Traité de notre Auteur roule sur la Loi du Test. Il fait voir qu'il étoit nécessaire que dans chaque Etat il y eût une Eglise établie par autorité publique, & que par-tout où il y a une telle Eglise, il faut nécessairement qu'il y ait une Loi de Test, qui engage ceux qui ont l'administration des affaires publiques, à déclarer solennellement qu'ils sont membres de l'Eglise ainsi établie. Il remarque que dans les endroits où il y a plusieurs Sociétez Religieuses, l'Etat doit prendre sous sa protection, & établir comme Eglise nationale, celle qui est la plus nombreuse, & qui par conséquent peut employer le mieux son crédit au service de l'Etat ; mais qu'il doit en même tems accorder aux autres une Tolerance en-

112 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
tiere; d'où il conclut: 1. Qu'il est juste que l'Eglise nationale en Angleterre soit l'Eglise Episcopale, & en Ecoſſe l'Eglise Presbytérienne: 2. Que quoique l'Alliance entre l'Eglise & l'Etat ſoit perpétuelle, elle n'est pas irrévocable; c'est-à-dire, elle ſubſiſte tandis que l'Eglise établie par les Loix continue à être la prédominante: car, ſi elle diminueoit juſqu'à ne pouvoir remplir la condition de l'Alliance, qui eſt de s'employer au ſervice de l'Etat, l'Etat ſeroit obligé de faire une Alliance nouvelle, avec la Société Religieuſe qui ſeroit devenue la plus nombreuſe. C'eſt ainſi que l'Alliance entre la Religion Payenne & l'Empire de Rome étant diſſoute, celui-ci ſ'unit avec l'Eglise Chrétienne; & que du tems de la Reformation, le parti Proteſtant étant devenu le plus nombreux en Angleterre, l'Eglise Proteſtante devint l'Eglise nationale.

Mais ſ'il y a une Eglise établie par les Loix, qui ait conſenti d'avoir pour Chef ſuprême le Magiſtrat Civil, à condition d'en être protégée; il faut néceſſairement que le Magiſtrat, pour maintenir l'Eglise dans la Puiffance de ſes Droits, établiffe une Loi du Teſt, par laquelle les membres des autres communions ſoient exclus de l'adminiſtration des affaires publiques: autrement la Protection accordée à l'Eglise nationale deviendroit peu ſûre, & les membres des autres communions ſe voyant au Timon des
af-

affaires, chercheroient à ruiner l'Eglise établie, pour mettre à sa place celle dont ils sont membres.

Mr. Warburton répond ensuite à quelques objections. La principale est, qu'on ne doit punir personne pour ses Opinions, & qu'ainsi c'est une Violation manifeste de la Loi de la Nature, de priver quelqu'un de ses Droits naturels, parce qu'il est d'une certaine communion. Notre Auteur distingue entre punir & reprimer: il avouë qu'on ne doit punir personne pour ses Opinions; mais si ces Opinions sont dangereuses, on doit les reprimer: un Athée par exemple, qui renverse les fondemens des Societez Civiles, doit être banni de ces Societez; un Papiste, qui reconnoît le pouvoir que le Pape s'arrogé de déposer les Rois, ne peut être toléré en Angleterre; un Anabâviste Allemand, qui croit que c'est un péché d'infliger des peines capitales, doit être exclus de la Magistrature; & un Quaker, qui est persuadé qu'une guerre défensive est criminelle & défendue par les Loix de l'Evangile, ne devrait pas avoir la liberté de demeurer dans des Places frontieres exposées aux attaques des Ennemis. On est donc en droit de reprimer ceux qui maintiennent de certaines Opinions; & c'est précisément-là le dessein de la Loi du Test. On sçait que certaines gens ont formé le dessein de renverser l'Eglise; on sçait qu'ils ne sçauroient faire réussir leur dessein, à moins qu'ils n'ayent part à l'administration des af-

114 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
faïres publiques : voilà pourquoi on fait
la Loi du Test, qui les rend incapables de
cette administration ; non pour les punir,
mais pour les empêcher de mettre leur des-
sein en exécution. D'ailleurs il paroît par
les Loix de la Prescription & le Droit de
Chasse, que souvent les besoins particuliers
d'une Société demandent qu'elle fasse des
Loix municipales, qui sont contraires au
Droit de la Nature & des Gens.

Sur ce que quelques - uns disent, que les
Loix pénales sont une invention moderne
des peuples Barbares & du Gouvernement
des Gots ; notre Auteur cite Stobée, qui dit
qu'à Athènes il y avoit une Loi du Test,
& que chaque Citoyen, avant que d'avoir
part à l'administration des affaires publiques,
étoit obligé de prêter un serment, par lequel
il s'engageoit à défendre la Religion établie
par les Loix. Ce serment commençoit par
ces paroles, ΑΜΥΝΩ ΔΕ ΤΗΕΡ ΙΕΡΩΝ,
Je défendrai les Autels ; & finissoit par cel-
les ci, ΕΠΑΤΑ ΗΑΤΡΙΑ ΤΙΜΗΣΩ. *Je*
me conformerai au Rit national.

Nous passons plusieurs autres Remarques
de Mr. Warburton. Celles que nous venons
d'indiquer, suffisoient pour faire voir qu'il a
traité son Sujet avec clarté & avec préci-
sion : nous souhaiterions seulement qu'il eût
confirmé par des monumens Historiques, ce
qu'il dit sur l'Origine des Societez, & sur
le Traité d'Alliance entre l'Eglise & l'Etat,
& qu'en général il eût éclairci ses principes
par des faits.

ARTICLE VIII.

Human Osteogeny explained in two Lectures, read in the Anatomical Theatre of the Surgeons of London. July the first and second, anno 1731. in which not only the beginning and graduel increare of the Bones of human Fœtuses are described; but also the nature of OSSIFICATION is considered, and the general notion, that all Bones are formed from Cartilages, is demonstrated to be a mistake. By ROBERT NESBITT, M. D. Fellow of the Royal College of Physicians, and of the Royal Society, and Reader of Anatomy of Surgeons Halle. London, 1736.

C'est - à - dire :

Discours sur l'Osteogenie humaine, lus au Théâtre Anatomique des Chirurgiens de Londres, le premier & le second de Juillet 1731; dans lesquels on décrit non seulement le commencement & l'accroissement des Os du Fœtus humain, mais où l'on considère aussi la nature de l'OSSIFICATION, & où l'on demontre la fausseté du principe re-

çû, que les Os sont formez des Cartilages.
 Par M. R. Nesbitt, Docteur en Médecine, Membre du College Royal des Médecins de Londres, & de la Société Royale, & Lecteur d'Anatomie au Théâtre des Chirurgiens. *A Londres,*
 1736: 8. pp. 170.

Nous ne croyons pas qu'il nous convienne d'entrer dans un grand détail sur un Ouvrage de cette espece; quelque bon qu'il soit en son genre, la matière dont il traite intéresse directement un trop petit nombre de gens, outre que sans l'aide des Figures il seroit fort difficile de faire entendre ce que les descriptions de notre Auteur ont de particulier: car il seroit très-inutile de répéter aux Anatomistes ce qui se trouve dans les autres Livres qui ont traité de la Génération des Os. Notre Auteur se plaint que cette partie de l'Anatomie a été fort négligée; que cependant il seroit important de la mieux connoître, sur-tout pour la cure de plusieurs Maladies des Os, & en particulier de celle qui afflige les enfans, appelée *Rachitis* *. Il se propose de donner un Traité de ces Maladies, fondé sur les observations que la dissection lui fournira.

* On dit ordinairement que les Enfans sont nouez lorsqu'ils en sont attaquez.

nira. Nous ne doutons pas que l'exécution ne réponde à l'utilité de l'entreprise ; & nous souhaitons que Mr. Nesbitt nous donne bientôt l'occasion d'en rendre compte au public.

Nous nous bornerons à présent à rapporter la manière dont notre Auteur refute le sentiment reçu sur l'Offification, & dont il établit le sien.

On croit communément que les Os sont premièrement des Cartilages, & qu'ensuite, par l'addition d'un Suc ossifiant, & par la pression, ils se changent peu-à-peu en Os, & en prennent la dureté ; mais Mr. Nesbitt entreprend de prouver que ce sentiment n'est qu'un préjugé, qui n'a aucun fondement dans la nature.

Il observe en premier lieu, que plusieurs Os sont formez entre deux membranes, sans la moindre apparence de Cartilage. Il ne nie pas cependant à ceux qui sont d'un sentiment opposé au sien, que quelques-unes de ces membranes ressemblent si fort * à des Cartilages, que Kerckringius lui-même, tout grand Anatomiste qu'il étoit, assure positivement que ce sont des Cartilages ; & il ajoute † : „ Nous trouvons la plu-
„ part de ces Os (formez dans des mem-
„ branes) lors même qu'ils sont presque
„ entierement formez, si excessivement min-
„ ces,

* Page 15.

† Pag. 39.

„ ces, si petits & si menus, qu'une sub-
 „ stance cartilagineuse de la même grandeur
 „ n'auroit pas plus de solidité que les mem-
 „ branes entre lesquelles ces Os sont pro-
 „ duits.

En second lieu, il s'attache à refuter * ceux qui soutiennent l'opinion ordinaire, & pour y mieux réussir, il suppose que ses Adversaires ne sçavent point qu'il y ait des liqueurs qui circulent dans les Cartilages, avant & dans le tems même qu'ils s'ossifient, & qu'ils croient qu'il n'entre dans la composition des Os que les mêmes parties qui formoient les Cartilages. Il prouve fort bien à ces gens-là qu'ils se trompent, parce que la partie ossifiée n'a pas assez diminué pour qu'on puisse attribuer sa dureté à l'exhalaison des liquides & au dessèchement des solides; outre † que les Os produisent plus de cendres que les Cartilages, lorsqu'on brûle les uns & les autres.

3°. Souvent les Cartilages sont plus mols, & les Os plus durs qu'à l'ordinaire; cependant notre Auteur n'a jamais trouvé aucunes particules ou fibres qui fussent dans un état mitoyen entre le Cartilage & l'Os; d'où il conclut, que la substance la plus molle n'est pas changée par degrés en la plus dure: & c'est la principale preuve sur laquelle il s'appuie. On ne sçauroit lui faire voir un Cartilage dans

* Page 30.

† Pag. 33.

dans cet état mitoyen : cela est vrai ; mais fera-t-il voir des Membranes , où ce changement graduel foit si manifeste dans ses progrès , que la Membrane ne foit plus Membrane simple , ni Os non plus , mais quelque chose d'entre deux ; état inconnu jusques ici aux Anatomistes & aux Naturalistes ?

4°. Si on oppose à Mr. Nesbitt que les Os trempés dans le Vinaigre reprennent leur état de Cartilage ; il répond * que cette expérience ne prouve point que la substance de l'Os puisse avoir changé de nature ; mais seulement que le Vinaigre emporte les parties cretacées de tout ce qu'il peut pénétrer : car il ne reste d'un Os qui a trempé dans le Vinaigre que les Membranes sur lesquelles l'Acide n'a pû agir. Il remarque à cette occasion , que les Os les plus solides des *Fœtus* perdent dans le Vinaigre , si on a soin de le renouveler de tems en tems , un peu plus des deux tiers de leur poids ; & les plus spongieux , comme les Vertèbres , en perdent près de quatre cinquièmes. Ce qui fait voir que par cette expérience la plus grande partie de l'Os est détruite à la vérité , mais qu'elle n'est pas changée , ainsi qu'on le prétend ; & la Membrane qui reste n'a rien de la Solidité uniforme d'un Cartilage , au contraire elle est molle & spongieuse.

Le sentiment de notre Auteur sur la question dont il s'agit , est qu'il y a dans le
Sang

* Pag. 31.

Sang *, ou dans un Liquide qui en est séparé, un Suc ossifiant, dont les parties constituentes ne sont pas visibles; & † que, lorsque la Nature veut former un Os entre des Membranes, ou au dedans d'un Cartilage, elle trouve le moyen de faire couler vers cette partie une plus grande quantité de ces Liquides que dans un autre tems; ce qui enfle si fort les vaisseaux qui étoient invisibles auparavant, qu'ils peuvent admettre les globules rouges du Sang; ce qu'on aperçoit constamment par-tout où une Ossification commence. On peut sentir dans ce Sang, avec la pointe d'un couteau ‡, des parties osseuses & sablonneuses, qui ont été formées † par l'attraction & l'assemblage des particules du Suc ossifiant, qui ont été arrêtées, avec les autres Liquides grossiers, au commencement des vaisseaux préparés à recevoir les liqueurs refluentes. „ Le Sang „ étant propre à former des Membranes dé- „ liées, les parties membraneuses d'un Os, „ qui agissent comme une espece de glu, „ pour lier ensemble ces particules, & ces „ fibres, s'il y en a quelques-unes qui ne vien- „ nent pas des Membranes des vaisseaux „ même, elles sont formées par leur cohé- „ sion autour des particules cretacées d'une „ partie du Fluide, dans lequel elles avoient „ été produites, & dans lequel elles étoient „ con-

* Pag. 27. † Pag. 17, 25. ‡ Pag. 18. † Pag. 28.

„ contenuës ”. Ainsi les Membranes & les Cartilages servent comme des lits *, dans lesquels les parties ossifiantes sont déposées, mais sans se mêler † avec les parties du Cartilage, ou sans que les fibres de l'un soient une continuation des fibres de l'autre. Ce qui paroît évidemment en laissant tremper dans l'eau, pendant long-tems, un Cartilage qui renferme un Os, & ensuite en le fendant en deux; car si-tôt qu'on a coupé les grands vaisseaux qui entrent dans la substance de l'Os, il se separe du Cartilage aussi aisément qu'un Gland quitte son godet: & l'on apperçoit un poli dans la substance de l'Os & celle du Cartilage, qui montre manifestement qu'il n'y a point d'union entre les fibres des deux substances. Tandis que les Os croissent ‡ au dedans des Cartilages, ceux-ci sont comprimez & étendus, ce qui, joint à la pression qu'ils souffrent d'ailleurs, & à la quantité de Liquides qu'ils reçoivent, empêche que les Sucs nourriciers n'y entrent facilement; ils diminuent continuellement, & on peut dire qu'enfin ils sont entierement détruits.

A R T I C L E IX.

*The Sacred and Prophane History of the
World connected, from the Creation of the
World,*

* Pag. 10, 38. † Pag. 21. ‡ Pag. 34. 35.

World, to the Dissolution of the Assyrian Empire at the Death of Sardanapalus, and to the Declension of the Kingdoms of Judah and Israel, under the Reigns of Ahaz and Pekah C'est-à-dire : *Histoire du Monde, Sacrée & Profane, depuis la Création, jusqu'à la Destruction de l'Empire des Assyriens à la Mort de Sardanapale, & jusqu'à la Décadence des Royaumes de Juda & d'Israël, sous les Regnes d'Ahaz & de Pekach.* Par Mr. SAMUEL SCHUCKFORD, Chapelain Ordinaire de Sa Majesté Britannique. Tome III. A Londres chez Knaplock, 1737. in 8°. pag. 504, sans la Préface, qui en contient 35. *

LA Préface que Mr. Schuckford a mise à la tête de ce Volume, mérite quelque attention. Il y examine comment les Juifs comptoient les Années dans un tems où l'Astronomie leur étoit parfaitement inconnue. Si, en entrant dans le Païs de Canaan, ils n'avoient pas eu quelque Méthode pour fixer la longueur de l'Année d'une manière à-peu-près exacte, il leur auroit été impossi-

* Voyez l'Extrait du I. Vol. dans le Journal Littéraire. Tom. XV., 1. P. pag. 1, &c. & celui du II. Vol. la même Tom. XIX. 1. P. pag. 1. &c.

sible de célébrer leur Fêtes solennelles dans un tems convenable. Les Payens ne faisoient alors l'Année que de 360. jours, de sorte qu'elle étoit trop courte de cinq jours & presque un quart. Si les Juifs eussent été dans le même Systême, il seroit arrivé au bout d'un petit nombre d'Années, qu'ils auroient été obligez de célébrer la Pâque avant qu'il y eût des Agneaux propres à manger, & d'offrir les premiers fruits de leurs Moissons avant que les Bleds fussent mûrs. Moïse vécut assez long-tems pour avoir été témoin d'un pareil inconvenient. Il fut encore près de quarante ans avec les Israélites après avoir institué leurs Fêtes; lesquelles, au bout de cet espace de tems, se seroient rencontrées plus de 200. jours plutôt qu'il ne falloit *. Cependant nous trouvons que les Israélites ont célébré leurs Fêtes chacune dans le tems qui lui étoit propre: d'où il suit qu'ils doivent avoir eu quelque Méthode pour réduire l'Année à-peu-près à sa véritable longueur. Mais, quelle peut avoir été cette Méthode? C'est-ce qu'il n'est pas aisé de déterminer. Mr. Schuckford nous donne là dessus un Systême nouveau & ingénieux, mais qu'il propose avec cette modestie & cette défiance qui sient si bien aux véritables Sçavans: nous allons tâcher de donner à nos

Lec-

* Car 40. multiplié par 5. & presque un quart, fait presque 410.

124 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Lecteurs une idée distincte de ce qu'on
trouve ici sur ce sujet.

Dans les directions que Moïse donne aux
Israélites pour regler le tems auquel ils de-
voient célébrer leurs Fêtes solemnelles, „ il
„ leur ordonne d'observer le mois *Abib*, c'est-
„ à-dire le mois auquel les Epis meurif-
„ sent * : ce mois devoit être le commencement
„ des mois, le premier mois de l'Année †. Le
„ quatrième jour de ce mois, vers le soir,
„ ils étoient obligez de manger la Pâque ‡.
„ Le jour suivant, c'est-à-dire le quinze du
„ mois, étoit le premier jour des Pains sans
„ levain † ; & ce qu'il faut bien remar-
„ quer, le premier jour des Pains sans
„ levain devoit toujours être un jour de
„ Sabbat, comme on peut l'inferer du ver-
„ set onzième du XXIII. Chap. du Leviti-
„ que, où il est ordonné au *Sacrificateur*, de
„ *tournoyer la poignée des premiers Fruits de la*
„ *Moisson le lendemain du Sabbat*. Or suivant
„ Joseph §, on offroit ainsi les premices de
„ la moisson le second jour des Azymes,
„ ou Pains sans levain : d'où il suit que le
„ jour précédent, c'est-à-dire le premier
„ des Azymes, étoit un jour de Sabbat ” ;
ce qui fait voir que le premier, le huit, le quin-

* Deut. XVI. 1. † Exod. XII. 2.

‡ Là-même, 6-8. Levit. XXIII. 5.

† Levit. XXIII. 6.

§ Antiq. Liv. III. Ch. X. p. 162. du 1. Vol. de
la Traduction de Mr. d'Andilly.

quinze, le vingt-&-deux, & le vingt-&-neuf du premier mois, étoient des jours de Sabbat. Chaque mois étoit composé de trente jours, ni plus ni moins: Car Moïse compte cent cinquante jours pour cinq mois complets, depuis le dix-septième jour du second mois jusqu'au dix-septième du septième mois *. Supposant donc que le vingt-&-neuf du premier mois étoit un jour de Sabbat, on trouve que le vingt-&-six du sixième mois étoit aussi un jour de Sabbat.

Venons au septième mois, & remarquons, avec notre Auteur, que Moïse eut ordre de dire aux Enfans d'Israël: *Au septième mois, le premier jour du mois, il y aura repos † pour vous.* „ Il s'agit ici de sçavoir, si ce repos, „ ou ce Sabbat, devoit tomber sept jours „ après le dernier Sabbat du mois précédent, & être un des Sabbats ordinaires; „ ou si c'étoit un des jours ordinaires de la „ semaine, mais que, par un ordre particulier, il falloit célébrer solennellement. La „ question se résoudra aisément, si l'on „ considère ce qui étoit ordonné pour ce „ mois. Le dixième jour devoit être un „ jour de Propitiation, *En ce jour-là,* „ dit Dieu, *vous ne ferez aucune œuvre ‡.* Cet „ ordre auroit été inutile, si le dixième „ jour de ce septième mois eut été un jour „ de

* Gen. VII. 11, 24, & VIII. 3, 4.

† Il y a *Sabbat* dans l'Hébreu. Levit. XXIII. 24.

‡ Là-même, 28, 29.

„ de Sabbat, fuivant le cours ordinaire des
 „ femaines. . . d'où il fuit que le dixième
 „ jour du feptième mois n'étoit pas un jour
 „ de Sabbat: cependant c'en devoit être un,
 „ fuivant le cours ordinaire des femaines:
 „ car le vingt-&-fixième du fixième mois
 „ étant un jour de Sabbat, le troifième, &
 „ par confequent le dixième du mois fui-
 „ vant auroient été auffi des jours de Sab-
 „ bat, fi quelque Reglement particulier n'a-
 „ voit pas altéré la fuite ordinaire des jours
 „ de Sabbat. „

Ce Reglement, fuivant Mr. Schuckford, c'est l'ordre même de célébrer le Sabbat le premier jour du feptième mois; & comme il croit qu'il devoit toujours y avoir fix jours entre un Sabbat & l'autre, il en conclut qu'on ajoutoit deux jours au fixième mois, afin que le premier du feptième fût un jour de Sabbat.

Ceci fe confirme par l'établiffement de la Fête des Tabernacles, qui devoit commencer le quinzième jour du feptième mois; le premier & le huitième jour de cette folemnité devoient être des jours de Sabbat *.

Le vingt-&-neuf du même mois étoit donc auffi un jour de Sabbat; d'ou il fuit que le 26. du douzième mois étoit auffi un jour de Sabbat, & le dernier de l'An, le quatrième jour de la femaine. Mais comme

me

* Levit. XXIII. 39.

me le premier jour du premier mois devoit toujours être un jour de Sabbat, ainsi que nous l'avons vû ci-dessus, notre Auteur croit qu'on ajoutoit aussi deux jours au dernier mois, comme on faisoit au sixième: de sorte que, suivant ce Systême, l'Année étoit composée de cinquante-&-deux semaines complètes, c'est-à-dire, de 364. jours.

Cette manière de compter l'Année n'étoit pas encore assez exacte. Une Année de 364. jours est plus courte d'un jour & presque un quart, que l'Année Astronomique: ce qui, au bout de quarante ans, auroit produit une différence de près de cinquante jours. De sorte que, lorsque les Israélites entrèrent au País de Canaan le dixième jour du premier mois, ils n'auroient pas trouvé les Orges prêts à couper; il s'en seroit fallu de plus d'un mois & un tiers: il faut que Moïse ait ajouté quelque autre Règlement aux précédens, afin que les Fêtes solennelles tombassent toujours à-peu-près au tems marqué pour les célébrer. Ce Règlement, suivant Mr. Schuckford, se trouve au XVI. Chap. du Deutéronome, vers. 1.

Pren garde, ou observe le mois que les Epis meurissent, & fai la Pâque à l'Eternel ton Dieu, car au mois que les Epis meurissent, l'Eternel ton Dieu t'a fait sortir de nuit hors d'Egypte. A la fin de l'Année les Israélites devoient publier le tems des Fêtes solennelles pour

128 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 l'Année où ils alloient entrer *. Le moyen
 de le faire avec quelque exactitude, étoit
 d'examiner si les Orges étoient assez avan-
 cez pour pouvoir être coupez au bout de
 quinze jours : s'ils trouvoient qu'ils ne le
 fussent pas, ils ajoutoient quelques jours à
 la fin de l'Année, afin de ne pas commen-
 cer le premier mois, qu'ils ne pussent espé-
 rer de couper les Orges le quinze : & Mr.
 Schuckford croit que cette addition étoit
 toujours d'une, de deux, ou plus de semai-
 nes entieres, afin que le premier de l'an
 fût un jour de Sabbat. C'est ainsi que, sans
 aucune science humaine & sans Astronomie,
 ils ont pû regler l'Année avec toute l'exac-
 titude dont ils avoient besoin. „ Ils n'avoient
 „ qu'à *lever les yeux*, une fois tous les vingt
 „ ans, & regarder si les champs étoient
 „ *blancs pour moissonner* † ; avant que de pro-
 „ clamer le commencement du premier
 „ mois, ils n'avoient qu'à examiner, dans
 „ combien de tems la moisson seroit prête.
 „ Ce qui, avec la suite des Sabbats dont
 „ nous avons parlé ci-dessus, étoit suffisant
 „ pour regler tout ce qui regardoit, soit
 „ la Religion, soit l'Etat. De sorte que
 „ les Israélites n'ont point été obligez
 „ de travailler à fixer les Equinoxes, ou à
 „ decouvrir les regles du mouvement des
 „ Corps

* Levit. XXIII. 4.

† Jean IV. 35.

„ Corps célestes , n’y de s’attacher à l’étu-
 „ de des Sciences humaines , qui ont con-
 „ duit les autres Nations à l’Idolâtrie : &
 „ c’est-là , ajoute notre Auteur , ce qui me
 „ porte à croire , que la Méthode que j’ai
 „ expliquée , est celle que Dieu jugea à pro-
 „ pos de prescrire aux Israélites par le
 „ moyen de Moïse “.

Monfr. Schuckford ne connoît , dit-il , qu’une objection de quelque poids que l’on puisse proposer contre son Systême. Les Israélites étoient obligez de célébrer le commencement de chaque mois d’une manière solemnelle * ; & il paroît qu’ils se sont acquittez de ce devoir avec beaucoup d’exactitude dans les jours les plus malheureux , aussi-bien que dans les plus heureux. Et dans la suite des tems ils ont réglé le commencement du mois par la Nouvelle Lune. Cette pratique étoit déjà en usage lorsque l’Auteur de l’Ecclésiastique écrivoit son Livre ; car il observe , que *les Fêtes sont assignées selon la Lune* †. Les Auteurs Juifs soutiennent que Moïse a établi cette pratique , & que les Israélites l’ont observée depuis leur sortie d’Egypte. Les LXX. semblent aussi avoir été de cette opinion ; car ils traduisent presque toujours *les commencemens des mois* , par *Nouvelles Lunes* , *νεμενία* ou *νοσηνία* , terme constamment usi-

Nombr. XXVIII. II. † Eccles. XLIII. 7.

.130 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
usité par les Auteurs Payens, pour désigner
les Fêtes qu'ils célébroient au renouvellement
de la Lune. On a suivi les LXX. en
cela dans la Traduction Angloise de la Bi-
ble, aussi-bien qu'en plusieurs endroits de
la Françoisé. Si les Israélites ont en effet
reglé le commencement de leurs mois par
la Nouvelle Lune, tout le Systéme de Mr.
Schuckford tombe en ruine. Le sçavant
Doyen Prideaux * a expliqué au long, com-
ment les Juifs comptoient l'Année dans les
derniers tems. Elle étoit composée de dou-
ze mois *Lunaires*, alternativement de 29.
& de 30. jours chacun: & pour faire ac-
corder l'Année *Solaire* avec cette Année *Lu-
naire*, on y ajoutoit un mois tous les deux
ou trois ans. Il faut que les Israélites aient
toujours compté l'année à-peu-près de cet-
te manière, du tems de Moïse & depuis,
s'il est vrai qu'ils aient observé les Nou-
velles Lunes, qu'ils aient réglé par-là le
commencement de leurs mois, & célébré
leurs Fêtes suivant ces observations. Mais,
répond Mr. Schuckford, il faut remarquer
en premier lieu, que Moïse ne paroît pas
avoir eu la moindre idée de cette Méthode
de régler le commencement des mois par
le renouvellement de la Lune. Suivant
lui, cinq mois faisoient cent cinquante
jours

* Dans la Préface de la première partie de son
excellent Ouvrage.

jours *, au lieu que s'il eût entendu des mois Lunaires, ils n'auroient pû faire tout au plus que 148. jours. De plus il paroît, que l'Année des Juifs n'étoit que de douze mois du tems de David & de Salomon. Car si l'Année eut été alors de treize mois tous les deux ou trois ans, le nombre des Chefs établis par David †, & des Officiers nommez par Salomon ‡ pour lui fournir des Provisions, n'auroit pas été suffisant: car il n'y en avoit que douze, & chacun n'étoit obligé de servir qu'un mois de l'Année: d'où il suit, dit notre Auteur, que l'Année n'avoit jamais alors plus de douze mois. C'est aussi de quoi les plus sçavans Ecrivains conviennent. „ On ne sçauroit jamais prouver, dit „ l'Archévêque Usserius †, que les Hébreux „ se soient servi de mois Lunaires avant la „ Captivité de Babylone ”. Le Pere Petau semble croire, qu'ils ne s'en sont point servis avant qu'ils fussent tombez sous la Domination des Princes Syro-Macédoniens §.

En second lieu, il n'y a point d'apparence, dit Mr. Schuckford, que Dieu ait commandé aux Israélites de regler les mois de l'Année par la Lune, ni de célébrer leurs Fêtes

* Gen. VII. 12, 24. Ibid. VIII. 3, 4.

† 1 Chron. XXVII. ‡ 1 Rois IV.

‡ Chronol. Préface au Lecteur. Voyez aussi Scaliger, Emend. Temp. p. 151.

§ Petav. Rationar. Temp. Part. 2. Liv. 1. c. 6.

tes un certain jour de la Lune. Un pareil commandement pouvoit les faire tomber dans l'Idolâtrie, bien loin de les en éloigner. Lorsque Dieu leur donna la Loi, il ne leur *fit voir aucune ressemblance de lui-même, de peur qu'élevint leurs yeux vers les Cieux, & qu'ayant vû le Soleil, la Lune, & les Etoiles, & toute l'Armée des Cieux, ils ne fussent poussez à se prosterner devant elles, & à les servir* *.

„ Il paroît, ajoute notre Auteur, que les
 „ Nations, lesquelles les Israélites devoient
 „ chasser, adoroient ces fausses Divinitez,
 „ de la manière qui est ici décrite; & il
 „ n'y a pas d'apparence que les Israélites
 „ aient été *requis de faire ainsi à l'Eternel leur*
 „ *Dieu* †: Il est bien plus raisonnable de
 „ croire, que Dieu leur enseigna une Mé-
 „ thode de compter leurs mois, qui n'avoit
 „ pas le moindre rapport aux Superstitions
 „ Payennes“. On trouve une pareille op-
 position dans plusieurs points que l'Auteur
 spécifie, ajoutant qu'il paroît par divers
 articles de l'Ancienne Loi, qu'elle étoit
 destinée à separer le Peuple Juif de tous
 les autres Peuples, de sorte qu'il n'est point
 du tout probable, qu'ils aient eu ordre de
 commencer leurs mois avec la Lune, qui
 étoit adorée des Payens comme une grande
 Divinité. „ J'ose dire, ajoute Mr. Schuck-
 „ ford, que cette *beauté au Ciel* ‡, *Lucidum*
 „ *cæli*

* Deut. IV. 19.

† Deut. XII. 31.

‡ Ecclef. XLIII. 9.

„ *cæli decus* *, *ſiderum Regina* †, comme Ho-
 „ race l'appelle, *cette Reine des Cieux* ‡, la
 „ *magnificence des Aſtres* †, n'a point été la
 „ Directrice des Fêtes Religieufes établies à
 „ l'honneur du Dieu d'Israël: il eſt bien
 „ plus naturel de croire, que ſon Peuple élu
 „ fut inſtruit à ſuivre une méthode plus
 „ ſimple pour regler les mois de l'Année,
 „ & une méthode, qui fixant le commen-
 „ cement de chaque mois, d'une manière
 „ qui n'avoit aucun rapport fixe au mouve-
 „ ment des Corps céleſtes, fit voir évidem-
 „ ment, que les Fêtes qu'ils célébroient,
 „ ils ne les célébroient qu'à la gloire du
 „ Seigneur.

En troiſième lieu, il eſt vrai que l'Auteur
 de l'Eccléſiaſtique remarque, par rapport à la
 Lune, que *les Mois prennent leur nom d'elle* §.
 Mais, dit fort bien Mr. Schuckford, cela
 peut être vrai dans la Langue Grecque §§,
 auſſi-bien que dans l'Angloïſe **. Mais dans
 l'Hébreu, ces deux mots n'ont aucun
 rapport entre eux ††.

En

* *Carmen Seculare.*

† Là-même.

‡ Jeremie VII, 18.

‡ Eccleſ. XLIII, 9.

§ Là-même, Verſ. 8.

§§ *Μῶν un mois*, peut venir de *μῶν*, la Lune, par
 contraction, quoique, ſuivant Mr. Schuckford,
 il y ait plus d'apparence, que *μῶν* vient de *μῶν*.

** *Month*, un mois, vient peut-être de *Moon*, la
 Lune.

†† *ירח* ou *לבנת* ſont les mots qui ſignifient la Lu-
 ne, & *חֹדֶשׁ* ſignifie un mois.

En quatrième lieu, on ne ſçauroit trouver, ni dans les Livres de Moïſe, ni dans aucun endroit du Vieux Teſtament, que les Iſraélites ayent jamais obſervé le premier jour de la Nouvelle Lune dans la célébration de leurs Fêtes. Ceci ſemble un paradoxe, lorſqu'on en juge par la Verſion des LXX. ou par la plûpart des Traductions en Langues modernes, dans leſquelles on rencontre ſouvent les mots de νεμηνία ou νεομηνία, *Nouvelles Lunes* ; mais Mr. Schuckford fait voir, que l'exprefſion Hébraïque qu'on a ainſi traduite ſignifie, non *la Nouvelle Lune*, mais *le commencement du mois*, ou *des mois* *. Et ſi l'on veut ſe donner la peine d'examiner tous les paſſages de l'Ancien Teſtament, où dans les Verſions on trouve *la Nouvelle Lune*, ſous l'idée de Fête ou de Solemnité, on verra que dans l'Hébreu il n'eſt point fait mention de la Lune, mais du premier jour, ou du commencement du mois: ce qui ſuffit pour refuter ceux qui prétendent, que les Juifs ont obſervé le renouvellement de la Lune, pour commencer par-là chaque mois de l'Année.

Mr. Schuckford nous dit, qu'il avoit d'abord deſſein de refuter dans cette Préface, ceux

* בראשי חרשיכם. Voyez Nomb. X. 10. XXVIII. 11. où nos Verſions portent, *le commencement de vos mois*, quoique dans d'autres endroits, comme Eſaie I. & ailleurs, on ait traduit la même exprefſion par *Nouvelles Lunes*.

ceux qui prétendent que Moïse n'est pas l'Auteur du Pentateuque : mais, comme dans le cours de son Ouvrage il a eu occasion de répondre en passant à leurs principales objections, il y a cru devoir éviter des répétitions inutiles. Cependant il examine ici quelques difficultez qu'il n'avoit pas rencontrées dans son chemin, & qui méritoient quelque réponse : & du reste il nous renvoye à Spinosa * pour les objections, & à Mr. le Clerc † pour les solutions.

Ce troisième Volume de l'Ouvrage de Mr. Schuckford renferme, en trois Livres, l'Histoire des Israélites, depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la Mort de Josué, avec ce que l'on peut découvrir de l'Histoire profane durant le même période de tems.

Le premier Livre, qui est le dixième de tout l'Ouvrage, s'étend jusques au séjour de Moïse sur la Montagne, où il demeura quarante jours & quarante nuits †.

A peine les Enfans d'Israël furent-ils entrez dans le desert, qu'ils manquerent d'eau, ou s'ils en trouverent, elle étoit si amère qu'ils n'en purent point boire. Dieu ordonna à Moïse de jeter d'un certain bois dans

* *Traët. Theologico-Polit. in parte altera, p. 8. Cap. 8.*

† Dans sa Dissertation à la tête de son Commentaire sur le Pentateuque.

‡ *Exod. XXIV. 12-18.*

136 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 dans cette eau; ce qui la rendit douce *,
 & les Israélites appellerent ce lieu-là *Mara* †, qui signifie amer. On ne trouve point
 ce nom dans les Auteurs profanes; cepen-
 dant ils nous apprennent qu'il y avoit des
 Lacs d'eau amère ou salée précisément dans
 les lieux où les Israélites étoient alors. Dio-
 dore de Sicile ‡ observe, qu'il y avoit des
 eaux amères à une petite distance de la Vil-
 le d'*Arfinoé*. Strabon § dit la même chose,
 & Pline ¶ fait mention d'un Canal, qui s'é-
 tendoit depuis le Nil jusques aux *Fontaines*
amères. Suivant la situation que Diodore de
 Sicile & Strabon donnent à la Ville d'*Arfi-*
noé, elle doit avoir été proche de la Ville
 nommée Suez aujourd'hui, & peu éloignée
 des Fontaines amères dont parle Pline. Et
 il est aisé de comprendre, ajoute Mr. Schuck-
 ford, que les Israélites voyagerent jusques-
 là. Car de la Mer rouge ils allerent dans
 le desert de Sur, & comme faute d'eau ils
 ne purent pas continuer leur route vers le
 País de Canaan, ils retournerent du côté de
 l'Egypte, où ils espéroient de trouver de
 l'eau en abondance, & vinrent à Mara sur
 la côte de Suez.

L'Hif-

* Exod. XV. 25. † La-même, vers. 23.

‡ Diod. Sic. Lib. 3. pag. 120.

§ Geogr. Lib. 17. pag. 804.

¶ Hist. Nat. Lib. VI. Cap. 29.

L'Historien Jofephe * a prétendu expliquer d'une manière naturelle ce changement de goût qui arriva dans les eaux de Mara; il dit, que Moïse ,, commanda aux Israëli-
 ,, tes de tirer une grande partie de l'eau
 ,, de ce puits, & les assura que celle qui y
 ,, resteroit seroit bonne à boire. Ils obéi-
 ,, rent, & reçurent ensuite l'effet de la
 ,, promesse qu'il leur avoit faite.

Notre Auteur ne sçauroit goûter ce sentiment de Jofephe. Il le refute, en remarquant
 1. Que le récit de Jofephe ne s'accorde point avec ce que les Auteurs profanes, aussi-bien que Moïse, nous apprennent du País où les Israëlites étoient alors. L'Historien Juif le représente comme un País sec & aride, où il n'y avoit point d'eau: au lieu que, suivant Moïse, les Israëlites ne manquoient point d'eau, mais de bonne eau propre à boire. De même Strabon † convient qu'il y avoit plusieurs Lacs dans ce País, mais que l'eau en étoit autrefois amère, & qu'avec le tems les habitans trouverent moyen de la rendre douce, en faisant enforte que ces Lacs eussent communication avec la Riviere ‡.

Notre Auteur demande en 2. lieu, Comment il est possible qu'en tirant une partie de
 l'eau,

* Antiq. Liv. III. Ch. I. pag. 120. 123. du 1. Tome de la Traduction de Mr. d'Andilly.

† Liv. XVII. p. 804.

‡ Il entend apparemment le Nil.

l'eau, on ait fait perdre au reste ce goût amer & minéral, qui lui étoit vraisemblablement communiqué par la Terre même à travers laquelle l'eau passoit ?

L'Auteur de l'Ecclésiastique explique la chose d'une autre manière : il prétend que le bois que Moïse jetta dans l'eau amère, la rendit douce par une vertu Physique. *L'Eau*, dit-il *, *n'a-t-elle pas été rendue douce par le bois, pour faire connoître sa vertu à l'homme ?* Mr. Schuckford refute ce sentiment, en remarquant, qu'il n'est pas probable que Moïse ait fait jeter un arbre entier dans le Lac ; il y a plus d'apparence qu'il n'y jetta qu'une petite branche : mais quand même il y auroit jetté un arbre entier, conçoit-on qu'un arbre, quelque grand qu'il fût, ait eu assez de vertu pour rendre douce l'eau d'un Lac ? S'il y a eu des Arbres douez d'une pareille vertu, les Naturalistes, comme Strabon, Diodore de Sicile, & Pline, qui ont tous parlé des eaux amères de ce País-là, n'ont eu au moins aucune connoissance de ces Arbres merveilleux : le plus court donc, c'est de recourir ici au Miracle & à la Puissance de Dieu. Le bois jetté dans ces eaux amères ne fut point la cause Physique qui les rendit douces ; ce ne fut tout au plus qu'une cause occasionnelle.

En suivant les Israélites dans leurs routes,
&

* Ecclef. XXXVIII. 5.

& dans leurs divers campemens au desert, Mr. Schuckford ne laisse passer aucun événement considerable sans l'accompagner de quelques remarques curieuses, qui contiennent presque toutes des explications heureuses, & quelquefois un peu hardies, de divers passages de l'Écriture. Voici un exemple des dernieres.

Hamalé ayant attaqué les Israélites, ceux-ci le défirent, & Moïse bâtit un Autel à l'Éternel pour être un mémorial de cette victoire, qui avoit été miraculeuse: *Il dit aussi, parce que sa main a été levée sur le Trône de l'Éternel, l'Éternel aura guerre contre Hamalec d'âge en âge* *. Il faut avouër que la premiere partie de ce passage est très-obscure; aussi les Commentateurs font-ils très-embarrassés pour donner un sens raisonnable aux termes de l'Original, ou y il a,

כִּי-יִדְעַל-כַּס יְהוָה מִלְחָמָה לִיתוֹת כַּעֲמֹלֶק

Mr. Schuckford explique ce passage en y faisant un léger changement. Il remarque qu'il est dit dans le Deuteronomie, que la raison pour laquelle les Hamalekites devoient être entierement détruits, c'est qu'ils avoient attaqué les Israélites †. Il croit donc que la même raison est alleguée dans le passage
de

* Exod. XVII. 16. † Deut. XV. 17. 18. 19.

140 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
de l'Exode en question, & qu'il faut le lire
de cette manière :

מלחמת	יתי	בם	על	יד	כי
bellum	erit	vos	contra	manus	quia
				i. e.	
				ejus	

לעהוה	בעמלק
Jehovah	Amalec contra

C'est-à-dire, mot à mot, *Parce que sa main a été contre vous, l'Éternel aura guerre contre Hamalec.* Le changement fait ici dans le Texte est bien peu considérable; rien n'étoit plus aisé que d'écrire במ au lieu de כם tant les Lettres se ressemblent: il peut aussi être arrivé très-facilement qu'on ait oublié le dernier י dans יתי; & cette petite correction donne un très-bon sens au Texte: *Parce qu'Hamalec s'est déclaré contre vous, l'Éternel aura guerre contre lui d'âge en âge.* J'avoué qu'on peut faire quelques petites difficultez grammaticales contre cette explication; mais notre Auteur les leve dans une note marginale, d'une manière qui nous paroît satisfaisante: nous y renvoyons le Lecteur, afin de ne pas charger notre Extrait d'une critique ennuyeuse.

Il est dit au XXIV. de l'Exode * que *Moïse, Aaron, Nadab, Abibu, & les soixante-*

* Vers. 9. 10.

Et dix Anciens d'Israël monterent sur la montagne, où ils virent le Dieu d'Israël. Comment cela est-il possible, puisque Dieu est invisible de sa nature; & que nul ne vit jamais Dieu, ni ne le peut voir? Et d'ailleurs Moïse lui-même déclare en un autre endroit, que les Israélites n'avoient vû aucune ressemblance de Dieu lorsqu'il leur donna la Loi? Voici comment notre Auteur se tire de cette Difficulté.

„ Il faut remarquer, que Moïse ne dit
 „ point, que les Anciens d'Israël virent le
 „ Dieu invisible: son expression est, qu'ils
 „ virent le Dieu d'Israël *. En effet, nul des
 „ hommes n'a vû le Dieu invisible, ni ne le
 „ peut voir †. Mais, le Dieu d'Israël, cette
 „ Personne divine, qui dans l'Ancien Testa-
 „ ment est si souvent appelée le Dieu d'A-
 „ brabam, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Ja-
 „ cob, est plusieurs fois apparu aux Israë-
 „ lites, a été fait chair dans les derniers
 „ tems, & a habité environ trente-trois ans
 „ parmi les hommes.

Après avoir suivi l'Histoire des Israélites jusqu'au séjour de Moïse sur la Montagne, Mr. Schuckford nous donne la partie de l'Histoire profane, qui se rapporte à-peu-près au même tems: & comme il ne rencontre

* Il n'y a pas *Jehovah* dans l'Hébreu, mais *Elohim*.

† 1 Tim. VI. 16. Coloss. I. 15.

tre presque que des Fables dans son chemin, il tache de démêler ce qu'il y a d'historique d'avec ce qu'il y a de faux ; ce qu'il fait avec autant d'esprit que d'érudition : nous en allons donner quelques Exemples.

Du tems des Machabées, il fut *trouvé par écrit, que ceux de Sparte & les Juifs étoient Freres, & qu'ils étoient de la race d'Abraham**. Sur quoi notre Auteur remarque que Lelex, qu'il prouve avoir été un peu plus ancien que Moïse, étoit originaire d'Egypte, d'où il sortit vers le tems de l'invasion des Pasteurs : il établit des Colonies en divers lieux, dans la Carie, dans l'Ionie, au mont Ida proche de Troye, & ensuite en la Grece dans l'Acarnanie, dans l'Etolie, dans la Béotie, & enfin dans la Laconie. Comme plusieurs Egyptiens quitterent leur Païs lors de l'invasion des Pasteurs, Mr. Schuckford croit que divers Israélites, accablez sous le joug de l'esclavage, se mirent sous la conduite de Lelex, un d'entre eux, & obtinrent enfin un établissement dans la Laconie, c'est-à-dire, dans le Païs dont Lacedémone ou Sparte fut ensuite la capitale. De-là vient que Pausanias † trouva que les Lacedémoniens étoient originaires d'Egypte, & que du tems des Machabées on découvrit que ceux de Sparte & les Juifs étoient Freres.

No-

* 1 Machab. XII. 21.

† In Attic. cap. 39.

Notre Auteur s'étend beaucoup sur l'Histoire de Crète, où le Jupiter des Grecs re-
 gnoit du tems de Moïse. On dit que Sa-
 turne, le Pere de Jupiter, devoit ses enfans
 dès qu'ils étoient nez, & que Jupiter seul en
 échapa par l'artifice de Rhée sa Mere, qui fit
 avaler une pierre à Saturne au lieu de ce fils,
 qu'elle fit élever par les Curètes. Dans la suite
 tous les enfans de Saturne reparoissent sur
 la scene, Jupiter lui ayant donné un Breu-
 vage, qui lui fit dégorger ceux qu'il avoit
 avalez. Voilà la Fable: voyons comment
 Mr. Schuckford s'y prend pour y trouver
 quelque chose d'historique.

„ Saturne, dit-il, fut le premier en Crète
 „ qui établit quelques règles de temperance
 „ parmi ses Sujets *: peut-être jugea-t-il à
 „ propos de commencer par sa propre fa-
 „ mille. On trouve que dans la génération
 „ suivante la connoissance des alimens pro-
 „ pres aux enfans fut regardée comme une
 „ science digne d'être étudiée, & qu'il y
 „ eut des Directeurs nommez exprès pour
 „ prendre soin de la nourriture des en-
 „ fans †. Supposant donc, que Saturne ait
 „ formé quelque projet approchant, & qu'en
 „ conséquence d'un pareil projet, il ait ôté
 „ ses enfans à leur Mere dès qu'ils étoient
 „ nez, pour les faire nourrir & élever dans
 „ un país étranger; cela aura suffi pour
 „ don-

* Diod. Sic. *Lib. V. pag. 231.* † Là-même
pag. 235.

„ donner lieu à la Fable de Saturne dévorant
 „ ses enfans. La figure qu'ils firent dans la
 „ fuite est une forte preuve , qu'ils avoient
 „ eu une meilleure éducation , que celle
 „ qu'on pouvoit leur donner dans l'Isle de
 „ Créte en ce tems-là. Rhée fit élever Ju-
 „ piter par les Curètes , & envoya une pier-
 „ re enveloppée dans les hardes de l'enfant ,
 „ au lieu où Saturne avoit commandé qu'on
 „ l'envoyât lui-même. Jupiter étant deve-
 „ nu grand , fut trouver son Pere , qui jugea
 „ aussi à propos de faire révenir ses autres
 „ enfans des pais étrangers , où il les avoit
 „ envoyez pour y être élevez ; de-là vient que
 „ comme on avoit dit qu'il les avoit dévo-
 „ rez , on ajouta ensuite qu'il les rendit de
 „ nouveau. Cette imagination des Mytholo-
 „ gistes est sans contredit extravagante ; mais
 „ les emblèmes les plus absurdes ou les plus
 „ ridicules , leur paroïssent des fictions in-
 „ génieusement inventées , pour déguiser les
 „ actions les plus simples & les plus com-
 „ munes de la Vie civile.

Tout le monde sçait la Fable de Prome-
 thée , qui déroba , dit-on , le feu du Ciel ,
 & enseigna aux hommes l'Art de le conser-
 ver & de s'en fervir , ou qui , suivant d'au-
 tres Auteurs , forma l'homme , & l'anima
 avec le feu qu'il avoit dérobé du Ciel. Il
 fut attaché au mont Caucase , ou une Ai-
 gle lui devoit le cœur , qui récroissoit de
 nuit , à mesure qu'il avoit été dévoré pen-
 dant le jour. Au bout de trente ans , Her-
 cule

cule tua l'Aigle, & délivra Prométhée. Mr. Schuckford croit, qu'on a mêlé ensemble dans cette Fable des événemens arrivez à deux différentes Personnes. Il remarque, après Diodore de Sicile *, qu'il y a eu en Egypte des hommes illustres, qui ont porté les mêmes noms que plusieurs personnes distinguées parmi les Grecs; ainsi les premiers ont eu leur Prométhée, aussi-bien que les derniers.

Celui des Grecs a demeuré en Crète sous le regne de Jupiter. Ce Prince avoit fait de très-bons reglemens: entre autres il avoit établi diverses personnes pour enseigner différens Arts; son fils Vulcain, par exemple, enseignoit l'art de forger des Armes; sa fille Minerve enseignoit les Arts libéraux, tels qu'on pouvoit les enseigner alors. Mais personne ne pouvoit rien enseigner que par l'autorité publique. Prométhée s'avisa de vouloir apprendre aux Crétois ce qu'il sçavoit. Eusébe dit †, que la Fable de Prométhée formant l'homme doit son origine au soin qu'il prit de tirer les hommes de l'état d'ignorance où ils croupissoient, & Platon ‡ nous apprend, ce qu'il faut entendre par le feu du Ciel qu'il déroba, & avec lequel il anima l'homme: c'étoit les Arts que Vulcain & Minerve enseignoient. La Science est le feu & la vie de l'homme; & quoi-

qu'il

* Lib. I. pag. 8. † In Can. Chron. an 332.

‡ In Protag. pag. 224.

qu'il n'y ait que Dieu, qui ait *formé l'homme de la poudre de la terre, & soufflé dans ses narines une respiration de Vie*, de sorte que *l'homme fut fait en ame vivante* *; cependant, ce qu'on dit de Prométhée, pris dans le sens qui vient d'être expliqué, est assez ingénieux. On voit par-là en quoi il offensa Jupiter, & pourquoi Jupiter le punit: c'est qu'il vouloit enseigner sans être autorisé par le Souverain.

Il fut, suivant notre Auteur, relégué sur quelque montagne inculte, appelée *Caucaze*, où il fut contraint de demeurer, jusques à ce que Jupiter le rappella quelques années après. Les Géographes placent le Mont Caucaze entre le Pont Euxin & la Mer Caspienne. Mais, Mr. Schuckford ne croit pas que Jupiter ait voulu reléguer Prométhée si loin: il croit qu'il y avoit dans l'Isle de Crète une montagne appelée *Caucaze*: Dans la suite plusieurs peuples ayant emprunté les noms de leurs Dieux des habitans de cette Isle, peuvent aussi en avoir emprunté les noms de diverses montagnes, villes, & rivières. Du tems d'Alexandre on plaçoit le Mont Caucaze dans les Indes †, comme auparavant on l'avoit placé en Asie.

Pour ce qui est de l'Aigle qui dévoroit le cœur de Prométhée, cela ne regarde point le Prométhée de Crète, mais celui d'Égypte:

* Gen. II. 7. † Strabo, Lib. XV. pag. 688.

te: c'étoit un des Rois du Païs *. De son tems le Nil avoit un nom qui signifie une Aigle †, & comme ce fleuve étoit sujet a de grandes inondations, qui ruinoient le Païs, ces malheurs jettoient ce Prince dans une grande mélancholie ‡; voilà l'Aigle qui lui devoit le cœur. Hercule l'Egyptien, car il y en a eu trois, dont le plus ancien étoit d'Egypte; Hercule, dis-je, fit faire des digues, qui empêchant les inondations du Fleuve, sauverent le Païs. C'est ainsi qu'il delivra Prométhée du chagrin & des inquiétudes qui le dévorioient nuit & jour †. Ce fait ayant été rapporté dans les Annales d'Egypte, a donné lieu aux Mythologiftes Grecs, de feindre qu'une Aigle devoit continuellement le cœur ou le foye de Prométhée, jusqu'à ce qu'il fut delivré par Hercule.

Le Livre XI. commence par l'Histoire du Veau d'or, & finit par l'établissement d'Aaron dans la charge de Sacrificateur.

Lorsque Moïse fut descendu de la Montagne, il fut indigné de l'Idolâtrie dans laquelle le peuple étoit tombé, & résolut, par l'ordre de Dieu, de le punir d'une manière exemplaire. Cette punition est rapportée dans le XXXII. de l'Exode §. L'Histoire

* Diod. Sic. Lib. I. p. 8. † Là-même, p. 11.

‡ Là-même. † Diod. Sic. Lib. I. p. 11.

§ Vers. 26. 27. 28.

Voire en commence ainsi: *Moïse vit que le peuple étoit denué, car Aaron l'avoit denué pour être en opprobre parmi leurs ennemis* *. Suivant cette Version, il semble que ces paroles fassent allusion aux bagues d'or, dont Aaron avoit denué les Israélites: mais on ne comprend pas bien, comment cela pouvoit les mettre en opprobre parmi leurs ennemis. La Traduction Angloise offre un sens un peu différent: on y lit, que *Moïse vit que le peuple étoit nud, car Aaron l'avoit rendu nud*. Ce qui, par une Métaphore assez naturelle, peut signifier *désarmé*. Cependant Mr Schuckford ne croit pas que ce terme exprime toute la force de l'Original. Il remarque que le mot עָרָא signifie originairement *rendre libre, mettre en liberté*: Moïse l'employe en ce sens au V. de l'Exode vers. 4. De-là ce terme a été pris pour marquer la liberté dont le peuple jouissoit aux jours de Fêtes, & ensuite pour les jours de Fêtes mêmes; c'est le sens de ce mot au V. Ch. des Juges, vers. 2. Il est vrai qu'on n'y trouve rien de semblable dans notre Version, non plus que dans l'Angloise: car voici comment on a traduit ce passage; *Benissez l'Eternel de ce qu'il a fait de telles vengeance en Israël*. On a peut-être traduit ainsi, parce que le mot de l'Original signifie *venger* dans la langue Chaldaïque. Mr. le Clerc traduit, *Israële in libertatem asserto. Israël étant mis en liberté*. Mais notre

Au-

* Vers 25.

Auteur croit qu'il faut traduire , *célébrez le Seigneur en solennifant fes Fêtes* : les exprefions de l'Original font

בפרע פרעות בישראל
Ifraël in ferias feriendo in

Quoi qu'il en foit , Moïfe trouva le Peuple célébrant une Fête dans une grande liberté. Il n'y a pas simplement *כי פרע* ce qui auroit été affez pour exprimer qu'ils étoient en liberté , ou qu'ils célébroient une Fête , mais il y a *כי פרע הוא* : fur quoi notre Auteur remarque , que le pronom *hou* a fouvent une emphafe particuliere , à laquelle les Commentateurs n'ont pas fait affez d'attention ; il fignifie qu'une perfonne fait une chofe *de fa tête & de fon propre mouvement* , fans commandement & fans ordre. Ceci donne le moyen de lever une difficulté qui s'offre naturellement à l'efprit lorsqu'on lit l'Hiftoire de Balaäm. On y voit que Dieu lui dit : *Si * ces hommes viennent t'appeller , leve-toi & va-t'en avec eux* : Et cependant la *colere de Dieu s'enflamma contre lui , parce qu'il s'en alloit*. On ne comprend pas pourquoi Dieu fe feroit courroucé contre un homme qui

* Il y a dans notre Version (Nomb. XXII. 20.) *puifque ces hommes font venus t'appeller* ; Mais la Version Angloife , que nous avons fuivie ici , nous paroît plus conforme à l'Hébreu , où il y a *אם-לקרא* *s'ils viennent*.

qui ne faisoit que ce que Dieu lui-même lui avoit permis de faire. Mais Mr. Schuckford remarque qu'il n'y a pas simplement dans l'Hébreu, כִּי-וַיֵּרֵד, *parce qu'il s'en alloit*, mais כִּי-הוֹלֵךְ הוּא, *parce qu'il s'en alloit de son chef*, c'est-à-dire, sans attendre que les Seigneurs de Moab vinssent l'appeller. Peut-être que s'il ne se fût pas tant pressé, ces Seigneurs, qui étoient des principaux du País, se feroient rebutez, & s'en feroient retourner chez eux sans lui. Mais les offres qu'ils lui avoient fait, lui tenoient au cœur; il craignoit de perdre la recompense qu'on lui avoit proposée: son avarice & son ambition le porterent à se hâter d'aller trouver les Seigneurs de Moab, & sans attendre qu'ils revinssent chez lui le matin, il se leva de bonne heure, & s'en fut chez eux *de son chef*; & voilà ce qui le rendit coupable, & ce qui *enflamma la colere de Dieu contre lui*.

Suivant ces Remarques sur le sens du verbe *Parabb* & du pronom *bou*, voici comment notre Auteur explique ou paraphrase le passage en question: „ Moïse trouva que „ le Peuple n'étoit point sur ses gardes, ni „ en état de se défendre, étant dispersé çà „ & là dans la plaine où se célébroient leurs „ jeux, chacun agissant à sa fantaisie, sans „ suivre les ordres ou la direction de leurs „ Officiers. Aaron les avoit denuez, ou „ désarmez, de sorte qu'ils n'étoient pas en „ état de se défendre si l'ennemi les eut „ atta-

„ attaquez ; & c'est ainfi qu'ils auroient été en
 „ opprobre à leurs ennemis , s'ils fuflent venus
 „ tomber fur eux dans ces jours de defordre
 „ & de libertinage “ .

Cette explication ne plaira pas fans doute , à ceux qui croyent que Moïfe trouva le Peuple réellement nud. Pour prouver cette opinion, ils remarquent que les anciens Egyptiens confacroient un Veau d'or à une de leurs Divinitez * ; ce que les Ifraëlites, dit-on, auront probablement imité. De plus, Plutarque & Diodore de Sicile † infinuent , qu'il fe commettoit des chofes fort indécentes dans les Cérémonies Religieufes des Egyptiens ; & il y a un paffage dans Hérodote ‡ , d'où il femble que l'on puiffe conclure , qu'on célébroit en Egypte de certains jeux, d'où les Ifraëlites auront pû emprunter cette pratique de danser nuds, dont on croit qu'il s'agit ici.

Sur quoi Mr. Schuckford remarque : 1. Qu'il eft vrai , que le paffage d'Hérodote infinue quelque obfcenité, que cet Historien n'a pas voulu rapporter au long ; mais il faut ajouter beaucoup à fon recit, pour en tirer quelque conféquence en faveur de l'opinion pour laquelle on le cite : 2. Quand même on pourroit fuppofer, qu'Hérodote ait dé-

* Plut. in Lib. de Ifid. & Ofirid. p. 366.

† Plut. *ibid.* p. 378. Diod. Sic. *Lib.* 1. p. 13.

‡ *Lib.* 2. c. 61.

décrit une Danse obscène, pareille à celle qu'on impute aux Israélites, cependant le fait auquel l'Historien fait allusion, aussi bien que les Danses obscènes des Fêtes d'Isis & d'Osiris, sont postérieures au tems de Moïse. Elles furent, dit-on, instituées, par Isis, & ne commencerent à être en usage, que lorsque les Egyptiens rendirent un Culte religieux aux Héros déifiés; ce qui n'arriva que plusieurs années après la mort de Moïse: 3. Quoique les Peuples aient introduit des obscenitez abominables dans leurs Cérémonies religieuses, ce n'est pourtant que par degré qu'ils sont parvenus à ce point d'impiété; & il n'y a aucun lieu de croire, que les Egyptiens aient été assez corrompus dans ces premiers tems, pour avoir donné aux Israélites l'exemple d'une Danse telle qu'on la suppose: Et quand même ils l'auroient fait, peut-on concevoir qu'Aaron ait été assez destitué de tout sentiment de modestie & de Religion, pour les imiter à cet égard-là?

Il y a des Sçavans qui prétendent, que si les Israélites n'avoient point adoré le Veau d'or, Dieu ne leur auroit point donné la partie cérémonielle de la Loi. Au commencement, dit-on, Dieu ne leur avoit point parlé ni donné de commandement touchant les *Holocaustes* & les *Sacrifices* *; mais il leur donna ses *Statuts*, & leur fit connoître ses *Ordon-*
nan-

* Jerem. VII. 22.

nances, lesquelles si l'homme accomplit, il vivra par elles *; y ajoutant seulement les Sabbats, pour être un signe entre lui & eux, afin qu'ils connussent qu'il est l'Eternel †. On remarque là-dessus, que les dix Commandemens & les Loix qui suivent jusqu'à la fin du XXXIII. Chap. de l'Exode, s'accordent avec cette description des Prophètes, & ne font en effet que des Loix morales, d'une telle nature, que l'homme qui fait ces choses, vivra par elles ‡, sans qu'il soit obligé de pratiquer d'autres Loix. Mais quand les Israélites ne voulurent point accomplir les Ordonnances de Dieu, lorsqu'ils eurent rejeté ses Statuts, & profané ses Sabbats, lorsque leurs yeux furent après les Idoles †, alors la Loi cérémonielle fut ajoutée à cause des Transgressions §, & Dieu, outre ce qu'il leur avoit ordonné d'abord, leur donna aussi des Statuts qui n'étoient pas bons, & des Ordonnances par lesquelles ils ne vivroient point **; sçavoir ces préceptes positifs & cérémoniels que Moïse eut ordre de leur prescrire alors. Tel est le Systême de plusieurs Auteurs; Systême que l'on trouve expliqué dans les Constitutions Apostoliques ††.

M. Schuckford le refute au long. Il remarque d'abord, que le fait sur lequel on voudroit

* Ezech. XX. 11. † Vers. 12.

‡ Rom. X. 5. † Ezech. XX. 24.

§ Gal. III. 19. ** Ezech. XX. 25.

†† Liv. VI. Chap. 19, 20.

154 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
droit établir ce Systême, est absolument faux :
sçavoir que les Loix cérémonielles n'ont été
données qu'après que les Israélites eurent
adore le Veau d'or. Les Chapitres XXV,
XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX,
& XXXI. de l'Exode, prouvent évidem-
ment que le fondement de tout le Culte
cérémoniel étoit déjà établi par l'ordre ex-
près de Dieu, avant que les Israélites se
fussent corrompus en adorant le Veau d'or.
En second lieu, lorsque Dieu renouvela la
Loi après ce crime du Peuple, il n'ordon-
na rien qui parut nouveau, rien qui ne fût
conforme à ce qu'il avoit commandé aupa-
ravant ; il ne fit que compléter la Loi,
dont il avoit déjà donné la substance en
abregé.

En troisième lieu, les passages qu'on al-
legue en faveur du Systême en question, ne
prouvent point ce qu'on prétend. St. Paul ne
parle point de la Loi cérémonielle, par oppo-
sition à la Loi morale, mais en général de
toute l'Economie légale, qu'il dit avoir
été établie à cause de la corruption du gen-
re humain.

Pour ce qui est du passage d'Ezechiel,
Mr. Schuckford fait voir, par une espece
d'Analyse de tout le Chapitre XX, que ceux
à qui Dieu donna des commandemens qui
n'étoient pas bons, ne sont pas les mêmes,
que ceux qui avoient reçu la Loi cérémo-
nielle, mais ceux qui vivoient du tems
des Juges, ou même plus tard. Il entend
par

par ces *Statuts* qui n'étoient pas bons, & ces *Ordonnances* par lesquelles ils ne vivoient point, les abominations des Payens, que les Israélites imiterent dans la suite; comme par exemple, lorsqu'ils prirent leurs fils & leurs filles, & les sacrifierent pour être consumez *. Il est dit que Dieu leur donna ces *Statuts*, parce qu'il les abandonna à la dureté de leur cœur, pour marcher selon leurs propres conseils †; de même qu'il est dit que Dieu endureit le cœur de Pharaon, quoique Pharaon lui-même endureit son cœur: Ou bien, on peut dire que Dieu leur donna ces *Statuts*, parce que, pour les punir, il les livra entre les mains de leurs ennemis, qui obligerent les Israélites à imiter leurs Sacrifices abominables.

Nous n'avons donné que le précis de l'Explication de Mr. Schuckford. Pour en bien juger, il faut examiner toutes ses remarques & toutes ses preuves, qu'il auroit été trop long de rapporter ici.

Notre Auteur continue dans le Livre XI. l'Histoire des Israélites jusqu'à la conspiration de Coré, Dathan & Abiram. Il vient ensuite à l'Histoire profane. Il tâche de fixer le tems auquel Sesostris vécut. Plusieurs Auteurs l'ont cru contemporain de Moïse; mais Mr. Schuckford le place beaucoup plus tard. Il examine après cela qui étoit le Pharaon qui perit dans la Mer rouge en

* Eséch. XVI. 20. † Ps. LXXXI. 13.

156 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
poursuivant les Israélites ; & pour le découvrir, il fait diverses observations : 1. Sur une ancienne Chronique d'Egypte , dont Syncelle a conservé quelques fragmens : 2. Sur les deux *Tomes* de Manethon : 3. Sur le Catalogue d'Eralosthines : 4. Sur quelques extraits de Manethon rapportez par Joseph : 5. Sur la Chronique de Jules l'Africain : 6. Sur celle d'Eusebe : 7. Sur celle de Syncelle : 8. Sur celle du Chevalier Marsham. Le resultat de toutes ses recherches est, qu'Aphosis, un des Rois des Pasteurs, qui regna 36. ans & sept mois, & dont la mort tombe vers l'an du monde 2520 , est le Pharaon qui poursuivit les Israélites, & qui perit dans la Mer rouge.

Le XII. Livre, qui est le troisième & dernier de ce Volume, commence à l'an 40. après la Sortie d'Egypte *, lorsque les Israélites arriverent au désert de *Tsin* †, & s'étend jusqu'à la mort de Josué ‡.

Mr. Schuckford s'arrête beaucoup sur l'Histoire du Serpent d'Airain. Le Chevalier Marsham prétend qu'il n'y eut rien de miraculeux dans la guérison des Israélites à l'occasion de ce Serpent. Il semble avoir cru, que la morsure des Serpens brûlans n'étoit pas mortelle ; & que Moïse n'éleva le Serpent d'Airain que pour amuser le Peuple,

* L'An du Monde 1553. † Nomb. XX. 1.

‡ Notre Auteur la place l'An du Monde 2578.

ple, & le tranquilliser par l'espérance d'une prompte guérison, jusques à ce que le venin s'étant dissipé de lui-même, la maladie fut guérie : qu'alors Moïse, pour mieux établir son autorité parmi eux, leur fit entendre, que leur guérison avoit été opérée par une vertu secrète du Serpent d'Airain. Marsham prétend que les enchantemens, quelque vains qu'ils soient en eux-mêmes, étoient fort en usage parmi les Hébreux ; ce qu'il prétend prouver par quelques passages de l'Ancien Testament. Notre Auteur le refute fort au long, par un grand nombre de remarques, que nous ne sçaurions rapporter sans tomber nous-mêmes dans une longueur excessive.

On trouve ensuite l'Histoire de Balac & de Balaäm ; nous avons déjà dit un mot de ce dernier *. Mr. Schuckford prouve ici, que le Miracle de l'Anesse qui parla, n'a rien d'impossible en lui-même.

Nous sommes surpris que notre Auteur, qui a soin d'expliquer en passant les passages difficiles qu'il rencontre, & qui les explique pour l'ordinaire assez ingénieusement, ne dise rien du fameux oracle de Balaäm † ; il nous semble que cet oracle méritoit bien que Mr. Schuckford l'examinât avec sa sagacité ordinaire.

A l'égard de Balaäm, il fait plusieurs remarques,

* *Pag.* 149. & suiv. † *Nomb.* XXIV. 16. &c.
Tome X. Part. I. L

ques, pour prouver qu'il étoit un véritable Prophète inspiré de Dieu, & non pas un Enchanteur ou un Magicien, comme plusieurs personnes l'ont cru. Lorsque les messagers de Balac vinrent vers lui, il s'adressa d'abord à Dieu, non à Baal, ou à quelqu'autre fausse Divinité des Nations Idolâtres, mais à l'Eternel, à Jehovah *. La seule chose qui pourroit faire douter qu'il ait été un véritable Prophète, c'est qu'il eut recours à *des enchantemens* †. Mais, dit Mr. Schuckford, quoique le Peuple ne connût point sur quoi étoit fondé l'art des Magiciens pour produire des prodiges & des oracles, cet art étoit pourtant, à l'égard des Sçavans, l'effet de l'étude, & une science naturelle, qui, quoique faussement *appelée Science*, étoit cependant regardée comme véritable & réelle. Et comme *Moïse avoit été instruit dans toute la Sagesse des Egyptiens* ‡, bien qu'il n'en pratiquât pas les regles qui étoient la base & le fondement des fausses Religions; de même, quoique Balaâm fût attaché au Culte du vrai Dieu, cependant, en qualité de Sçavant, il pouvoit avoir quelque connoissance de ce qui étoit réputé *Science* en ce tems-là. Et comme Saul, *quoiqu'il eût été du pais les Dévins, & ceux qui avoient l'Esprit de Python* †, ne laissa pas que

* Nomb. XXII. 8. 13, 18, 19. &c.

† Nomb. XXIV. 1. ‡ Actes VII. 22.

§ 1 Sam. XXVIII. 3.

que de consulter la Pythonisse de Hender, lorsque l'Eternel eut refusé de lui répondre *; de même Balaäm, désirant ardemment de faire sa cour à Balac, & trouvant que les réponses du vrai Dieu ne s'accordoient pas avec le desir de son cœur, a pû être tenté d'éprouver quel seroit le succès des Arts magiques si estimez de tous les Payens: mais il fut bien-tôt convaincu par sa propre expérience, qu'il n'y avoit point d'enchante-mens contre Jacob, ni de divination contre Israël †.

La mort de Moïse a donné lieu à plusieurs rêveries des Rabins, fondées, suivant notre Auteur, sur la manière dont cette mort est rapportée dans l'Hébreu. Il est dit que *Moïse mourut, suivant le mandement de l'Eternel, & il l'ensevelit dans la Vallée. & personne n'a connu son sepulcre jusqu'à aujourd'hui ‡.* Cet il ne peut se rapporter qu'à l'Eternel; d'où les Juifs ont conclu que Dieu lui-même enterra Moïse, & qu'il cacha son sepulcre, de peur que les Israélites ne fussent tentez de lui rendre un Culte religieux. Mais notre Auteur remarque, que les LXX. ont traduit ici par le pluriel *ἐθαψαν αὐτὸν*, ils l'ensevelirent: & il croit fermement, qu'il y avoit originairement dans l'Hébreu *ויקברו*, mais que les Copistes ayant oublié par inadvertance la dernière Lettre, ont écrit *ויקבר*. Ce furent donc, suivant Mr. Schuckford les Israélites eux-mêmes qui

* Vers. 6. &c.

† Nomb. XXIII. 23.

‡ Deut. XXXIV. 5. 6.

160 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
qui enterrerent Moïse ; & la remarque ajoutée à la fin du Verset, prouve seulement, que comme on ne mit point d'Inscription sur son sepulcre, on ne sçut plus dans la suite en quel lieu il avoit été enterré.

Nous remarquerons ici, qu'il y a des Sçavans qui croient que le corps de Moïse ressuscita même avant qu'il fût corrompu, & que ce Législateur a été reçu dans le Ciel en corps & en ame : ils prouvent ce sentiment par la Transfiguration de J. C. & feu Mr. Bernard, qui l'a rapporté dans ses Nouvelles de la République des Lettres*, le trouvoit plus que probable.

Mr. Schuckford fait un long & magnifique éloge de Moïse, où il le défend contre les Déistes, qui ont osé le comparer à Minos, à Licurgue, & aux autres Législateurs Payens ; prétendant que, comme eux, il n'a agi que par une politique purement humaine. Notre Auteur fait voir qu'en plusieurs occasions Moïse a agi d'une manière tout-à-fait opposée à la prudence humaine, & qui auroit été très-condamnable, s'il n'eût eu un ordre exprès de la Divinité, ou si une Révélation ne l'eût assuré du succès.

Après la mort de Moïse, Josué fut chargé de conduire le Peuple. Il envoya des Espions à Jericho, que *Rabab la paillard*e cacha chez elle. L'Auteur de l'Épître aux Hébreux a loué cette Action. *Par la foi*, dit-il

* Avril, 1709. p. 448. Dans l'Extrait du Livre de Nicolas Gurtler, intitulé *Origines Mundi*, &c.

il *, *Rahab la paillarda ne perit point avec les incrédules, ayant recueilli les espions en Paix.* Il semble pourtant que cette action ait été un crime d'état, puisqu'il n'est pas permis aux particuliers de donner retraite à ceux qui sont envoyez par les ennemis.

Mr. Schuckford remarque là-dessus, que si on examine bien les actions de ceux dont l'Auteur sacré fait l'éloge, on trouvera qu'ils ont agi en conséquence d'une révélation expresse de la Divinité : ils croyoient ce que Dieu leur révéloit, & regloient là-dessus leurs actions. On doit donc présumer, que Rahab eut aussi une révélation particulière, & c'est-ce qui la disculpe entièrement.

Mais notre Auteur va plus loin; il croit que non seulement Rahab, mais même les habitans de Jericho en général doivent avoir eu quelque révélation, quelque ordre de la part de Dieu, à quoi ils refuserent de se soumettre. Il n'y a pas τοῖς ἄπιστοις, avec les incrédules, mais τοῖς ἀπειθήσασι, avec ceux qui furent désobéissans. Or comment peut-on supposer, que ceux de Jericho furent désobéissans, à moins qu'on ne suppose aussi, que Dieu leur avoit fait quelque commandement qu'ils refuserent d'observer ?

Josué, après avoir passé le Jourdain, rétablit l'usage de la Circoncision, qui avoit été négligée dans le desert. Notre Auteur examine comment les Israélites ont pû négliger

un

* Hébr. XI. 31.

un commandement auffi exprès que celui de la Circoncifion ; commandement donné à Abraham pour lui & pour fa pofterité, & renouvelé dans le defert ? Mais il remarque, que ce commandement ne fut renouvelé que dans le cours de la feconde année après la sortie d'Egypte ; or les Ifraëlites n'ofioient rien entreprendre en matière de Religion, fans un ordre exprès de Dieu, furtout après la punition exemplaire de Nadab & Abihu ; de forte que ne fçachant comment fe conduire à l'égard de ceux qui n'avoient point été circoncis, & n'ayant aucun ordre particulier fur ce fujet, ils negligerent entierement la Circoncifion ; & nous ne voyons pas qu'ils ayent été blâmez en aucune manière de cette negligence. Ce fut Dieu *qui roula enfin de dessus eux l'opprobre d'Egypte* *. Ils avoient long-tems regardé l'incirconcifion comme un opprobre ; mais le malheur étoit, que Dieu ne leur avoit encore donné aucun ordre, pour leur apprendre quand & comment ils devoient s'en délivrer.

Il y a des Auteurs qui s'imaginent, que lorsqu'il est dit que Dieu roula de dessus les Ifraëlites l'opprobre d'Egypte ; cela fignifie, que les Egyptiens regardoient avec mépris ceux qui étoient circoncis : d'où l'on conclut, que la Circoncifion est une Cérémonie originaire d'Egypte, & que c'est des
Egyp-

* Jofué V. 9.

Egyptiens que les Juifs l'ont empruntée. Mais notre Auteur, qui avoit déjà réfuté cette opinion dans son premier Volume *, remarque ici, que l'*opprobre d'Egypte* signifie tout le contraire de ce qu'on lui fait signifier: c'est, non ce qui rendoit les Israélites odieux, mais ce qui étoit un deshonneur pour les Egyptiens; non ce que ceux-ci pouvoient reprocher aux autres, mais ce qu'on pouvoit leur reprocher à eux-mêmes. Ainsi l'Hirondelle est appelée

— *Cecropiæ domus*
Æternum opprobrium †.

L'opprobre éternel de la maison de Cecrops. Lors donc qu'il est dit que Dieu roula de dessus les Israélites l'*opprobre d'Egypte*, cela signifie, qu'il ôta de dessus eux ce qui rend les Egyptiens odieux. Les Israélites regardoient comme un opprobre, une honte aux Egyptiens de n'être pas circoncis.

Notre Auteur examine ensuite quatre questions assez importantes, mais que nous nous contenterons d'indiquer. 1. Les Israélites avoient-ils ordre de détruire entièrement les Nations qui habitoient les Païs que Dieu devoit leur donner pour Héritage? On répond ici que non. 2. Leur étoit-il

* Voyez Journal Littéraire, Tom. XV. 1. Part. pag. 25. & suiv.

† Horat. Carm. Lib. IV. Od. XII.

164 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
il permis de traiter alliance avec ces Peuples? Mr. Schuckford soutient l'affirmative. 3. La Ligue qu'ils formerent avec les Gabaonites, étoit-elle contraire à ce que Dieu leur avoit commandé? Notre Auteur prétend qu'elle l'étoit. 4. Enfin il examine la conduite du Peuple Juif envers ces mêmes Gabaonites.

Le Miracle du Soleil & de la Lune qui s'arrêterent, est rapporté, dit Mr. Schuckford, d'une manière qui ne s'accorde point avec ce qu'on connoît présentement du Système du monde. On sçait que ce n'est point le mouvement du Soleil ni de la Lune qui fait le jour & la nuit, mais le mouvement de la terre sur son Axe. . . . Mais pour culper l'Historien sacré, il suffit que le fait soit rapporté suivant ce qui paroît à nos yeux, ou ce que les Mathématiciens appellent un mouvement relatif. D'ailleurs, du tems de Josué, & long-tems après, les hommes n'ont eu aucune connoissance de la véritable Astronomie; de sorte que si Josué eut parlé du mouvement de la terre, il auroit decrié par-là son Histoire, en s'exprimant d'une manière toute opposée aux préjugés universellement reçûs. Quoique l'*Écriture soit divine-ment inspirée*, ce n'est que dans les choses qui sont *profitables à enseigner, à convaincre, à corriger, & à instruire* *; mais non pas pour nous apprendre la Philosophie, ni pour

* 2 Tim. III. 16.

fatisfaire notre curiosité sur des sujets de Physique : & pour soutenir notre Foi & nos Espérances, il suffit que Dieu ait tellement dirigé les Auteurs sacrez, qu'ils n'ayent rien écrit qui puisse préjudicier à notre Salut : dans le reste il leur a laissé une pleine liberté, & a permis qu'ils s'exprimassent, non suivant la vérité Philosophique des choses, qui leur étoit quelquefois inconnue, mais suivant ce qu'elles paroissoient à leurs yeux, ou aux yeux du Vulgaire.

Si le miracle rapporté par Josué étoit vrai, il faut, dit-on, qu'il ait été apperçû par tous les Peuples du Monde ; on devroit donc en trouver quelques traces dans les Auteurs Payens. Aussi Mr. Schuckford prétend-il, que c'est à ce miracle que la Fable de Phaëton doit son origine. Il remarque aussi, que l'on trouve dans l'Histoire de la Chine, que sous le regne de l'Empereur Yao le Soleil fut dix jours sans se coucher, tellement qu'on commença à craindre que toute la terre ne fût embrasée * ; & Mr. Schuckford trouve par un calcul Chronologique, que le Miracle de Josué doit être arrivé l'an 75. du regne de Yao.

Si c'est la Terre qui s'est arrêtée, comme notre Auteur le croit ; il faut que ce Miracle ait été accompagné de plusieurs autres, pour prévenir les dangereuses suites du repos

* Martinii Histor. Sinic. Lib. I. p. 37.

166 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
pos subit de la terre : mais , comme Mr. Schuckford le remarque très - bien , il n'est pas plus difficile au Maître de l'Univers de produire plusieurs Miracles , que d'en produire un seul.

Cependant , s'il nous est permis de proposer ici une conjecture , qui du reste n'est pas nouvelle * , nous remarquerons , qu'on peut expliquer d'une manière très-simple , comment un jour a pu paroître aussi long que deux du tems de Josué , sans que ni le Soleil , ni la Lune , ni la Terre , se soient arrêtés dans leur mouvement réel , & sans que ce Miracle ait été apperçû ailleurs que dans le Pais de Canaan.

On sçait que le Soleil & la Lune paroissent sur l'Horizon avant qu'ils soient levez & après qu'ils sont couchez , à cause de la refraction que les rayons souffrent en passant au travers de l'air ; c'est cette même refraction qui fait qu'on y voit clair avant que le corps du Soleil paroisse , & après qu'il ne paroît plus. Il suffisoit donc d'augmenter la convexité de l'air , pour augmenter la refraction , & par conséquent pour faire que le jour durât plus long-tems. Notre Auteur qui paroît avoir lu les Commentaires de Mr. le Clerc , ne dit pas un mot de cette conjecture ; peut-être ne lui paroît-elle pas fondée ; nous en abandonnons le jugement au Lecteur. Le

* On la trouve dans le Commentaire de Mr. le Clerc sur Josué X.

Le reste de ce Livre contient l'Histoire des Israélites jusqu'à la mort de Josué. On trouve ici le partage de la terre de Canaan, & plusieurs remarques qui tendent à prouver, que Josué est l'Auteur du Livre qui porte son nom, & à résoudre les difficultez qu'on peut faire sur ce sujet.

Le public doit souhaiter avec nous, que Mr. Schuckford ait assez de loisir pour finir bien-tôt cet Ouvrage, qui est certainement très-intéressant & très-utile.

A R T I C L E X.

Histoire Civile & Ecclésiastique d'Ecosse, par Mr. R. Keith. *Troisième & dernier Extrait.* (On peut voir le premier dans la première Partie du Tome VIII. de cette Bibliothèque, pag. 1. & suiv. & le second dans la seconde Partie du Tome IX. pag. 312. & suiv.)

LE troisième & dernier Livre de ce premier Volume renferme l'Histoire Ecclésiastique, ou plutôt des Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique d'Ecosse, depuis l'an 1560. jusqu'à l'an 1568.

On a vû dans notre premier Extrait, comment la Reformation fut établie en Ecosse par le Parlement, qui tint ses séances dans le Mois d'Août 1560. Les Prélats & les Catho-

168 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Catholiques avoient espéré que le Roi & la Reine * envoyeroient un Commissaire pour présider en leur nom dans cette Assemblée. L'Archévêque de St. André † avoit demandé que la Commission de celui que leurs Majestez envoyeroient fût tellement restreinte, qu'il ne fût permis au Parlement, ni de revoquer aucun Acte passé auparavant, ni de faire aucun changement dans l'Etat ou dans la Religion, ni de rien décider qui pût porter le moindre préjudice à aucun des trois Etats du Royaume. C'étoit proprement demander que l'on ne reformât pas la Religion. Aussi les Prélats voyant que la Reine n'avoit point envoyé de Commissaire, & que le Parlement travailloit à établir la Reformation, ,, furent frappez comme d'un ,, coup de foudre, & perdirent entierement ,, courage. Ils avoient mis toute leur espérance dans les ordres & les reglemens ,, qu'ils attendoient de France ; ils souffrirent avec une insensibilité stupide que ,, leurs ennemis fissent tout ce qu'ils vouloient dans le Parlement, sans songer seulement à protester contre les procedures ,, irrégulieres de cette Assemblée.

On nous donne ici une Lettre de l'Archévêque de St. André à celui de Glasgou, datée du 18. Août 1560. c'est-à-dire, lorsque

* On se souviendra que le Roi François II. Epoux de la Reine d'Ecosse, vivoit encore alors.

† Il étoit de la Famille des Hamiltons.

que le Parlement étoit encore affemblé Le Prélat s'y plaint beaucoup de la conduite du parti Protestant, qui avoit dépouillé les Evêques de toute leur autorité, & ne vouloit pas souffrir qu'on dît la Messe, ni qu'on célébrât aucune partie du Service divin suivant l'usage de Rome. „ Ne devroit-il pas suffire aux partisans de cette nouvelle „ opinion, d'avoir une pleine liberté de „ Conscience, sans forcer les autres à embrasser les mêmes sentimens, & sans bannir ou sans priver de leurs Bénéfices, ceux „ qui ne vouloient pas les imiter ”? Sur quoi voici la remarque de Mr. Keith. *Ce Prélat auroit dû faire cette Réflexion plutôt; & lorsqu'il avoit le pouvoir en main, il auroit dû lui-même accorder la liberté de Conscience aux autres. Mais on voit que ceux qui sont les maîtres, de quelque parti ou Religion qu'ils soient, agissent tous de la même manière: ils veulent toujours emporter tout avec hauteur.* Cette Réflexion n'est que trop bien fondée; le parti persécuté devient ordinairement persécuteur, dès qu'il a le dessus. On y en voit un exemple dans cette même Lettre de l'Archévêque de St. André, si tant est qu'on puisse ajouter foi à ce Prélat. „ Tous les „ nouveaux Prédicateurs, dit-il, tachent „ publiquement dans leurs Sermons à persuader la Noblesse, d'employer les voyes „ de fait, de massacrer tous ceux qui ne „ veulent pas concourir avec eux & embrasser leurs opinions: ils se plaignent amè- „ re-

„ rement du Duc *, de ce qu'il ne vouloit
 „ pas commencer le premier, ni donner des
 „ ordres pour me † forcer de faire comme
 „ eux, ou pour employer les plus grandes
 „ rigueurs contre moi, pour me massacrer,
 „ ou du moins pour me condamner à une
 „ prison perpétuelle.

Après la levée du Parlement qui s'étoit tenu au mois d'Août 1560. & qui avoit établi la Reformation, le Conseil nomma des Commissaires pour reformer & regler la Discipline Ecclésiastique. Le fameux Jean Knox fut un des Commissaires; & il nous apprend, qu'après avoir fini le Livre de la Discipline, ils le communiquèrent à la Noblesse, qui l'examina pendant plusieurs jours. Mr. Keith, qui dans tout le cours de son Histoire voudroit nous persuader, que la Reformation d'Ecosse s'est faite contre le gré de la plûpart des Nobles, semble s'inscrire en faux contre le fait que Knox avance. Pour cet effet il remarque, que „ dans la
 „ Préface du Livre de la Discipline il est
 „ dit, que la Commission donnée aux Mi-
 „ nistres par le Grand Conseil pour dresser
 „ un plan de Discipline, est datée d'Edim-
 „ bourg le 29. Avril 1560., & qu'à la fin du
 „ Livre on trouve cette date: d'Edimbourg
 „ le 20. Mai 1560. Comment accorder cela
 „ avec

* De Chastelleraut, alors Chef du Conseil.

† C'est l'Archévêque de St. André qui parle.

„ avec ce que Knox assure, que la Commis-
 „ sion fut donnée après la levée du Parle-
 „ ment, puisqu'il se separa à la fin d'Août
 „ 1560 " ? J'avouë qu'il n'est pas aisé de le-
 ver cette difficulté: peut-être que la Mé-
 moire de Knox ne l'a pas bien servi; peut-
 être aussi qu'il y a quelques fautes dans les
 dates qu'on vient de rapporter. Quoi qu'il
 en soit, que peut-on conclure de-là contre
 le fond du narré de Knox? La Commission
 fut peut-être donnée avant la tenuë du
 Parlement, & confirmée & renouvelée en-
 suite, lorsque la Reformation eut été éta-
 blie par ce souverain Conseil de la Nation.
 Knox dit lui-même, que le Livre de la Dis-
 cipline fut examiné de nouveau par le Par-
 lement qui s'assembla en Janvier 1561.

On trouve dans l'Histoire manuscrite de
 l'Archêvêque Spottiswood un fait assez par-
 ticulier, touchant la manière dont on forma
 le Plan de la Discipline. „ Durant ce tems-
 „ là *, dit-il, les Ministres s'attachèrent
 „ à dresser un Plan de Police Ecclésiastique,
 „ pour regler l'ordre qu'on devoit observer
 „ dans la manière de prêcher, dans l'admi-
 „ nistration des Sacremens, dans l'élection
 „ des Pasteurs, dans les moyens de pour-
 „ voir à leur subsistance, & dans toutes les
 „ autres choses qui ont du rapport à la Dis-
 „ cipli-

* C'est à-dire, dans le tems qui s'écoula depuis
 le Parlement tenu en Août 1560, jusqu'à celui de
 Janvier 1561.

„ cipline. Le soin de dresser ce Plan fut
 „ commis à Mr. Jean Spottiswood, Surinten-
 „ dant de la Lothiane, à Mr. Jean Whlocks,
 „ Surintendant de Glasgou, à Mr. Jean Win-
 „ rame, Sous-Prieur de St. André, à Mr.
 „ Jean Douglas, Recteur de l'Université de
 „ St. André, & à Mr. Jean Row & Jean
 „ Knox, Ministres. Plusieurs d'entr'eux é-
 „ toient d'avis qu'on retînt l'ancienne Po-
 „ lice, en retranchant seulement les abus
 „ qui s'y étoient glissez : ils représenterent
 „ qu'ils n'étoient point autorisez à s'établir
 „ une nouvelle Eglise, mais seulement à
 „ reformer l'ancienne, & à la remettre dans
 „ l'Etat de perfection dont elle étoit dechûë.
 „ La prudence exige, disoient-ils, qu'on ne
 „ fasse qu'aussi peu de changemens qu'il est
 „ possible ; parce que les moindres change-
 „ mens dans l'Etat ou dans la Religion sont
 „ dangereux, & lorsqu'une fois l'autorité du
 „ Gouvernement est relachée, il est difficile
 „ de la raffermir. Cependant cet avis ne
 „ prévalut point. Jean Knox avoit alors
 „ tout crédit : la police la plus opposée au
 „ gouvernement Ecclésiastique de Rome
 „ lui paroissoit la meilleure ; il voulut à
 „ toute force établir une discipline sembla-
 „ ble à celle qu'il avoit vûë à Geneve. Les
 „ autres Commissaires s'étant laissé entraî-
 „ ner à son opinion, on dressa un projet de
 „ Discipline, conformément à ses idées, &
 „ on le présenta au Parlement “.

Le Livre de la Discipline ayant été im-
 primé

primé depuis, Mr. Keith nous y renvoye, & se contente d'en rapporter quelques passages, pour faire voir ce qu'il y désapprouve le plus. Nous n'en traduirons qu'un seul, en faveur de ceux qui ne connoissent pas ce Livre.

„ C'est avec une extrême douleur que
 „ nous apprenons, que quelques Gentils-
 „ hommes sont à présent aussi durs envers
 „ leurs Tenanciers, que les Papistes ont
 „ jamais été; ils en exigent les Dîmes, &
 „ tout ce qu'on avoit coûtume de payer à
 „ l'Eglise: de sorte que la Tyrannie Papale
 „ a seulement changé de main, étant main-
 „ tenant exercée par les Seigneurs & autres
 „ possesseurs des Terres. . . . Les Gentils-
 „ hommes, Barons, Comtes, Seigneurs,
 „ & autres, doivent se contenter de vivre
 „ des rentes qui leur sont justement dûes,
 „ & permettre que l'Eglise soit rétablie dans
 „ ses Droits & ses libertez. . . . Les som-
 „ mes nécessaires pour entretenir les Mini-
 „ stres de la Parole de Dieu, les Pauvres,
 „ & les Ecoles, & pour tous les autres
 „ fraix qu'exige la manutention de l'ordre
 „ & de la Discipline de l'Eglise, doivent se
 „ lever sur les Dîmes: sçavoir la dixième
 „ gerbe de toute sorte de Grains: la Dime
 „ du Foin, du Chanvre & du Lin, le di-
 „ xième Poisson, le dixième Veau, le dixiè-
 „ me Agneau, le dixième Poulain, & la Dî-
 „ me de la Laine. Et comme nous sçavons
 „ que les Dîmes levées d'une manière rai-
 „ sonnable, sont

„ fonnable , ainfi qu'on vient de le voir , ne
 „ font pas fuffifantes ; nous croyons que tous
 „ les biens destinez à entretenir l'Hospita-
 „ lité , foit dans les Villes foit à la Campa-
 „ gne , qui apartenoient aux Prêtres , Cha-
 „ noines , Colleges , Chapellenies , Couvens
 „ d'Hommes ou de Femmes , & tous autres
 „ biens femblables , doivent auffi être rete-
 „ nus pour l'ufage de l'Eglife ou des Eglifes
 „ qui font dans les Villes & Paroiffes où
 „ ces biens font fituez “.

Il est dit dans ce même Article , qu'on éta-
 bliera des Diacres d'année en année , dans
 chaque Paroiffe , pour recueillir les Dimes
 & les autres revenus Ecclésiastiques ; mais
 qu'ils ne pourront point en difpofer fans
 l'ordre des Ministres & des Anciens. Voici
 fur tout cela les Réflexions de Mr. Keith.

„ On s'étoit plaint autrefois que l'Eglife
 „ poffédoit des biens trop confiderables :
 „ & peut-être que la plainte n'étoit pas tout-
 „ à-fait mal fondée. . . . Mais on a dit
 „ auffi , & peut-être avec autant de fonde-
 „ ment , que n'eût été l'envie que la pof-
 „ fefion des biens Ecclésiastiques excitoit
 „ contre ceux qui étoient élevez aux plus
 „ grandes Dignitez dans l'Eglife , on n'auroit
 „ pas vû la Nobleffe ni les autres Parti-
 „ culiers travailler avec tant de zèle à ren-
 „ verfer l'ancien établiffement de la Reli-
 „ gion. Knox , qui étoit un des principaux
 „ Auteurs des nouveaux Reglemens , croyoit
 „ que tous les biens qui avoient jamais
 „ apar-

„ apartenu à l'Eglise , devoient lui être
 „ conservez , avec cette différence seulement,
 „ qu'il substituoit des Diacres choisis tous
 „ les ans , aux anciens & légitimes proprié-
 „ taires de ces biens. . . . Peut-être croyoit-
 „ il , que tous ceux de son parti étoient aussi
 „ désintéressés que lui-même. Mais il trou-
 „ va bien-tôt qu'il s'étoit trompé “.

Il est vrai que le Conseil approuva le Li-
 vre de la Discipline , & promit d'en faire ob-
 server les Reglemens : mais ce fut une pro-
 messe sans effet. „ Knox s'imaginait qu'il
 „ lui seroit aussi aisé d'obtenir de nouveaux
 „ Actes de Parlement , & de nouvelles Char-
 „ tes pour transférer à ses Diacres annuels
 „ le droit des anciens propriétaires des
 „ biens Ecclésiastiques , qu'il lui étoit aisé
 „ de déclamer contre la corruption du
 „ Clergé. Mais il fut forcé de reconnoître
 „ son erreur , lorsqu'il vit que ces *bonnê-*
 „ *tes gens* , qu'il appelloit des *Saints* , . . .
 „ vouloient à peine lui accorder à lui-mê-
 „ me de quoi vivre , dès qu'ils se furent une
 „ fois emparez des biens de l'Eglise. Les
 „ Nobles voulurent bien permettre à Knox
 „ de reformer les abus *Spirituels* de l'Egli-
 „ se , mais ils eurent soin d'en reformer
 „ eux-mêmes les *abus temporels*. Et la véri-
 „ té est , qu'ils les reformerent si bien , qu'ils
 „ ne laisserent rien de superflu au Clergé ;
 „ ils firent plus , ils ne lui laisserent pas mê-
 „ me le nécessaire “.

En effet le Parlement ne jugea pas à pro-

pos d'autoriser le Livre de la Discipline, principalement en ce qui regardoit la disposition des biens Ecclésiastiques : de sorte que le projet de Knox échoua, au moins à cet égard. Aussi trouve-t-on ici, que dans presque toutes les Assemblées générales de l'Eglise d'Ecosse, il y eut des Ministres qui se plaignoient de l'insuffisance de leurs gages, & qui en demandoient l'augmentation.

La première Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse se tint à Edimbourg le 20. Décembre 1560. On voit ici la Liste des Membres qui y assisterent, & la plupart des Résolutions qui y furent prises : voici quelques-unes des plus considérables.

„ Puisque les Mariages au second, troi-
 „ sième &c. degré, quoique défendus par
 „ le Pape, sont permis par la Loi de Dieu,
 „ les Etats du Royaume * feront supplier
 „ de faire une Loi pour les permettre.

„ Les Elections des Ministres, Anciens
 „ & Diacres se feront publiquement dans
 „ l'Eglise, & on les proclamera le Diman-
 „ che avant le jour de l'Electio.

„ On priera le Parlement & les Seigneurs
 „ du Conseil, de faire punir sévèrement ceux
 „ dont on leur présentera la Liste †, & tous
 „ les autres Idolâtres & suppôts de l'I-
 „ dolâtrie “.

Quoi-

* *C'est-à dire, le Parlement.*

† C'étoit des Catholiques-Romains, des Prêtres qui disoient la Messe, & des personnes qui souf-
 froient qu'on la dit chez eux.

Quoique le Parlement se soit assemblé au mois de Janvier suivant, il ne paroît pas qu'on y ait rien fait par rapport à la Religion, si-non de rejeter, ou plutôt de ne pas autoriser le Livre de la Discipline.

La seconde Assemblée générale se tint à Edimbourg le 26. de Mai 1561. Il y fut résolu de présenter une Requête au Conseil pour le prier :

De supprimer l'Idolâtrie dans tout le Royaume & de punir les Idolâtres :

De pourvoir à l'entretien des Surintendans, d'en établir un plus grand nombre, & de décerner des peines contre ceux qui méprisent leur autorité, & qui leur désobéissent :

De prendre des mesures contre ceux qui abusent des Sacremens :

Que les Cours de Justice ne donnent point d'ordre pour payer les Dîmes à qui que ce soit, que les Paroissiens n'ayent retenu préalablement entre leurs mains la somme ordonnée pour les Gages du Ministre ; & que tout pareil ordre déjà donné, soit déclaré nul & révoqué :

Qu'on fasse punir ceux qui achettent ou font venir des Bulles de Rome, ou qui veulent s'y conformer en Ecosse.

On dressa là-dessus une Requête au nom de toute l'Assemblée, mais qui ne fut pourtant présentée que par des Laïques. Cette *bumble* Requête a quelque chose de si particulier, que nous croyons devoir la traduire

178 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
re ici : elle ne doit point être suspecte
puisque Mr. Keith la donne telle qu'il l'a
trouvée dans l'Histoire de Knox.

„ Nous supplions vos Seigneuries , & tous
„ ceux qui sont maintenant assemblez avec
„ vous en Conseil , de considerer , que nous
„ avons compris par de très-bonnes rai-
„ sons , ce que cette pernicieuse Génération
„ de l'Antichrist Romain prétend exécuter
„ dans ce Royaume. Ils veulent établir de
„ nouveau leur Idolâtrie , & reprendre un
„ empire absolu sur nos consciences : Ils
„ veulent nous obliger , nous les bons sujets
„ de ce Royaume , & ceux que Dieu dans
„ sa misericorde nous a soumis (sous l'au-
„ torité de notre Souveraine ,) à suivre leurs
„ desirs en toute chose. L'Honneur nous
„ engage & la Conscience nous porte à dé-
„ couvrir à vos Seigneuries les plus profonds
„ secrets de nos cœurs : *C'est que nous , les*
„ *Barons & les Gentilsbommes qui faisons pro-*
„ *fession de croire en Jesus-Christ dans ce Ro-*
„ *yaume , sommes résolus de sacrifier tous les*
„ *biens temporels que Dieu nous a accordez &*
„ *nos vies mêmes , plutôt que de souffrir que ces*
„ *Tyrans , ces chiens muets , reprennent leur em-*
„ *pire sur nous & sur ceux que Dieu nous a*
„ *soumis.* C'est pourquoi nous supplions
„ très-humblement vos Seigneuries , de don-
„ ner de si bons ordres , que nous ne
„ soyons pas obligez de tirer encore l'épée ,
„ que nous avons remise entre vos mains
„ (après que Dieu eût donné la Victoire à

„ VOS

„ vos Seigneuries & à nous) que l'Evangile de
 „ Dieu soit publié & prêché dans ce Royau-
 „ me; que les véritables Ministres soient
 „ entretenus honorablement; que l'Idolâtrie
 „ soit supprimée, & que ceux qui en sont
 „ coupables soient punis selon les Loix Di-
 „ vines & humaines. En quoi faisant, vos
 „ Seigneuries nous trouveront non seule-
 „ ment soumis & obéissans en toute cho-
 „ se permise & légitime, mais aussi tou-
 „ jours disposez à soumettre tous les rebel-
 „ les à votre autorité, laquelle nous recon-
 „ noissons être juste entre vos mains, dans
 „ l'absence de notre Souveraine: Suppliant
 „ vos Seigneuries, d'examiner avec attention
 „ & sans partialité ce petit nombre d'Articles,
 „ & de nous faire tenir, par le moyen de
 „ nos Freres que nous vous avons députez,
 „ une Réponse, qui fasse voir que vos Sei-
 „ gneuries sont dignes des postes, auxquels
 „ (après plusieurs dangers) vous avez été
 „ élevez par la misericorde de Dieu. *Et que*
 „ *ces Ennemis de Dieu soient assurez, que si vos*
 „ *Seigneuries n'y mettent pas ordre, nous scau-*
 „ *rons nous-mêmes, dans peu de tems, prendre de*
 „ *telles mesures, qu'ils ne seront plus en état de*
 „ *faire ce qu'il leur plaît, ni de vivre sur le tra-*
 „ *vail de ceux qui ne leur doivent rien. Que*
 „ cependant vos Seigneuries n'attendent de
 „ nous qu'une humble obéissance en Dieu;
 „ mais encore une fois, *que les Papistes soient*
 „ *assurez, que nous sommes determinez à ne plus*
 „ *souffrir leur orgueil, ni leur Idolâtrie.*

Le Parlement qui s'assembla en Mai 1561. fit un Acte, à la requête de l'Eglise, par lequel il étoit ordonné de démolir les Abbayes & les Couvens, & de détruire tous les monumens d'Idolâtrie qu'il pouvoit encore y avoir dans le Royaume.

La Reine, à son arrivéc *, fit dire la Messe dans sa Chapelle, *ce qui causa*, dit Mr. Knox, *une très-vive douleur aux Freres*. Ils eurent une plus grande mortification encore, lorsqu'ils virent les trois Freres naturels de la Reine, quoique Protestans, prendre son parti dans cette occasion, & soutenir qu'il étoit juste de permettre, au moins pour un tems, qu'elle suivît la Religion dans laquelle elle avoit été élevée, & qu'elle croyoit la seule véritable. On publia là-dessus un Arrêt du Conseil, défendant à tout le monde de molester, de quelque manière que ce fût, les Domestiques de Sa Majesté, soit dans son palais, soit ailleurs. Le Comte d'Arran, jeune-homme imprudent, & poussé peut-être par d'autres, dit publiquement, qu'il ne pouvoit pas se soumettre à cet Arrêt; il publia même une Protestation, déclarant, que si quelqu'un des Domestiques de la Reine se rendoit coupable d'Idolâtrie, & particulièrement s'il assistoit à la Messe, l'Arrêt du Conseil ne devoit point le mettre à couvert, non plus que s'il eut commis un meurtre;

* Au Mois d'Août 1561.

tre; attendu que le meurtre n'est pas plus abominable devant Dieu que l'Idolâtrie. C'étoit-là fans doute, non seulement manquer de respect pour la Reine; c'étoit témoigner encore qu'on connoissoit bien peu l'Esprit de douceur & de tolérance, si fortement recommandé dans l'Evangile. Knox lui-même s'exprima dans un Sermon d'une manière qui ne marquoit pas beaucoup de moderation: *Une seule Messe, dit-il, m'effraye plus, que si un millier d'Ennemis étoient entrez les armes à la main dans le Royaume, pour renverser la Religion de fond en comble.*

Quoique la Reformation fût établie, on avoit permis à ceux du Clergé Romain qui avoient des Bénéfices, de les conserver: mais ces Ecclésiastiques craignant de les perdre bien-tôt, trouverent une voye pour en conserver au moins une partie. Ils cederent toutes leurs rentes, leurs maisons, leurs terres, & en général tous les biens d'Eglise, à quelques Grands de leurs patrons ou de leurs amis, à la charge d'en recevoir une certaine somme par an. Les Grands trouverent moyen de se faire confirmer ensuite ces Donations ou Cessions par le Parlement. C'est ainsi que la meilleure partie des Biens Ecclésiastiques passa entre les mains des Laïques; & ce fut-là fans doute ce qui fit échouer le projet proposé dans le Livre de Discipline dont nous avons parlé ci-dessus.

Le 10. Septembre 1561. le Conseil donna un Arrêt pour prévenir ces Donations, &

182 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
pour empêcher qu'on ne fît venir des Commissions de Rome pour les autoriser ou les confirmer. Cependant on établit dans la suite des Evêques & des Abbez titulaires, auxquels on donna non seulement les biens de l'Eglise, mais même le pouvoir d'en disposer à leur gré. Notre Auteur en rapporte un exemple remarquable; c'est celui d'Alexandre Campbell, de la famille des *Ardkinlas*, qui fut pourvû de l'Evêché de Brechin. Il y avoit cette clause dans ses Provisions: *Ac cum potestate sibi, dare & dispo- nere singula beneficia (tam Spiritualitatis quam temporalitatis) dignitatis, aut alia infra Dio- cesim Brechinen. nunc vacan. aut quando eadem vacare contigerit, quæ prius donationi Episcoporum Brechinen. pertinuerunt*; avec pouvoir de donner & d'aliéner tous les Bénéfices, tant Spirituels que temporels, &c. Ces Provisions, qui sont accordées par le Roi Henri & la Reine Marie, sont datées du 6. Mai 1566, & on trouve dans les Regîtres du Sceau privé une permission datée du 7. Mai 1567, par laquelle la Reine accorde à cet Evêque la liberté de voyager hors du païs pendant sept ans: il paroît aussi par les Regîtres de la famille des *Panmures*, que cet Evêque étudioit encore à Geneve l'an 1573; par où l'on peut juger, qu'il n'étoit encore qu'un enfant lorsqu'il fut pourvû de son Evêché. Il sçut très-bien faire usage du pouvoir qui lui étoit donné; car, il aliéna la plus grande partie des terres & des Dîmes
de

de son Evêché en faveur du Comte d'Argile, son Patron, par le crédit duquel il avoit fans doute été élevé à cette dignité.

La plûpart des biens de l'Eglise ayant été ainsi aliénez, on ne doit pas être surpris que les Gages des Ministres ayent été très-modiques; la plus forte Pension n'alloit pas au-delà de 300. Marcs, argent d'Ecoffe. De-là vient que dans toutes les Assemblées générales de l'Eglise d'Ecoffe, on voit des plaintes sur le peu de soin qu'on prenoit de l'entretien des Ministres. Notre Auteur donne la plupart des Actes passez dans ces Assemblées: nous ne rapporterons que ceux qui nous paroissent les plus remarquables.

Dans la cinquième Assemblée générale, qui se tint à Edimbourg le 25. Décembre 1562, il fut résolu que désormais on suivroit une méthode uniforme par toute l'Ecoffe dans l'administration des Sacremens, dans la solemnisation du Mariage, & dans la Sepulture des morts, conformément au *Livre de Geneve*; c'est-à-dire, à la Liturgie de l'Eglise Angloise établie à Geneve. Il fut aussi ordonné qu'aucun Ministre, ni aucune personne ayant charge dans l'Eglise, ne connoitroit désormais des causes touchant le Divorce: excepté seulement les Surintendans, & ceux qui seroient commis par eux.

On se plaignit dans la même Assemblée, que l'Idolâtrie avoit été rétablie en divers lieux, & on proposa de présenter une nouvelle Requête à la Reine sur ce sujet; mais com-

184 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
comme on n'avoit point reçu de réponse à celles qu'on avoit déjà présentées, on jugea à propos d'attendre ce que feroit le Parlement, qui devoit s'assembler au mois de Mai suivant, & dont on espéroit de recevoir satisfaction.

En effet le Parlement fit un Acte contre l'Idolâtrie, & quelques autres Actes pour l'entretien des Ministres, & pour prévenir l'aliénation des biens Ecclésiastiques; mais ce dernier fut peu exécuté, comme il paroît par l'exemple de l'Evêque de Brechin que nous avons rapporté.

Dans la sixième Assemblée générale, tenue à Saint-Johnston le 25. Juin 1563, il fut résolu que chaque Surintendant donneroit ordre, dans son district, aux Echevins & aux Clercs des Villes & des Bourgs, d'envoyer désormais des députés aux Assemblées générales. Nous remarquerons ici, que plusieurs des principaux Seigneurs du Royaume assistoient presque toujours à ces Synodes. Mr. Knox fut chargé dans celui-ci, de dresser un Formulaire d'Excommunication.

L'Assemblée du 25. Juin 1565. résolut de présenter une Requête à la Reine, pour la prier de reformer divers abus. Ils demandoient: 1. Que la Messe, l'Idolâtrie papale, & toute autorité du Pape fussent entièrement supprimées, non seulement par rapport aux Sujets de l'Etat, mais aussi par rapport à Sa Majesté elle-même; & que la véritable Religion fût reçue, autorisée & approu-

prouvée par tout le Royaume, & par Sa Majesté: 2. Qu'il fût pourvû efficacement à la subsistance des Ministres, pour l'avenir aussi bien que pour le présent; que les Bénéfices vacans depuis le mois de Mars 1555., ou qui viendront à vaquer désormais, soient donnez à des personnes habiles, capables de prêcher la Parole de Dieu, & de s'acquiescer de tous les devoirs du Ministère; & que les Evêchez, Abbayes, Prieurez, Doyennez, Prévôtez, & autres Bénéfices auxquels plusieurs Eglises sont annexées, ne soient plus donnez à une seule personne, mais que chaque Bénéfice ayant cure d'Ames, ait son Ministre particulier, & qu'il soit en possession des terres appartenantes à son Eglise, & du Presbytère, afin qu'il puisse résider dans son Bénéfice: 3. Que personne n'ait la permission d'enseigner la jeunesse, soit en particulier, soit publiquement dans les Ecoles, Colleges, ou Universitez, qu'il n'ait premierement été examiné & trouvé capable par les Surintendans ou par les Visiteurs des Eglises, & admis par eux: 4. Que tous les biens, toutes les rentes qui ont appartenu aux Monasteres, Abbayes, &c. soient restitués pour l'entretien des Pauvres & des Ecoles: 5. Que tous les crimes horribles qui se commettent dans le Royaume, comme l'Idolâtrie, les Blasphêmes, la violation du Sabat, les Sortileges, les Enchantemens, l'Adultère, l'Impureté, la fréquentation des lieux de débauche, le Meurtre, &c. soient sévè-

févèrement punis : 6. Que l'on fasse quelque Reglement pour soulager les pauvres Laboureurs, touchant le payement déraisonnable des Dîmes, à quoi on les a obligez sans leur avis & sans leur consentement.

On dressa une Requête conformément à ces Articles, & on la présenta à la Reine, qui fit tenir sa Réponse à l'Assemblée générale qui se tint à Edimbourg le 25. Décembre 1565. La Reine déclara, qu'ellen'étoit point encore persuadée de la vérité de la Religion Reformée; que ses Sujets ne pourroient avoir que du mépris pour elle, si elle l'embrassoit contre sa conscience; ce qui lui causeroit aussi de cruels remords, qui lui rendroient la Vie amère. D'ailleurs son changement lui feroit perdre l'amitié du Roi de France & de tous les autres Princes ses Alliez, de qui elle espéroit de grands secours dans le besoin: & comme on ne lui proposoit rien qui pût contrebalancer cette considération, elle ne pouvoit se résoudre à s'exposer au danger de perdre tous ses Amis dans un instant: c'est pourquoi elle prioit ses Sujets, qui avoient éprouvé sa bonté, que comme elle n'avoit jamais entrepris de gêner la conscience de personne, ni ne l'entreprendroit dans la suite, ils voulussent aussi ne pas la forcer à agir elle-même contre sa conscience.

Pour ce qui étoit d'établir la Religion dans le Royaume, ils sçavoient que la chose ne pouvoit pas se faire par l'autorité de Sa

Majesté feule, mais qu'il faloit pour cela le contentement des trois Etats; & que lorsqu'ils seroient assemblez, elle ratifieroit tout ce qu'ils auroient réglé.

A l'égard du second Article elle répondit, qu'il n'étoit pas raisonnable qu'elle se dépouillât d'une grande partie du Patrimoine de la Couronne, en renonçant au droit de disposer des Bénéfices; qu'il étoit nécessaire qu'elle en retint une bonne partie entre ses mains, pour subvenir aux fraix qu'elle étoit obligée de faire. Cependant elle consentoit, qu'après avoir pourvû à ses propres besoins, on prît des mesures pour fournir à l'entretien des Ministres: ce qu'elle abandonnoit à la Sagesse de l'Assemblée, ne prétendant pas s'en mêler elle-même.

Elle remettoit les Articles 3, 5, & 6, au Parlement, & répondit sur le quatrième, que sa liberalité envers les Pauvres s'étendroit toujours aussi loin qu'on pouvoit raisonnablement l'attendre d'elle.

L'Assemblée générale ne fut point du tout satisfaite de cette Réponse. Ils repliquèrent, qu'ils voyoient avec une extrême douleur que Sa Majesté ne fut pas convaincuë de l'impieté de la Messe, &c. ni de la vérité de leur Religion, qui n'étoit fondée que sur la seule Ecriture Sainte; au lieu que les Papistes ne pouvoient rien alleguer pour la leur, que les Mahometans ne pussent avec autant de raison alleguer en faveur de l'Alcoran, & les Juifs en faveur de leurs Cé-
rémo-

188 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
rémonies, comme l'Antiquité, le Consente-
ment des Peuples, l'Autorité des Princes,
l'étenduë de leur Religion &c. Ils exhortoient
Sa Majesté à prêter l'oreille à la Voix de
Dieu, qui se faisoit entendre à elle par la Pré-
dication de la Parole, & ils offroient de prou-
ver la vérité de leur Religion, en présence
de la Reine, dans une dispute publique. Et
comme Sa Majesté avoit allegué la crainte
de perdre l'amitié des Princes ses Alliez, ils
lui représentent que le seul moyen de s'at-
tirer la Protection du Roi des Rois, c'est
d'embrasser la vraye Religion de Jesus-
Christ.

A l'égard du second point, ils représen-
tent à Sa Majesté, que quoique le Droit de
Patronage puisse lui appartenir, cependant
il y avoit de l'impicté à retenir les Bénéfices
entre ses mains, sans en disposer en faveur
de personnes capables de les desservir. Ils
ajoutent, que les Dîmes étant proprement
le Patrimoine de l'Eglise, il faut; avantt ou-
tes choses, pourvoir à l'entretien des Mi-
nistres; ce qui étant fait, on peut appliquer
le reste aux autres besoins.

Il paroît par les Actes de toutes les Assem-
blées générales, que l'Eglise d'Ecosse crai-
gnoit beaucoup le rétablissement de l'Idolâ-
trie, & sur-tout de l'Autorité & de la Juris-
diction que les Evêques Papistes s'aroge-
roient. Leur crainte n'étoit pas trop mal-
fondée sous une Reine toute Catholique,
qui dans l'année 1566. rétablit l'Archévêque
de

de St. André dans son ancienne Jurisdiction: il est vrai qu'il n'en exerça qu'un seul acte; ce fut de juger l'affaire du Comte de Bothwell & de son épouse, & de donner une sentence de Divorce entre eux. Ce fait peut donner lieu à des réflexions qui ne sont pas fort à l'honneur de la Reine. Il n'auroit pas été aisé de porter des Juges Protestans, autorisez par l'Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, à prononcer une pareille sentence. Cependant il étoit impossible que la Reine épousât Bothwell avant que son mariage fût rompu. D'ailleurs, quoique l'Assemblée générale autorisât le Divorce en cas d'Adultère, elle ne permettoit à aucune des Parties de se remarier. Il y a donc lieu de croire, que l'Archévêque de St. André ne fut rétabli dans son autorité, qu'afin qu'il pût dissoudre le mariage de Bothwell; ce qui, comme nous l'avons déjà remarqué, fut le seul acte de jurisdiction qu'il fit, au mois du Mai 1567; & dans ce même mois la Reine épousa le Comte.

Un Ministre, nommé Adam, qui se faisoit appeller Evêque d'Orkney, fut déposé pour avoir béni ce Mariage; & dans la même Assemblée générale, qui se tint le 25. Décembre 1567. Mr. Jean Craig, Ministre d'Edimbourg, fut obligé de se justifier de ce qu'il avoit publié les Bans de Bothwell & de la Reine. Voici sa justification.

„ Mr. Thomas Hepbarne, dit-il, me pria
 „ au nom de la Reine, de publier ses Bans
Tom. X. Part. I. N „ avec

„ avec Bothwell; mais je le refusai, tant
 „ parce qu'il ne me fit point voir d'ordre
 „ par écrit, signé par la Reine, que parce
 „ qu'il s'étoit répandu un bruit, que Mylord
 „ avoit enlevé la Reine, & la rétenoit cap-
 „ tive. Le Mercredi suivant, le Secretaire
 „ de la Cour de Justice m'apporta un or-
 „ dre signé de la propre main de la Reine,
 „ par lequel elle me marquoit qu'elle n'a-
 „ voit point été enlevée, & qu'elle n'étoit
 „ point détenüe captive, & me commandoit
 „ de publier ses Bans. Je répondis, que je
 „ n'osois pas le faire sans le consentement
 „ & l'ordre de mon Eglise. Le Jeudi sui-
 „ vant, après de longues conférences avec
 „ le Secretaire de la Cour de Justice, &
 „ avec les Freres, mon Eglise résolut, que
 „ l'on déclareroit à nos Freres le dessein de
 „ la Reine, trois jours de préche consécu-
 „ tifs; mais comme l'Assemblée générale
 „ avoit défendu de pareils Mariages, nous
 „ protestames, que nous ne voulions ni
 „ solemniser le Mariage de la Reine, ni mê-
 „ me l'approuver; mais que nous nous con-
 „ tenterions de déclarer le dessein de Sa Ma-
 „ jesté, laissant à ceux qui avoient procu-
 „ ré, conseillé & approuvé ce Mariage, le
 „ soin de lever les objections qu'on pouvoit
 „ faire contre une semblable Alliance, &
 „ d'en prévenir les dangereuses conséquen-
 „ ces: Ainsi, le Vendredi suivant, je déclarai
 „ publiquement quel étoit le sentiment de
 „ l'Eglise, & comment elle s'étoit conduite
 „ dans

„ dans cette affaire , priant chaque Mem-
 „ bre , au nom de Dieu , de faire connoître
 „ en conscience au Conseil secret ce qu'il
 „ pensoit , & d'encourager les autres à en
 „ faire autant. Je priai les Seigneurs qui
 „ étoient présens , de faire enforte que je
 „ pûsse en tems & lieu dire mon sentiment
 „ devant les Parties intéressées , protestant
 „ que si on ne vouloit pas m'écouter , ni
 „ répondre à mes difficultez , je cesserois de
 „ publier les Bans , ou bien je déclarerois pu-
 „ bliquement ma pensée devant toute l'Egli-
 „ se. Ayant été admis la même après-dinée
 „ devant Mylord * dans le Conseil , je lui mis
 „ devant les yeux la Loi contre les Adultè-
 „ res , les Ordonnances de l'Eglise , la Loi
 „ contre les Ravisseurs ; je lui représentai ,
 „ qu'on soupçonnoit qu'il y avoit eu collu-
 „ sion entre lui & son Epouse : soupçon fon-
 „ dé sur la prompte dissolution de son Maria-
 „ ge , & la proclamation subite des Bans dans
 „ le court espace de quatre jours ; enfin ,
 „ je lui remontrai , qu'on le soupçonnoit
 „ d'être coupable du Meurtre du Roi , &
 „ que ce soupçon seroit confirmé par son
 „ Mariage. Mais il ne me fit aucune Ré-
 „ ponse satisfaisante. C'est pourquoi , après
 „ plusieurs exhortations , je protestai , que je
 „ ne pourrois pas me dispenser de déclarer
 „ mon sentiment publiquement à l'Eglise.
 „ Ainsi le Dimanche suivant , après avoir rap-
 „ por-

* Bothwell.

„ porté ce qui s'étoit passé , & comment la
 „ Reine & Bothwell étoient résolus de pas-
 „ ser outre , de gré ou de force , je pris le
 „ Ciel & la Terre à témoin , que j'avois hor-
 „ reur de ce Mariage , que je le détestois
 „ comme une chose abominable & honteu-
 „ se ; & voyant que la plus grande partie du
 „ Royaume l'approuvoit , les uns ouverte-
 „ ment par flatterie , les autres au moins par
 „ leur silence , je conjurai les Fidèles de prier
 „ Dieu de tout leur cœur , qu'il voulût tour-
 „ ner à l'avantage du Royaume ce Mariage
 „ contracté contre la Raison & contre les
 „ lumieres de la Conscience. Et comme j'ap-
 „ pris que quelques personnes se plaignoient
 „ de ma conduite , je me justifiai par ces
 „ trois raisons : 1. Que je n'avois point agi
 „ contre la Loi , puisque je n'avois publié
 „ les Bans de la Reine & de Bothwell qu'à
 „ leur réquisition : 2. Si ce Mariage étoit
 „ réellement honteux & préjudiciable à l'E-
 „ tat , pouvois - je mieux faire que d'en don-
 „ ner avis à tout le monde pendant qu'il
 „ en étoit encore tems ? 3. Comme je leur
 „ avois déclaré le dessein de la Reine , se-
 „ lon qu'il étoit de mon devoir de le faire ,
 „ aussi leur fis-je connoître , par mes discours
 „ & par mon propre exemple , ce que Dieu
 „ exigeoit d'eux dans cette occasion. Mais
 „ le Jeudi suivant je fus cité devant le Con-
 „ seil , & accusé d'avoir passé les bornes de
 „ mon ministère , en soutenant que le Ma-
 „ riage de la Reine étoit une chose abomi-
 „ na-

„ nable & honteufe. Je foutins que je n'a-
 „ vois fait que ce que mon miniftère exi-
 „ geoit de moi ; ce que je pouvois prou-
 „ ver par l'écriture , par les Loix de l'État ,
 „ & par les lumieres de la Raifon : que leur
 „ propre confeience ne pouvoit que leur ap-
 „ prendre , qu'un pareil Mariage feroit abo-
 „ minable & odieux à tous ceux qui en en-
 „ tendroient parler , s'ils en confideroient
 „ bien toutes les circonftances. Mais lorf-
 „ que je voulus en venir à la preuve , My-
 „ lord m'impofa filence , & me renvoya.
 „ Ainfi, le Mercredi fuivant , je répétai & con-
 „ firmai tout ce que j'avois dit auparavant ;
 „ enfuite je repréfentai aux Freres , que fi
 „ ce Mariage s'accompliffoit , ils ne devoient
 „ point s'en prendre à moi , mais plutôt à
 „ eux-mêmes , qui , par crainte , n'avoient pas
 „ ofé s'y oppofer , aimant mieux me calom-
 „ nier moi , parce que je les avertiffois de
 „ leur devoir , & que je ne voulois pas
 „ fouffrir que les Confeiences gangrenées
 „ des Hypocrites dormiffent en repos. Je
 „ leur ai toujours protefté , que fi quelque
 „ chofe pouvoit autorifer ce Mariage , ce
 „ n'étoit point la publication des Bans , mais
 „ plutôt le filence qu'ils avoient gardé : car ,
 „ comme cette Publication fait qu'ils ne
 „ peuvent s'excufer fur leur ignorance ; ain-
 „ fi , l'oppofition que j'ai taché d'y mettre ,
 „ tant en particulier qu'en public , fuffit pour
 „ tranquillifer ma Confeience. Voilà toute
 „ la part que j'ai eu dans ce Mariage ; com-

„ me toute l'Eglise d'Edimbourg, les Sei-
 „ gneurs, les Comtes, les Barons, qui m'ont
 „ entendu, peuvent le témoigner. Mais
 „ puisqu'on m'a publiquement diffamé, tant
 „ en Angleterre qu'en Ecoſſe, je demande
 „ que l'Eglise me juge, & qu'on public le
 „ jugement qu'elle portera de cette affaire,
 „ afin que toute la Terre puiſſe connoître
 „ ſi les rapports qu'on a publiez ſur mon
 „ compte ſont fondez ou non. . .

L'Assemblée, après avoir examiné cette justification, décida que Mr. Craig s'étoit conduit très-sagement, & avoit fait ſon devoir : elle ordonna auſſi, pour la ſatisfaction de l'Accuſé, que ce jugement fût publié partout.

Les réflexions par leſquelles Mr. Keith finit cette Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe méritent d'être rapportées, parce qu'elles ſont connoître dans quel eſprit l'Auteur l'a compoſée, beaucoup mieux que certains traits particuliers qu'il a diſperſez çà & là ; nous en avons rapporté quelques-uns.

„ Pour ce qui regarde l'état général de
 „ l'Eglise Chrétienne, dit-il, aſſez long-
 „ tems avant ce période dont nous venons
 „ de donner l'Hiſtoire ; on ne ſçauroit
 „ diſconvenir, ce me ſeible, qu'il ne ſe
 „ ſoit gliffé dans le Culte & dans la Doc-
 „ trine pluſieurs choſes qui ne ſont point
 „ autorifées par l'Eglise primitive. Cepen-
 „ dant on peut croire charitablement, que
 „ quelques-unes de ces choſes ont été in-
 „ tro-

„ troduites fans aucun mauvais deſſein ; tan-
 „ dis que d'autres ont été , ſi-non établies ,
 „ au moins ſoutenues dans des vûës crimi-
 „ nelles , & défendues avec trop d'obſtina-
 „ tion. Tout le monde conviendra , je pen-
 „ ſe , que l'Egliſe a le pouvoir d'établir , de
 „ reformer & d'abolir , pour l'avantage des
 „ Fidèles , les choſes qui apartiennent au
 „ Culte extérieur de la Divinité , ſelon que
 „ les circonſtances des tems , des lieux
 „ &c. l'exigent. Mais comme l'Egliſe
 „ eſt compoſée de deux parties , de
 „ ceux qui *gouvernent* , & de ceux qui
 „ ſont *gouvernez* ; on n'eſt pas ſi univerſel-
 „ lement d'accord ſur la conduite que doi-
 „ vent tenir ceux-ci , en cas que ceux-là
 „ ne jugent pas à propos de conſentir aux
 „ Reglemens qu'on pourroit exiger d'eux.
 „ Les ſentimens ſeront encore plus partagez
 „ lorsqu'il s'agira de quelque point de Doc-
 „ trine. Il y a des perſonnes qui préten-
 „ dent , que lorsque ceux qui *gouvernent*
 „ ne veulent faire aucun changement , ſoit
 „ dans la Doctrine , ſoit dans le Culte ,
 „ ceux qui ſont *gouvernez* ſont obligez en
 „ conſcience de ſe ſoumettre , & qu'ils n'ont
 „ point d'autre reſſource légitime , que de
 „ demander à Dieu qu'il lui plaiſe de diſ-
 „ poſer tellement le cœur de ceux qui gou-
 „ vernent , qu'ils ſoient portez à établir la
 „ Reformation que l'on deſire. D'autres , au
 „ contraire , ſoutiennent avec autant de zè-
 „ le , que lorsque les Gouverneurs refulent

„ de reformer les abus quels qu'ils soient ,
„ ceux qui sont gouvernez ont droit de
„ mettre la main à l'œuvre , & de reformer
„ eux-mêmes ce qu'ils croyent avoir besoin
„ de Reformation. Pour réduire le premier
„ de ces sentimens en pratique , il faudroit
„ entierement réfondre les hommes , &
„ leur donner un esprit & un naturel tout
„ différent de celui qu'ils ont dans cet état
„ de corruption où nous sommes tous. Pour
„ ce qui est du second sentiment , on peut
„ dire que si les abus étoient réellement
„ reformez , quoique d'une manière qui ne
„ fût pas régulière à tous égards , cepen-
„ dant les avantages d'une pareille Refor-
„ mation seroient une excuse suffisante pour
„ la violation d'un Devoir d'ailleurs impor-
„ tant ; je veux dire l'Obéissance aux Supé-
„ rieurs : Devoir qu'on ne pouvoit obser-
„ ver en ce cas , sans en enfreindre un au-
„ tre plus important & plus obligatoire , je
„ veux dire , la pratique des Loix & des
„ Commandemens de Dieu. Cette Réflé-
„ xion aura sans doute plus de poids en-
„ core , si l'on suppose que les Gouverneurs
„ Ecclésiastiques se sont arrogez par degré
„ un pouvoir & une supériorité , qui ne
„ leur appartenoient pas de droit. En un
„ mot , lorsque nous jettons les yeux sur
„ l'état de l'Eglise Chrétienne au commen-
„ cement de cette grande séparation , ne
„ peut-on pas croire charitablement , que
„ si les Gouverneurs eussent prévu ce qui est
„ ar-

„ arrivé, ils auroient consenti volontaire-
 „ ment, pour le bien de la paix, à la sup-
 „ pression de tous les Dogmes insoutena-
 „ bles, & que ceux qui sont gouvernez, au-
 „ roient interpreté favorablement les cho-
 „ ses qui sont moins essentielles, & par
 „ conséquent moins dangereuses; de sorte
 „ que l'unité & la concorde auroit été ainfi
 „ conservée entre tous les Membres de
 „ l'Eglise?

„ Pour ce qui regarde l'état de l'Eglise
 „ d'Ecosse, il faut remarquer que plusieurs
 „ années avant la Reformation, nos Prin-
 „ ces avoient, par l'octroi des Papes, le
 „ privilège de nommer aux Evêchez, aux
 „ Abbayes & aux Prieurez tant soit peu
 „ considerables dans tout le Royaume. D'où
 „ il est arrivé, qu'à la sollicitation des Fave-
 „ ris & des Courtisans, les Princes ont élé-
 „ vé à l'Episcopat des Personnes indignes
 „ de ce sacré caractère, & ils ont donné les
 „ Abbayes & les Prieurez, non seulement à
 „ des gens sans éducation & qui n'étoient
 „ point dans les Ordres sacrez, mais mê-
 „ me à des Enfans, sous le titre d'Abbez &
 „ de Prieurs commendataires, afin que de
 „ cette manière d'agir frauduleuse & sacri-
 „ lège les rentes & les revenus de l'Eglise
 „ entraissent dans les familles des Particu-
 „ liers, & en devinssent en quelque sorte le
 „ Patrimoine. Il est même certain que
 „ des Personnes qui n'étoient pas ordon-
 „ nées, & des Enfans même ont été pro-

„ mûs à l'Episcopat par la nomination des
 „ Rois , & par les Provisions des Papes.
 „ Tel étant le mauvais usage que les Prin-
 „ ces faisoient de leurs privilèges , on ne
 „ doit pas être surpris que le plus grand
 „ nombre des Prélats , n'étant point instruits
 „ & n'ayant aucune disposition à la vertu ,
 „ non seulement ayent mené une vie dérè-
 „ glée , mais aussi , en négligeant de s'ac-
 „ quitter des devoirs de leur charge , ayent
 „ introduit un déluge d'ignorance & de
 „ vices ; de sorte que l'état de l'Eglise sem-
 „ bloit demander hautement une Reforma-
 „ tion à ces deux égards : on peut donc ai-
 „ sement s'imaginer , que la facilité avec la-
 „ quelle la plûpart des gens ont consenti à
 „ la Reformation qu'on leur proposoit , étoit
 „ une consequence très-naturelle de la corrup-
 „ tion de l'Eglise de ce País en ce tems-là. Et
 „ s'il n'y eût eu que des gens pieux & pru-
 „ dens qui se fussent mêlez de cet Ouvrage ,
 „ & s'ils ne se fussent attachez qu'à refor-
 „ mer des abus réels , nous aurions pû ob-
 „ tenir dans ce Royaume une Reformation ,
 „ qui eut été peut-être préférable à celle de
 „ quelque autre País que ce soit. Combien
 „ ce Siècle & les suivans n'auroient-ils pas
 „ applaudi à leur conduite ! Combien n'au-
 „ roit-on pas loué leurs travaux ! Mais
 „ pour notre malheur , les choses ont été
 „ tout autrement. Et parce que l'Ignoran-
 „ ce & la Dissolution d'un grand nombre de
 „ Prêtres étoient si palpables , qu'on ne pou-
 „ voit

„ voit ni les revoquer en doute, ni mé-
 „ me les pallier, les Chefs (ou pour parler
 „ plus juste le Chef *) des Reformes osa se
 „ déclarer hautement contre l'Ordre de Prê-
 „ trise en général, & introduire en sa pla-
 „ ce une nouvelle espece de ministère, in-
 „ connue à toute l'Eglise Chrétienne dans
 „ tous les Siècles précédens, & qui, par sa
 „ constitution même, est une source fécon-
 „ de de subdivisions & de Schismes innom-
 „ brables, parce que l'Ordre sacré est soûmis
 „ par-là au choix de la multitude dans les
 „ divers Païs où le Christianisme est reçu:
 „ d'où il suit que le Clergé & la Religion
 „ ont par-tout les mêmes droits, & que les
 „ Prêtres de l'Eglise Romaine sont aussi vé-
 „ ritablement les Ministres de Jesus-Christ,
 „ que quelque Ministre Reformé que ce
 „ soit, puisqu'ils ont le consentement una-
 „ nime du Peuple pour eux. En un mot, le
 „ principal Directeur de notre Reformation
 „ étoit si entêté des excès qu'il avoit vû
 „ dans les Païs étrangers, qu'il crut tou-
 „ jours que le Papisme regnoit encore dans
 „ sa Patrie, jusqu'à ce qu'il eût déraciné
 „ tout ce qui avoit été établi auparavant.
 „ Il n'y avoit point de sûreté pour le Prin-
 „ ce, ni pour les Pairs, ni pour les Prê-
 „ tres, ni pour le Peuple, à moins qu'ils
 „ ne voulussent tous se conformer à ses
 „ *imaginations dévotes* (car c'est ainsi qu'on
 „ nom-

* Il entend sans doute Knox.

„ nomma les nouveaux projets, comme il
 „ en convient lui-même.) C'est ainsi que, par
 „ un zèle mal-entendu & dérégulé, la bonne
 „ Police, qui avoit si long-tems subsisté dans
 „ l'Eglise, & qui auroit dû être conservée,
 „ fut entièrement détruite, & le Culte divin
 „ fut réduit à un état de simplicité, ou
 „ pour mieux dire, de nudité, inconnu à
 „ toute l'Antiquité Chrétienne; & au lieu
 „ de conserver cette beauté qui auroit pu
 „ nous rendre l'ornement de notre Isle,
 „ nous avons laissé à nos Voisins l'honneur
 „ de prétendre seuls à la gloire de la Reforma-
 „ tion. Avouons cependant que notre Re-
 „ formation est à deux égards préférable à
 „ celle de nos Voisins; sa Discipline est plus
 „ sévère, & il y a plus d'égalité dans les
 „ Gages des Ministres.

„ Mais après tout, puisque la meilleure Ré-
 „ formation extérieure, soit dans le Culte
 „ soit dans la Doctrine, ne sert de rien sans
 „ une Reformation intérieure du cœur &
 „ des mœurs, nous devons être persuadés
 „ que c'est notre devoir de travailler sérieu-
 „ sement à celle-ci. Nous avons mille gra-
 „ ces à rendre à la Divinité, de ce qu'elle
 „ nous a retirés d'une grande ignorance &
 „ de plusieurs erreurs; mais il faut que
 „ nous travaillions à faire un bon usage de
 „ la lumière, des connoissances & de tou-
 „ tes les autres graces dont nous jouissons,
 „ de peur que nous ne soyons exclus du
 „ Ro-

„ Royaume des Cieux, tandis que d'autres,
 „ qui peut-être font dans une plus grande
 „ obscurité, seront introduits dans le Ciel,
 „ parce qu'ils auront été droits & sincères,
 „ & qu'ils auront vécu conformément à
 „ leurs lumieres; car notre Souverain Juge
 „ n'a point d'égard à l'apparence des Personnes,
 „ mais en toute nation, celui qui le craint & qui
 „ vit selon la justice, lui est agréable “.

Il y auroit bien des Réflexions à faire sur ce Discours de Mr. Keith: cependant nous n'en ferons point. Nous n'avons rapporté ce long passage, que parce que notre Auteur y fait assez bien connoître son génie & ses principes; ce qui n'est pas inutile pour bien juger d'un Ouvrage.

L'Appendix de celui-ci contient un grand nombre de Pièces originales; on y trouve même quelques petits Traitez tout entiers, comme entre autres le Livre d'un nommé Quentin Kennedy, en faveur de la Religion Romaine: mais nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'il ne renferme rien qui n'ait été dit & réfuté mille & mille fois.

Cette Histoire, ou plutôt cette Collection de Mémoires pourra être fort utile à ceux qui voudront écrire une Histoire exacte d'Ecosse; & on ne peut qu'avoir obligation à Mr. Keith de la peine qu'il a prise pour recueillir tant de Pièces originales. Nous n'avons pas encore appris que la suite de cette Histoire soit imprimée: dès qu'elle

202 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
paraîtra, nous ne manquerons pas d'en rendre compte au public.

A R T I C L E X I.

A Short View of the Conduct of the English Clergy, so far as relates to Civil affairs, from the Conquest to the Revolution. London. Printed for T. Cooper, at the Globe, in Pater-noster Row. C'est-à-dire: *Court Examen de la conduite du Clergé d'Angleterre, par rapport aux affaires d'Etat, depuis la Conquête jusqu'à la Révolution.* A Londres. Oct. pag. 99.

L'Auteur du Livre que nous annonçons n'est pas ami du Clergé. Il prétend qu'il n'a eû jamais en vûë que son intérêt, presque toujours contraire à celui du Public. Au lieu de défendre la liberté du Peuple, les Prêtres n'ont tâché qu'à la détruire; & loin de lui inspirer des sentimens de liberté, ils ont constamment prêché des Maximes qui tendent à introduire l'esclavage & la plus lâche soumission. Si on en croit notre Auteur, le Clergé a été la principale cause de toutes les fautes du Gouvernement & de tous les malheurs de l'Etat, depuis la *Conquête* jusqu'à la *Revolution*. Il prétend
prou-

prouver ce fait en parcourant les regnes de chaque Roi, depuis Guillaume premier. Sans prendre parti dans cette dispute, nous laissons aux Lecteurs à juger, si c'est la passion ou un véritable zèle qui anime l'Auteur.

La Victoire que le Duc de Normandie remporta à la bataille de *Hastings*, ne suffisoit pas pour décider de la destinée de l'Angleterre. Il n'étoit maître que du seul Château de Douvre. Les Comtes *Morcar* & *Edwin*, après s'être signalez dans la défense de leur Patrie, s'étoient enfermez dans Londres avec le débris de l'Armée de *Hastings*; & Guillaume ne pouvoit pas, sans s'exposer à un danger manifeste, pénétrer jusqu'au cœur du Royaume, & laisser derriere lui cette Ville au pouvoir de ses ennemis. D'ailleurs son armée n'étoit pas assez forte pour assiéger en même tems Londres, & faire tête aux différens partis qui s'élevoient contre lui dans les autres endroits du Royaume. Enfin, il auroit échoué si les Anglois avoient été bien unis. Mais les Evêques, selon l'Auteur, ne voulant pas exposer leurs terres & leurs Eglises aux ravages d'une armée ennemie, jugerent qu'il étoit de la prudence de sacrifier la liberté de leurs compatriotes, tandis qu'il étoit encore tems pour eux d'obtenir de Guillaume des conditions avantageuses. Ainsi ils s'opposerent au dessein qu'avoit la Noblesse de
pla-

204 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
placer Edgar sur le Trône *, se déclarerent
en faveur de Guillaume, & engagerent les
Citoyens de Londres à livrer la Ville à
l'Ennemi. C'est ainsi, dit l'Auteur, que,
par la cabale du Clergé, les Anglois perdi-
rent la liberté dont ils jouissoient sous le
Gouvernement des Rois Saxons, & se lais-
ferent opprimer par le Duc de Normandie.

L'Auteur épargne le Clergé lorsqu'il parle
du regne de *Guillaume le Roux*. Les Prêtres
eurent leur part dans l'oppression généra-
le; & le mépris que ce Prince eut pour
eux fut si grand, qu'ils n'eurent pas oc-
casion de faire parler d'eux. Il observe
pourtant que * Ranulphe Flambert, Evêque
de Derham, fut le principal instrument de
toutes les violences de ce Regne.

En faisant mention du Regne de Henri
premier, l'Auteur remarque, que l'esprit
entreprenant du Clergé se manifesta dans la
personne d'Anselme, Archevêque de Cantor-
bery. Ce Prélat ambitieux & hautain dis-
puta au Roi le droit de nommer les Evê-
ques & les Abbez; & sur ce que ce Prince
voulut d'abord soutenir son droit, il alla in-
solemment porter ses plaintes à Rome, ac-
compagné de plusieurs Evêques qui avoient
réfi-

* Cæteri proceres Edgarum eligerent, si Epi-
scopos assertores haberent. Malmsh. fol. 57.

† Matthieu Paris.

réfigné leurs Evêchez , & engagea le Pape à les rétablir de fa feule autorité. *

Les plaintes de notre Auteur contre le Clergé redoublent , quand il parle de la conduite des Evêques après la mort de Henri I. Malgré les Sermens les plus folemnels qu'ils avoient prêté à ce Roi , de reconnoître pour Souveraine , après fa mort , l'Impératrice Mathilde fa fille , ils fe déclarent en faveur d'Etienne , & le font élire Roi †. Le but qu'ils fe propofoient , felon notre Auteur , c'étoit d'accroître leur crédit fous le regne d'un Roi qui leur devoit la Couronne. Dans cette idée ils fortifierent non feulement leurs Châteaux , mais en firent bâtir de nouveaux , & dans toutes les occasions ils affecterent de fe faire accompagner d'une fi nombreufe fuite , qu'ils paroiffoient plutôt être des Généraux d'Armée , que les Conducteurs pacifiques du troupeau de Chrif. Une pareille conduite allarma le Roi , & l'obligea à leur ôter plufieurs de leurs Châteaux. C'étoit aflez pour le rendre odieux aux Prélats. Ils fe liguerent contre lui ,

* Tunc Sedes clementiffima, quæ nulli deeffe conſuevit , dum modo alibi aliquid vel rubei intercedat , præſcriptos Pontifices & Abbates ad priſtinas dignitates miſericorditer revocavit. M. Paris pag. 49.

† Rapin. fol. Tom. II. pag. 110.

206 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
lui, & d'abord que l'Impératrice Mathilde fut arrivée en Angleterre, elle fut déclarée Reine, dans le Synode qu'ils assemblèrent à Westminster, & dans lequel ils oferent soutenir, que le droit d'élire un Roi apartenoit au Clergé. L'Evêque de Winchester s'étant dans la fuite brouillé avec la Reine, il abandonna ses intérêts & engagea le Clergé à assembler de nouveau un Synode, qui reconnut Etienne & excommunia Mathilde & tous ses adhérens. C'est ainsi que ce Roi obtint, perdit & recouvra la Couronne par les intrigues des Ecclésiastiques.

Le mal empira encore sous le regne de Henri II. * *Il fut prouvé en présence du Roi, que depuis son avènement à la Couronne, les Ecclésiastiques avoient commis dans le Royaume plus de cent meurtres, dont aucun n'avoit été puni, non pas même par les dégradations, qui étoient la peine ordonnée en pareils cas par les Canons.* Le Roi qui vouloit reprimer ces defordres, fut traité avec tant d'insolence par Becket, qu'on ne peut lire cette partie de l'Histoire sans ressentir la plus vive indignation.

Le Regne de Richard premier ne fournit point de matière à l'Auteur pour se déchaîner contre les Prêtres: & si pendant le regne tyrannique du Roi Jean le Clergé fut op-

* Rap. Tom. II. fol. pag. 187.

opprimé, & s'il résista à ce Roi, de concert avec les Pairs du Royaume, l'Auteur prétend qu'il faut distinguer leurs différens motifs. Les Ecclésiastiques ne s'opposèrent aux mesures du Roi que pour maintenir leurs privilèges & conserver leurs biens, tandis que les Barons le faisoient uniquement pour l'amour de leur Patrie. Comme leurs motifs avoient été différens, les conséquences le furent aussi. Les menées du Clergé ne fervirent qu'à rendre l'Angleterre tributaire du Siège de Rome; au lieu que les efforts des Barons procurèrent la *Grande Charte*, le fondement de la liberté de l'Angleterre. C'est sur-tout au Cardinal Langton, Archevêque de Cantorbery, que l'Auteur attribue les malheurs de ce Regne.

Le Parlement voulant secouer le joug Ecclésiastique, avoit de tems en tems, sous Henri trois & Edouard premier, pris des mesures pour mettre des bornes au pouvoir du Clergé, dont l'Autorité & les Richesses augmentoient de jour en jour. L'An 7. du Regne d'Edouard I. il avoit passé l'Acte d'amortissement *, pour empêcher le Clergé de se rendre trop riche & trop puissant. Voici l'Acte: *Quod nullus Religiosus, aut alius quicunque, terras aut tenementa aliqua emere vel vendere sub colore donationis, aut termini, aut ratione alterius tituli terras aut tenementa ab ali-*
quo

* Mortmain.

208 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
quo recipere, aut alio quovis modo, arte vel ingenio sibi appropriare præsumat, sub forisfactura eorum darem. Cette Loi avoit répandu une joye universelle parmi le Peuple; mais le Clergé habile trouva toujours moyen de l'é luder.

Les Evêques, persuadés de la foiblesse d'Edouard II. & enivrez de leur pouvoir, com mirent un attentat contre la Justice publique dont on n'a jamais vû d'exemple. Adam Orleton, Evêque de Hereford, étant accusé de haute Trahison pour avoir assisté le Comte de la Marche dans sa rebellion, les Archévêques de Canterbury, d'York & de Dublin se présentèrent à la barre, & le sauverent des mains de la Justice, menaçant d'excommunier tous ceux qui oseroient s'opposer à eux. C'est ainsi qu'ils s'intéressèrent pour un homme déstitué de toutes vertus. Il suffit pour bien connoître son mauvais cœur, de sçavoir que c'étoit lui qui avoit donné cet ordre équivoque à ceux qui gardoient l'infortuné Edouard:

Edwardum occidere nolite timere bonum est.

Edouard trois, le plus grand & le meilleur des Rois d'Angleterre, au gré de l'Auteur, entreprit de délivrer la nation de l'oppression Papale dont on s'étoit plaint si long-tems & si inutilement. Dans cette vûë il fit passer d'abord le *Statut contre les Provisours,*
&

& ensuite la *Loi Præmunire*: le premier, pour empêcher la Cour de Rome de disposer des Bénéfices contre le Droit du Roi, ou de tout autre à qui il pourroit appartenir: la seconde, pour empêcher les sujets d'évoquer leurs causes devant d'autres Tribunaux que ceux du Roi, dans les cas où il appartient à ceux-ci d'en connoître. Malgré toutes ces précautions, le Pape exigeoit une taxe sur les dignitez Ecclésiastiques, cinq fois autant * que la taxe de tous les profits qui revenoient par an au Roi dans tout le Royaume. Le Roi & le Parlement prenoient les plus fortes mesures pour prévenir un si horrible abus: Mais la timidité & la connivence du Clergé renversèrent les résolutions du Roi & du Parlement:

Les Ecclésiastiques profitant de la Jeunesse de Richard II., l'engagerent à persécuter ceux qu'ils trouvoient à propos de déclarer Hérétiques, & cela sans le consentement du Parlement; ce qui étoit un renversement manifeste des Loix du Royaume. Tout leur sembloit permis pour détruire une Secte aussi pernicieuse que celle des Lollards, dont les Principes tendoient à détruire le pouvoir temporel de l'Eglise: Doctrine qui a été regardée de tout tems comme souverainement hérétique par le Clergé.

Henri IV. Prince ambitieux, quoiqu'il fût

* Cotton Parl. Roll.

210 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
fût rédevable de sa Couronne au Parlement, affecta cependant d'établir son Droit sur de tout autres fondemens, qui étoient non seulement foibles, mais même imaginaires. Ainsi il crut qu'il étoit de son intérêt de favoriser le Clergé, devenu puissant, riche & insolent. Sa maxime constante étoit, de ne les défoibler en aucune manière, mais de prendre leur parti dans toutes les occasions. Par cette conduite politique il étoit sûr, que quelque mal qu'il fût au reste de ses sujets, il auroit toujours, par le crédit du Clergé, la réputation d'un Prince rempli de piété & de zèle pour la Gloire de Dieu. C'est pour cette raison, qu'à la requête des Ecclésiastiques, il fit passer dans le Parlement l'Acte sanguinaire qui ordonnoit de brûler ceux qu'ils déciareroient Hérétiques. Bientôt les malheureux Lollards furent livrez aux flammes, & les Temples rétentirent des éloges d'un Roi, qui avoit donné des preuves si évidentes de son zèle & de sa piété.

Mais le Parlement qui s'assembla quelque tems après, n'eut pas la même complaisance pour le Roi. Car ce Prince lui ayant demandé des subsides, le Parlement lui représenta, que ses autres sujets étoient accablés de taxes, tandis que les Ecclésiastiques ne contribuoient rien pour subvenir aux besoins de l'Etat, quoiqu'ils possédassent la troisième partie des Terres du Royaume, négligeant d'ailleurs leurs devoirs, & vivant
dans

dans le luxe & dans l'oïfiveté, qu'ainfi il fupplioit le Roi, de vouloir bien tirer l'argent qu'il lui falloit des revenus Eccléfiatiques. On peut juger fi cette propofition fut goûtée du Clergé. L'Archévêque de Cantorbéry, qui fe trouva au Parlement, traita a Chambre des Communes avec hauteur & avec menaces, & dit que pour lui, il perdrait plutôt la vie que fes biens. Le Roi, pour appaifer l'Archévêque, l'affura que fa réfolution étoit de maintenir l'Eglife dans la poffeffion de fes Richesses, & qu'il chercheroit plutôt d'augmenter que de diminuer fes revenus. Ainfi le *Bill* de la Chambre des Communes fut rejetté par la Chambre des Seigneurs, par la cabale des Evêques; & toutes les mefures qu'on voulut prendre pour abailfer le Clergé, furent inutiles pendant le Regne de Henri IV.

A peine Henri quatre fut-il mort, que les Eccléfiatiques réuffirent à gagner les bonnes grâces de fon Succelfeur. Ils lui repréfenterent les Lollards, comme des gens qui ne cherchoient pas feulement la déffruétion de l'Eglife & de la Religion, mais encore celle du Roi & de l'Etat. Ils l'animerent fur-tout contre le Chevalier Old-Cattle, Baron de Cobham, l'homme le plus eflimé du Royaume & particulièrement par le Roi lui-même. Cependant, malgré fa probité fi reconnue, ce Seigneur fut facri-

212 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
fié à la haine du Clergé & condamné à être brûlé.

Depuis Henri V. jusqu'à Henri VIII. l'Etat ne fut point troublé par des affaires Ecclésiastiques dont il vaille la peine de parler, selon l'Auteur.

Pendant les dix-huit premières années de son regne, Henri huit fut un fils obéissant du Siège de Rome, excepté sur un seul article ; c'est qu'il vouloit abaïsser le Clergé. Comme cette affaire, selon l'Auteur, étoit d'une grande importance, & qu'elle sert à faire connoître le caractère du Clergé de ce tems-là, il en donne l'Histoire, & en particulier celle des Persécutions qu'essuya un pauvre Tailleur, nommé Hunne, pour avoir offensé les Ecclesiastiques. Mais ce narré étant tout tiré de l'Histoire de la Reformation de Burnet, nous y renvoyons le Lecteur.

En parlant de l'Archévêque Cranmer, l'Auteur remarque que quelque grand que soit l'éloge qu'on ait fait de ce Prélat, cependant qu'à considérer avec attention toute sa conduite, il ne peut s'empêcher de rabattre beaucoup de la grande idée qu'il en avoit d'abord conçue. Il veut bien qu'on pardonne quelque chose à la fragilité de la nature humaine, & qu'on regarde dans ce point de vûe sa retractation, & d'autres fautes de sa vie. Il consent qu'on les envisage comme des foiblesses, dont
l'Hom-

l'Homme le plus pieux n'est pas toujours exempt ; mais il ne croit pas qu'on doive ranger dans cette Classe plusieurs démarches de Cranmer.

1. Le Serment qu'il prêta au Pape à sa *Consecration* étoit très-criminel , selon lui , & quoique l'usage de prêter des sermens , en se réservant la liberté de les expliquer comme on le juge à propos , s'accordât assez avec les maximes de ce tems-là , cependant il ne convenoit nullement à la probité d'un homme comme Cranmer. Un tel usage tend nécessairement à détruire la bonne foi parmi les hommes. Mais , dit l'Auteur , on a observé que le Clergé d'autrefois n'étoit pas fort scrupuleux sur cet article. Il y ajoute pourtant , qu'il faut rendre justice aux Ecclésiastiques d'à-présent , & qu'on ne sçauroit leur faire un pareil reproche.

2. L'Auteur blâme , en second lieu , la complaisance de Cranmer , aussi-bien que celle de toute la Convocation , à rompre le Mariage du Roi avec Anne de Clèves. La crainte d'encourir l'indignation de ce Prince ne sçauroit excuser une pareille démarche. Car de cette manière on pourra justifier également les actions les plus criminelles , ordonnées par les Tirans les plus injustes.

3. Mais ce qui , selon l'Anonyme , suffit pour détruire la grande vénération qu'on a pour la mémoire de Cranmer , c'est la manière dont il traita les Anabâptistes dans

le regne suivant. „ On se feroit attendu,
 „ qu'Edouard étant gouverné par des Evê-
 „ ques Pro estans, l'Eglise agiroit avec plus
 „ de douceur, puisqu'elle n'étoit plus su-
 „ jette aux caprices & à la volonté impé-
 „ rieuse de Henri VIII. On se feroit atten-
 „ du que les Ecclesiastiques auroient ren-
 „ du la Religion Protestante recommen-
 „ dable par leur douceur, leur modéra-
 „ tion, & leur désintéressement, en un
 „ mot, par une conduite tout opposée à
 „ celle dont on s'étoit plaint si souvent;
 „ je veux dire, à celle de l'Eglise Romaine.
 „ Mais, hélas! que cette attente fut trom-
 „ pée! L'Epée de la persécution ne fit
 „ que changer de main. — Le jeu-
 „ ne Roi, dont la douceur égaloit le bon
 „ sens, fut choqué de la conduite extraor-
 „ dinaire du Clergé Protestant, & se voyant
 „ pressé de signer un Ordre pour brûler une
 „ pauvre Femme Anabaptiste & Enthou-
 „ siaste, il ne voulut pas y consentir d'a-
 „ bord, disant que de brûler quelqu'un
 „ parce qu'il suit les mouvemens de sa
 „ conscience, étoit une cruauté trop sem-
 „ blable à celle qu'on avoit tant condam-
 „ née dans les Catholiques - Romains: Et
 „ lorsqu'enfin, ébloui plutôt que satisfait
 „ des raisonnemens sophistiques du bon
 „ Archevêque, il signa l'ordre, les larmes
 „ lui coulerent des yeux, & il dit au Pré-
 „ lat, que s'il faisoit une injustice, c'étoit
 „ par

„ par déférence à ses lumieres, & qu'il en
 „ répondroit devant Dieu.

Le regne de Marie, où l'Eglise Romaine reprit le dessus, est un exemple sensible du malheur d'un Etat, gouverné par une Femme qui se laisse maîtriser par ses passions, par la bigoterie & un faux zèle pour la Religion. Elle fut autant dévouée aux caprices & aux intérêts des Ecclesiastiques, qu'ils pouvoient le souhaiter. Ainsi les vrais intérêts de l'Etat furent negligez. Calais, qu'on avoit conservé pendant plusieurs Siècles, qui étoit l'unique monument qui restât des anciennes Victoires que les Anglois avoient remportées sur les François, qu'on avoit acquis au prix de tant de sang & de tant de trésors; Calais fut perdu: & comme ce regne fut proprement un regne de Prêtres, jamais on n'en vit un si méprisable.

La Reformation rétablie sous la Reine Elisabeth, rencontra les plus grands obstacles de la part du Clergé. On remarque ici que leur maxime fut, de s'opposer d'abord autant qu'il leur étoit possible à la Reformation; mais dès qu'ils la virent s'établir par l'Autorité du Parlement, ils trouverent moyen de la concilier avec leurs consciences, plutôt que de perdre leurs Bénéfices. Malgré la Reformation, on se trompe fort si on s'attend à une reforme dans la conduite du Clergé. La même ardeur

216 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
deur pour les richesses , pour la domination & pour l'indépendance s'y trouvoient toujours.

A force de faire leur cour aux Rois , les Ecclesiastiques , de Janissaires qu'ils avoient été du Papisme , comme un fameux Auteur les appelle , devinrent insensiblement ceux du Pouvoir despotique. C'est ce qui parut sous le regne de Jaques I. Le dessein qu'il avoit conçu de se rendre despotique , fut encouragé par les Discours & les flatteries du Clergé.

Jaques n'aimoit pas les Puritains. Les Evêques les haïssent encore davantage , parce qu'ils ne pensoient pas comme eux sur la Hiérarchie. Ils appréhendoient plus les progrès de leurs opinions que ceux du Papisme même. Ainsi ils représentèrent au Roi , que les maximes des Puritains détruisoient autant la Monarchie que le gouvernement Episcopal. Par-là , ils fortifierent la haine que le Roi avoit déjà pour eux.

Dans une Conférence qui se tint pour la forme entre les Evêques & les Ministres Puritains , l'Archévêque de Cantorbery* , qui étoit un homme modéré dans le stile de ce tems-là , flatta le Roi d'une manière qui approche du Blasphême , selon l'Auteur. Le Roi ayant répondu lui-même aux objections des Ministres , le Prélat s'écria avec transport.

* Whitgift.

port : *C'est l'Esprit de Dieu qui parle par la bouche du Roi.* Ce n'étoit pas par des paroles seulement que le Clergé flattoit le Roi, & approuvoit ses principes de Despotisme. On publia deux Livres; l'un composé par le Dr. Cowel, Professeur en Droit Civil à Cambridge, & Vicaire général de l'Archévêque Bancroft; & l'autre écrit par le Dr. *Blackwood*, Ministre, où entre autres on trouvoit ces Maximes nouvelles.

Le Roi n'est pas lié par les Loix ni par le serment qu'il a prêté le jour de son Sacre.

Le Roi n'est pas obligé de demander un Parlement pour faire des loix; il peut les faire de son chef par son pouvoir absolu.

Nous donnerons la suite dans un autre Journal.





NOUVELLES LITTERAIRES.

D'O X F O R D.

MR. de Blossières Tovey, Docteur en Droit & Principal du College de *New-Inn-Hall*, vient de publier un Livre, intitulé *ANGLIA JUDAICA: Or the History and Antiquities of the Jews in England, &c.* C'est-à-dire : „ L'Histoire & les Antiquitez des „ Juifs d'Angleterre, recueillie des Historiens An- „ glois, tant imprimez que manuscrits, comme aussi „ des Archives que l'on garde à la Tour, & d'au- „ tres Monumens publics. “ Un Vol. in 4°. Cet Ouvrage est dédié au sçavant & judicieux Antiquaire, Mr. George Holmes, Sous Garde des Archives de la Tour. L'Epitre dédicatoire est suivie d'une courte Préface, qui ne respire que la modération & la tolérance en faveur de tous ceux qui pensent autrement que l'Eglise Anglicane, & par conséquent en faveur des Juifs. C'est dans ces sentimens que l'Auteur a entrepris l'Histoire des Juifs d'Angleterre depuis *Guillaume le Conquerant*; époque à laquelle il place leur établissement dans ce païs. Il n'omet aucun des mauvais traitemens qu'ils y ont essuyez & il fait voir que ç'ont été autant de persécutions injustes. Il produit sur chaque fait qu'il avance ses garans; & si les Histo-
riens

riens avoient toujours suivi la meme methode, on ne verroit pas tant d'incertitude dans l'Histoire.

DE LONDRES.

Voici un Projet pour imprimer par voye de souscription un grand Ouvrage sous ce titre, STEREOGRAPHY: Or a *complete Body of Perspective in all its Branches, &c.* C'est-a dire: „ Systeme comp et „ de Perspective: Ou 'on enseigne a représenter „ par des Regles mathématiques les lignes, les „ figures planes & les Corps solides, rectilignes, „ curvilignes & mixtes, dans toute sorte de po- „ sitions: Comme aussi leurs Projections ou leurs „ Ombres, & leurs Reflexions causées par des „ surfaces polies. Le tout exécuté suivant des „ Methodes uniformes, aisées, générales, & pour „ la plupart entierement nouvelles Divisé en sept „ livres. Par *J. Hamilton*, Ecuyer & Membre de „ la Societé Royale. “

Cet Ouvrage sera de deux Volumes *in folio*; le premier contiendra environ 120. feuilles d'impression, & le second renfermera toutes les figures sur 135. demi-feuilles, dont les fraix égaleront ceux de 300. feuilles d'impression. Le prix de la souscription est de cinquante *Shellings*, dont on payera la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en recevant un Exemplaire complet, relié en carton.

L'Ouvrage est actuellement sous presse, & paroîtra au mois de *Juillet* ou d'*Août* de l'année prochaine. Les souscriptions se reçoivent chez l'Imprimeur *G. Bowyer* dans *White Fryars*, proche du *Temple*; chez le Graveur *Juques Mynde*, dans *Kings Street*, proche *Little Tower-Hill*; & chez l'Auteur dans *Chancery Lane*.

Mr.

Mr *Broughton*, Maître es Arts & Lecteur de l'Eglise du *Temple*, vient de publier le premier Volume d'une vaste Compilation, dont voici le titre, *BIBLIOTHECA HISTORICO-SACRA: Or an Historical Library of the principal Matters relating to Religion ancient and modern, &c.* C'est-à-dire: "Bibliothèque Historique des principaux
 „ sujets qui ont rapport à la Religion tant an-
 „ cienne que moderne des Payens, des Juifs,
 „ des Chrétiens, & des Mahometans, sous les
 „ Chefs suivans: Objets du Culte religieux, Di-
 „ vinités & Idoles; Ministres de la Religion,
 „ Prêtres & Ordres religieux; Tems & Lieux
 „ consacrez au Culte public, Fêtes, Solemnitez,
 „ Temples, Eglises, & Mosquées; Livres & Ecrits
 „ sacrez: Sectes, Hérésies & Opinions; Rits, Céré-
 „ monies, Vetemens & Vaisseaux sacrez &c. Le tout
 „ recueilli des meilleurs Auteurs, & rangé par ordre
 „ Alphabétique: En deux Volumes, *in folio*„. Ce Vo-
 lume contient 606. pages, sans la Préface & une ample
 Table des Matieres. Quoique ce ne soit ici qu'une
 Compilation, elle a bien son mérite, étant faite avec
 beaucoup de jugement, de précision & de netteté.

Les *Innys* & *Manby* débitent depuis peu de
 jours une Traduction Angloise d'un Livre Alle-
 mand, sous ce titre, *An Historico-Geographical
 Description of the North and Eastern Parts of Europe
 and Asia, &c.* C'est-à-dire: „ Description Histo-
 „ rique & Géographique des Parties Septentrio-
 „ nales & Orientales de l'*Europe* & de l'*Asie*, mais
 „ plus particulièrement de la *Russie*, de la *Siberie*
 „ & de la *Grande Tartarie*, considérées dans leur
 „ Etat tant ancien que moderne: On y a joint
 „ une *Table Polyglotte* entièrement nouvelle des
 „ différentes Dialectes de 32. Peuples Tartares,
 „ &

„ & un Vocabulaire de la Langue des *Kalmuques*
 „ *Mongaliens* ; comme aussi une grande Carte fort
 „ exacte de tous ces Païs, & quantité de Tailles-
 „ douces, représentant des Monumens antiques de
 „ la *Scythie Asiatique*. Traduit de l'Allemand de
 „ Mr. *Jean-Philippe von Strahlenberg*, Officier
 „ Suedois, qui a demeuré treize ans dans ces
 „ Païs-là ”. in 4. Nous n'aurions point annoncé
 cette Traduction, si le sujet ne nous en avoit paru
 nouveau & curieux, sur-tout par rapport à
 la présente guerre de la *Russie* avec la *Turquie*.

Outre les Pièces publiées contre le *Moral Philo-
 sopher*, ou le *Philosophe honnête-Homme*, & dont on
 a parlé ci-dessus dans un Article exprès sur cet
 Ouvrage, il vient d'en paroître une nouvelle, qui
 est de la même main que celle qui a pour titre,
La Malbonnêteté du Philosophe honnête-Homme. Il y
 a (comme on l'a dit dans le même Article) une
 Réponse fort emportée du Philosophe à l'Auteur
 de cette Brochure : Celle que nous annonçons à
 présent, est une Replique modérée à sa Réponse.
 Le titre est : *A Letter to the Moral Philosopher :*
Being a Vindication of a Pamphlet intituled, The Im-
morality of the Moral Philosopher. Brochure in 8°.
 de 38. pages : Imprimée pour *Jean Noon*, au Cerf Blanc
 dans *Cheapside*. MDCCXXXVII.

L'Auteur de cette Replique ne s'est pas encore
 nommé. Il semble cependant qu'il ait voulu se
 laisser entrevoir dans un petit *Avertissement*, qui
 renvoye les Lecteurs à deux autres Ouvrages, où
 divers sujets importans, traités en peu de mots
 dans cette Replique, se trouvent traités plus am-
 plement. Cet Avertissement est tourné de manière,
 qu'il est difficile de ne pas soupçonner que c'est
 l'Auteur même des Ouvrages cités qui les recom-

mande à ses Lecteurs. Or nous sçavons qu'il y a un de ces Ouvrages dont l'Auteur est Monsieur Joseph HALLET, le jeune. L'Ouvrage est intitulé, *A free and impartial Study of the Holy Scriptures recommended &c.* Ce sont trois Voïumes in Octavo, contenant des Notes sur 350. Textes de l'Écriture, & des Discours sur divers Sujets intéressans, tels que sont par exemple,

Les Citations du Vieux Testament dans le Nouveau, ou les différences qui se remarquent entre ces Citations & les Textes originaux :

L'autorité du Décalogue par rapport aux Chrétiens, ou sous l'Économie Évangélique :

Le sens primitif des Dix Commandemens :

La question, sçavoir s'il est possible de prouver une Vie à-venir par les seules lumieres naturelles? & cette autre question, Où sera le séjour des Bons, quand ils seront ressuscitez?

La nature des Sacrifices, & particulièrement du Sacrifice de Jésus Christ :

L'Origine du mal : les Devoirs naturels & les Devoirs d'institution : les Agapes : la Circoncision & le Bâême : le Schisme & l'Hérésie : le Rétablissement des Juifs : &c.

L'Ouvrage est imprimé pour le même Libraire que la *Replique au Pbilosophe bonnêt-Homme.*

Quant à l'autre Ouvrage cité avec celui-là, tout ce que nous en pouvons dire actuellement, c'est que c'est une Brochure intitulée, *Essai sur la nature & sur l'usage des Miracles* : En Anglois, *An Essay on the nature and use of Miracles.*

QUOI QUE les Anglois, en fait de Théologie, semblent ne se soucier aujourd'hui que des grandes Controverses qui intéressent les fondemens mêmes de la Religion ; il ne laisse pas d'y avoir toujours

en

en Angleterre un assez bon nombre de gens pour qui les Controverses moins importantes ont de l'attrait. Il n'y a pas long-tems qu'un Anonyme publia un petit Volume en François contre le Bâême des Enfans nez de Parens Chrétiens: Et Richard Ford, Libraire, vient d'annoncer la seconde Edition d'une Brochure in octavo, destinée à prouver que le Bâême des Enfans est une Ordonnance divine, & que le Bâême qui se fait par *Immersion de tout le Corps*, est une invention humaine. „ Infants „ Church Membership and Baptism, most clearly and „ fully proved to be God's own Ordinance; from „ plain Testimony of the Holy Scripture &c. And „ also, That the mode of Baptizing by Dipping „ or Plunging the whole Body under water, is „ a gross Error and Innovation, it having no foundation in the Word of God. In a Debate, managed by writing, betwixt two Friends, viz. „ One of each Side of the Question, at a certain „ Coffee-house in London. The Second Edition. „ *To the Law and to the Testimony. If they speak „ not according to this WORD, it is because there is „ no Light in them.* London. Printed for Richard „ Ford, at the Angel, in the Poultry. . . . „ M D C C X X X V I I. ”

LE MEME Libraire a fait imprimer depuis quatre ou cinq mois, quelques Sermons détachés & qui sont de différens Auteurs. Il y a deux de ces Sermons dont on ne sera pas fâché que nous indiquions les Sujets.

Le premier, qui est du Docteur Guillaume HARRIS, (le même dont nous avons parlé ci-dessus à l'occasion de Mr. Atkinson dans l'Article V. pag 73.) est une espece de Commentaire édifiant de l'Histoire d'Esther. *A practical Illustration of the Book of Esther: A Sermon preach'd to the Society that sup-*

port the Lord's Day, Morning Lecture at Little St. Helens, Aug. 1. MDCCXXXVII. By William Harris, D. D.

Le second est du Docteur Jacques ANDERSON. Il le prêcha le 3. de Juillet de cette année, en présence de ses Confreres les Prisonniers pour dettes qui demeurent dans la fameuse Franchise de la Prison de la *Fleet*, à l'occasion du dernier Acte du Parlement en faveur des Débiteurs insolubles. Le Sermon a pour Texte & pour titre, *le Seigneur delivre les Prisonniers.*

„ *The Lord looſeth the Prisonners: A Sermon preached, de Prujean Court, Old Bailey, London, on Sunday the 3. of July 1737. to the Prisoners for Debt that reside in the Rules of the Fleet Prison, on occasion of the late Act of Parliament for Insolvency: And published at their Request. By James ANDERSON, D. D.*

LA MORT de la Reine vient de produire une Ode, intitulée *les Soupirs d'Albion*, & qui est adressée à Mylord Harvey, Vice Chambellan du Roi. *The Sighs of Albion, or the Universal Mourner. An Ode Sacred to the Memory of her late Majesty CAROLINE, Queen-Consort of Great-Britain. Inscribed to the Right honourable Lord Harvey, Vice-Chamberlain of His Majesty's Houshold.* L'Auteur ne s'est pas nommé. La Pièce est imprimée & se debite par Charles Jephson, dans *West-Smith-Field.*

NOUS avons oublié de dire dans nos Nouvelles Littéraires, que Mr. de Missy publia vers la fin de l'année passée, une *Edition revuë & corrigée* de son Sermon prononcé au mois d'Octobre 1735, sur la Révocation de l'Edit de Nantes. Il avoit relevé lui même (dans la Bibliothèque Britannique, *Tome VII. première Partie*, pp. 63 - 68.) certaines fautes qui

qui lui avoient échappé. Ces fautes sont corrigées dans la Seconde Edition : & il y a fait de plus quelques autres changemens moins considérables. Elle se vend chez Pierre Du Noyer, à la Tête d'Érasme, dans le Strand. L'Auteur au reste nous a fait remarquer, que dans sa *Lettre* ou Dissertation sur le Pseaume CXXXVII. il s'est glissé diverses fautes d'Impression; parmi lesquelles il y en a quatre ou cinq que nous croyons devoir marquer, puisque l'occasion s'en présente.

La première est à la page 29. ligne pénultième : *le plus conforme. . .* Il faut lire, *le mot le plus conforme. .*

La seconde est à la page 38. lignes huit & neuvième : *ce qui ne fait que. . .* Il falloit qu'il y eût, *ce qui ne sert qu'à . . .* (On trouve dans la même page *repatrier* pour *rapatrier.*)

La troisième est au bas de la page 48. *Heureux celui qui te désolera, s'il ne t'avoit pas encore désolée.* Cela fait un galimatias : Lisez : *Heureux celui qui te désolera, comme s'il ne t'avoit pas encore désolée.*

La quatrième est vers le milieu de la page 52. dans la ligne où il y a, *Ces Rivages, ces Harpes même, . .* Lisez : *Ces Rivages, ces Saules, ces Harpes même. . .*

La cinquième, qui est à la dixième ligne de la note au bas de la page 88, est la plus considérable de toutes, parce qu'elle est dans un Chiffre, & qu'il s'agit d'un Calcul. L'Imprimeur a mis l'an VIII. de Nebucadnezar, & il falloit mettre, l'an XVIII: Ce qui nous rappelle une autre faute du même genre dans le Tome IV. de ce Journal, page 90. ligne première de la Note, où l'Imprimeur a mis 18. *lunes* au lieu de 8.

BIBLIOTHEQUE
BRITANNIQUE,
O U
HISTOIRE
DES OUVRAGES
DES SAVANS DE LA
GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

DE JANVIER, FEVRIER ET MARS.

M. DCC. XXXVIII.

TOME DIXIEME,

SECONDE PARTIE.



A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXVIII.



T A B L E

D E S

A R T I C L E S.

- ART. I. **L** EONIDAS, *Poëme*. Second Ex-
trait. Pag. 227
- II. *Remarques sur la Pharmacologie*
de Mr. Dale. 262
- III. *Traduction de cinq Lettres de Mr. Po-*
pe, relatives à son Essai sur la Cri-
tique. 272
- IV. *Le Procès de Jean-Pierre Zenger,*
Imprimeur à la Nouvelle-York, qui
a été depuis peu jugé pour avoir im-
primé & publié un Libelle contre le
Gouvernement dont il a été absous ;
avec & les Plaidoyers & les raisons
alleguées pour & contre. 293
- V. *Mémoires Philosophiques de la So-*
cieté Royale de Londres, Tome
XXXVIII. pour toute l'année
1733. 354
VI.

TABLE DES ARTICLES.

- VI. Mr. MAITLAND; *son Histoire de la Ville de Londres.* 390
- VII. *Essai pour introduire la mesure des Vers Grecs & Latins dans la Poësie Angloise; avec une Preface qui justifie ce dessein.* 400
- VIII. *Utilité du Théâtre par rapport à la Religion & au Gouvernement.* 413
- IX. *Nouvelles Littéraires.* 419



BIBLIO-



BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

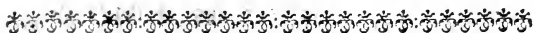
O U

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER
ET MARS, MDCCXXXVIII.



ARTICLE PREMIER.

Leonidas, a Poem. London : 1737.
*C'est-à-dire : Léonidas, Poëme. A Lon-
dres 1737. 4. pp. 335. sans la Préface.*
Second Extrait. [Le premier se trou-
ve Tom. IX. Part. I. page 95.]

LIVRE V. Les descriptions de Com-
bats sont interrompues au commence-
ment de ce Livre par une Episode très-in-
téressante, & qui fait un contraste très-agréa-
ble
Tome X. Part. II. Q

ble avec ce qui précède & ce qui suit : c'est l'Histoire de Teribazus , jeune Persan. Le Poëte s'étend beaucoup sur son mérite & sur son éducation sçavante ; après avoir déclaré qu'il n'étoit distingué ni par ses richesses , ni par son rang , il continue ainsi :

„ Son ame étoit enrichie de la connois-
 „ fance de tous les Arts ; & entierement dé-
 „ voüé à la Sageffe , il avoit cultivé toutes
 „ les Sciences. Dès sa tendre jeunesse il
 „ avoit fait son étude , avec les Mages , des
 „ saints Ecrits de Zoroastre ; son génie su-
 „ périeur s'élevant ensuite sur les ailes de
 „ la contemplation , avoit pénétré les mystè-
 „ res de la Sphère , dans la compagnie des
 „ sçavans Chaldéens , qui observoient les
 „ Cieux du sommet très-élevé du Temple
 „ de Babylone ; de-là il avoit compté ces feux
 „ brillans qui éclairent les ombres de la
 „ nuit. Sur les bords du Gange les sages
 „ Indiens , dans leurs bocages écartez , lui
 „ avoient donné leurs instructions , & ex-
 „ posé à son ame étonnée & attentive les
 „ secrets de la nature.

„ Ce jeune-Homme visita ensuite les fer-
 „ tiles plaines où regnoit le grand Sefof-
 „ tris ; il parcourut l'Egypte mystérieuse ,
 „ depuis Eléphantis , où le Nil impétueux
 „ précipite ses eaux , jusques à la mer qui
 „ les reçoit bien au-dessous , par sept embou-
 „ chures. De-là il voyagea sur la côte d'Io-
 „ nie : il n'oublia pas de voir Milet , où au-
 „ tre-

Vers 6.

*Rich was his mind in ev'ry Art divine,
 And through the paths of Science had he walk'd,
 The votary of Wisdom. In the years,
 When tender down invests the ruddy cheek,
 He with the Magi turn'd the hallow'd page
 Of Zoroastres; then his tow'ring soul
 High on the plumes of contemplation soar'd,
 And from the lofty Babylonian fane
 With learn'd Chaldæans trac'd the mystic Sphere;
 There number'd o'er the vivid fires, that gleam
 Upon the dusky bosom of the night.
 Nor on the sands of Ganges were unheard
 The Indian Sages, from sequester'd bow'rs,
 While, as attention wonder'd, they disclos'd
 The pow'rs of nature:*

Vers 24.

*The fertile plains, where great Sesostris reign'd,
 Mysterious Ægypt next the youth survey'd,
 From Elephantis, where impetuous Nile
 Precipitates his waters, to the Sea,
 Which far below receives the sevenfold stream.
 Thence o'er th' Ionic coast he stray'd, nor pass'd
 Miletus by, which once inraptur'd heard*

„ trois l'éloquence de Thales charmoit
 „ tous les esprits ; ni les murailles de Priè-
 „ ne, où la Sageffe habitoit avec Bias ; ni
 „ la patrie de Pittacus, sur les bords Les-
 „ biens. Là il entendit auffi avec transport
 „ les chants mélodieux d'Orphée & du vieux
 „ Musée, & les tiens, ô Homere, Pere
 „ des Vers immortels ! qui seront repétez
 „ dans tous les âges par la bouche du tems.

Il retourna enfuite à Sufe, fa patrie, où
 il se rendit agréable à Hyperanthes ; Ariana,
 fœur de ce Prince, l'écoutoit auffi avec plai-
 fir ; l'admiration qu'il conçut d'abord pour
 les charmes & la vertu de cette Princesse,
 fe changea bien-tôt en amour. Il renferma
 cette malheureufe paffion dans fon cœur, &
 tandis qu'il paroiffoit gai au dehors, ces
 triftes penfées revenoient fans cefse à fon
 esprit, & troubloient la paix dont il fem-
 bloit jouir.

„ O ! Sageffe, puis - je implorer ton fe-
 „ cours ; toi qui approuves ma paffion ? Tu
 „ n'aurois défendu mon cœur que du pouvoir
 „ de la Beauté : mais ici, où la Douceur, les
 „ Graces, & toutes les Vertus annobliffent
 „ l'objet de mes defirs, tu es charmée toi-
 „ même. Cependant aimer fans espoir,
 „ c'est éprouver le plus grand des maux que
 „ le fort impitoyable puiſſe choifir dans fes
 „ tréfors de colere, pour les repandre sur la
 „ vie des hommes. Mais n'avertis - tu pas
 „ mon ame en ce moment de fuir la fatale
 „ caufe de mon amour ? Est-ce que j'héfite ?

„ Je

*The tongue of Tboles; nor Priene's walls,
Where Wisdom dwelt with Bias; nor the seat
Of Pittacus along the Lesbian shore.*

*Here too melodious numbers charm'd his ear,
Which flow'd from Orpheus, and Museus old,
And thee, ô Father of immortal verse,
Mœonides, whose strains through ev'ry age
Time with his own eternal lip shall sing.*

Vers 57.

*Can I, ô Wisdom, seek relief from thee,
Who dost approve my passion? From the pow'r
Of Beauty only thou wouldst guard my heart,
But here thyself art charm'd, where Softness, Grace,
And ev'ry Virtue dignify desire;
Yet thus to love despairing is to prove,
The sharpest sorrow, which relentless Fate
Can from her store of woes inflict on life:
But dost not thou this moment warn my soul
To fly the fatal charmer? Do I pause?*

„ Je retournerai chez les sages Chaldéens,
 „ ou j'irai encore errer sur les bords du
 „ Gange ; où mon ame s'élevera avec toi
 „ (ô Sageſſe !) juſques aux Cieux , & dé-
 „ couvrira avec toi les ſecrets de la terre.
 „ Là nulle paſſion tumultueuſe ne troublera
 „ le repos continuel dont je jouirai ; & tou-
 „ tes mes penſées feront calmes. O ! mal-
 „ heureux Teribazus ! Tout conſpire contre
 „ ton repos. Notre puiffant Monarque ſe
 „ prépare à accabler les Grecs : tous les
 „ jeunes-gens prennent part à cette guerre,
 „ & moi qui ai porté les armes avec hon-
 „ neur , & combattu aux côtez d'Hyperan-
 „ thes , je dois me joindre à la foule. Com-
 „ ment puis-je donc fuir Ariana , puisſqu'a-
 „ vec les Reines de l'Asie elle embellira le
 „ ſuperbe camp de Xerxes ? Hé bien , j'y
 „ conſens. J'adorerai encore ſes aimables
 „ vertus. Sa langue enchantereſſe , ſa dou-
 „ ceur pleine d'agrémens , verſeront encore
 „ dans mon ame ravie des charmes aux-
 „ quels on ne peut reſiſter ; & ainſi quand
 „ l'amour , animé d'une double fureur , ſe fe-
 „ ra emparé de mon malheureux cœur ,
 „ juſques à en bannir la raiſon , a-
 „ lors . . . Mais je cherche en vain ma
 „ deſtinée dans l'obſcurité de l'avenir : que
 „ la Fortune & le Deſeſpoir ſoient mes
 „ guides.

L'Auteur décrit enſuite les ſoins amou-
 reux que Teribazus rend à la Princeſſe pen-
 dant la marche de l'armée de Xerxes ; elle y

Back to the wise Chaldaëans will I go,
 Or wander on the Ganges; where to heav'n
 With thee my elevated soul shall tow'r,
 With thee the secrets of the earth unveil.
 There no tumultuous passion shall molest
 My tranquil hours, and ev'ry thought be calm.
 O wretched Terybazus! all conspires
 Against thy peace. Our mighty Lord prepares
 To overwhelm the Grecians. Ev'ry youth
 Attends the War, and I, who late have pois'd
 With no inglorious arm the soldier's lance,
 And near the side of Hyperantbes fought,
 Must join the throng. How therefore can I fly
 From Ariana? who with Asia's Queens
 The splendid camp of Xerxes will adorn.
 Then be it so. Again I will adore
 Her gentle virtue. Her delightful tongue,
 Her graceful sweetness shall again diffuse
 Resistless magic through my ravis'd heart;
 And thus when Love with double rage inflam'd
 Swells to distraction in my tortur'd breast,
 Then ——— But in vain through darkness do I search
 My fate: despair and Fortune be my guides.

234 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
répondoit par des marques d'estime, qui suspen-
doient pour un tems le desespoir de son
Amant. Ce Teribazus, armé à la Grec-
que, s'étoit distingué dans le dernier com-
bat; deux Phliasiens & trois Tagéens avoient
succombé sous ses coups, lorsqu'Hyperan-
thes rappella ses troupes. Tandis qu'elles
se reposoient, le Prince s'entretient avec
son Favori, louë sa valeur, & lui dit qu'il
attend le secours qu'Abradates, Pharnuchus
& Mazeus doivent lui amener, avant que
de recommencer le combat. Teribazus
plongé dans la plus profonde tristesse ré-
pond à peine; il fait de nouvelles réflexions
sur sa passion malheureuse. Tandis qu'il est
occupé de ces pensées, il entend la voix de
son ami Aribæus, qui avoit été depuis long-
tems le compagnon de sa gloire & de ses
dangers; il court le retirer de dessus le
champ de bataille où il étoit blessé. Mais
Diophantus s'avance du milieu des Grecs,
& défie Teribazus au combat, qui fut fatal
au Grec. Le Persan, après cette victoire,
se flatte d'abord, que la gloire qu'il pour-
roit acquérir par de nouveaux succès,
le rendroit plus agréable à la Princesse;
mais rejette bientôt ces espérances fri-
voles.

„ Mon cœur, dit-il, tu astrop long-tems
„ combattu envain contre tes malheurs; je
„ touche dans ce moment à ma dernière
„ heure: la Gloire m'invite, le Désespoir
„ me pousse à franchir les bornes de la vie
„ qu'on

Vers 196.

— — — — Too lang, my heart,
Hast thou in vain contended with thy woes!
I stand this moment on the verge of life,
By Fame invited, by Despair impell'd

Q 5

To

„ qu'on ne repasse jamais. Teribazus ne
 „ retournera point en arriere , mais il
 „ finira ici sa destinée. Cesse donc d'é-
 „ tre agité, mon cœur ; chagrins, appai-
 „ fez vous aux approches d'une paix éter-
 „ nelle.

„ A peine eut-il fini , qu'un ennemi redou-
 „ table s'avança vers lui ; c'étoit Dithyram-
 „ bus lui-même , &c.

Ces deux Héros se haranguent , & puis se battent. Le malheureux Persan cede enfin à l'adresse & à la valeur de Dithyrambus. Hyperanthes vole au secours de son Ami, dont les dernieres paroles sont un aveu de son amour pour la sœur de ce Prince. Celui-ci, voulant venger la mort de cet Amant trop discret, attaque Dithyrambus. Les Chefs des Perses viennent au secours de leur Général , & là-dessus le combat se renouvelle. Hyperanthes , qu'on a separé de Diomedon, se met à la tête de l'élite de l'armée de Xerxes, & attaque les Grecs avec toute la valeur imaginable.

Nous ne nous arrêterons pas à donner avec l'Auteur une liste des morts , & la description d'un très-grand nombre de combats particuliers , dans lesquels les Perses ont l'avantage , & les Grecs ont bien de la peine à se maintenir dans leur poste. Les Thébains jugeant cette occasion favorable à la trahison qu'ils méditoient , abandonnent la ligne ; mais ce n'est pas impunement :

*To pass th'irremeable bound. No more
Shall Terybazus backward turn his steps,
But here decide his fate. Then beat no more,
Thou troubled heart, and ev'ry grief be still
Now at th'approach of everlasting peace.*

*He ended, when a mighty foe drew nigh;
Not less than Ditbyrambus.*

238. BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
ment : les Grecs tuent plusieurs de ces
traîtres.

„ Cependant , ainsi que celui qui , plus an-
„ cien que Jupiter , gouvernoit , assis sur le
„ trône du Ciel , lorsque le monde sortit du
„ sein du noir Cahos , par-tout où il apper-
„ cevoit le combat des atomes encore dés-
„ unis & mal formez , sa puissante voix en
„ chassoit la confusion , jusques à ce que la
„ lumiere & l'ordre regnassent dans toutes
„ les parties de l'Univers ; ainsi Léonidas vo-
„ voit du haut de la muraille les différens
„ succès de la guerre. Il vit la deroute des
„ Thébains , & que Corinthe , Phlius &
„ Mycènes regardoient derriere eux avec
„ frayeur. Il ordonna sur le champ aux
„ Lacedémoniens de réunir la Phalange di-
„ visée. Avant qu'ils se mettent en mar-
„ che , Dienece les anime par ces mots :
„ Amis , votre réputation demande que
„ vous fassiez paroître votre valeur dans
„ cette occasion distinguée ; elle vous étoit
„ réservée , cette circonstance glorieuse ,
„ pour illustrer le nom Lacedémonien. Il
„ n'en dit pas davantage. Soutenu de chaque
„ côté par Agis & par Alpheus , il s'avance
„ à la tête de sa vaillante troupe. Les La-
„ cedémoniens ferment les rangs , joignent
„ leurs boucliers avec autant de force que
„ s'ils étoient clouez ensemble , & forment
„ ainsi un front impenétrable. C'est dans
„ cet ordre qu'ils attaquent les Perses , ils
„ en tuent un grand nombre , & repous-
„ sent

Vers 458.

— — — — Meantime, as he who rul'd,
 Than Jove more antient, on the throne of heav'n,
 When from the womb of Chaos dark the World
 Emerg'd to birth, where'er he view'd the jar
 Of Atoms yet discordant and unform'd,
 Confusion thence with pow'rful voice dispell'd,
 Till light and order universal reign'd;
 So from the wall Leonidas explor'd
 The various war. He saw the Theban rout,
 That Corinth, Pblus, and Mycenæ look'd
 Affrighted backward; instantly he charg'd
 The sons of Lacedæmon to repair
 The disunited Phalanx. E'er they move
 Dieneces inspires them. Fame, my Friends,
 Calls forth your valour in a signal hour;
 For you this glorious period she reserv'd
 To vindicate the Spartan name. He spake:
 On either side supported by the might
 Of Agis and Alpheus he conducts
 His gen'rous troop, who riveting their shields
 In dense array indissolubly firm
 Confront the Persians, and with death repulse

Their

„ sent cette multitude éparſe çà & là.
 „ Après que par de vains efforts les Per-
 „ ſes ont ſouvent tenté de revenir à la
 „ charge, & qu'autant de fois ils ont été
 „ répouſſez avec perte, Hyperanthes leur
 „ donne ce conſeil, &c. . .

Il leur fait remarquer, qu'il eſt impoſſible que des troupes qui marchent ſans ordre & ſans ſe ſoutenir, puiſſent enfoncer un bataillon ferré & uni comme celui des Spartiates: il exhorte les autres Chefs à imiter la diſpoſition de leurs Ennemis, & ſur le champ il forme de tous ces Chefs & des plus braves de l'Armée un Corps dans le même ordre que celui des Grecs, & digne de leur être oppoſé. Il ſe met à leur tête, & leur fait une courte harangue, après quoi ils marchent vers l'ennemi.

„ De même que lorsqu'un vent violent de
 „ Sud-Eſt arrête le cours de la Mer Occi-
 „ dentale, qui tâche de pénétrer le détroit
 „ qui borna les travaux d'Hercule; ici la
 „ tempête va d'une aîle rapide au-devant du
 „ flux des eaux, là les vagues, dont les dos
 „ forment des fillons profonds, s'enflent en
 „ ſe choquant, & paroiffent autant de mon-
 „ tagnes; & ſe repandant ſur le rivage, el-
 „ les couvrent d'une écume blanchiffante
 „ les bords des côtes de la Mauritanie &
 „ de l'Iberie: Les Grecs & les Barbares ne
 „ ſe chargent pas avec moins de fureur à
 „ cette terrible attaque.

Ces

*Their scatter'd numbers; when with efforts vain
 They oft renew'd the contest, and recoil'd
 As oft confounded with diminish'd ranks,
 Thus Hyperantes counsell'd.*

Vers 537.

*As when tempestuous Eurus stems the weight
 Of western Neptune struggling through the straits,
 Which bound Alcides' labours; here the storm
 With rapid wing reverberates the tide,
 There the contending surge with furrow'd tops
 To mountains swells, and whelming o'er the beach
 On either coast invests with hoary foam
 The Mauritanian and Iberian strand:
 Not with less rage in hideous onset meet
 The Grecians and Barbarians.*

Ces deux vaillantes Troupes resterent long-tems sans pouvoir gagner aucun avantage l'une sur l'autre; toutes deux gardant leur ordre & leur terrain. Mais Léonidas envoie ordre aux Grecs de se retirer de quelques pas devant les Perses, & ensuite de retourner à la charge; prévoyant bien que ces troupes peu expérimentées se débanderoient pour s'abandonner à la poursuite de leurs ennemis, qu'ils s'imagineroient par ce stratagème être mis en fuite. En même tems il commanda aux Lacedémoniens d'aller se poster à l'entrée du Détroit, du côté du Camp ennemi, en perçant au travers de leur Armée, afin de couper leur retraite: ce qui fut exécuté. Les Spartiates reviennent à la charge lorsqu'ils voyent leurs ennemis rompus, & se font jour jusques au poste que leur Général leur a marqué. L'Auteur ne manque pas de rapporter en détail les actions d'un grand nombre de Héros des deux partis: nous nous contenterons d'en traduire un seul exemple même assez court.

„ Quel ravage ne fait pas l'épée d'Al-
 „ pheus parmi ces ennemis en deroute? Il
 „ l'emportoit sur tous les autres par sa vi-
 „ tesse à la course; ses pieds rapides l'au-
 „ roient disputé au fils de Pelée; où s'il
 „ avoit couru pour l'amour d'Atalante, il
 „ auroit refusé le secours de la Déesse de
 „ Cythère, & n'auroit point jetté les pom-
 „ mes d'or devant cette belle, pour l'amu-
 „ ser

Vers 645.

— On the broken foe what ruin falls
 From Alpheus' sword? O'er all in swift pursuit
 Was he renown'd. His rapid feet had match'd
 The son of Peleus in the dusty course,
 Or had he run for Atalanta's love,
 He had rejected Cytheræ's aid;
 Nor of her swiftness to beguile the fair

„ ser dans sa course. Mais c'est en ce mo-
 „ ment que les injures qu'on a faites à Po-
 „ lydorus, (son frere) & qui sont depuis si
 „ long-tems présentes à son esprit, donnent à
 „ ses forces une vigueur extraordinaire ;
 „ guidé par la vengeance, il teint son ci-
 „ meterre du sang des Barbares, les gout-
 „ tes en rejaillissent sur tout son bouclier, &
 „ paroissent comme des pavots rouges re-
 „ pandus dans une campagne jaunissante.
 „ Ainsi que, lorsqu'un tourbillon épouvanta-
 „ ble met en pièces une Armée navale, les
 „ débris énormes, jettez par l'Océan sur les
 „ côtes, en couvrent les bords sablonneux ;
 „ de même le roc est jonché des corps
 „ des Perses qu'Alpheus a tuez en les pour-
 „ suivant avec fureur. Le Dieu du jour ne
 „ fit pas sentir de plus cruelles angoisses à
 „ l'infortunée Reine de Thèbes, lorsqu'irri-
 „ té par ses discours orgueilleux, il précé-
 „ pita ses enfans dans les demeures som-
 „ bres, malgré leur jeunesse & leur beauté ;
 „ que celles dont l'ame éperdue d'Hyperan-
 „ thes est pénétrée, à la vûë des plus illu-
 „ stres de ses amis, étendus par terre au-
 „ tour de lui par la lance du Lacedémo-
 „ nien.

Malgré les efforts d'Hyperanthes, les
 Perses sont obligez de se retirer. Les
 Grecs se postent dans le passage le plus
 étroit des Thermopiles. Dieneces, à la
 tête des Spartiates, fait face au camp des
 Perses, & Agis avec les Locriens intercepte

*Before her steps had thrown the golden balls.
 But now the wrongs, the long-remember'd wrongs
 Of Polydorus, animate his strength
 With tenfold vigour; guided by revenge
 His falchion reddens with Barbarian blood;
 The gory drops besprinkled all his shield,
 Like crimson poppies o'er the yellow plain.
 As when with horreur wing'd a whirlwind rends
 A shatter'd navy; from the Ocean cast,
 Th' enormous fragments hide the sandy beach:
 Tous o'er the rock Persians lay bestrewn
 By Alpheus raging in the swift pursuit.
 Not with severer pangs the God of day
 The Theban Queen afflicted, when incens'd
 With her proud vaunts he hurl'd her blooming race
 From youth and beauty to the pale abodes;
 Than now distracted Hyperanthes' soul
 As round him, bleeding by the Spartan's lance,
 His noblest friends lay gasping.*

246 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
te la fuite des ennemis. Cependant Léonidas envoie mille Locriens, sous la conduite de Maron, s'emparer du sommet de la montagne qui domine le passage ; d'où ils accablent les Perses, en laissant tomber sur eux des quartiers de rocher & des troncs d'arbres. Le Poëte décrit avec beaucoup de feu l'horrible carnage qui fut fait des Perses par ce moyen : ceux qui n'étoient pas écrasés, rencontroient leurs ennemis aux deux extrémités du passage, & n'échappoient pas à ce dernier danger ; les autres sont précipités dans la mer, & engloutis par les flots.

Livre VI. La nuit approchant, les Grecs se retirent dans leurs tentes, excepté ceux à qui la garde de la muraille est commise. Agis, qui en est le Chef, ouvre la porte à une Dame accompagnée d'un seul Esclave, & la conduit à la tente de Léonidas.

„ Il contemple avec surprise cette Fille
„ respectable, que sa présence intimidait :
„ ses yeux étoient humblement tournés vers
„ la terre, & remplis de vénération pour
„ cet Homme divin. Mais bien-tôt sa voix
„ dissipa cette crainte, il l'accueillit avec
„ bonté, & lui parla ainsi avec douceur.

„ Votre extérieur seul, si noble & si aimable,
„ fait juger de votre caractère, & exige de tout le monde les plus grands
„ égards. Dites-moi, Dame illustre ; par
„ quel-

Vers 58.

— — — — In wonder he surveys
 Th' illustrious Virgin, whom his presence aw'd:
 Her eye submissive to the ground inclin'd
 With veneration of the godlike Man.
 But soon his voice her anxious dread dispell'd,
 Benevolent and hospitable thus.

Thy form alone, thus amiable and great,
 Thy mind delineates, and from all commands
 Supreme regard. Relate, thou noble Dame,

„ quelle rigueur de la destinée vous êtes
 „ obligée à marcher dans l'horreur des te-
 „ nèbres, délicate comme vous êtes? Ra-
 „ contez-moi les malheurs qui affligent vo-
 „ tre vertu.

„ Il s'éleva sur ses jouës pâles une rou-
 „ geur foudaine, semblable à la première
 „ pointe du jour qui succede au crepuscu-
 „ le; & ces tristes mots se firent enfin
 „ passage:

„ Si, pour mériter la pitié des personnes
 „ vertueuses, il suffit d'être au comble des
 „ malheurs, de sçavoir que toute espérance
 „ est perdue sans ressource, d'être grand &
 „ infortuné; voyez, illustre Chef de trou-
 „ pes invincibles, voyez la Fille de Da-
 „ rius, la triste Ariana: recevez ma priere
 „ en compatissant à mes maux, & ne de-
 „ daignez pas mes larmes. D'abord mon
 „ cœur avouë sans honte, que j'aimois le
 „ meilleur de tous les hommes, formé à
 „ toutes les vertus par les mains de la na-
 „ ture, vaillant, sage, orné de toutes les
 „ connoissances; ce jour même, couvert d'ar-
 „ mes Grecques & brillantes, il a combat-
 „ tu, & il a succombé. Mourant entre les
 „ bras de mon frere, il a decouvert, avec
 „ son dernier soupir, la passion, hélas! si
 „ long-tems cachée qu'il avoit pour moi. --
 „ -- Oh! je suspendrai mes douleurs; j'empê-
 „ cherai mes yeux de repandre des larmes
 „ en votre présence, & mon cœur de sou-
 „ pirer, quelque plein qu'il soit d'angoisse.

„ Car,

*By what relentless destiny compell'd,
Thy tender feet the paths of darknes tread.
Rebears th' afflictions, whence thy virtue mourns.*

*On her wan cheek a sudden blush arose,
Like day's first dawn upon the twilight pale,
And wrapt in grief these words a passage broke:*

*If to be most unhappy, and to know,
That hope is irrecoverably fled;
If to be great and wretched may deserve
Commiseration from the good; behold,
Thou glorious Leader of unconquer'd bands,
Behold descended from Darius' loins
Th' afflicted Ariana, and my pray'r
Accept with pity, nor my tears disdain!
First, that I lov'd the best of human race,
By nature's band with ev'ry Virtue form'd,
Heroic, wise, adorn'd with ev'ry Art;
Of shame unconscious does my heart reveal.
This day in Grecian arms conspicuous clad
He fought, he fell. A passion long conceal'd
For me, alas! within my brother's arms
His dying breath resigning, he disclos'd.
- - Ob! I will stay my sorrows! will forbid
My eyes to stream before thee, and my heart,
Thus full of anguish, will from sighs restrain!*

„ Car , pourquoi votre générosité vous fe-
 „ roit-elle prendre part à mes malheurs , &
 „ pourquoi vous apprendrois - je à déplorer
 „ des chagrins & des maux attachez à la
 „ nature humaine ! Ecoutez donc , ô Roi ,
 „ & accordez - moi mon unique requête ;
 „ c'est qu'il me soit permis de le chercher
 „ parmi les morts.

„ C'est ainsi que cette Princesse implo-
 „ roit le Roi de Sparte ; semblable à Ce-
 „ rès dans sa douleur majestueuse , lors-
 „ que cette Déesse suppliante devant le
 „ trône resplendissant de Jupiter , deman-
 „ doit que sa chère Proserpine lui fût ren-
 „ due par le terrible Pluton & les som-
 „ bres Enfers. Le Chef de la Laconie ,
 „ les yeux fixés sur cette Reine en pleurs ,
 „ rouloit en lui - même ces pensées :

„ Telles sont tes douleurs , ô objet éternel
 „ de ma tendresse ! Toi qui gémisses à présent
 „ à Sparte sur mon absence qui n'aura
 „ point de fin ! & en baissant la tête il sou-
 „ pira , &c.

Ariana , avec la permission de Léoni-
 das , cherche & trouve le corps de son
 Amant ; & après les plus tristes lamenta-
 tions , elle se poignarde. Agis , témoin de
 ce désespoir , touché du sort de Teriba-
 zus & de celui de la Princesse , ordonne
 à l'Esclave qui l'avoit accompagnée , de
 rapporter son corps à Xerxes. L'Escla-
 ve , au lieu de lui obéir , demande à être
 me.

*For why should thy humanity be griev'd
 With my distress, and learn from me to mourn
 The lot of nature doom'd to care and pain!
 Hear then, ó King, and grant my sole request,
 To seek his body in the heaps of slain.*

*Thus to the Spartan sú'd the regal Maid,
 Resembling Ceres in majestic woe,
 When supplicant at Jove's resplendent throne,
 From dreary Pluto, and th'infernal gloom
 Her lov'd and lost Proserpina she sought.
 Fix'd on the weeping Queen with stedfast eyes,
 Laconia's chief these tender thoughts recall'd.*

*Such are thy sorrows, ó for ever dear!
 Who now at Lacedæmon dost deplore
 My everlasting absence! Then inclin'd
 His head, and sig'd.*

252 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
mené à Léonidas, demande l'assemblée
des Chefs, & ne veut s'expliquer qu'en
leur présence: alors il se fait connoître
pour Polydorus, frere d'Alpheus & de
Maron. Ses freres l'embrassent, lui ôtent
ses habits d'Esclave, & le Roi lui-même
le rassure & le console par ces mots.

„ Cesse de t'affliger, jeune-homme in-
„ comparable; tes amis, ta patrie, tous te
„ regarderont avec vénération, toi dont
„ les chaînes de l'Asie n'ont jamais pû
„ corrompre l'ame. Tous les cœurs sont
„ disposés à estimer ta vertu; chacun se
„ prépare à te recevoir avec applaudisse-
„ ment, puisque même dans les fers tu as
„ fait honneur à ton Païs.

Polydorus raconte ensuite comment il
fut fait esclave, & vendu à Ariana, dont
il louë la douceur & l'humanité; il parle
de Damaratus, qui étoit sa consolation
dans son malheur, qui conservoit sa ver-
tu au milieu d'une Cour corrompue, &
son affection pour sa patrie dans l'exil;
cette nuit même ils s'étoient rencontrés,
& Damaratus l'avoit chargé d'avertir le
Roi, qu'il étoit arrivé depuis peu dans le
camp des Perfes un Malien, nommé Epial-
tes, qui revenoit de celui des Grecs, où
il avoit été comme espion; qu'il avoit per-
suadé à Xerxes de lui confier une troupe
choisie pour pénétrer dans la Grece par
un passage secret des montagnes; & que
les

Vers 218.

Forbear to mourn, thou unexampled youth.
Thy friends, thy country, all on the sball gaze.
With veneration, whose unshaken mind
The chains of Asia never could debase.
Lo! ev'ry breast is open to thy worth,
Each tongue prepares to hail thee with applause,
Who hast thy country honour'd ev'n in bonds.

254 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
les perfides Thébains avoient envoyé par
lui des assurances de leur secours. Cette
nouvelle excite un grand tumulte dans
l'Assemblée.

„ Tous les cœurs sont remplis
„ de fureur & du desir de se venger. L'é-
„ pée du violent Diomedon brille , à de-
„ mi hors du fourreau. Mais , tout ain-
„ si que l'Enchanteresse de Cholcide , fa-
„ meuse dans les Fables anciennes, ou Cir-
„ cé , lorsqu'elle faisoit quelque puissante
„ conjuration , pour évoquer des Enfers
„ les morts , sous la forme de fantômes
„ voltigeans à la lumiere sombre de la
„ Lune , par ses enchantemens appla-
„ nissoit la mer , & faisoit taire les
„ vents impétueux ; enforte que les flots
„ ne s'élevoient point contre le rivage , ni
„ même les Zéphirs badins ne causoient
„ pas le moindre murmure dans l'air en-
„ chanté : de même lorsque ta voix , Léo-
„ nidas , se fait entendre , la Discorde
„ cruelle est attentive , la Fureur dans un
„ silence sacré , s'apaise , & la Confusion
„ disparoît.

„ Arrêtez , dit le Roi , cette temérité.
„ Connoissons le crime avant de le punir.
„ La Perse n'a pas encore renversé nos
„ tentes , & les cris des Barbares n'allar-
„ ment point encore nos oreilles. Nous
„ avons encore du tems pour nous ven-
„ ger , & pour sçavoir si nos armes
„ peu-

Vers 335.

. Ev'ry bosom swells
 With rage untam'd, and vengeance. Half unsheatb'd
 Diomedon's impetuous falchion blaz'd.
 But, as the Cholchian Sorceress renown'd
 In Fables old, or Circe, when they fram'd
 A potent spell from Erebus to wake
 The dead in dark an fleeting forms to glide
 Before the Moon's dim twilight, with their charms
 Smooth'd all the sea, and silenc'd each rude blast;
 Till not a billow heav'd against the shore,
 Nor ev'n the wanton-winged Zephir breath'd
 The lightest whisper through the magic air:
 So, when thy voice, Leonidas, is heard,
 Fell Discord listens; Rage with sacred awe
 Subsides in silence; while Confusion slept.

Withbold this rashness, (interpos'd the King)
 Before we punish, let us find the guilt.
 Not yet hath Persia overturn'd our tents,
 Not yet her Barb'rous shouts our ears alarm.
 We still have time for vengeance, and to know,

If

256 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
,, peuvent encore repouffer ce malheur,
,, ou pour choisir la mort la plus glo-
,, rieuse.

Alpheus s'offre à porter aux Phocéens, qui gardoient le passage des montagnes, l'avis de l'approche des ennemis, & Léonidas envoie Dieneces avec cent Lacedémoniens pour soutenir les Phocéens. Alpheus en partant prend congé de son frere Polydorus, d'une manière qui donne une grande idée de la bonté de cœur & de la fermeté des enfans de Sparte.

,, O ! Polydorus, perdu si long-tems &
,, retrouvé si tard ! Il faut nous quitter en-
,, core une fois, & nous quitter pour
,, toujours. Retourne-toi & baise la ter-
,, re sacrée qui t'a donné la naissan-
,, ce, qui te rappelle à la liberté. Mon
,, cher frere, je devois te donner des
,, pleurs — mais adieu ! Mon País me
,, reproche le tems que je perds dans tes
,, bras.

,, Aussi-tôt il quitte son frere & monte
,, la montagne ; cependant Polydorus ré-
,, pond : Non, Alpheus ; j'ai à effacer les
,, marques de mon esclavage, il faut que
,, mon sang lave cette tache.

,, Nous avons un pere, repliqua Ma-
,, ron, ton retour inattendu ranimera
,, sa vieillesse, qui se passera dans une
,, tristesse continuelle, s'il reste sans en-
,, fans.

,, Je

*If yet our swords destruction may repell,
Or how to die most glorious.*

Vers 378.

*O Polydorus ! Alpheus thus exclaims,
Long lost and late recover'd! we must part
Once more, and now for ever. Thou return,
And kiss the sacred soil, which gave thee birth,
Which calls thee back to freedom? Dearest youth
I should have tears to give thee — but farewell!
My country chides me loit'ring in thy arms.*

*This said, he quits his Brother, and ascends,
While Polydorus answers: Alpheus, no.
I have the marks of bondage to erase;
My blood must wash the shameful stain away.*

*We have a Father (Maron interpos'd)
Thy unexpected presence will revive
His heavy age, that childless else will mourn.*

Here

„ Je ferois peu propre à confoler les au-
 „ tres, répond Polydorus avec un fôûris
 „ mêlé de trifteffe. Regarde ces yeux, ils
 „ font ternis; la fleur de ma jeunefle a
 „ difparu avant le tems de fa maturité. La
 „ douleur a établi fon domicile pour tou-
 „ jours dans mon cœur, & ne cedera pas
 „ au tems. Mon ame fera fans cefle occu-
 „ pée du cruel fouvenir de la fervitude, dans
 „ laquelle j'ai confumé ma jeunefle. La vie
 „ n'a plus de charmes pour moi. Alors il
 „ baiffe la tête dans un noir filence. Son
 „ frere veut envain le perfuader.

Le malheureux Polydorus fait de nou-
 velles plaintes en voyant partir les Lacedé-
 moniens, enfuite il va à la tente d'Agis, où
 il met dans un même cercueil le corps d'A-
 riana & celui de fon Amant; Agis donne
 la liberté à deux prifonniers, à con-
 dition qu'ils portent ces deux corps à
 Xerxes.

„ Je vous donne la liberté, dit-il, quoi-
 „ que vous ayez combattu pour me l'ôter.
 „ Je n'en demande qu'une feule recompen-
 „ fe. Transportez dans le camp Afiatique
 „ ces corps fanglans. Dites au Roi de
 „ Perfe, de pleurer fur cette fleur fauchée
 „ dans fa gloire; ajoûtez que les Dieux,
 „ Juges fouverains, ont prononcé cette
 „ fentence: Toi, dont l'ambition repand la
 „ défolation fur la Terre qui en gémit, &
 „ plonge toutes les Nations dans les cala-
 „ mi-

Here Polydorus with a gloomy smile.

*Ill should I comfort others. View these eyes;
Faint is their light, and vanish'd is my bloom*

Before its hour of ripeness. In my breast

Grief as a native will for ever dwell,

Nor yield to time. Unceasing shall my soul

Brood o'er the dire remembrance of my youth

In servitude thus wasted. Life with me

Had lost its savour. Then in silent woe

He bangs his head. His Brother pleads in vain;

Vers 427.

To you I give that freedom, which you sought

To snatch from me. This recompense I ask,

And this alone. Transport to Asia's camp

These bleeding reliques; bid the Persian King

Weep o'er this flow'r thus blasted in its pride;

Then say, th' all-judging Gods have thus ordain'd:

Thou, whose ambition o'er the groaning Earth

Leads desolation, o'er the Nations spreads

„ mitez & dans les larmes, tu pleureras le
„ premier, & la mort commencera par ta
„ famille à exercer ses ravages.

Nous renvoyons à une autre occasion les trois derniers Livres de ce Poëme. Peut-être trouvera-t-on que nous nous sommes trop étendus sur ces deux-ci; mais dans un Ouvrage où tout, ou presque tout, est digne de la curiosité du Lecteur, il n'est pas aisé de choisir. On veut rendre justice à l'Auteur, & l'on craint, en se bornant à un trop petit nombre d'endroits, que ceux qui ne connoissent pas l'Ouvrage par lui-même, ne s'imaginent qu'on en a extrait tout ce qu'il y avoit de bon, pour soutenir l'idée qu'on en avoit donné d'abord. Notre embarras est bien différent, & quelque long que soit cet Extrait, nous avons omis un si grand nombre de beaux traits dont cet Ouvrage est semé, que nous craignons que l'Auteur n'ait encore des reproches à nous faire.

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 261

Calamity and tears, thou first shalt mourn,

And through thy house destruction first shall range:

ARTICLE II.

*Remarques sur la Pharmacologie de
Mr. DALE.*

La *Pharmacologie* de Mr. Dale est assez connue dans les Païs étrangers, pour nous engager à publier les Remarques Critiques qu'un sçavant Médecin nous a communiquées sur la troisième Edition de cet Ouvrage, qui a paru cette année; nous avons cru qu'il n'étoit pas nécessaire de les traduire, puisque le Livre même étant écrit en Latin, ceux à qui ces Remarques pourront être utiles, n'auront pas besoin de notre Traduction.

Animadversiones super SAMUELIS DALEI M. L. Pharmacologiâ, tertio nunc editâ. Londini: Impensis GUL. INNYS, & RIC. MANBY, Regiæ Societati Typographorum MDCCXXXVII.

Celebris hæc Pharmacologia quadraginta quatuor circiter abhinc annis primum prodiit: ac, *quantùm eruditis placuerit, variæ Editiones domi forisque abundè testantur*; uti non sine ratione reputat Auctor ipse doctissimus, meritòque Lectores admonet;

tar-

tandem verò, ceteris Editionibus divenditis, efflagitari novam; quam nunc postremam emisit idem Vir clarissimus; eamque *multò auctiorem*, quod ultrò fatemur, sed non *emendatiorem* æquè, quod dolemus profectò. Dignissimum enim est Opus bono Auctore, & aliàs multis nominibus utilissimum. Quid autem novi præstitum sit in hac Editione, rectiùs videas in Præfatione: Formam commodiorem, uno scilicet volumine compactam; recentioris *Materiæ Medicæ* extenta pomœria; antiquæ *DIOSCORIDÆ* laboriosam instaurationem; Pharmacopolarum fraudes, & errores passim notatos, &c. quæ verissimè ibidem enarrantur. Quoniam verò nescimus, an ullus Eruditorum, datâ operâ, examinârit penitùs in hoc Opere omnia, veremurque ne, ut moris est, ni-miùm Auctoritati, Famæque credatur; Animadversiones quasdam, à nobis, diligentiùs evolvendo Librum, factas, nec ingratas, nec inutiles Orbi literato futuras speramus.

Porrò non omnia constitui notare. Vul-garia enim, omnium fermè Librorum, Errata non attendam, sed ea duntaxat, quæ vel alicujus momenti videntur, vel certè caveri poterant. Quamobrem agitur hîc potissimùm de solâ *METHODO*, quæ præcipua hujus Operis Laus ac Utilitas videatur; sed nec eam ubique excutiam, *ZOOLOGIAM* enim, & *MINERALOGIAM*, intactas relinquo, *PHYTHOLOGIAM* duntaxat

264 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
taxat aggressurus. Cæterum insuper mo-
neam, necesse est, me nihil reprehendere in
iis, quæ liberi juris & arbitrii sunt, qua-
lia non pauca dantur in Botanicis; nec ul-
las Descriptiones, ulla Synonyma, aut No-
tas characteristicas ullas, Plantarum, in
dubium temerè vocare. Nam litem Bota-
nicam impræsentiarum intendere neutiquam
mihi animus est.

Methodus sanè RAJANA est; nec est
causa, cur eam oppugnem; u'pote quam
semper prætulerim ceteris, non secus ac
DALEUS noster. Sed contra vitio damus,
quod eam non unicè Operi suo accommo-
dârit, aut saltem illibatas ejusdem Tabulas
assumpserit. Usus utique Tabularum est,
Plantarum CLASSES ob oculos sistere,
omniumque GENERUM Notas characte-
risticas libare: huic usui si non inserviant,
inutiles prorsus cuivis dicentur. Hoc quum
apud omnes in confesso sit, singulas jam
ordine lustrabo, ut fidem faciam dictis.

I. Pag. 52. *Tabula Phytologiæ generalis* da-
tur. Ubi numeros Sectionum mendosos illi-
co videas, Typographo forsan imputandos,
quos ideo nihil morarer, nisi & Sectionum
ipsarum numeri parùm deinceps responde-
rent. Nam 1°. *Herbæ semine minutissimo*, &c.
Epiphylliospermæ, quæ in Tabulâ generali
SECT. III. continentur, ne Sectionis qui-
dem titulo postea donantur. 2°. Hinc pleri-
que Sectionum numeri falsi sunt, ac tandem
omnium Summa duobus numeris superat nu-
me-

meros Tabulæ; quod ex aliâ culpâ, proximè dicendâ, venit. 3°. Nulla fit mentio quorundam in Tabulâ, quorum oportuit: v. g. pag. 134. Appendix de *Herbis, quibus terna singulis floribus succedunt semina*; pag. 198. Sectio de *Herbis vasculiferis flore tripetalo*; pag. 240. denique Sectio de *Herbis hexapetalis*. 4°. *Herbæ asperifoliæ, & verticillatæ*; sicut & *Arbores Bacciferæ, & Pomiferæ*, contrario ordine sibi invicem succedunt in Sectionibus, ac prius in Tabulâ. Quæ dixi hæctenus, spectant solum ad *Tabulam generalem, particulares* nunc attingam.

II. Tabulâ, quæ habetur pag. 60. binæ Tabulæ *Rajanæ* simul conflantur; unde Tabula sua non est tributa illis *Herbis*, quæ, ut modò observavimus, Sectionem III. conficere debebant.

III. Simplicia nusquam ferè describuntur in Sectionibus eodem ordine, quo prius distributa sunt in Tabulis: quod valde incommodum est ea conquirentibus.

IV. Permulta Plantarum *Genera* desunt in Tabulis. Imò verò ne unam Tabulam dari percepi, quæ non uno aut altero careat; sed plurimæ dantur, ubi dimidiata ferè *Generum*, in Sectionibus memoratorum, pars desideratur. Atque, quod in hoc maximè mirum, omiſsa sunt ex his multa, quæ *Botanicorum Principes* omnes in ordinem coegerunt dum alia minùs cognita, minùsve saltem certa, locum in Tabulis sortita sunt. v. g. pag. 335. De *Arboribus & Fruticibus*

265 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
siliquosis. Balanus Myrepfica, Xochinacazt-
lis, Animifera arbor, Achioth, Brasilia ar-
bor, in Tabulâ reperiuntur; dum Emerus,
Pseudo-Acacia, Nerium, Cytifus, Anagyris,
Genistella, Laburnum, aliaque inde exulant.
Catalogos integros plerorumque hujusmo-
di penes me seruo, quos hîc loci non ne-
cessarios esse putavi, neque utiles. Sed
aliud peccatum, quodam modo, huic con-
trarium, hîc animadvertendum est. Nemp-
pe, quòd *Species* nonnullæ Plantarum, ab
Auctore nostro habitæ, pro *Generibus* in
Tabulas irrepererunt. v. g. Inter *Umbellife-
ras*, Seliuum, Sifon, & Panax; inter *Bac-
ciferas*, Dulcamara; inter *Herbas, floribus
tetrapetalis*, Coronopus, ac Sophia Chirur-
gorum; Inter *Arbores, fructu per maturita-
tem sicco*, Lignum sanctum: hoc enim à
Guajaco diversum traditur, ut id obiter
moneam, &c.

V. Miræ quædam Transpositiones occur-
runt. Primò scilicet, pag. 186. *Herbæ te-
trapetaloides vasculiferæ*, & pag. 187. *pentape-
taloides vasculiferæ*. Perperam hæ divellunt,
& incommodè, *Monopetalas, uniformes à dif-
formibus*. Tum nec seorsim Sectionem nun-
cupant, nec ullâ Tabulâ prænunciantur.
Quinimò pleræque Herbæ, hîc memoratæ,
conjectæ sunt postea in Tabulas aliarum
Classium. v. g. Veronica, & Becabunga lo-
cantur deinceps, pag. 199. inter *Herbas te-
trapetalas, filiculosas, anomalas*: ac Lujula,
Lyfimachia, Centaur. min., Anagallis, Ver-
ba-

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 267
 bascum , Trifolium palud. Paralyfis , &c.
 ponuntur longè hinc , pag. 228. inter *Her-
 bas pentapetalas vasculiferas*. Denique Defini-
 tio floris *pentapetaloides* amota est in hunc
 postremum alienum locum. Secundò , pag.
 179. *Vinca Pervinca* describitur in verâ suâ
 Sectione , sed postea venit in alienam Ta-
 bulam , pag. 228. modò dictam , sed *Clema-
 tis Daphnoïdes* tunc appellata : sic & *Asclepias*
 eòdem simul translata est. Pag. 235. *Sedum*
minus avulsum est ab *Illecebrâ* , pag. 175. *Py-
 rola* rectè describitur , pag. 237. sed dein ,
 pag. 247. in alienâ Tabulâ. *Pistachia* , *Bu-
 xus* , & *Coffée* , p. 329. simul hîc locantur in
 Tabulâ , verùm antea sunt descriptæ in di-
 versis Sectionibus , nempe binæ priores pag.
 281 , & 283. ultima verò , pag. 317. sub
 nomine *Jasminoïdes*. *Platanus* , p. 334. de-
 scribitur in alienâ Sectione , sed in nullâ Ta-
 bulâ reperitur , nedum in suâ , quæ nimi-
 rum fuisset de *Arboribus* , quarum fructus à
floribus sunt remoti. Tandem verò *Dracon-
 tium* , *Arum* & *Arisarum* inter *Bulbosis affines*
 à nostro referuntur , secundùm HIST. PL.
 viri cl. RAJI , dum meminisse poterat , ea
 rectiùs inter *Bacciferas Herbas* ab eodem
 viro clarissimo postea fuisse collocata , in
 ejus *Metb. Pl. emend.*

VI. *Nominum ingens & multiplex difficultas ,
 nec non Confusio , paratur*. Nam 1. *Varia Ge-
 nera Plantarum* (nunc ejusdem , nunc diver-
 sæ , CLASSIS) nomine communi insigniuntur.
 v. g. in unâ Classe *Umbelliferarum* , Se-

268 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
feli *Maffiliense*, (*Offic. duplex*) tum *Creticum*, *Æthiopicum*, ac *vulgare*. *Pyrethrum* in eâdem datur, alterumque rursus in *Corymbiferarum*. utrumque *Offic.* Hinc *Rhamnus*, *Scolymus*, *Umbilicus Veneris*, *Ambrosia*, *Lyfimachia*, *Acacia*, *Spina alba*, quæ & *Offic. duplex*, diversorum *Generum* pariter offenduntur. 2°. *Species* multæ non præ se ferunt nomen *appellativum* sui *Generis*. v. g. *Seseli Peloponnense* non donatur nomine *Cicutæ*, cujus *species* fit: & pag 143. *Saxifraga Dioscoridis* habetur *Species Serpylli*; at nomen *Serpylli* ne inter *Synonyma* quidem apparet. Hinc sæpissimè dubites, quo nomine bono & vero, *Planta* aliqua dicenda fit. Bina, modò dicta, peccata nata sunt indè manifestò, quòd Cl *Auctor* in primâ acie nomen *Officinarum* collocare studuerit. Sed cogitare debuerat, id æquè conspicuum fuisse, si *Typis* diversis juxtâ cusum fuisset; dein, tam *METHODO*, quàm *BOTANICORUM* mori, consentaneum esse, ut nomen ab *Auctore* ipso probatum primâ fronte conspiciatur. 3°. Quædam *Genera* non uno nomine stabiliuntur: v. g. *Sisarum* & *Amomum*; *Seseli Creticum*, vel *Tordylium*; *Rubia*, seu *Erythrodanum*; *Hippoglossum*, *Laurus Alexandrina*, & *Ruscus*; ex quibus certè nominibus, vel unum erat præponendum, vel singula totidem *Generibus*, aut etiam *Speciesibus*, vulgò habitis, relinquenda. Recidunt hæc mala multifariam in ipsas *Tabulas*. 4°. Nomina earundem *Plantarum* alia sumpta sunt in
Tabu-

Tabulis, alia verò in Sectionibus. v. g. vid. *Helichrysum*, *Filago*, *Leucanthemum*, *Halimolobos*, *Rhoë*, *Raphanus rustic.* *Ervum*, *Aster*, *Lycopersicon*, *Daucus*, *Cinara*, *Rhamnus alter.* &c. 5°. Nomina quædam infeliciter, vel incommodè saltem, commutantur. v. g. Nomen *Sinapistri* in *Erysimum* vulgare; nomen *Erysimi* in aliud genus; nomen *Cotyledonis* in *Saxifragam* albam; nomen *Saxifragæ* in *Seseli pratense*; nomen *Onagræ* in *Lyfimachiam speciosam*; nomen *Elaphobosci* in *Pastinacam*, translata sunt: quæ quidem, quibusque de causis, incommoda sint, fatis superque nôrunt Botanices periti. Verum tamen, vice versâ, nova quædam nomina forsan expetuntur: v. g. alterutri ex *Pyrethris*; & *Santalo rubro*, quod inter *Arbores siliquosas* numeratur, dum altera duo inter *Bacciferas* recensentur.

VII. Pag. 267 Sectio datur de *Herbis anomalis*; quibus tamen Tabula præfigitur, non secus ac *Herbis* vel maximè congeneribus & ordinatis. Sed quid maximè hîc mireris, omninò ambigas: Nam 1°. ex octo Generibus in sectione memoratis, duo tantùm in Tabula stant: 2°. Pleræque earum certò pertinent ad notas Classes, quò potuissent inferi: quod ipsum de multis aliis *Anomalis*, ab ipso RAJO habitis, statuit: 3. Denique *Acanthus* intrusa est in hanc Tabulam, licet in loco suo, pag. 197. longissimè hinc sit descripta.

VIII. *Officinalia* plurima notantur, quæ

nunquam in Officinas sunt recepta. v. g. *Pballides*, *Fagara*, *Perygua*, *Cactos*, *Crocodillon*, *Berula*, *Bunium*, *Abrus*, *Cantabrica*, *Myriophyllum*, aliaque, sexcenta, quæ referre piget. Sed horrebunt utique MEDICI, *Officinale* dictum *Epimedium*, quod *conceptum adinere* tantummodò perhibetur, quodque ergò solenni ipsorum sacramento proscribitur, ac ejuratur.

IX. Haud semel profitetur, sese decrevisse ea solum tractare, *quorum aliquis in Medicina Usus est*. Nihilominus adduxit multa, quorum, disertis verbis, *nullæ vires, nullus usus* cogniti feruntur: v. g. *Celastrus*, *Acanus*, *Cneorum album*. *Yucca*, *Ostrya*: quod postremum, ut id obiter notem, abest à Tabulâ suâ. Quin Plantas venenatas adfert multas, quarum vires *deletericæ* solæ memorantur: putà, *Colchicum*, *Oenanthe*, *Cocculus Indus*, *Aconitum*, *Euonymus*, *Apocynum*, &c. Jam *Laurocerasi* vim venenatam, nuper detectam, prorsus filet. Omisit demùm fortè nonnullas, quas recordari decuit; v. g. *Valeriana sylv. major*, *montana*. *Raj. syn. Corchorus*, *sive Melocbia*. J. B. &c. quas non ulterius persequar.

X. Pauca denique supersunt dicenda, quæ ad superiora Capita non poterant referri. 1°. *Muscus* & *Lichen* in binis primis Tabulis occurrunt. Qua in re sequutus est quidem Ducem RAJUM, *Meth. Pl. nov. Tab. I. & II.* quod non oportuit: contrà autem, pag. 109. *De Herbis monospermis*, Tabulam Rajanam

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 271
nam malè habet immeritò: nam, ne de ordine inverfo loquar, crederes ibi maritimas Herbas effe *Fumariam* & *Tbaliètrum*, quamvis folum *Limonium* inter has maritima fit.

2°. Pag. 228. Appendix facta eft de Herbâ *Split* dictâ. Verùm nescio quo errore, non facile affequendo, *Fumaria bulbojà* huic fubftituitur. Nefas enim effet credere, vel mediocriter aliquem in dignofcendis Plantis verfatum non noviffe, quòd vulgare *Split* fit *Fumaria lutea*. J. B. five *Fumaria Corydalis*. *Mattb.* Cur autem nomen *Split* amaverit, oderit verò nomen *Bonduc* pro *Acacia* gloriofa, non intelligo. Quicquid fit, utraque fui generis Planta, & nomine peculiari, quodcunque volueris, digna.

3°. Pag. 72. Obfervat Auctor, Cl. *Rajum* dubitaffe an non *Rhabarbarum Monach.* five *Lapathum fativum latif*, & *Lapathum bortenfe folio oblongo*, idem fint. Refciffe poterat, omninò diftinctas effe Species.

Pag. 147. De *Lycopside*, pro de *Lycopo*. Erratum hoc ægrè fero, quia vulgaris vera *Lycopfis* datur.

Pag. 168. & 173. *Phytolacca* bis defcripta.

Pag. 285. Mirabuntur Botanici, *Morum* non numerari inter *Arbores*, flore à fructu remoto. Sed cum confultò id factum videtur, fperamus idem etiam meritò rectèque factum.

Pag. 8. Diploma, Vefica, Serpens, Refrigeratorium, inter Instrumenta Chemica non adfunt. Tandem, nec id prætereundum

272 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
dum duxi, nimirum, quod Index *Synonymis*
innumeris careat, numerosque aliquot falsos
indicet.

Jam finem, fas est, voto faciam. Utinam
aliquando discant homines, quantum rei
Medicæ interfit, rem Botanicam excolere!

PHILORTHOS.

ARTICLE III.

TRADUCTION

De cinq Lettres de Mr.

P O P P E ,

Rélatives à son

ESSAI SUR LA CRITIQUE.

IL seroit superflu de prévenir le Public
en faveur des Lettres qu'on lui présente.
Le nom de l'Auteur & le sujet des Lettres
suffisent pour piquer la curiosité des Lec-
teurs. Si on les arrête ici par un mot de
préface, ce sera seulement pour les avertir,
1^o. Que le Traducteur a tâché de faire
une Traduction qui fût aussi littérale que la
diffé-

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 273
différence des deux Langues pouvoit le permettre.

2°. Que tout ce qu'on trouvera renfermé entre deux crochets, n'est point dans l'Original.

3°. Que si, dans les citations de l'*Essai sur la Critique*, le Traducteur n'a point profité de la belle Traduction de Mr. l'Abbé du Resnel, ni de celle de feu Mr. Robeton, c'est uniquement faute d'avoir pû les recouvrer, pour voir comment les passages cités y sont rendus; & que si cela ne l'a pas empêché de passer outre, c'est qu'il s'agissoit moins dans ces citations de représenter les beautés de l'Original, que d'en conserver certaines expressions qu'il n'auroit peut-être pas retrouvées dans les Traductions de ces deux Messieurs.

N°. I.

LETTRE DE MR. POPE

A Mr. J. C. Ecuyer; datée du 15. de
Juin 1711.

JE vous envoie les *Remarques de DENNIS**, sur mon *Essai*, dans lesquelles vous trouverez autant de traits d'une Critique judicieuse.

* C'est le même que Mr. Pope, sous le nom emprunté de *Norris*, a tourné en ridicule, par une

274 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
dicieuse que d'une raillerie délicate. Le peu
d'observations que j'ai mises de ma main à la
marge, sont tout ce que le loisir d'une ma-
tinée m'a permis de faire, uniquement pour
votre usage particulier. Car pour bien ré-
pondre à un Censeur, tel que celui-ci vous
paroîtra vers la fin de son Livre, il n'y au-
roit qu'un moyen, dont je ne veux pas me
servir après ce qu'il nous dit dans sa Pré-
face, qu'il est actuellement maltraité de la
Fortune. Je n'en sçavois rien. Si je l'a-
vois sçû, son nom auroit été épargné, par
cette seule raison, dans mon Essai. Je ne
conçois pas pourquoi son ressentiment est si
excessif, ni comment ces trois vers * où je le
dépeins un peu sujet à la colère en certaines
occasions, peuvent être regardez comme une
injure faite à sa personne. J'ai ouï parler de
Combattans † qui étoient si furieux qu'ils tom-
boient

une Brochure dont nous avons parlé dans l'Extrait
du *Mélange de Messieurs Pope & Swift*, dont elle
fait partie. Voyez *Bibl. Br. T. II. pp. 354-356.*
Mr. Dennis au reste n'est plus. Il mourut en 1733.

* *But Appius reddens at each word you speak,
And stares tremendous, with a threatenng eye,
Like some fierce Tyrant in old Tapestry.*

† *I have heard of Combatants so very furious, as
to fall down them selves with that blow which they
design'd to lay heavy on their Antagonists: But if
Mr. Dennis's rage proceeds only from a zeal to discour-
rage*

boient eux-mêmes de la violence du coup dont ils vouloient accabler leur Antagoniste : Mais si la rage de Mr. Dennis ne vient que de son zèle à decourager de jeunes Ecrivains sans expérience, qui se mêlent de barbouiller du papier, il devroit nous épouvanter par ses vers & non par sa prose : Car j'ai vû plus d'une fois que dans des cas où tous les préceptes du monde ne pouvoient convertir un Pécheur, quelque exemple bien triste de ses désordres faisoit l'affaire. Il faut cependant rendre justice à cet homme ; il a critiqué un vers ou deux avec fondement, & je prétens les changer dans la seconde édition, s'il s'en fait une. Ce qu'il observe au bas de la page 20. de ses Réflexions, revient à une observation que vous m'aviez proposé vous-même, & sur laquelle j'aurois corrigé l'endroit où elle se rapporte, si mon Imprimeur eût été moins pressé. Je veux qu'il soit dit que mon Ennemi, en pensant me faire une insulte, m'a rendu un service, & m'a tenu lieu d'un Ami.

Je vous promets que je ne lui ferai pas la moindre réponse : non seulement parce que

rage young and unexperienc'd Writers from Scribbling, he should frighten us with his verse, not prose: for I have often known that when all the precepts in the World would not reclaim a Sinner, some very sad example has done the business.

que vous me le conseillez, mais parce que j'ai toujours cru, que si un Livre ne peut pas répondre pour lui-même par devant le Public, il est très-inutile que son Auteur le fasse. Si je me suis trompé en quelque chose dans mon Essai, je proteste sincèrement que je ne souhaite point que tout le monde soit induit en erreur (ce qui seroit d'une conséquence très-fâcheuse) uniquement afin que je passe pour n'être pas dans le tort, (ce qui seroit d'une très-petite conséquence :) Je voudrois être le premier à chanter la palinodie pour le bien des autres & pour mon propre honneur: car de la manière que j'envisage la chose, un homme qui nous avoue qu'il s'est trompé, ne fait que nous dire en autres termes, qu'il est plus sçavant qu'il n'étoit. Mais la publication de mon Livre m'a procuré un avantage que je n'aurois jamais eu autrement: Elle m'a fait trouver des Amis & des Défenseurs de clarez, en plusieurs Personnes qui sont connus par leur Jugement & par leur Esprit; & m'a prouvé une chose dont j'avois douté jusqu'à présent, sçavoir que le Monde fait quelque attention à ce que j'écris, car sans cela on ne se seroit jamais ainsi attaqué à moi en particulier. J'ai lu que c'étoit un usage chez les Romains, quand quelqu'un de leurs Généraux passoit en triomphe par les ruës de Rome, qu'il y eût-là de simples soldats pour le brocarder; afin de lui apprendre que, bien-que ses services, pris en gros,

fùssent approuvez & recompensez, il y avoit cependant assez de choses sur son compte qui devoient le tenir dans les bornes de l'humilité. Ce qui m'arrive, vous fera voir que tout homme qui prétend aujourd'hui s'établir dans le monde sur le pied de Bel-Esprit, a besoin de la constance des premiers Chrétiens, & doit se préparer à souffrir le martyre pour sa profession. Mais sûrement c'est ici la première fois qu'un Bel-Esprit a été attaqué pour sa Religion, comme vous trouverez que je le suis très-vivement dans ce Traité: Et vous sçavez, Monsieur, quelles allarmes j'ai euës du côté opposé sur le même sujet. N'ai-je pas bien raison de m'écrier avec ce pauvre homme dans Virgile,

— *Quid jam misero mihi denique restat?
Cui neque apud Danaos usquam locus, & super ipsi
Dardanidæ inferri pœnas cum sanguine possunt!*

J'ai ce bonheur cependant que vous, Monsieur, vous êtes impartial.

*Jove was alike to Latian and the Phrygian,
For you well know, that Wit's of no Religion.*

[Soit Habitans du Lation
Ou gens qui vînssent d'Ilion,
Malgré leur différence extrême
Jupiter fut pour tous le même:

Et vous qui, tel que lui, jugez fans intérêt
 Soit l'Auteur orthodoxe ou l'Auteur hérétique,
 Vous sçavez bien que l'Esprit n'est
 Ni Protestant ni Catholique.]

La manière dont Mr. Dennis prend par morceaux plusieurs vers particuliers, détachez des endroits auxquels ils doivent naturellement tenir, pourra faire voir combien il est aisé à un Chicaneur, de donner à tout un sens nouveau, ou un nouveau *non-sens* *. Il faut avouer seulement, que ses explications ne sont pas plus violemment détournées du sens véritable, que celles de ces Censeurs qui ont relevé *les traits hétérodoxes* de mon Ouvrage, comme ils les appel-

* Ce jeu de mots que l'on trouvera peut-être qui n'a aucune grace en François, en a néanmoins dans l'Original; parce que les Anglois sont en possession de dire *Voilà du sens* ou *voilà du non-sens*, pour dire *Voilà qui a du sens* ou *voilà qui n'en a point*. Mais si le mot de *Non-sens* n'est pas François, il est au moins analogue à d'autres mots, qui insensiblement ont été reçus dans notre Langue: tels que ceux de *Non-conformité*, *Non-résistance*, *Non-existence*; pour ne pas parler de ceux de *Non-obstacle*, *Non-plevine*, *Non-vûë*, *Non-usage*, qui sont moins communs; ni de ceux de *Non-valeur*, *Nonbalance*, & *Nonpareil*, qui sont dans la bouche de tout le monde.

pelloient. Notre Ami Mr. l'Abbé n'est point un homme de leur espece. Avec toute la candeur & toute la liberté possible, il m'a dit modestement ce que d'autres pensoient, & j'ai lieu de croire, comme il le dit fort bien lui-même, qu'il est plutôt d'un certain nombre que d'un certain Parti. Tout le différend entre lui & moi par rapport aux Moines, c'est qu'il pense que presque toutes les branches de la Littérature fleurissoient parmi eux; & moi je conçois, que seulement certaines branches de la Littérature y étoient autant cultivées qu'il le falloit pour ne pas dire qu'elles étoient mortes. Il pense que ce vers où je représente

D'un déluge nouveau les Lettres inondées,

s'entendra naturellement des *Lettres* en général: & moi je m'imagine que, conformément à mon intention, cela ne s'entendra que des *Belles-Lettres*, de la Critique, de la Poësie, &c. qui font l'unique genre de Littérature dont il s'agisse dans mon Ouvrage. Il est vrai que les Moines, vers le tems de Nicolas V., conserverent ce qu'il y avoit de Littérature dans ce tems-là: Mais si ceux qui vinrent après, ne tomberent pas dans la Barbarie la plus profonde, au moins demeurèrent-ils où l'on en étoit, pendant que d'autres s'en relevoient: tellement qu'Erasme même & Reuchlin, avec toutes leurs railleries, eurent bien de la peine à les tirer de-là. Je

230 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
suis infiniment obligé à notre Abbé du zèle
avec lequel il me loue, & de la bonté avec
laquelle il me découvre ce qu'il regarde en
moi comme une erreur. Les témoignages
d'estime qu'il m'a donnez au sujet de mon
Livre, dans un tems où ce même Livre ex-
citoit les clameurs de ses Freres, sont un
exemple de générosité & de candeur que je
reconnoîtrai toujours. Je suis &c.

N^o. 2.

AUTRE LETTRE

A U M E M E :

Datée du 18. de Juin de la même année.

JE vois par votre dernière quel est le
zèle mal-entendu de certaines gens,
qui font leur affaire, diroit-on, de
nous persuader que nous sommes dans l'er-
reur, comme les Médecins s'en font une
de nous persuader que nous sommes mala-
des; uniquement pour faire valoir leur cu-
re, & triompher d'une maladie imaginaire.
[Voici le passage dont il s'agit.

*Some the French Writers, some our own despise ;
The Ancients only, or the Moderns prize.*

*Thus Wit, like Faith, by each Man is apply'd
To one small Sect, and all are damn'd beside.*

Meaning

*Meanly they seek the blessing to confine,
And force that Sun but on one part to shine,
Which not alone the Southern wit sublimes,
But ripens Spirits in cold Northern Climes;
Which from the first &c.*

Les uns, des Anciens admirateurs outrez,
De tout moderne Auteur dédaignent les Ouvrages
Et d'autres, du vieux tems contempteurs declarez,
A notre Siècle seul accordent leurs suffrages:
L'un croit tout le Bon-goût confiné dans Paris,
L'autre pour les François n'a qu'un profond mépris...
Le véritable Goût & la Foi véritable
Par l'erreur des Mortels ont un destin semblable.
L'Esprit, comme la Foi, par chacun d'eux borné,
D'une petite Secte est le droit spécifique:

Et hors de-là, comme hérétique,
Sans forme de procès tout le reste est damné.
Avares des faveurs que le Ciel nous dispense,
Ils voudroient sur un coin de ce vaste Univers,
A qui leur préjugé donne la préférence,
Unir tous les rayons, tous les effets divers,
De ce Soleil dont l'influence
Dans le Nord meurt les Esprits,
Non moins que vers le Sud son active puissance
Les rend sublimes & fleuris.]

La Comparaison où l'on trouve à redire,

282 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
*L'Esprit, comme la Foi, par chacun d'eux borné,
D'une petite Secte est le droit spécifique :*
Et hors de-là, comme hérétique,
Sans forme de procès tout le reste est damné.

Cette Comparaison, dis-je, finit à ce dernier vers, avec un Point bien marqué après le dernier mot : Et les vers qui suivent,

*Avares des faveurs que le Ciel nous dispense,
Ils voudroient &c.,*

se rapportent uniquement à l'*Esprit* : Car si ce *Soleil* dont je parle étoit le *Soleil* de la *Foi*, comment seroit-il possible de dire qu'il *meurit* les *Esprits* dans le Nord, & les *rend sublimes* vers le Sud ? Je crains fort qu'on ne puisse accuser ces Messieurs, d'entendre aussi peu la Grammaire que la Critique. Peut-être veulent-ils bien, par tendresse pour l'Ordre monachal, faire mettre sur leur propre compte les reproches d'ignorance dont ils ont envie de décharger celui des Moines ? Lorsque j'ai dit, *ILS voudroient sur un coin &c.*, cet *ILS*, dans mon intention, étoit certainement relatif à ces Critiques dont je venois de parler, qui n'estiment que certains Ecrivains au préjudice de tous les autres ; & je ne croyois pas que personne pût s'y méprendre. Les termes mêmes de la Comparaison, si on la lit une seconde fois, doivent convaincre mes

Cen.

Censeurs, que le reproche de *damner tout le reste*, n'est point du tout un reproche qui regarde particulièrement notre Eglise, à moins que notre Eglise ne soit, selon eux, *une petite Secte*: Et la précaution que j'ai eüe de mettre *par chacun d'eux*, montre évidemment que c'est ici une réflexion générale contre tous ceux (quels qu'ils puissent être) qui donnent des bornes si étroites à la Miséricorde Divine: ce qui est le défaut des Ministres Reformez & des Presbytériens autant que de qui que ce soit.

Mais après-tout, si pour satisfaire quelqu'un de ceux qui avec une Foi saine ont un entendement foible, vous souhaitez que je change un mot ou deux, j'y consentirai, ne fût-ce que par un simple motif d'humanité. Et pourvû que vous vouliez bien me marquer précisément, quelle est cette petite tache d'encre qui fait l'objet de leur critique, ou en quel petit endroit vous pouvez la discerner; je vous promets que cette pierre d'achoppement (qui n'est après-tout qu'un grain de gravier) sera bien-tôt ôtée de leur chemin. Si ces bonnes gens (élevez peut-être à disputer dans les Ecoles, où ils auront contracté une mauvaise humeur dont on ne se défait jamais) s'échauffent dans la querelle qu'ils me font, jusqu'à en venir aux personalitez; je vous assure, Monsieur, quoi qu'ils puissent faire pour me provoquer, que de mon côté je ne ferai ni ne dirai rien qui ne convienne au véritable caractère

284 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
d'un Catholique. J'aurai toujours devant
les yeux l'exemple d'un grand homme &
d'un grand Saint: je veux dire *Erasme*, qui
au milieu des orages de la Calomnie, garda
constamment tout le calme de l'Innocence,
& la débonnaireté d'un Chrétien de l'Egli-
se primitive. Je leur conseillerois cependant
de me passer ce que j'ai dit de lui [dans
mon Essai:] car autrement je pourrois bien
faire pour sa réputation, ce que je ne ferai
point pour la mienne; & venger cette gran-
de Lumiere de notre Eglise, soit de la ma-
lice de son Siècle, soit de l'Ignorance du
nôtre, dans une Langue qui me fera enten-
dre plus au loin que celle dont je me suis
servi dans la Bagatelle que j'ai composée
sur la Critique. Je voudrois que ces Mes-
sieurs se contentassent de me critiquer moi,
parce que, soit qu'ils ayent raison ou non,
tant qu'il ne s'agira que de moi, je sçaurai
me soumettre; car je respecte trop le repos
du Genre-humain, pour le troubler par une
contestation sur des choses aussi peu im-
portantes que mon autorité ou la solidité
de mes jugemens. Un peu d'humilité dans
un Poëte ne sçauroit lui faire de tort; &
un peu de charité dans un Prêtre, ne lui
en feroit certainement aucun. St. Augustin
l'a si bien dit: *Ubi Charitas ibi humilitas;*
ubi humilitas ibi Pax. Je suis &c.

N^o. 3.

T R O I S I E M E L E T T R E

A U M E M E :

Datée du 19. de Juillet de la même année.

PAr les divers avis que vous m'avez si obligeamment donnez, de tous les rapports & de toutes les médisances que répandent sur mon sujet nos *pieux Ostrogots**, vous paroissez si bien vous intéresser sérieusement à ma réputation, qu'il m'a pris une forte envie de vous dire, comme à un bon Ami, tout ce que je pense touchant cette affaire, & de vous en exposer clairement le véritable état.

J'ai toujours cru que le plus grand service qu'on pût rendre à notre Religion, étoit de déclarer ouvertement, que nous haïssons & méprisons tous ces petits artifices, toutes ces *fraudes pieuses*, dont elle a si peu de besoin, & qui l'ont si fort décriée parmi ses Adversaires.

Le

* En Anglois, *holy Vandals*: Expression que Mr. Pope avoit déjà employée dans son Essai sur la Critique, en parlant des Moines.

Le plus grand épouvantail pour eux, c'est cette décision trop peremptoire & trop peu charitable, qu'il est absolument impossible d'être sauvé si l'on n'est des nôtres, excepté seulement le cas d'une *ignorance invincible*, laquelle encore certaines gens définissent d'une manière qui emporte de si grandes restrictions & tant d'exclusions, qu'il semble que ce mot aît moins été imaginé pour limiter réellement l'idée d'une damnation presqu'universelle, que pour avoir un moyen tel - quel de nous tirer d'affaire, quand on jugera que nous disposons trop indiscretement de ces foudres du Seigneur, que les mains de Ecclésiastiques font voler çà & là si libéralement sur la majeure partie du Genre-humain. Car après avoir réduit les vrais Fidèles de notre Eglise à un très-petit nombre, il faut encore subdiviser. Le Janseniste est damné par le Jésuite, le Jésuite par le Janseniste, le Scotiste par le Thomiste, & ainsi de suite.

Il peut y avoir des erreurs, j'en conviens : Mais je ne sçaurois les croire assez importantes pour devoir anéantir cet amour du Genre-humain, qui est essentiellement le grand lien par lequel Dieu veut que nous soyons unis les uns avec les autres. Ainsi je vous avouerai, que j'étois bien aise de saisir la première occasion qui se présenteroit d'exprimer mon éloignement pour une opinion aussi choquante que celle qu'on a coûtume de reprocher à ceux de la Religion que je
pro-

professe : Et j'espérois qu'une légère insinuation, amenée sans effort par une Comparaison occasionnelle, loin de scandaliser, ne feroit au contraire que du bien, dans une Nation & dans un tems où nous sommes le Parti le moins nombreux, le plus sujet par conséquent à être représenté sous de fausses couleurs, & par cela même le plus intéressé à se justifier.

C'est pour cette raison encore que j'ai faisi l'occasion de parler de la Superstition qui regna quelques siècles après la subversion de l'Empire Romain : Vérité trop manifeste pour être niée, & dont l'aveu ne réjaillit en aucune manière sur les Catholiques modernes qui sont dégagés de cette Superstition. Notre silence sur de pareils articles peut faire croire à nos Adversaires avec quelque raison, que nous admettons encore ces bigoteries & que nous y persistons : Il est de fait cependant que tous les gens de bien & de bon sens les méprisent, quoiqu'on leur persuade de ne les pas attaquer par leurs discours, & cela je ne sçai pourquoi ; puisqu'aujourd'hui, à prendre même la plus mauvaise partie de notre Clergé, on ne sçauroit plus dire avec le moindre fondement (comme peut-être on l'auroit dit autrefois) qu'il est de l'intérêt des Prêtres d'étouffer certaines choses dans le silence. Car comme les Sectes opposées gagnent à présent le dessus, il n'est plus tems d'empêcher qu'on ne dise du mal de notre Eglise :

288 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Notre affaire désormais doit être d'empêcher qu'on ne nous croye les Défenseurs des choses qu'on nous reproche: Et c'est ce qu'il n'est pas bien facile de faire d'un air sérieux. Ou il nous faut rire avec les Rieurs de ce qui mérite leurs railleries, ou consentir de bonne grace à être raillez avec ceux qui méritent de l'être *.

Quant au détail [du procès qu'on me fait]: vous aurez observé sans doute, que d'abord, tout ce qu'on objectoit contre la Comparaison de l'Esprit & de la Foi, regardoit uniquement le pronom ILS. Cette difficulté levée par les regles même de la simple Grammaire, ensorte que touchant cet ILS il n'y avoit plus le mot à dire, c'est la Comparaison elle-même qui effuye la contradiction: Ou si elle ne la souffre pas bien (car vous sçavez que la Raïson & le Sens-commun sont un peu opiniâtres & ne cedent pas toujours au premier venu) il faudra, qu'au défaut de cette Comparaison, le trait sur la Superstition devienne un Crime; comme si la Religion & elle étoient Sœurs!

** As the opposite Sects are now prevailing, 'tis too late to hinder our Church from being slander'd; 'tis our business to vindicate ourselves from being thought abettors of what they charge us with. This can't so well be brought about with serious faces; we must laugh with them at what deserves it, or be content to be laugh'd at with such as deserve it.*

Sœurs! ou que ce fût médire de la famille de Jesus-Christ, que de dire un mot aux dépens d'un Enfant bâtard du Diable *! Après cela vient un nouveau crime encore, qu'on découvre dans un endroit qui d'abord avoit paru innocent: ce sont les deux vers au sujet des *Schismatiques*. Un homme ordinaire s'imagineroit bonnement que l'Auteur les blâme en termes assez clairs, d'avoir abandonné la véritable Foi, parce qu'ils méprisoient l'Esprit [un peu simple] de quelques-uns de ceux qui la professoient. Mais ceux-ci sont appellez *des Sots*: & d'autant que j'ai dit que les Schismatiques regardent quelques-uns de ces Fidèles comme des Sots, il sera décidé par les charitables Interprètes de mes pensées, que je regarde tous les Fidèles comme des Sots. Je parlois l'autre jour de ces objections avec Mr. **. Il m'assura que je n'avois rien dit qui dût être defavoué par un Catholique: Et j'ai par devers moi des raisons d'être per-

* *When that was beyond contradiction removed..... then the objection was against the Simile itself; or if that Simile will not be objected to (sense and common reason being indeed a little stubborn, and not apt to give way to every body) next the mention of Superstition must become a crime; as if Religion and she were Sisters, or that it were scandal upon the family of Christ, tho say a word against the Devil's bastard.*

persuadé que le défaut de Mr. ** (s'il en a quelqu'un) n'est pas au moins de manquer de zèle. Il m'a mis dans l'Esprit une pensée, à laquelle j'avoue que je ne sçaurois refuser mon approbation: C'est que lorsqu'un certain ordre de gens sont piquez de quelque vérité qu'ils croient à leur désavantage, leur méthode pour se venger du Diseur de vérité est d'attaquer sa réputation par un détour, sans paroître s'arrêter au véritable endroit par où ils ont reçu l'égratignure *: Or ce qui fâche tout de bon, selon lui, ceux dont il s'agit dans cette affaire, c'est de voir qu'Erasmus, qui a été opprimé & persécuté par les gens de leur Clique, & qui pendant une longue révolution d'années a été en proye à la Calomnie, soit vengé après cela par un homme de leur propre Religion, à qui il prend envie de prononcer ce que la Vérité & l'Honneur lui dictent en faveur des Morts, que personne certainement ne flatte & auxquels peu de gens rendent justice. Vous en connoissez qui se font fâchez tout de même de ce que [vers la fin de mon Essai] je fais une mention honorable de [feu] Monsieur *Walsh*: qui
n'ayant

** When a set of people are piqu'd at any truth which they think to their own disadvantage, their method of revenge on the truth-speaker is to attack his reputation a by-way, and not openly to object to the place they are really gall'd by.*

n'ayant jamais refusé à aucun homme de mérite , dans quelque parti qu'il le rencontrât, les louanges qui lui étoient dûs, avoit acquis bien justement, ce me semble, le droit d'être loué à son tour par tous les autres, quelle que fût entre lui & eux la différence des intérêts ou des sentimens. Puissé-je toujours être coupable d'un pareil libertinage, & ne jamais perdre cette espece de principes latitudinaires, qui nous inspire la noble hardiesse de parler avantageusement de ceux que l'Envie opprime jusqu'après la mort! Comme je voudrois toujours parler avantageusement de mes Amis lorsqu'ils sont absens, & par cela même qu'ils sont absens, à plus forte raison le voudrois-je lorsque la mort les rend absens pour toujours: & je le fais d'autant plus volontiers alors, que je n'en ai point de reconnoissance à attendre *.

Vous voyez, Monsieur, que je persiste en bonne conscience dans ce que j'ai écrit:
Mais

** May I be ever guilty of this sort of liberty and latitude of principle! which gives us the hardiness of speaking well of those whom envy oppresses ev'n after death. As I would always speak well of my living friends when they are absent, nay because they are absent, so would I much more of the dead in that eternal absence; and the rather because I expect no thanks for it.*

292 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Mais en bonne amitié je defavouerais & changerai tout ce qu'il vous plaira, en cas que mon Livre parvienne à une seconde Edition: ce qui pourroit bien, néanmoins, ne pas arriver si-tôt: car l'Imprimeur m'a dit, qu'il en avoit tiré mille exemplaires, & je m'imagine qu'il s'en vendra difficilement un plus grand nombre d'un Ouvrage de cette nature, à peine intelligible pour une soixantième partie des Lecteurs, même qui ont eu de l'éducation. Quoi qu'il en soit, vous me trouverez *vrai Troyen* & dans ma Religion & dans mon amitié: car je veux persévérer dans l'une & dans l'autre jusqu'à la fin. Je suis &c.

N^o. 4.

LETTRE DE MR. POPE

au Comte HAMILTON

[Auteur des *Mémoires du Comte de Grammont*, & de divers autres Ouvrages François, tant en Vers qu'en Prose] *au sujet d'une Traduction qu'il avoit faite en vers François de l'Essai sur la Critique:*
[Remarquez que cette Lettre fut écrite lors de la Paix d'Utrecht.]

En

En date du 10. d'Octobre 1713.

SI je pouvois vous exprimer, ou bien (pour me servir d'un mot que je vous prie de me passer) si je pouvois vous *traduire* les sentimens de mon cœur, aussi bien que vous traduisez les pensées de mon Esprit dans votre belle Traduction de mon Essai; vous reconnoîtriez dans cette Lettre non seulement le meilleur Ecrivain du Monde, mais ce que j'ambitionne davantage, l'homme du monde qui est le plus votre Serviteur. C'est un bonheur bien rare que celui de recevoir de grands honneurs, & de faire en même tems de grands progrès vers la perfection: C'est-là cependant ce que je vous dois, puisqu'à mesure que vous interprétez aux autres mes pensées, vous m'apprenez à moi-même à mieux entendre mon propre ouvrage, si toutefois je puis appeller mien, ce qui vous appartient plus qu'à moi: Car vos vers ne sont pas plus une Traduction des miens, que les vers de Virgile une Traduction de ceux d'Homère. Les vôtres, comme ceux de Virgile, sont à la fois une imitation fidelle & un Commentaire magnifique de leur Original.

En m'habillant à la Françoisse, non seulement vous m'avez orné, mais vous avez

encore corrigé les défauts de ma taille: Et si ma figure à présent est de mise, je ne dois pas oublier que vous m'avez naturalisé François, & que la France est fameuse pour faire de toutes sortes de gens des Cavaliers accomplis. Graces à vos soins, me voilà beaucoup meilleur à mon retour qu'à mon départ: la plus grande partie des jeunes Voyageurs n'en diroient pas autant.

Je souhaiterois qu'au prochain Parlement on fit un Traité de Commerce pour les Traductions: nous y gagnerions assurément, & nous nous dédommagerions ainsi de tout ce que nous avons perdu par la guerre. Nous pourrions même exiger la démolition des ouvrages de Boileau. Tant que la France possèdera pour équivalent ceux d'un Ecrivain tel que vous, elle n'aura pas sujet de se plaindre.

Je vous assure qu'à tout prendre, quand je considère en quels termes me voilà avec nos Voisins, je me sens aussi fier que le *devroient* être nos Ministres: j'ai même dessein, comme eux, de publier au plutôt les avantages qui m'en reviennent; car je ne sçaurois résister à la tentation de faire imprimer ici votre excellente Traduction: Et si vous voulez bien pousser la complaisance jusqu'à permettre qu'elle paroisse sous votre nom, vous m'accorderez la seule chose par où vous puissiez enchérir sur l'honneur que vous m'avez déjà fait. Je suis &c.

NB.

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 295

NB. que le dessein d'imprimer la Traduction
du Comte Hamilton n'a jamais été exécuté.

N^o. 5.

LETTRE DE M^R. POPE

A M^R. ADDISON:

En date du 10. Octobre 1714.

[Quoique le commencement & la fin de cette
Lettre ne regardent pas l'Essai sur la Critique,
on ne doute pas que le Lecteur ne soit bien aise
de la trouver ici toute entiere.]

J'Apprens par un Ami, qui ne manque
aucune occasion de me faire plaisir,
que vous avez bien voulu, il y a quel-
que tems, parler de moi d'une manière
que je ne sçaurois mériter par aucun endroit
que par le véritable respect que j'ai pour
vous. Puis-je me flater que certaines gens
mal-intentionnez qui vouloient nous brouil-
ler, ayent bien manqué leur coup? Il n'a-
partient ni à moi ni à mes Ennemis de
vous apprendre si je suis votre Ami ou
non: Mais si vous voulez en juger par des
probabilitez, dites-moi, je vous prie, quel
Poëte de votre connoissance peut se vanter
d'être votre Ami avec autant de désintéresse-
ment

ment que moi ? On ne devoit jamais douter, ce me semble, qu'une amitié ne fût réelle qui ne demande aucun service réel. Je n'attens des Whigs que ce que j'ai obtenu des Toris : c'est-à-dire, des manières honnêtes ; n'ayant au reste, ni assez de fierté pour méconnoître un bon office, ni assez d'humilité pour ne pas mépriser hardiment & cordialement quiconque me fait une injustice.

Je ne veux point me faire un mérite du soin que j'ai pris de conserver pour vous tous les égards imaginables : Car, franchement, tout le monde est si bien d'accord à parler de vous en termes avantageux, que je serois obligé de faire comme les autres, quand même je ne me soucierois pas de vous.

Quant à ce que vous avez dit de moi, je ne croirai jamais que l'Auteur de *Caton* puisse dire une chose & en penser une autre. Et pour vous faire voir que je compte sur votre sincérité, je vous demanderai une grâce : c'est que vous ayiez la bonté d'examiner les deux premiers Livres de ma Traduction d'Homère, qui sont actuellement entre les mains de Mylord Halifax. Je sens combien la réputation d'un Ouvrage poétique doit dépendre de votre témoignage : Ainsi vous pouvez présumer combien je fais de fonds sur votre bonne volonté, lorsqu'en vous fournissant cette occasion de dire du mal de moi avec justice, je m'attens ce-
pen-

pendant que vous me direz à moi vos réflexions les plus vraies, au même tems que vous direz à d'autres celles qui me seront plus favorables.

J'ai une autre grace encore à vous demander, & qu'il faut que je vous demande avec quelque instance. Mon Libraire r'imprime l'*Essai sur la Critique*. Vous avez fait trop d'honneur à cet Ouvrage dans votre Spectateur: N^o. 253. L'endroit où vous dites que j'y ai mis quelques traits de malignité, est de tout ce que vous avez écrit, la seule période que je souhaiterois que vous eussiez supprimée. Mais je ne veux pourtant pas vous prier de le faire, que je n'aye mérité cette grace en supprimant moi-même ce qui peut avoir donné lieu à votre censure. Marquez-moi, je vous supplie, quels sont ces traits que vous avez en vûë; & je vous promets qu'ils seront traités sans merci.

Puisque nous en sommes à nous donner des preuves de sincérité (ce que je suis bien sûr que nous regardons l'un & l'autre comme une chose qui doit tourner à notre avantage commun,) vous me permettrez de vous indiquer un autre endroit de la même feuille du Spectateur, où je voudrois que vous fîssiez quelque changement. C'est l'endroit où vous parlez d'une observation sur les vers d'Homère touchant le Rocher de Syphis, comme si elle n'avoit été faite auparavant par aucun Critique. J'ai trouvé

298 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 la même observation dans Denys d'Halicar-
 nasse περί Συμθέσεως Ονείματων, qui traite de
 ces vers d'Homere fort au long. Je suis
 persuadé que vous sentirez la nécessité
 d'adoucir vos expressions dès-que vous
 aurez vû le passage auquel je vous ren-
 voye, & que vous aviez lu sans doute,
 quoique vous ne vous en foyez pas ressou-
 venu. Je suis &c.

A R T I C L E I I I .

The Tryal of JOHN PETER ZENGER
 of New-York, Printer, who was late-
 ly try'd and acquitted for printing
 and publishing a LIBEL against the
 Government; with the Pleadings and
 Arguments on both sides. C'est-à-dire :
*Le Procès de Jean-Pierre Zenger, Im-
 primeur à la Nouvelle-York, qui a été
 depuis peu jugé pour avoir imprimé &
 publié un Libelle contre le Gouvernement,
 dont il a été absous ; avec les Plaidoyers
 & les Raisons alleguées pour & contre.*
 Ita cuique eveniat, ut de Republicâ
 meruit. A Londres, chez J. Wilford,
 derriere St. Paul 1738., in 4. Coll. 64.
menu caractère.

LE principal sujet de cette Pièce c'est la
Liberté de la Presse; sujet dont nous avons
 droit

droit de prendre connoissance en qualité d'Historiens de la République des Lettres : Mais comme la matière est un peu délicate, sur-tout de la manière dont elle est traitée ici, nous nous contenterons de rapporter fidèlement les faits & les raisonnemens contenus dans cette Pièce, sans nous rendre garans de rien.

Afin de mettre nos Lecteurs mieux au fait du Procès en question, nous croyons devoir commencer par expliquer en peu de mots les manières de proceder en matières criminelles, qui sont usitées en ce pais, & dans les Colonies de l'Amérique qui en dépendent. Nous sommes d'autant plus en état de le faire avec exactitude, que nous avons eu soin de consulter là-dessus un très-habile Jurisconsulte.

La Méthode la plus ordinaire de proceder, est par le moyen des *Grands-Jurez* *, qui sont vingt & quatre personnes aisées, Gentilshommes ou bons Bourgeois, choisis impartialement parmi tous les habitans d'une Comté. Leur charge est, entre autres choses, d'examiner tous ensemble † les accusations portées par écrit contre quelqu'un en matière criminelle. S'ils trouvent
qu'il

* En Anglois *the Grand Jury*.

† Quoiq'on en appelle 24, il suffit qu'il y en ait plus de 12, pour pouvoir proceder; mais il n'y en a jamais plus de 24.

300 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
qu'il y ait des raisons suffisantes pour inten-
ter un procès, ils admettent l'Accusation, &
écrivent au dos *Billa vera*. Le Procès est
porté ensuite devant la Cour de Justice, &
jugé par douze autres Jurez, qu'on appelle
a petty Jury.

Il faut remarquer que les Grands-Jurez
n'examinent jamais que les fondemens de
l'accusation, & non pas ce que le prévenu
peut avoir à dire pour sa justification; sou-
vent même il n'a aucune connoissance de
l'accusation portée contre lui: de-là vient
qu'un accusé est quelquefois absous par le
petty Jury, quoique les Grands-Jurez euf-
sent trouvé l'accusation assez bien fondée
pour intenter le procès. Un procès ainsi in-
tenté s'appelle *a Tryal upon Indictment*. Si
les Grands-Jurez ne trouvent pas que l'ac-
cusation soit suffisamment fondée, ils met-
tent au dos *Ignoramus*, & par-là l'accusation
est rejetée, & le prévenu mis hors de Cour
& de procès.

Ajoutons que les Grands-Jurez ont droit
de porter d'eux-mêmes des plaintes & des
accusations contre ceux qui violent les Loix
en matière civile ou criminelle, lors même
que personne ne se porte accusateur contre
eux. Les plaintes en accusations portées
ainsi par les Grands-Jurez s'appellent *a Pré-
sentment*: Et les procès faits en conséquen-
ce de ces plaintes, sont à-peu-près de la mê-
me nature que ceux dont nous venons de
parler.

Il y a une autre méthode d'intenter un procès criminel à quelqu'un. C'est lorsque le Procureur-général se porte pour accusateur contre lui en son propre nom, pour le Roi *. C'est - ce qu'on appelle, *a Tryal upon Information*. Quoique suivant cette dernière manière de procéder, le prévenu soit aussi jugé par douze Jurez, cependant il est privé d'un privilège considérable, dont il jouit quand il est jugé *upon Indictment*. Si l'accusation admise par les Grands-Jurez se trouve malicieuse & une pure véxation, la Cour, si elle le juge à propos, & à la Requête du prévenu, lui accorde une copie de l'accusation, & il peut poursuivre sa partie dans une Cour civile pour dedommagement; ce qui est un moyen de prévenir bien des accusations injustes, & des procès onereux: Mais quand le procès est *upon Information*, à la poursuite du Procureur-général, le prévenu, s'il est absous, ne peut point exiger de dedommagement, malgré les fraix qu'il lui en a coûté, & les maux qu'il peut avoir souffert en prison.

Nous espérons que nos Lecteurs ne feront pas fâchez de trouver ici ce petit détail: Venons à l'affaire du Sieur Zenger.

Au mois de Novembre 1733. il commença de publier une Gazette, intitulée *The New-York weekly Journal, containing the freshest Advices foreign and domestick*. C'est-à-dire:

„ Jour-

* I for the King.

„ Journal de la Nouvelle - York , publié tou-
 „ tes les Semaines , contenant les Nouvel-
 „ les les plus fraîches tant de ce païs - là
 „ même , que des Païs étrangers „. Il s'a-
 vifa d'inferer dans ce *Journal* diverses plain-
 tes contre le Gouverneur * & contre plu-
 sieurs de ceux qui étoient employez sous
 lui dans les Affaires. C'est pourquoi le
 Chef de Justice se crut obligé de représen-
 ter aux Grands - Jurez , les dangereuses con-
 séquences qu'on avoit à craindre des *Libel-
 les diffamatoires*, sur-tout lorsqu'ils attaquoi-
 ent ceux qui sont au timon de l'Etat. Il ne
 paroît pas que le Chef de Justice ait parlé
 directement des Journaux de Zenger : mais
 il est assez clair que ce sont ces pièces-là qu'il
 avoit principalement en vûë , & que son des-
 sein étoit , d'engager les Grands - Jurez à in-
 tenter accusation contre cet Imprimeur :
 ils ne jugerent pourtant pas à propos de
 prendre aucune connoissance de lui ; & com-
 me l'*Assemblée générale* † de la Nouvelle - York
 tenoit alors ses séances , le Conseil lui en-
 voya un *Message* le 17. d'Octobre 1734., re-
 présentant à cette Assemblée , que les Mem-
 bres du Conseil avoient vû „ divers Jour-
 „ naux de Zenger , & plusieurs autres Pié-
 „ ces injurieuses & diffamatoires , qui ten-
 „ doient à aliéner les cœurs des peuples ,
 „ à

* Mr. Guillaume Cosby.

† C'est proprement le Parlement de la Nouvelle-
 York.

„ à exciter des troubles & des fédérations, &
 „ à inspirer aux sujets du mépris pour le
 „ Gouvernement de Sa Majesté. Confide-
 „ rant donc les pernicieuses conséquences
 „ que de pareils excès pourroient produire,
 „ à moins qu'on ne les arrête au plutôt d'u-
 „ ne manière efficace, le Conseil a cru, que
 „ le moyen le plus sûr d'y remédier, c'est
 „ d'ordonner une Conférence entre un *Comi-
 „ té* * du Conseil, & un *Comité* de l'Assem-
 „ blée générale. „

La Conférence se tint en effet le même
 jour, & on y lut une Requête du Conseil,
 qui demandoit : „ Que divers Journaux de
 „ Zenger fussent brûlez par la main du
 „ Bourreau, comme contenant des choses
 „ injurieuses au Gouvernement de Sa Ma-
 „ jesté, à la Cour Souveraine de la Pro-
 „ vince, & à des Personnes distinguées,
 „ élevées aux Charges les plus éminentes,
 „ & tendant à causer des tumultes & des
 „ fédérations parmi le peuple.

„ Que l'Assemblée générale voulût con-
 „ courir avec le Conseil, pour prier le Gou-
 „ verneur de publier une *Proclamation*, avec
 „ promesse de récompenser quiconque dé-
 „ couvrirait les Auteurs de ces Libelles
 „ féditieux.

„ Que l'Assemblée voulût aussi concourir
 „ avec le Conseil pour obtenir un ordre de
 „ faire

* C'est-à-dire un certain nombre de Membres
 choisis de tout le Corps.

304 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
,, faire le procès à l'Imprimeur de ces Li-
,, belles. ,,

L'Assemblée générale ayant examiné cette Requête du Comité du Conseil, & tous les papiers qui y étoient annexez, ordonna, après avoir agité l'affaire pendant quelque tems, *que tous ces Papiers & la Requête demeureroient sur la Table* : C'étoit une manière honnête de rejeter la Requête.

Le Conseil, voyant que l'Assemblée générale ne vouloit point se mêler de cette affaire, ordonna que les Journaux de Zenger fussent brûlez par la main du Bourreau, & que le Maire & les autres Magistrats de la Nouvelle-York assistassent à l'exécution. Cet ordre leur ayant été envoyé le 6. Novembre à leur Assemblée de quartier, le Sherif de la Nouvelle-York requit qu'on s'y conformât : Sur quoi un des *Aldermans*, ou Echevins, donna sa *Protestation* par écrit, qui fut luë & approuvée par tous les Aldermans, soit expressément soit tacitement ; elle contenoit les raisons pour lesquelles ils ne se croyoient pas obligez d'obéir. ,, Cet-
,, te Cour est d'opinion, disent-ils, qu'el-
,, le ne doit être commandée que par un
,, *Mandement* * *du Roi par écrit*, conforme
,, aux Loix (auquel cas même, si elle ne
,, croit pas qu'il soit à propos d'y obéir, el-
,, le a droit d'alleguer les raisons de son re-
,, fus) ou par des Ordres autorisez par quel-
,, que

* The King's Mandatory Writ.

„ que Loi connue : Et comme elle croit
 „ que l'Ordre qui lui est apporté n'est point
 „ un *Mandement* du Roi, & qu'elle ne connoît
 „ aucune Loi qui puisse autoriser cet Or-
 „ dre, elle ne se croit point obligée d'o-
 „ béir. Elle se persuade qu'une pareille
 „ obéissance ouvreroit la porte à toute for-
 „ te de commandemens arbitraires, & cet-
 „ te porte une fois ouverte, on ne sçauroit
 „ dire quelles en pourroient être les dan-
 „ gereuses consequences. C'est pourquoi
 „ cette Cour estime qu'il est de son devoir
 „ (pour le maintien des Droits de cette
 „ Corporation, pour assurer, autant qu'il
 „ est en son pouvoir, LA LIBERTE' DE
 „ LA PRESSE, & la Liberté du Peuple
 „ de cette Province, puisqu'une Assemblée
 „ générale & les Grands-Jurez ont refu-
 „ sé de prendre connoissance de ces Jour-
 „ naux, quoique le Conseil se soit adres-
 „ sé à eux) la Cour (dis-je) estime, qu'il
 „ est de son devoir de *protester* contre cet
 „ Ordre, & de *défendre à tous les Membres*
 „ *de cette Corporation d'y obéir*, jusques à ce
 „ qu'on ait fait voir à cette Cour, que cet
 „ Ordre est autorisé par quelque Loi con-
 „ nue, ce que nous ignorons, ce que mê-
 „ me nous ne croyons pas. „

Après la lecture de cette Protestation on
 pria Mr. François Harrison, Assistent du Mai-
 re * & Membre du Conseil, de montrer par
 quelle

* Recorder of the Corporation.

306 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
quelle Loi ou en consequence de quelle au-
torité cet Ordre avoit été dressé. Il en-
treprit de le justifier , & cita pour cet effet
le cas du Docteur Sacheverel , dans lequel
la Chambre Haute avoit ordonné , que le
Sermon de ce Docteur fût brûlé par la main
du Bourreau , & que le Maire & les Eche-
vins de Londres assistassent à l'exécution.
Un des Echevins de la Nouvelle-York ré-
pondit à cela , que les cas ne lui paroif-
soient point du tout semblables ; parce que
le Docteur Sacheverel avoit été accusé , &
que plaintes avoient été portées contre son
Sermon par la Chambre des Communes
d'Angleterre , qui est le Corps des Grands-
Jurez de la Nation , & qui représente tout
le peuple. Cette Accusation fut poursuivie
devant la Chambre des Seigneurs , qui est
la grande Cour de Justice , & qui de tems
immémorial a droit de connoître des Affai-
res de cette nature. Sacheverel eut - là une
audience favorable , avec pleine liberté de
défendre lui & son Sermon ; & ce ne fut
qu'après qu'il eut été écouté , que son Ser-
mon fut condamné suivant les regles de la
Justice & de l'Equité , & selon les Loix.
Cet Echevin ajouta , qu'il avoit lu le Pro-
ces de Sacheverel , & qu'il se souvenoit très-
bien , qu'il n'y eut que le Maire & les
Sherifs de Londres & de Middlesex qui eu-
rent ordre d'être présens lorsqu'on brû-
leroit le Sermon , mais qu'il n'étoit pas fait
mention des Echevins : que l'Ordre n'étoit
adressé

„ adressé qu'aux Sherifs , & non pas au
 „ Maire , qui même n'assista pas à l'exécu-
 „ tion *. Si Mr. Harrison peut prouver ,
 ajouta cet Echevin , que le Gouverneur &
 le Conseil de cette Province ont la même
 autorité que la Chambre des Seigneurs , &
 que les papiers en question ont été exa-
 minez & condamnez de la même manière
 que le Sermon du Dr. Sacheverel , alors on
 conviendra que le cas de ce Docteur peut
 servir de règle dans celui-ci : mais à moins
 qu'on ne prouve cela , ce cas même fait
 voir au contraire , qu'on ne doit condamner
 aucun écrit , avant que le procès ait été
 poursuivi & jugé selon les Loix. Le Maire
 & les Echevins persistant dans leur opinion ,
 les journaux de Zenger furent brûlez , sans
 qu'ils assistassent à l'exécution.

Zenger lui-même fut emprisonné quelques
 jours après † , par ordre du Conseil ; & com-
 me les Grands-Jurez ne portèrent point d'ac-
 cusation contre lui , on lui fit son Procès
 sur l'*Information* & à la poursuite du Pro-
 cureur-général. Ce fut le 15. d'Avril 1735.
 que

* Il feignit d'être malade : mais comme le Ser-
 mon avoit été prononcé devant lui , qu'il l'avoit
 approuvé , & qu'il en avoit ordonné l'impression ,
 on conçoit aisément pourquoi il ne voulut pas être
 présent lorsque ce Sermon fut brûlé par la main
 du Bourreau.

† Le 17. Novembre 1734.

308 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
que l'on commença à plaider cette Cause
devant Mrs. Jaques de Lancey, Chef de Jus-
tice, & Frédéric Philippe, second Juge.

Avant que d'en venir au fond de l'Affaire, les deux Avocats de l'Accusé, Mrs. Jaques Alexandre & Guillaume Smith, proposerent quatre moyens de recusation contre les deux Juges. I. Que l'Autorité de Juges du Banc du Roi ne leur étoit donnée dans leurs Lettres Patentes que *durant le bon plaisir de Sa Majesté*, au lieu que, suivant un Acte de Parlement, ils devoient être établis *pour autant de tems qu'ils se conduiroient bien*,* (*during good behaviour*) de sorte qu'on ne puisse les déposer sans leur faire leur procès, & pour crime seulement.

II. Que les mêmes Lettres Patentes leur donnoient pouvoir & autorité d'agir aussi comme Juges de la Cour *des Plaidoyers Communs*, (*Justices of the Court of Common-Pleas*) ce qu'aucun Juge du Banc du Roi ne peut faire.

III. Que la forme de leurs Lettres Patentes ou *Commissions* n'étoit point fondée ni autorisée par la Loi commune, ni par aucun Acte du Parlement d'Angleterre, ni par aucune Loi de l'Assemblée la Nouvelle-York.

IV. Que leurs Lettres Patentes étoient données sous le Sceau de la Colonie, par son Excellence Mr. Guillaume Cosby, Gouverneur,

* *Quamdiu se bene gesserint.*

verneur , & qu'il ne paroiffoit pas qu'elles euflent été données de l'avis & avec le confentement du Conseil de Sa Majefté dans cette Colonie, quoique Son Excellence ne puiſſe point donner de pareilles Commiſſions ſans l'avis & le confentement du Conseil.

Ces moyens de recufation donnerent lieu à deux Questions. 1. Un ſujet a-t-il droit de propoſer des moyens de recufation contre les Juges, lorsqu'il croit que leur Commiſſion eſt contraire aux Loix? 2. Les moyens propoſez ſont-ils juſtes & valables? Le Chef de juſtice ne voulut ni admettre ces moyens, ni ſouffrir qu'on plaidât ſur ce ſujet. „ Car, dit-il aux Avocats, vous croyez „ vous être attiré de grands applaudifſe- „ mens , & avoir gagné la faveur du peu- „ ple , en vous oppoſant à la Jurifdiction de „ cette Cour . . . mais vous avez porté les „ choſes à un point , qu'il faut, ou *que nous „ abandonnions notre Siège, ou que vous quittiez „ le Barreau.* „ En effet les deux Avocats, Mrs. Jaques Alexandre & Guillaume Smith, furent ſur le champ exclus du Barreau, & même privez de la liberté d'agir comme *Avocats conſultans* *.

La Cour donna un autre Avocat au Pré-
venu:

* Nous avons ouï dire qu'ils ont été rétablis depuis la mort de Mr. le Gouverneur Cosby, qui mourut quelque tems après la déciſion de ce Procès.

310 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
venu: Ce fut Mr. Chambers, qui répondit
au nom de Zenger à l'Information portée
contre lui, *not guilty* * , qu'il n'étoit pas
coupable; mais par prudence il ne jugea pas
à propos de renouveler les moyens de re-
cusation que les deux autres Avocats avoient
propofez. Le Procès fut remis au 24. d'Août
pour être jugé définitivement; car tout ce
qui s'étoit passé jufqu'alors, n'étoit que des
efpeces de préliminaires.

Les Amis du Sieur Zenger firent venir de
Philadelphie, Capitale de la Pensilvanie, un
fa-

* On répond toujours à une *Information* ou
Accufation criminelle, *guilty*, ou *not guilty*; *cou-*
pable, ou *non coupable*. Ceux qui refusent de fai-
re l'une ou l'autre de ces réponses, font condam-
nez à ce qu'on appelle en terme de Loi *Peine for-*
te & dure. Voici en quoi confifte cette *Peine*. Le
Prévenu est couché sur le dos le long d'un ruiſseau
d'immondices, on ne lui donne d'autre nourriture
que du pain d'orge fort dur, & l'eau fale à laquel-
le il peut atteindre. On lui met en même tems un
poids très-pesant sur l'estomac: on augmente ce
poids de tems en tems, jufques à ce que le Préve-
nu ait dit qu'il est *coupable* ou *non coupable*, ce
qu'on appelle *to plead*, ou jufques à ce que la vio-
lence de la douleur l'ait fait mourir. C'est-là la
feule efpece de *Question* qui soit en Angleterre.
Lorsqu'un homme est condamné à mort & exécuté,
tès biens sont confisquez: mais lorsqu'il meurt de
la manière qu'on vient de dire, la Confiscation
n'a pas lieu, parce qu'il n'a été ni jugé ni con-
damné.

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 311
fameux Avocat , nommé Mr. André Hamilton, qui plaida sa cause avec beaucoup d'esprit, de sçavoir & de force , & avec une grande éloquence, comme on le verra dans la suite de cet Extrait.

Le Procureur-général ouvrit le Procès par la lecture de son *Information* ou *Accusation*, laquelle contient quelques passages extraits des Journaux publiez par Zenger, & entremêlez de quelques Remarques du Procureur-général, destinées à faire voir que ces Journaux sont des *Libelles faux, malicieux, séditions & diffamatoires*. Nous rapporterons ici ces passages; & pour ne pas interrompre le fil du Discours, nous mettrons au bas de la page les Remarques du Procureur-général, quoique dans son *Accusation* elles soient inférées entre deux crochets, aux endroits où nous avons mis des renvois.

„ Le Peuple de cette Ville & de cette
„ Province * croit que, vû l'état où les
„ choses en sont maintenant, leur liberté
„ & leurs biens sont précaires, & il y a apparence qu'eux & leur posterité seront
„ pour jamais réduits en esclavage, à moins
„ qu'on ne reforme diverses choses qui se
„ sont passées: Ce qui les fait juger ainsi,
„ c'est la conduite † qu'on a tenue en plusieurs occasions.

„ Un

* Entendant par-là le peuple de la Ville & de la Province de la Nouvelle-York.

† Il veut parler de la conduite de son Excellence

„ Un de nos Voifins * étant en compa-
 „ gnie , & remarquant que les Etrangers †
 „ faisoient des plaintes continuelles , tâcha
 „ de leur perfuader de fe retirer à Jerfey ;
 „ à quoi on répondit , que ce feroit tomber
 „ de fièvre en chaud mal : car , dit-on , nous
 „ fommes les uns & les autres fous le mê-
 „ me Gouverneur ‡ , & votre Affemblée n'a
 „ que trop fait voir ce qu'on doit attendre
 „ d'elle. Un homme qui s'en alloit alors en
 „ Penfilvanie † , où plufieurs perfonnes des
 „ plus confiderables fe retirent § , exprima
 „ en termes fort touchans , combien il s'in-
 „ téreffoit à l'état où étoit la Nouvelle-
 „ York ** , lequel on devoit , felon lui ,
 „ attribuer en grande partie à l'influence
 „ que certaines gens avoient fur les Affai-
 „ res du Gouvernement †† : Pour lui , di-
 „ , foit-

le Gouverneur , & des Miniftres & Officiers du Roi dans cette Province.

* Il entend , un des Habitans de la Nouvelle-Jerfey.

† Il veut dire les Habitans de la Nouvelle - York.

‡ Il parle de fon Excellence le Gouverneur de la Nouvelle - York.

‡ Il entend un homme qui quitoit alors la Nouvelle - York dans le deffein de s'établir en Penfilvanie.

§ Sçavoir , de la Nouvelle - York.

** C'est-à-dire , le trifte etat où étoit la Province & le Peuple de la Nouvelle York.

†† Entendant par - là le Gouvernement établi dans la Nouvelle - York.

„ soit-il, il alloit maintenant les quitter, de
 „ sorte que, quelques mesures qu'ils prissent,
 „ elles ne pourroient pas lui nuire. Cepen-
 „ dant il ne pouvoit s'empêcher de s'intéresser
 „ au bien-être de ses Concitoyens, & souhai-
 „ toit que l'Assemblée * voulût s'évertuer
 „ d'une manière digne d'elle, en faisant voir
 „ qu'elle a plus à cœur les intérêts de la
 „ Patrie, que non pas le contentement par-
 „ ticulier de quelqu'un de ses Membres, &
 „ qu'elle ne compte pour rien les bonnes ou
 „ les mauvaises graces d'un Gouverneur †,
 „ lesquelles on doit également mépriser,
 „ lorsque le salut de l'Etat est en danger.
 „ Vous vous plaignez des Avocats, dit-il,
 „ mais il me semble que c'est la Loi même
 „ qui n'est plus écoutée. Nous ‡ croyons
 „ qu'on rend inutiles des Actes authenti-
 „ ques, qu'on dépose les Juges d'une ma-
 „ nière arbitraire, qu'on érige de nouvel-
 „ les Cours de Justice sans le consentement
 „ de ceux en qui réside le pouvoir législa-
 „ tif †; par où il me semble que le peuple
 „ sera bien-tôt privé du Droit d'être jugé
 „ par douze Jurez, toutes les fois qu'il plai-
 „ ra à un Gouverneur §, & qu'on refusera
 „ à

* Il veut dire, l'Assemblée générale de la Province de la Nouvelle-York.

† Il entend, de son Excellence le Gouverneur Cosby.

‡ C'est-à-dire, le Peuple de la Nouvelle-York.

§ Sçavoir dans la Province de la Nouvelle-York.

¶ Entendant son Excellence le Gouverneur Cosby.

314 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 „ à des personnes qui ont le bien requis
 „ par les Loix, la liberté de donner leur
 „ suffrage dans les occasions, contre la pra-
 „ tique reçue, qui est le plus sûr inter-
 „ prête de quelque Loi que ce soit. Y a-t-
 „ il donc quelqu'un dans cette Province *,
 „ qui puisse dire qu'une chose est à lui, ou
 „ qu'il jouit de la Liberté, si ce n'est autant
 „ qu'il plaît à ceux qui sont employez dans
 „ le Gouvernement † ? C'est pourquoi je
 „ me suis retiré ‡, & je crois que d'autres
 „ en feront autant.,

Voilà ce que Mr. le Procureur-général appelle des *Libelles faux, malicieux, séditieux & diffamatoires*. Mr. Chambers, § un des Avocats de l'Accusé, tâcha d'expliquer clairement en quoi consiste proprement un Libelle; il fit voir qu'il faut avoir quelque indulgence pour ce que l'on dit ou écrit, & qu'une Pièce ne sçauroit passer pour un Libelle, à moins que quelque personne particuliere n'y soit

* Il parle de la Nouvelle-York.

† Sçavoir, dans le Gouvernement de la Nouvelle-York.

‡ C'est à dire de la Nouvelle-York.

§ Comme, ni Mr. Chambers, ni le Procureur-général n'ont jugé à propos de communiquer leurs Plaidoyers à l'Imprimeur, on n'en trouve ici qu'un précis, écrit apparemment à l'audience même par quelqu'un des Auditeurs: de sorte que nous ne sçavons pas jusqu'ou on peut s'y fier, sur-tout par rapport au Plaidoyer du Procureur-général.

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 315
soit si clairement désignée, qu'il soit impos-
sible de s'y méprendre : il somma le Procu-
reur-général, de prouver que Zenger eût im-
primé & publié les papiers en question, &
sur-tout qu'il eût eu toutes les vûes qui lui
sont attribuées dans les Remarques du Pro-
cureur.

Mr. Hamilton parla ensuite. „ J'avoue ,
„ dit-il, que suivant la manière ordinaire de
„ proceder nous aurions droit d'obliger Mr.
„ le Procureur-général à prouver que notre
„ Client a imprimé & publié les Journaux
„ en question. Cependant je ne sçaurois,
„ sans faire violence à mes propres princi-
„ pes, nier la publication d'une plainte, la-
„ quelle je suis persuadé que tout sujet né
„ libre, a droit de faire, lorsqu'il est en
„ état de prouver que ce qu'il publie est
„ véritable. J'épargnerai donc à Mr. le Pro-
„ cureur-général la peine d'examiner les té-
„ moins sur ce point-là; je confesse, au nom
„ de mon Client, qu'il a imprimé & publié
„ les Journaux mentionnez dans l'accusa-
„ tion, & je présume qu'en le faisant il n'a
„ point commis de crime. „

Ce discours surprit l'audience: il y eut un
profond silence pour quelques momens; en-
fin le Chef de Justice demanda au Procu-
reur-général ce qu'il avoit à dire là-dessus :
Il répondit, que puisqu'on avouoit l'impres-
sion & la publication des Libelles, les Ju-
rez devoient prononcer sentence en faveur
du Roi contre l'Accusé : car, ajoûta-t-il,

316 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
quand même on supposeroit que les Journaux de Zenger ne contiennent rien que de vrai, ils n'en seroient pas moins des Libelles selon la Loi; au contraire cela même, qu'ils seroient vrais, en aggraveroit le crime.

Mr. Hamilton se recria contre cette These; il soutint, qu'il faloit prouver que le contenu de ces Journaux étoit *faux, diffamatoire, & séditieux*, sans quoi on ne pouvoit pas dire que ce fussent des *Libelles*.

Le Procureur-général entreprit donc de prouver sa These: il fit voir combien le Gouvernement est une chose sacrée, & nécessaire pour la défense de notre Religion, de nos Biens, & de nos Vies; qu'à cause de cela on avoit toujours pris grand soin de prévenir tout ce qui pouvoit tendre à deshonorer les Magistrats, & tous ceux qui ont quelque part au Gouvernement, & principalement le Souverain; & qu'on avoit souvent puni sévèrement ceux qui avoient tâché de rendre le Gouvernement méprisable en publiant des Libelles faux & diffamatoires, ou en parlant mal de ceux qui sont constituez en autorité: il cita divers passages tirez des Livres des Jurisconsultes, pour prouver qu'un *Libelle est une diffamation malicieuse de quelque personne que ce soit, par écrit, ou par des tableaux, des figures ou des portraits, . . . que le crime en est plus grand, à proportion que la personne est plus distinguée; que soit que ce que l'on publie soit vrai ou faux, soit que la personne contre qui on le publie ait*
une

une bonne ou une mauvaise reputation , ce n'en est pas moins un Libelle ; parce que dans tout Etat bien réglé la partie lésée doit porter ses plaintes devant les Juges , suivant le cours ordinaire du Barreau. Venant ensuite à faire l'application de ces Remarques , il tâche de montrer , qu'il ne sçauroit y avoir rien de plus diffamant contre le Gouverneur , contre le Conseil , & contre l'Assemblée générale de la Nouvelle-York , que ce qui est contenu dans les Ecrits de Zenger : Il conclut en remarquant , que cet Imprimeur avoit beaucoup médité du Gouvernement , avant qu'on prît aucune connoissance de lui ; mais qu'à la fin le Gouverneur & le Conseil avoient cru , qu'il seroit dangereux de souffrir qu'il continuât plus long-tems à publier ses médifances & ses Libelles ; c'est pourquoi ils lui avoient ordonné à lui , Procureur-général , de poursuivre le coupable , pour arrêter ses diffamations.

Mr. Hamilton reprenant la parole , s'exprima de cette manière. „ Je conviens que „ le Gouvernement est une chose sacrée ; „ mais je ne sçaurois être de l'avis de Mr. „ le Procureur-général , lorsqu'il voudroit „ nous insinuer que les justes plaintes d'un „ nombre de personnes qui souffrent sous „ un mauvais Gouvernement , sont des Libelles „ contre ce Gouvernement „ J'avouë que lorsque je lus l'*Information* , „ je n'eus pas l'Art de découvrir , sans le se- „ cours

„ cours des *Insinuations* * de Mr. le Pro-
 „ cureur, que c'est le Gouverneur qu'on
 „ a en vûë dans chaque période des Ecrits
 „ en question. Je m'imaginois qu'ils étoient
 „ l'ouvrage d'un homme, qui, par un zèle
 „ extraordinaire pour la Liberté, avoit mal
 „ interprété la conduite de quelques per-
 „ sonnes constituées en autorité ; & que
 „ Mr. le Procureur, par un zèle excessif
 „ pour le pouvoir du Magistrat, avoit pour-
 „ suivi cette affaire, dans le dessein de châ-
 „ tier l'indiscrétion de mon Client, & en
 „ même tems de montrer à ses Supérieurs,
 „ combien il s'intéresse à empêcher qu'on
 „ leur manque de respect. Mais ce que Mr.
 „ le Procureur vient de dire, sçavoir que
 „ cette poursuite a été entreprise par l'or-
 „ dre du Gouverneur, & le concours ex-
 „ traordinaire de personnes de toute con-
 „ dition que je vois au Palais dans cette
 „ occasion, me donne lieu de croire, que
 „ le Gouvernement se propose quelque cho-
 „ se de plus dans cette affaire, & que le
 „ Peuple se persuade qu'il court beaucoup
 „ plus de risque que je n'avois d'abord cru.
 „ C'est pourquoi, comme il est de mon de-
 „ voir de m'expliquer nettement, sans dé-
 „ tour, & avec sincérité dans cette cause,
 „ je

* *Innuendo's* : ce sont les Remarques, ou Gloses,
 qu'on a vûës ci-dessus.

„ je me flatte que la Cour m'accordera une
„ audience favorable.

„ Je m'étois flaté , que cette terrible
„ Cour * , où ces cruelles sentences ont
„ été prononcées, & cette Loi établie, d'où
„ Mr. le Procureur-général a emprunté les
„ autoritez qu'il cite, pour soutenir la cau-
„ se qu'il plaide, avoit été dès long-tems
„ abolie, comme la Cour la plus dangereu-
„ se pour la liberté du peuple qui ait ja-
„ mais été connue en Angleterre; & que
„ Mr. le Procureur sçachant cela, n'auroit
„ pas entrepris d'établir une CHAMBRE
„ ETOILÉ'E ici , ni de nous donner les
„ Jugemens de cette *Chambre* pour regle.
„ Car on sçait très-bien, que non seulement
„ on a regardé depuis comme permis, des
„ discours qui auroient passé pour des Ac-
„ tes de Trahison en ce tems-là; mais mé-
„ me que les maximes opposées à celles
„ qu'on suivoit alors, ont maintenant for-
„ ce de Loi. „

On prouve cela, en remarquant que *c'étoit
autrefois se rendre coupable de Trahison que de
dire seulement qu'il y a des cas où il est permis
de résister au Roi les armes à la main*; au lieu
que le Docteur Sacheverel a depuis été con-
damné par la Cour Souveraine de la Grande-
Bretagne, pour avoir dit , *qu'il n'est permis
en aucun cas de résister au Roi.*

„ De plus, poursuit Mr. Hamilton, com-
„ me

* La Chambre étoilée.

„ me le tems a apporté divers changemens
 „ dans les Loix d'Angleterre , il me sem-
 „ ble que la différence des Lieux devoit
 „ aussi y apporter quelque changement.

„ N'est-il pas surprenant de voir , que dès
 „ qu'un sujet reçoit du Roi la charge de
 „ Gouverneur d'une Colonie en Amerique ,
 „ il se croye aussi-tôt revêtu de toutes les
 „ Prérrogatives qui apartiennent à la Person-
 „ ne sacrée du Prince ? Et ce qui est encore
 „ plus étonnant , les peuples sont si insen-
 „ sés que d'admettre ces Prérrogatives & ces
 „ Exemptions , même à leur propre ruine !
 „ Est-ce donc une chose si difficile , que de
 „ distinguer entre la Majesté de notre Sou-
 „ verain , & le Pouvoir d'un Gouverneur
 „ des Plantations ? N'est-ce pas manquer
 „ de respect au Prince , que de transférer à
 „ un simple sujet , la soumission , l'obéif-
 „ sance & la fidélité , qui ne sont dûes qu'au
 „ Souverain ? Et cependant dans tous les
 „ cas que Mr. le Procureur-général a ci-
 „ tez , c'est du Roi qu'il s'agit , quoiqu'on
 „ y insiste comme sur autant d'autoritez qui
 „ font voir la grandeur du crime de Mr.
 „ Zenger contre le Gouverneur de la Nou-
 „ velle-York. Il y a des gens qui compa-
 „ rent les diverses Plantations à autant de
 „ grandes Corporations différentes ; & peut-
 „ être que cette Comparaison n'est pas mal
 „ fondée : Mais peut-on citer l'exemple
 „ d'un seul Maire , ou d'un seul Chef de
 „ Corporation , qui se soit jamais arrogé les
 „ Droits

„ Droits sacrez du Trône ? Prenons garde
 „ qu'en prétendant témoigner beaucoup d'é-
 „ gard pour le Prince & pour la paix de ses
 „ Peuples , nous ne foyons si téméraires
 „ que de transporter à la personne d'un su-
 „ jet l'obéissance que nous ne devons qu'au
 „ Roi : Quelle étrange doctrine n'est-ce pas ,
 „ que de vouloir que tout ce qui a force
 „ de Loi en Angleterre l'ait aussi en ce
 „ País ! „ *

On rapporte ici divers cas, où les Loix
 qui sont d'usage en Angleterre ne le sont
 pas en Amérique. Si en Angleterre un hom-
 me souffre que quelqu'un de ses bestiaux aille
 paître dans le champ de son voisin, celui-
 ci est reçu à demander un dédommagement
 en Loi, quand même son champ n'auroit pas
 été clos. „ Je ne crois pas, dit Mr. Ha-
 „ milton, qu'il en soit ainsi en Amérique,
 „ où la Loi semble avoir voulu obliger les
 „ particuliers à défendre leurs Terres par
 „ une bonne haye contre les injures des bê-
 „ tes sauvages ; & peut-être ne seroit-il pas
 „ moins raisonnable, que les hommes pris-
 „ sent soin de se défendre des attaques d'u-
 „ ne langue indiscrete par une conduite
 „ juste & droite. „

Le Procureur-général soutenant toujours,
 que les Ecrits de Zenger n'en seroient pas
 moins des Libelles, quand même ce qu'ils
 contiennent seroit vrai, Mr. Hamilton lui
 ré-

* C'est-à-dire en Amérique.

répond de cette manière. „ Nous sommes
 „ accusez, dit-il, d'avoir publié *un certain*
 „ *Libelle faux, malicieux, & diffamatoire.* Ce
 „ mot de *faux* doit signifier quelque chose;
 „ autrement, pourquoi l'auroit-on mis-là?
 „ Mr. le Procureur-général ne dira pas, je
 „ pense, que ce mot n'est-là que par ha-
 „ zard; & je suis persuadé que, sans ce mot,
 „ son *Information* ne seroit pas recevable.
 „ Mais pour faire voir que c'est la fausseté
 „ d'un *Ecrit*, qui, comme je le crois, en
 „ fait un *Libelle*, posons le cas, que l'Ac-
 „ cusation ait été d'avoir publié un *Libelle*
 „ *véritable*: auroit-ce été la même chose?
 „ Et Mr. le Procureur-général pourroit-il
 „ autoriser une pareille accusation d'aucun
 „ exemple tiré des Loix d'Angleterre? Non,
 „ sans doute; c'est donc la *fausseté* d'un *Ecrit*
 „ qui le rend *diffamatoire*, & il ne devient
 „ un *Libelle*, que lorsqu'il est tout ensemble
 „ *diffamatoire* & *faux*. Afin d'abrégé . . .
 „ & pour épargner la peine de Mr. le Pro-
 „ cureur, je veux bien consentir, que s'il
 „ peut prouver que les faits dont on nous
 „ charge sont *faux*, je conviendrai de mon
 „ côté, qu'ils sont *diffamatoires* & *séditieux*,
 „ & que les *Ecrits*, où ils sont contenus,
 „ sont des *Libelles*. „

„ Nous n'avons rien à prouver, repliqua
 „ le Procureur-général, mais quand même
 „ il seroit nécessaire de prouver la fauf-
 „ seté des faits en question (ce que je sou-
 „ tiens n'être pas nécessaire) comment pou-
 „ „ VONS-

„ vous-nous prouver une Négative?
 „ Je m'attendois bien, reprit Mr. Hamil-
 „ ton, qu'on objecteroit qu'on ne peut pas
 „ prouver une Négative: mais chacun sçait
 „ qu'il y a bien des exceptions à faire à
 „ cette regle générale Cependant je
 „ veux bien épargner encore à Mr. le Pro-
 „ cureur-général la peine de prouver une Né-
 „ gative. Je me charge de tout le fardeau, &
 „ j'entreprends de prouver que ces Journaux,
 „ qu'on taxe de Libelles, ne contiennent
 „ rien que de vrai. „

Ceci donna lieu à un Incident. La Cour prétendit, qu'il n'est pas permis de *justifier* un Libelle: & Mr. Hamilton soutint au contraire & tâcha de faire voir, que dans des cas semblables il avoit été permis de justifier l'Accusé, en prouvant la vérité des faits qu'on disoit être diffamatoires. Il cita un jugement rapporté par Coke * concernant Jean de Northampton, qui fut condamné pour avoir écrit une Lettre, qui ne contenoit que des faussetez. Mr. Hamilton fait remarquer que c'étoit la fausseté des faits alleguez dans cette Lettre qui la fit regarder comme un Libelle, & qui fut le fondement de la sentence prononcée contre l'Auteur. „ Et n'est-ce pas-là, ajoûte-t-
 „ il, précisément ce que nous prétendons?
 „ Ne soutenons-nous pas que c'est la faul-
 „ té d'un Ecrit qui le rend diffamatoire, &
 „ qui

* 3. Inst. 174.

„ qui en fait un Libelle? Et comment con-
 „ noitra-t-on, si les faits mentionnez dans
 „ les Ecrits en question en font des Libelles
 „ ou non, c'est-à-dire *s'ils sont faux ou*
 „ *vrais*, si ce n'est en nous permettant de
 „ prouver qu'ils sont vrais, puisque Mr. le
 „ Procureur-général ne veut pas entrepren-
 „ dre de prouver qu'ils sont faux?

„ De plus, n'est-il pas contre le bon sens,
 „ d'infliger à un homme la même punition
 „ pour un *Libelle véritable* (supposé qu'il
 „ puisse y en avoir de tels) que pour un
 „ *Libelle faux*? Je sçais qu'on prétend que *la*
 „ *vérité d'un Libelle le rend plus offensant; que*
 „ *le crime en est par consequent plus grand, &*
 „ *l'Auteur digne d'une punition plus sévère.* Sup-
 „ posons que cela soit; accordons pour une
 „ fois que *la vérité est un plus grand crime*
 „ *que le mensonge.* Cependant puisque les
 „ offenses ne sont pas égales, & que les pu-
 „ nitions en sont arbitraires, c'est-à-dire
 „ qu'elles dépendent de la volonté des Ju-
 „ ges, qui les infligent suivant qu'ils le ju-
 „ gent à propos; n'est-il pas absolument
 „ nécessaire qu'ils sçachent si un Libelle est
 „ *vrai ou faux*, afin qu'ils puissent propor-
 „ tionner la punition au crime? Car, *ne se*
 „ *roit-ce pas une chose bien triste, si les Juges,*
 „ *faute d'être bien informez, alloient punir un*
 „ *homme aussi sévèrement pour avoir écrit ou pu-*
 „ *blié une fausseté, que pour avoir écrit ou pu-*
 „ *blié une vérité?* — Cette consequence,
 „ toute absurde ou ridicule qu'elle paroît,
 „ suit

„ fuit pourtant naturellement de l'opinion
 „ de Mr. le Procureur-général, que *la véri-*
 „ *té rend un Libelle pire que la fauffeté.* Cette
 „ confequence fuit néceffairement de ce qu'il
 „ ne veut pas entreprendre de prouver la
 „ fauffeté de nos Ecris, ni permettre que
 „ nous en prouvions la vérité.

Mr. Hamilton continue enfuite à rappor-
 ter divers exemples, pour faire voir que les
 Accufez ont droit de fe défendre en prou-
 vant la vérité des faits contenus dans les
 pièces taxées d'être des Libelles. Il obser-
 ve que „ dans le Procès des fept Evêques *
 „ le Chevalier Robert Sawyer foutint que
 „ LA FAUSSETÉ', *la malice & l'esprit sédi-*
 „ *tieux* de l'Ecrit étoient autant d'articles
 „ qu'il faloit prouver. On dira peut-être,
 „ que Mr. Sawyer étoit un des Avocats des
 „ Evêques, & que fon opinion n'eft point
 „ une autorité qu'on puiffe citer au Barreau.
 „ Auffi ne la citons-nous, répond Mr. Ha-
 „ milton, que pour montrer que nous ne
 „ fommes pas les premiers qui ayons fou-
 „ tenu, qu'un écrit ne fçauroit être un Li-
 „ belle, à moins que ce qu'il contient ne
 „ foit *faux*. Mais fi l'opinion d'un Avocat
 „ n'eft d'aucun poids, j'efpere qu'on aura
 „ plus d'égard pour le fentiment d'un Ju-
 „ ge : c'eft pourquoi je rapporterai les pa-
 „ roles que le Juge Powel prononça dans
 „ la

* Voyez Rapon, Hift. d'Anglet. Tom. X, p. 76-
 80. 97. 93.

„ la même cause. Il dit (en parlant de la
 „ Requête des Evêques, qu'on taxoit d'é-
 „ tre un Libelle, & pour laquelle ils furent
 „ poursuivis sur une *Information*) que *pour*
 „ *être un Libelle, il falloit qu'elle fût FAUS-*
 „ *SE, malicieuse, & tendante à sédition; & il*
 „ *déclara que, comme il n'y voyoit ni FAUS-*
 „ *SETE', ni malice, il étoit d'opinion qu'elle*
 „ *n'étoit point un Libelle.* Il me semble que
 „ cette opinion seule, déclarée dans une cau-
 „ se où le Roi étoit partie, & qu'il prenoit
 „ si fort à cœur, opinion qui jusqu'à ce jour
 „ n'a jamais été contredite, devrait être
 „ une autorité suffisante pour nous donner
 „ le droit de prouver *la vérité des faits con-*
 „ *tenus dans les Journaux, qui dans l'In-*
 „ *formation sont appellez faux, malicieux,*
 „ *séditieux & diffamatoires.* Si on objecte que
 „ les trois autres Juges furent d'une opi-
 „ nion contraire à celle de Powel, je ré-
 „ pons, que la condamnation que le Pu-
 „ blic a faite de leur opinion, & l'appro-
 „ bation qu'il a donnée à celle de Powel,
 „ à son Jugement, & à sa conduite dans
 „ cette cause, & la gloire que ce Juge a ac-
 „ quis en osant dire librement la vérité dans
 „ un tems comme celui-là, dans une sem-
 „ blable occasion, & sous un tel Roi *,
 „ nous donnent un plein droit d'insister sur
 „ la sentence qu'il rendit, comme sur une
 „ autorité qui vient parfaitement au fait :
 „ &

* Jaques II.

„ & c'est à Mr. le Procureur-général à prou-
 „ ver, que depuis ce tems-là on a nié que
 „ l'opinion de Powel ait force de Loi, ou
 „ que dans quelqu'un des livres de Jurispru-
 „ dence que nous avons, ce Juge ait été cen-
 „ suré ou blâmé, pour avoir soutenu cette
 „ opinion; & j'ose dire qu'on ne pourra ja-
 „ mais prouver rien de semblable. „

Mr. Hamilton allegue encore quelques
 autres exemples pour établir sa Thèse; il
 rapporte entr'autres un Discours du Chef de
 Justice Holt à un nommé *Fuller*, accusé d'a-
 voir publié un Ecrit contenant des accusa-
 tions fort graves contre diverses personnes
 élevées aux emplois les plus distinguez.
 „ Cependant, dit l'Avocat de Philadelphie,
 „ la Cour étoit bien éloignée de l'accabler
 „ de cette maxime de la Chambre Etoilée,
 „ qu'il n'importe pas que ce qu'on dit soit vrai
 „ ou faux. Au contraire, le Chef de Justice
 „ Holt lui demanda; *Pouvez-vous faire voir*
 „ *que ces choses sont véritables? Avez-vous quel-*
 „ *ques témoins? Vous auriez pû les assigner à com-*
 „ *paroître aujourd'hui en votre faveur. Si vous*
 „ *vous bazardez à écrire des choses comme celles*
 „ *dont on vous accuse, c'est à vous à les prou-*
 „ *ver à vos propres risques. Si vous avez quel-*
 „ *ques témoins je les écouterai. Comment avez-*
 „ *vous osé écrire des choses qui ne sont pas véri-*
 „ *tables? Produisez vos témoins si vous en avez.*
 „ *Et si vous avez quelque chose à dire pour prou-*
 „ *ver la vérité de ce que vous avez écrit, fai-*
 „ *tes-nous entendre ce que c'est.* Ainsi agit „

„ ainsi parla ce grand Homme , le Chef de
 „ Justice Holt , dans une cause semblable à
 „ celle que nous plaidons. La regle qu'il
 „ pose dans ce cas , c'est que *celui qui se ba-*
 „ *zarde à écrire certaines choses, doit aussi les*
 „ *prouver à ses propres risques.* Or nous avons
 „ avoué l'impression & la publication des
 „ Journaux mentionnez dans l'*Information* ,
 „ & avec la permission de la Cour , & con-
 „ formément à la regle établie par le Chef
 „ de Justice Holt , nous sommes prêts à en
 „ prouver la vérité A NOS PROPRES
 „ RISQUES.

Cependant la Cour ne jugea pas à propos
 de permettre qu'on entreprît de prouver
 la vérité des faits contenus dans les Ecrits
 de Zenger ; surquoi Mr. Hamilton s'ad-
 dressant aux Jurez , leur dit : „ C'est donc
 „ à vous , Messieurs les Jurez , qu'il faut
 „ que nous en appellions maintenant. Nous
 „ avons offert de produire des témoins de
 „ la vérité des faits , & on nous a refusé
 „ la liberté de rien prouver. Qu'il ne pa-
 „ roisse pas étrange que je m'adresse à
 „ vous de cette manière : Je suis autorisé à
 „ le faire , tant par la Loi que par la droi-
 „ te Raison. La Loi suppose que vous
 „ avez été choisis *dans le voisinage du lieu où*
 „ *l'on ait que la chose doit s'être passée ; & la*
 „ *raison pourquoi on vous choisit dans ce*
 „ *voisinage, c'est afin qu'on puisse supposer, que*
 „ *vous etes par cela même mieux instruits du*
 „ *fait qui doit être jugé.* Et si vous donnez
 „ une

„ une sentence contre mon Client, il faut
 „ que vous preniez sur vous de décider,
 „ que les Journaux citez dans l'*Information*,
 „ lesquels nous avouons avoir imprimez &
 „ publiez, sont *faux, diffamatoires & jédi-*
 „ *tieux*. Mais nous n'avons aucun lieu d'ap-
 „ préhender rien de semblable. Vous êtes
 „ des citoyens de la Nouvelle-York; vous
 „ êtes réellement ce que la Loi vous sup-
 „ pose, d'*Honnêtes gens, légalement qualifiez*;
 „ & suivant mes Instructions, les choses
 „ que nous offrons de prouver, ne sont pas
 „ arrivées dans quelque coin obscur; il est
 „ notoire à tout le monde, que les faits
 „ sont vrais: C'est pourquoi votre justice
 „ fait notre sûreté. Et puisqu'on nous re-
 „ fuse la liberté de produire nos preuves,
 „ pour établir la vérité de ce que nous avons
 „ publié, qu'il me soit permis de poser ici,
 „ comme une maxime constante en pareils
 „ cas, que *la suppression forcée des preuves,*
 „ *doit toujours être regardée comme la preuve la*
 „ *plus forte*; & je me flate que vous le pen-
 „ serez ainsi. Mais puisqu'on ne souffre pas
 „ que nous examinions nos témoins, je
 „ veux tâcher d'abrégier la dispute avec Mr.
 „ le Procureur-général; c'est pourquoi je le
 „ prie de nous faire la grace de nous don-
 „ ner une définition d'un Libelle, qui serve
 „ de regle fixe, par laquelle on puisse con-
 „ noître certainement si un Ecrit est un
 „ Libelle ou non.

Là-dessus le Procureur-général se mit à

350 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
lire plusieurs passages d'un fameux Juris-
consulte *, lesquels font bien voir à la vé-
rité, qu'il y a diverses manières de médire
d'une personne & de la diffamer, mais qui
ne contiennent point la définition claire &
précise qu'on demandoit; définition qu'il est
effectivement très-difficile, pour ne pas dire
impossible, de donner. Aussi voyons-nous,
qu'après plusieurs répliques & dupliques en-
tre les deux Avocats, le Chef de Justice
déclara, que *toutes paroles sont diffamatoires*
ou non, selon le sens dans lequel on les entend;
& que c'est à ceux qui ont droit de juger
des paroles, de juger aussi si elles sont *dif-*
famatoires, ou ironiques, si elles tendent à rom-
pre la paix, ou si elles sont séditieuses, &c.

Mr. Hamilton se prévalut de cette déclara-
tion. „ Je suis bien aise, dit-il, de voir
„ que c'est-là l'opinion de la Cour. Il suit
„ de-là, que ces douze Hommes (les Jurez)
„ doivent entendre les paroles rapportées
„ dans l'*Information*, dans un sens qui les
„ rende *diffamatoires*, c'est-à-dire *fausses*.
„ (Car je ne crois pas qu'on prétende qu'el-
„ les sont *ironiques*) & s'ils les entendent
„ ainsi, ils diront que nous sommes coupa-
„ bles d'avoir publié un *libelle faux*, autre-
„ ment ils nous absoudront. „

Le Chef de Justice dit là-dessus, que les
Jurez avoient la liberté de déclarer simple-
ment,

* Hawkins, Chap. 73. §. 1 & seqq.

ment , que Zenger avoit imprimé & publié les Journaux en question , & de laisser à la Cour à décider si ces Journaux étoient diffamatoires ou non. Souvent les Jurez ne décident que du *Fait* , laissant aux Juges à prononcer sur les Questions de *Droit*.

„ Je sçais, replique Mr. Hamilton, que les
 „ Jurez peuvent en agir ainsi ; mais je sçais
 „ aussi qu'ils peuvent en agir autrement :
 „ Je sçais qu'ils ont une pleine autorité de
 „ juger tant du Droit, que du Fait, & ils
 „ doivent le faire lorsqu'ils n'ont aucun
 „ doute sur le Droit. Laisser à la Cour la
 „ liberté de déterminer si des expressions
 „ sont diffamatoires ou non , c'est en plu-
 „ sieurs cas rendre les Jurez inutiles, pour
 „ ne rien dire de pis. J'aurai occasion de
 „ parler de ceci dans un moment ; mais,
 „ avec la permission de la Cour, je mon-
 „ trerai premièrement, quelles sont les dan-
 „ gereuses conséquences qui naissent des
 „ maximes que Mr. le Procureur-général
 „ a posées. . . . Je conviens qu'il y a de
 „ la bassesse & de la malhonnêteté à diffa-
 „ mer qui que ce soit : je suis même persua-
 „ dé que c'est une chose infame de noircir
 „ la réputation d'une personne revêtuë d'un
 „ caractère public : Je veux bien même ac-
 „ corder à Mr. le Procureur-général, que
 „ lorsque les défauts, les fautes, & même
 „ les vices d'un tel homme sont personnels,
 „ & ne sont point dangereux pour la tran-
 „ quillité publique, ni pour la liberté ou le

„ bien des autres hommes , c'est pêcher
 „ contre l'honnêteté & contre la bienfiance
 „ que de les exposer au grand jour , soit de
 „ vive voix soit par écrit. Mais lorsque
 „ les foibleffes personnelles , & plus encore
 „ les vices d'un Gouverneur influent sur le
 „ Gouvernement ; lorsque le peuple en souf-
 „ fre , soit dans sa liberté soit dans ses biens ,
 „ cela change le cas considérablement ; &
 „ toutes les belles choses que l'on dit en
 „ faveur de ceux qui gouvernent , ces pa-
 „ negyriques étudiez de leur dignité & de
 „ leur pouvoir , ne seront jamais capables
 „ d'imposer silence au peuple , qui se sent
 „ opprimé ; au moins s'il vit sous un Gou-
 „ vernement libre. Il est vrai qu'autrefois
 „ c'étoit un crime de dire la vérité , & plus
 „ d'un brave & digne homme en a été puni
 „ dans cette terrible Cour de la Chambre
 „ Etoilée. Cependant même dans cette Cour ,
 „ & dans ces tems si mauvais , il s'est trou-
 „ vé un grand homme , qui osa dire une
 „ chose , qu'il me fera , j'espère , permis de
 „ répéter ici , sans qu'on en soit offensé.
 „ C'est que *la pratique de poursuivre un bom-*
 „ *me par voye d'Information , pour cause de*
 „ *Libelle , est une épée dans la main d'un mé-*
 „ *chant Roi , & dans celle d'un franc poltron ,*
 „ *pour opprimer & détruire les innocens. L'un*
 „ *à cause de son haut rang ne scauroit se ven-*
 „ *ger autrement , & l'autre , manque de cou-*
 „ *rage , n'ose le faire. ** Ici

* Il faut remarquer qu'un particulier qui a été
 offen-

Ici le Procureur-général interrompit l'Avocat de Zenger. *Je vous prie, Monsieur, lui dit-il, prenez garde à ce que vous dites, & ne vous émancipez pas trop: je n'aime pas que vous vous donniez tant de libertez.*

„ Vous ne prétendez pas, sans doute, Mon-
 „ sieur, reprit Hamilton, faire des applica-
 „ tions malignes. Toute la terre reconnoît
 „ que nous sommes gouvernez par le meil-
 „ leur des Rois, & je ne comprends pas dans
 „ quelle vûë Mr. le Procureur-général me don-
 „ ne cet avis. Mes principes qui sont con-
 „ nus de tout le monde, & le vif sentiment
 „ que j'ai des avantages dont nous jouïssons
 „ sous le régime de Sa Majesté, font qu'il
 „ m'est impossible de manquer à ce que je
 „ dois à mon Roi, & même d'être seule-
 „ ment soupçonné d'y manquer.

„ Je disois donc, que malgré toute la sou-
 „ mission & tout le respect que Mr. le Pro-
 „ cureur-général exige de nous pour ceux
 „ qui sont constituez en autorité, ils ne
 „ sont pas pour cela dispensés de suivre les
 „ regles les plus communes de la Justice,
 „ soit en qualité de particuliers, soit com-
 „ me Magistrats. Les Loix de notre Patrie
 „ ne connoissent point d'exceptions. Il est
 „ vrai qu'il est difficile de faire punir ceux
 „ qui

offensé, peut poursuivre son ennemi par voye d'*Information*, dans ce qu'on appelle l'Office de la Couronne, *the Crown Office.*

„ qui ont le pouvoir en main, pour le mal
 „ qu'ils font , soit à quelque particulier soit
 „ au public ; principalement les Gouverneurs
 „ des Colonies en Amérique , qui prétendent
 „ n'être point obligez de répondre dans
 „ leurs propres Gouvernemens aux plaintes
 „ que l'on peut porter contre eux. J'avoue
 „ qu'ils sont obligez de rendre raison de
 „ leur conduite , lorsqu'on les poursuit dans
 „ quelqu'une des Cours du Roi à Westmin-
 „ ster , pour le mal qu'ils ont fait en ce país.
 „ Mais qui ne sçait que c'est une chose pres-
 „ que impraticable pour la plupart des habi-
 „ tans de l'Amérique , de quitter leurs fa-
 „ milles , dont la subsistance dépend de leurs
 „ soins & de leurs travaux , & de transpor-
 „ ter à grands fraix leurs témoins dans la
 „ Grande-Bretagne , pour y poursuivre un
 „ Gouverneur sur le tort qu'il leur a fait
 „ ici ? J'ose même soutenir , que les dépenses
 „ qu'exige une pareille poursuite sont au-
 „ dessus des forces de la plupart d'entre
 „ nous : & ce remede même devient inuti-
 „ le , lorsque l'oppression est générale. Mais ,
 „ graces à Dieu , la Constitution même de
 „ l'État nous fournit les moyens , si-non
 „ de faire reparer les maux qu'on nous a
 „ fait , au moins d'en prévenir de nouveaux
 „ par notre prudence & par notre coura-
 „ ge , en faisant vivement sentir aux Gou-
 „ verneurs , qu'il est de leur intérêt d'exer-
 „ cer la Justice envers ceux qui sont sou-
 „ mis à leur conduite. Tel est le sentiment

„ naturel, que les hommes en général, (j'en-
 „ tens des hommes libres) ont de la Justi-
 „ ce, que lorsqu'ils voyent qu'un Magistrat
 „ suprême abuse du pouvoir, qui ne lui
 „ étoit confié que pour le bien du peuple,
 „ & qu'il entreprend d'exercer son autorité
 „ contre des sujets innocens, de quelque
 „ rang ou qualité qu'ils soient; alors, dis-
 „ je, tous les hommes en général ne man-
 „ quent presque jamais d'en prendre con-
 „ noissance, & de prévenir, autant qu'il
 „ est en leur pouvoir, l'entiere ruine de leurs
 „ Concitoyens.

„ N'a-t-on pas toujours vû (& j'espère
 „ qu'on le verra toujours) que lorsque les
 „ Représentans d'un peuple libre ont connu
 „ par de justes rémontrances, les maux que
 „ leurs Concitoyens souffroient par l'abus
 „ qu'un Gouverneur faisoit de son pouvoir,
 „ ils ont déclaré, & même hautement, qu'il
 „ n'y avoit aucune Loi qui les obligéât à
 „ payer des gages à un Gouverneur qui
 „ travailloit à ruiner une Province ou une
 „ Colonie, ou à priver les peuples de leurs
 „ privilèges, lesquels, par la Commission de
 „ Sa Majesté & par la Loi même, il étoit
 „ obligé de maintenir. Mais de quel usage
 „ un si beau droit est-il, si tout homme qui
 „ souffre doit garder le silence? S'il faut
 „ emprisonner comme un diffamateur, celui
 „ qui découvre à ses voisins les maux qu'on
 „ lui fait?

„ Je prévois qu'on dira, *n'avez-vous pas*
 „ *l'Assem-*

„ *l'Assemblée de vos Représentans , à laquelle*
 „ *vous pouvez porter vos plaintes ?* Oui, sans
 „ doute. Mais quoi ! Faut-il importuner
 „ cette Assemblée en portant devant elle
 „ tous les sujets de plainte que l'on a con-
 „ tre un Gouverneur ? Ou bien ne doit-elle
 „ entendre que ce que ceux qui ont part
 „ aux Affaires veulent bien lui communi-
 „ quer ? Comment la cause sera-t-elle ju-
 „ gée ? Ou quel dédommagement un hom-
 „ me peut-il attendre , principalement s'il
 „ arrivoit (comme j'ai vû que cela est arri-
 „ vé de mon tems en Amérique) qu'un
 „ Gouverneur , qui a plusieurs emplois à
 „ donner (je ne dis pas des PENSIONS ;
 „ car je m'imagine qu'ils ne donnent gueres
 „ ce qu'ils peuvent garder pour eux-mêmes)
 „ peut & veut conserver la même Assemblée
 „ pendant plus de deux fois SEPT ANS ,
 „ après que par ses pratiques il a gagné la
 „ pluralité des suffrages ? Quelle justice un
 „ homme peut-il espérer en portant ses
 „ plaintes contre un Gouverneur devant
 „ une Assemblée , dont on peut très-bien di-
 „ re que les Membres sont les Créatures
 „ du Gouverneur même contre lequel les
 „ plaintes sont portées ? La chose parle
 „ d'elle-même. Oui , c'est un sentiment
 „ naturel , c'est le privilege , je dis plus ,
 „ c'est le Droit de tout homme libre de se
 „ plaindre lorsqu'on lui fait tort. Il a droit
 „ de faire des rémontrances publiques , dans
 „ les termes les plus forts, contre l'abus du
 „ pou-

„ pouvoir civil ; d'avertir ses voisins d'être
 „ sur leurs gardes contre les artifices ou la
 „ violence de ceux qui ont l'autorité en
 „ main, & de montrer avec courage qu'il
 „ sent vivement les avantages de la liber-
 „ té, qu'il en connoît le prix, & qu'il est
 „ déterminé à s'exposer à toute sorte de
 „ dangers pour la défendre, comme un des
 „ plus grands biens dont le Ciel puisse fa-
 „ voriser les hommes.

Après plusieurs autres réflexions que nous omettons pour abréger, Mr. Hamilton continue ainsi. „ Je soutiens que le
 „ Droit de se plaindre & de faire des ré-
 „ monstrances est un Droit naturel, qui ne
 „ peut être restreint que par la Loi ; & les
 „ restrictions que la Loi y met ne peuvent
 „ regarder que ce qui est *faux*. Car, com-
 „ me il n'y a que la vérité qui puisse ex-
 „ cuser ou plutôt justifier celui qui se plaint
 „ d'un mauvais Gouvernement, j'avoue
 „ aussi que rien ne doit excuser celui qui
 „ accuse faussement même un simple parti-
 „ culier ; à plus forte raison ne doit-on faire
 „ aucune grace à celui qui accuse faussement
 „ un Magistrat. C'est la vérité seule qui doit
 „ régler tout ce qui concerne les Libelles ;
 „ encore l'Accusé court-il un assez grand ris-
 „ que ; car s'il manque à prouver le moin-
 „ dre article de ce qu'il a avancé, & cela
 „ de manière à persuader les Juges & les
 „ Jurez, il apprendra à ses dépens, que lorf-
 „ qu'une poursuite se fait à l'instigation de
 „ ceux

„ ceux qui ont le pouvoir en main, il se
 „ trouve toujours des gens qui la favori-
 „ sent pour faire leur cour. Et c'est de-là,
 „ dit-on, qu'est venue cette grande diver-
 „ sité d'opinions qu'il y a parmi les Juges,
 „ touchant les expressions qui font ou qui
 „ ne font pas diffamatoires. . . . C'est pour-
 „ quoi il faut être extrêmement circon-
 „ spect, lorsqu'on veut se conformer à des
 „ cas déjà décidés; il faut faire une grande
 „ attention au tems qu'ont été prononcées
 „ les sentences qu'on cite pour autorité. On
 „ m'avouera, je pense, que depuis l'établif-
 „ sement de la Chambre Etoilée jus-
 „ qu'à la glorieuse Révolution, les poursui-
 „ tes pour cause de diffamation ou de Li-
 „ belle ont presque toujours été faites à
 „ l'instance du Prince ou de ses Ministres,
 „ & , ce qui ne fait pas beaucoup d'hon-
 „ neur aux Jurisconsultes, ces poursuites
 „ n'ont été que trop souvent & que trop au-
 „ torisées par des Juges, qui ne tenoient leurs
 „ charges que pendant le bon plaisir du Roi.
 „ Titre toujours désagréable; mais sur-tout
 „ dangereux dans la personne d'un Juge.
 „ Il n'est peut-être pas à propos d'en dire
 „ davantage sur cet article: Cependant je
 „ ne sçaurois croire qu'on puisse me blâmer,
 „ de montrer la malheureuse influence que
 „ le Souverain a eu quelquefois, non seule-
 „ ment sur les Juges, mais même sur des
 „ Parlemens entiers. „

L'Avocat parle encore ici de l'affaire des
sept

sept Evêques , qui auroient été condamnés , si les Jurez eussent voulu suivre le sentiment de trois Juges dévoués à la Cour. Il allegue ensuite le cas du Chevalier Samuel Barnardiston , qui fut condamné à une amende de dix mille Livres Sterling , pour avoir écrit une Lettre dans laquelle personne ne put découvrir la moindre fausseté ni la moindre diffamation , excepté les Juges & les Jurez. Aussi cette sentence fut-elle regardée comme cruelle & détestable , & le Parlement la revoqua dans la suite. On rapporte encore un autre exemple , qui fait voir ce que l'on a à craindre des Juges lorsqu'ils ne tiennent leurs charges que durant le bon plaisir du Roi. Les Juges sous Jaques II. décidèrent , que le Prince , par sa prérogative Royale , a droit de dispenser ceux qu'il veut d'observer les Actes de Parlement : Décision qui a été vivement censurée par le Chevalier Edouard Atkins , ci-devant un des Juges des *Plaid-Communs*. *Ce sont les Papes , dit-il , qui ont inventé ce pouvoir de dispenser des Loix : Nos Rois l'ont emprunté d'eux. & les Juges l'ont soutenu de leurs suffrages. Ce pouvoir croît & s'étend encore tous les jours , de sorte qu'il a presque entièrement renversé toutes les Loix , & rendu l'Autorité du Prince absolue , pour ne pas dire tyrannique. ,* Ceci fait voir , dit Mr. Hamilton , non seulement la grande influence que le pouvoir Royal a eu sur les Juges , & combien peu leurs décisions doivent avoir force de Loi dans les

Tome X. Part. II. 7. , cas

„ cas où la prérogative du Prince étoit in-
 „ téressée; mais aussi, à ce qu'il me sem-
 „ ble, qu'un homme peut parler avec plus
 „ de liberté du pouvoir de son Souverain,
 „ & des Juges de la Grande-Bretagne, que
 „ non pas du pouvoir d'un Gouverneur des
 „ Plantations, qui n'est qu'un sujet comme
 „ lui. Les expressions qu'on trouve crimi-
 „ nelles en nous, ont-elles rien de sembla-
 „ ble à celles qu'emploie le Chevalier At-
 „ kins? Zenger parle-t-il dans ses Ecrits du
 „ Gouverneur & de son Conseil avec au-
 „ tant de liberté que ce Chevalier fait de
 „ l'Autorité Royale, & des Juges d'Angle-
 „ terre? Cependant je n'ai jamais ouï dire,
 „ qu'on ait porté quelque accusation contre
 „ lui sur ces libertez qu'il se donne.

„ Puis donc qu'il y a une si grande diver-
 „ sité de sentimens parmi les Juges sur des
 „ choses de cette nature, & que le pou-
 „ voir du Roi a eu tant d'influence sur eux,
 „ ne devons-nous pas être extrêmement re-
 „ servez à suivre leurs décisions, principa-
 „ lement dans les Colonies de l'Amérique,
 „ & en matière de Libelles? Il y a des hé-
 „ résies dans le Droit comme dans la Reli-
 „ gion; les unes & les autres ont subi de
 „ grands changemens: On sçait très-bien,
 „ qu'il n'y a pas encore deux cens ans qu'on
 „ auroit brûlé un homme comme hérétique,
 „ qui auroit soutenu les mêmes opinions
 „ qu'on écrit & imprime publiquement au-
 „ jourd'hui. Nos Ancêtres étoient, ce sem-
 „ ble,

„ ble, fujets à l'erreur, & nous prenons la
 „ liberté, non seulement de penfer autre-
 „ ment qu'eux en matière de Religion, mais
 „ même de les condamner, eux & leurs opi-
 „ nions. Et je fuis tenté de croire, que
 „ nous avons droit de parler ainfi librement
 „ en matière de Foi & de Religion; car
 „ quoiqu'on fe donne, à ce que j'apprens,
 „ de grandes libertez à cet égard à la Nou-
 „ velle-York, je n'ai pourtant pas ouï di-
 „ re, que Mr. le Procureur-général ait
 „ pourfuiivi perfonne pour des crimes de
 „ cette nature: d'où il fuit, ce me femble,
 „ bien clairement, qu'à la Nouvelle-York
 „ un homme peut s'émanciper en parlant de
 „ Dieu; mais il doit être extrêmement fur fes
 „ gardes lorsqu'il s'avife de parler du Gou-
 „ verneur. Tout le monde convient, que
 „ le Regne fous lequel nous vivons eft le
 „ Regne de la liberté, & aufi long-tems que
 „ les hommes fe tiendront dans les bornes
 „ de la Vérité, je me flatte qu'ils pourront
 „ en toute fureté dire & écrire ce qu'ils
 „ penfent fur la conduite de ceux qui ont
 „ le pouvoir en main; j'entens feulement
 „ cette partie de leur conduite, qui pour-
 „ roit être dangereufe par rapport à la li-
 „ berté ou aux biens des peuples fôumis à
 „ leur Gouvernement. Si on leur refufoit
 „ cela, un pas de plus les feroit bientôt
 „ tomber dans l'efclavage. Car peut-on
 „ concevoir l'efclavage pouffié à un plus
 „ haut point, que de fouffrir les plus gran-

„ des injustices & la plus terrible oppression,
 „ sans oser se plaindre; ou si l'on se plaint,
 „ d'être ruiné sans ressource?

Mr. Hamilton fait voir ensuite avec quels artifices ceux qui gouvernent ont souvent sçû menager les Parlemens mêmes, pour les faire venir à leur but. Il parle après cela du droit des Jurez, & prouve qu'ils peuvent juger du Droit aussi-bien que du Fait. Il montre qu'ils ne sont pas obligez d'être du sentiment des Juges, ni de suivre leurs directions; *parce que le Juge, entant que Juge, ne sçauroit connoître quelles sont les preuves que les Jurez peuvent avoir par devers eux; il ne connoît que celles qui ont été données à l'Audience. Mais les Jurez étant choisis du voisinage de l'endroit où le fait a été commis, peuvent connoître certaines choses par eux-mêmes: Ils peuvent aussi sçavoir par eux-mêmes, que ce qu'on a témoigné en Cour sous serment, est faux, ou que les témoins sont des gens décriez &c. ce que les Juges peuvent ignorer. Bien plus, quand même les Jurez n'auroient point de preuves particulieres par devers eux, & qu'ils ne pourroient sçavoir que ce qui a été déclaré à l'Audience, il leur est pourtant permis d'être d'un sentiment différent de celui des Juges, de même que deux Juges peuvent être d'une opinion contraire. La raison de cela est, qu'un homme ne sçauroit voir par les yeux d'autrui, ni entendre par les oreilles d'un autre, ni raisonner & juger que par son propre entendement, &*

suivant l'impression que les choses font sur son esprit, & non suivant celle qu'elles font sur l'esprit d'un autre.

De tout cela Mr. Hamilton conclut, que *selon la Loi les Jurez peuvent prononcer tant sur le Droit que sur le Fait*, même contre l'opinion des Juges, qui ne sçauroient prendre cela pour un affront. Il confirme cette conséquence par la conduite des Jurez dans la cause de Mrs. Penn & Mead, deux Quakers, qui prêcherent en pleine ruë à ceux de leur Religion, après qu'on eût fermé le lieu de leurs assemblées. Ils furent poursuivis en justice pour cela, & accusez de *s'être assemblez avec d'autres personnes au nombre de 300, contre les Loix, d'une manière tumultueuse, troublant la paix & la tranquillité publique &c.* On convenoit du Fait, sçavoir de l'assemblée & du prêche; il s'agissoit de sçavoir si l'assemblée étoit *tumultueuse &c.* C'étoit la question de Droit. Les Juges dirent aux Jurez, que l'assemblée étoit tumultueuse, & qu'il falloit qu'ils le jugeassent ainsi. Car, dirent les Juges, *l'Assemblée est le Fait, dont on convient; & nous vous disons qu'elle étoit criminelle, car elle étoit contre la Loi, d'où il suit qu'elle étoit tumultueuse, & tendoit à troubler la paix.* „ Mais „ les Jurez ne trouverent pas à propos d'en „ croire les Juges; car ils ne voyoient dans „ cette assemblée ni désordre, ni tumulte, „ ni rien qui tendît à troubler la Paix; c'est „ pourquoi ils déclarerent les Prévenus in-

„ nocens; * faisant voir par-là, qu'il leur
 „ apartenoit de juger tant du Droit que
 „ du Fait, „ .

Mr. Hamilton tâche après cela de prouver, que suivant le sens illimité que le Procureur-général donnoit au mot de *Libelle*, & suivant sa Méthode des *Innuendos* (*Innuendo's*) il n'y a point d'Ecrit qu'on ne puisse faire passer pour un Libelle, point d'homme qu'on ne puisse représenter comme un Difamateur.

„ Moïse, dit-il, quoiqu'il fût *le plus doux des*
 „ *hommes*, a diffamé Cain; & qui est-ce qui
 „ n'a pas diffamé le Diable? Car, selon Mr.
 „ le Procureur-général, ce n'est point une
 „ excuse, que de dire que celui dont on
 „ parle mal est ruiné de réputation. Ecchard
 „ a diffamé notre bon Roi Guillaume, Bur-
 „ net a diffamé entre autres les Rois Char-
 „ les & Jaques, & Rabin les a diffamez tous.
 „ Comment faut-il qu'un homme parle ou
 „ qu'il écrive? Que faut-il qu'il lise, qu'il
 „ écoute, ou qu'il chante? Quand pourra-
 „ t-il rire, sans craindre d'être pris au col-
 „ let

* Ils avoient d'abord rendu leur sentence de cette manière, *guilty of speaking in the street; coupables d'avoir parlé dans la rue*. Mais les Juges, peu contents de cette Sentence, les renvoyerent (car ils ont droit de les renvoyer jusques à trois fois) & à leur retour ils rendirent une sentence plus générale, qui absolvoit entierement les Prévenus: *not guilty; non coupables*.

„ let comme un diffamateur? En vérité, je
 „ crois que si quelques personnes se prome-
 „ noient à présent dans les ruës de la Nou-
 „ velle-York, en lisant quelque passage de la
 „ Bible, sans qu'on sçût que c'est de la Bible,
 „ Mr. le Procureur-général trouveroit bien-
 „ tôt l'art, par le moyen de ses *Innuendo's*,
 „ de transformer ces passages en autant de
 „ Libelles. Prenons par exemple ce passage
 „ d'Esaïe IX, 16. * *Les Conducteurs du peuple le*
 „ *font errer ; & ceux qui sont conduits par eux sont*
 „ *détruits*. Si Mr. le Procureur-général vouloit
 „ faire un *Libelle* de ce passage, voici com-
 „ ment il le liroit. *Les Conducteurs du Peuple*
 „ (sçavoir le Gouverneur & le Conseil de la
 „ Nouvelle-York) *les font errer* (il entend
 „ les peuples de la Province) *& ceux qui*
 „ *sont conduits par eux* (*Innuendo* par le Gou-
 „ verneur & le Conseil) *sont détruits* (il veut
 „ dire, qu'ils sont abusez & trompez, jus-
 „ ques à ce qu'ils ayent entierement perdu
 „ leur liberté,) ce qui est la plus terrible
 „ destruction qu'on puisse concevoir. Ou si
 „ quelqu'un s'avisoit de reciter publique-
 „ ment, d'une manière peu agréable à ses su-
 „ périeurs, les versets 10 & 11 du LVI. Cha-
 „ pitre du même Prophete, Mr. le Procu-
 „ reur-général trouveroit ; là un vaste champ
 „ pour

* C'est le verset 15 suivant nos Versions ; mais il est traduit tout autrement que dans la Traduction Angloise, que nous sommes obligez de suivre ici.

„ pour exercer son talent à gloser, en ap-
 „ pliquant artificieusement ses *Innuendo's*.
 „ Voici les paroles du Prophete: *Toutes ses*
 „ *Sentinelles sont aveugles, &c. ce sont des chiens*
 „ *avides, qu'on ne peut rassasier.* Pour faire un Li-
 „ belle de ces paroles, suivant les maximes de
 „ Mr. le Procureur-général, il ne faut qu'un
 „ peu de son adresse à bien appliquer les *In-*
 „ *nuendo's*. Par exemple: *ses Sentinelles (In-*
 „ *nuendo, le Conseil du Gouverneur & l'As-*
 „ *semblée générale) sont aveugles & ne savent*
 „ *rien (Innuendo, ne veulent pas appercevoir*
 „ *les dangereux desseins de son Excellence)*
 „ *Ce sont (il entend le Gouverneur & le*
 „ *Conseil) des Chiens avides, qu'on ne peut ras-*
 „ *sasier (Innuendo, ils n'ont jamais assez de*
 „ *richesses & de pouvoir).* . . . ,

„ J'en appelle à Mr. le Procureur-géné-
 „ ral lui-même; ces passages ne paroissent-
 „ ils pas aussi applicables à son Excellence
 „ & à ses Ministres, que quelques-unes des
 „ expressions extraites des Ecrits de mon
 „ Client, & contenues dans l'*Information*
 „ portée contre lui? Si donc il est permis à
 „ Mr. le Procureur-général de venir porter
 „ une *Information* au nom du Roi contre qui
 „ il lui plait, & sans aucun ordre, qui est-
 „ ce qui pourra vivre en sûreté, lorsqu'on
 „ jugera à propos de le poursuivre comme
 „ diffamateur? . . . Il n'y a point de reme-
 „ de contre la plus grande oppression de ce
 „ genre, quand même le Prévenu seroit ho-

„ nota-

„ norablement absous *. Qu'il me soit per-
 „ mis de remarquer, que quelques-uns des
 „ plus grands hommes qu'il y ait eu en Angle-
 „ terre, ont déclaré hardiment, que la mé-
 „ thode de poursuivre par *Information* (lorf-
 „ que les grands-Jurez ne veulent point por-
 „ ter d'accufation) est un grief national,
 „ entierement incompatible avec la Liberté
 „ dont les fujets d'Angleterre jouiffent en
 „ d'autres cas. Mais si nous sommes si mal-
 „ heureux que de ne pouvoir pas parer ce
 „ coup d'autorité, prenons garde au moins de
 „ ne pas perdre notre Liberté, en nous laif-
 „ fant tromper par des formalitez & de vaines
 „ apparences: Ayons foin que l'accufation
 „ portée par l'*Information* soit prouvée si
 „ clairement, qu'il ne reste pas le moindre
 „ doute dans l'esprit. Car quoiqu'on affec-
 „ te de dire, durant que la Cause se plaide,
 „ que certaines choses ne sont mises dans
 „ l'*Information* que pour la forme, cependant
 „ elles peuvent être, & l'expérience a fait
 „ voir qu'elles n'ont été que trop souvent
 „ essentielles, lorsqu'il s'est agi de décerner
 „ quelque peine contre celui qui avoit été
 „ trouvé coupable.

„ Le danger est grand, Messieurs †, à pro-
 „ por-

* Voyez ce que nous avons dit ci-dessus sur la différence des poursuites *upon Indictment*, & *upon Information*.

† On se souviendra que c'est aux Jurez que l'Avocat adresse ce Discours.

„ portion du mal que peut causer notre trop
 „ grande crédulité. Une juste confiance en
 „ la Cour est certainement estimable; mais
 „ comme le Rapport* que vous ferez vous
 „ apartiendra en propre, vous ne devez en
 „ aucune manière régler votre devoir sur le
 „ jugement d'autrui. Si vous jugez qu'il
 „ n'y a rien de faux dans les Journaux du
 „ Sieur Zenger, vous devez le déclarer;
 „ oui, j'ose le dire (permettez-moi cette ex-
 „ pression) vous êtes *obligez* de le déclarer;
 „ parce que vous ne sçavez pas si d'autres
 „ (je veux dire les Juges) feront de la mê-
 „ me opinion que vous: C'est votre droit de
 „ le déclarer, & nous avons besoin de pou-
 „ voir compter autant sur votre courage, que
 „ sur votre probité.

„ La perte de la Liberté est pire que la mort
 „ pour un cœur généreux. Et cependant il est
 „ vrai, que dans tous les Siècles il y a eu des
 „ gens, qui, pour obtenir quelque poste lucra-
 „ tif ou quelque honneur imaginaire, ont ai-
 „ dé volontiers à opprimer & même à ruiner
 „ leur propre patrie. Ceci me rappelle un
 „ mot remarquable du célèbre Brutus, dont la
 „ mémoire ne mourra jamais. En confide-
 „ rant les créatures de César, qui étoient de
 „ grands hommes, mais de très-mal-honnê-
 „ tes gens, *Romains*, dit-il, (*si tant est que*
 „ *je puisse encore vous donner ce nom*) *examinez*
 „ *bien*

* *Your Verdict*; c'est-à-dire le jugement que vous porterez, coupable ou non coupable.

„ bien ce que vous faites : Souvenez-vous que
 „ vous aidez à César à forger des chaînes, dont
 „ il vous chargera vous-même un jour. Voilà
 „ ce que doit considérer tout homme qui con-
 „ noit le prix de la Liberté. Il doit agir par
 „ raison, & non par passion, ni par un mo-
 „ tif intéressé. Là où de pareils motifs ont
 „ lieu, on n'a plus aucun égard, ni pour la
 „ patrie, ni pour les liens du sang : Au
 „ lieu que celui qui aime véritablement sa
 „ patrie, préfère la Liberté à toute autre con-
 „ sideration, persuadé que sans la Liberté la
 „ vie n'est que misère „.

C'est-ce qu'on illustre encore par l'exem-
 ple de Brutus l'ancien ; puis Mr. Hamilton
 continue ainsi :

„ Mais pourquoi chercher dans l'ancien-
 „ ne Rome des exemples de l'amour de la
 „ Liberté ? Le plus pur sang des Anglois n'a-
 „ t-il pas été versé pour la défense de cette
 „ illustre cause ? Et ne peut-on pas dire, que
 „ toute la Liberté dont nous jouissons à pré-
 „ sent, nous la devons principalement à la
 „ glorieuse résistance que firent l'illustre
 „ HAMDEN, & plusieurs autres de nos Com-
 „ patriotes, lorsqu'ils refusèrent d'obéir aux
 „ ordres arbitraires qu'on leur donnoit, &
 „ de payer des Taxes contraires aux Loix ?
 „ Plutôt que de céder les droits des An-
 „ glois, & de payer une Taxe injuste (qui
 „ pourtant, si je ne me trompe, n'étoit que de
 „ trois Chelins) ils se résolurent à souffrir,
 „ & souffrirent en effet pour la Liberté de
 „ leur

„ leur patrie les plus dures extrêmités dans
 „ cette Cour terrible & despotique, la Cham-
 „ bre Etoilée, dont les procédures arbitrai-
 „ res (vû qu'elle étoit composée des plus
 „ grands du Royaume, & destinée à soute-
 „ nir le pouvoir absolu) ne purent jamais
 „ recevoir de bornes; de sorte qu'il n'y eut
 „ enfin que le Parlement qui pût remédier à
 „ ce mal extrême.

Mr. Hamilton s'adressant ensuite aux Ju-
 ges, „ j'espère, dit-il, qu'on me pardon-
 „ nera le zèle que je témoigne dans cette
 „ occasion: C'est une maxime de prudence
 „ qui est fort ancienne, que *lorsque la maison*
 „ *de notre voisin est en feu, nous devons prendre*
 „ *garde à la nôtre.* Car quoique, grâces à
 „ Dieu, je vive sous un Gouvernement*,
 „ où l'on comprend bien ce que c'est que
 „ la Liberté, & où l'on sçait en jouir, ce-
 „ pendant l'expérience nous apprend à tous,
 „ au moins m'a-t-elle appris à moi, qu'un
 „ mauvais exemple donné dans un Gouver-
 „ nement, est bien-tôt cité comme une au-
 „ torité dans le Gouvernement voisin. Je
 „ ne puis donc m'empêcher de croire que
 „ c'est mon devoir, & celui de tout hon-
 „ nête homme, qu'au même tems que nous
 „ rendons toute obéissance à ceux qui ont
 „ l'autorité en main, nous soyons continuel-
 „ lement sur nos gardes, pour empêcher
 „ qu'on n'entreprenne rien contre la Li-
 „ berté

* En Pensylvanie.

„ berté ou les privileges de nos Conci-
 „ toyens.

„ C'est-là, je l'avoue, une tâche, que pour
 „ plusieurs raisons je ne sçauois remplir a-
 „ vec exactitude. Vous voyez que je suis
 „ accablé sous le poids des années, & sous
 „ de grandes infirmitéz corporelles. Cepen-
 „ dant, tout vieux & infirme que je suis, je
 „ croirois qu'il est de mon devoir, d'aller,
 „ s'il étoit nécessaire, jusques au bout du
 „ monde, si je pouvois y être de quelque
 „ utilité pour éteindre le feu de ces pour-
 „ suites qui se font sur des *Informations* à la
 „ sollicitation du Gouvernement, afin de
 „ priver le peuple par-là du droit de faire
 „ des remontrances, & même des plaintes
 „ contre les entreprises arbitraires de ceux
 „ qui ont le pouvoir en main. Gens qui
 „ oppriment & accablent ceux qui sont sous
 „ leur conduite, qui les forcent à crier & à
 „ se plaindre, & qui tirent ensuite de ces
 „ plaintes mêmes un prétexte pour de nou-
 „ velles oppressions & de nouvelles persé-
 „ cutions. Je voudrois de tout mon cœur
 „ pouvoir dire qu'il n'y a point d'exemple
 „ de cela. Mais pour conclure, je prens
 „ la liberté de représenter à la Cour & à
 „ Mrs. les Jurez, que ce n'est point ici
 „ une affaire particuliere & peu importan-
 „ te; ce n'est point la Cause d'un pauvre
 „ Imprimeur seulement, ou de la Ville de
 „ la Nouvelle - York; que vous avez à ju-
 „ ger: Non, cette cause peut avoir des
 „ con-

„ conséquences fatales qui se feront sentir
 „ à tous les hommes libres qui vivent dans
 „ le Continent de l'Amérique. C'est la meil-
 „ leure de toutes les Causes; celle de la
 „ LIBERTE'. Je ne doute point que la
 „ conduite juste & droite que vous tiendrez
 „ aujourd'hui, ne vous gagne l'estime &
 „ l'amour de tous vos Concitoyens: Mais
 „ tout homme, qui préfère la Liberté à
 „ une vie traînée dans l'esclavage, vous
 „ comblera de bénédictions & d'honneur,
 „ comme des gens qui auront fait échouer
 „ les entreprises hardies des Tyrans, &
 „ qui, par une sentence impartiale & désin-
 „ téressée, nous auront assuré, à nous, à
 „ notre postérité, & à nos Voisins, ce que
 „ la Nature & les Loix de notre patrie
 „ nous donnent droit d'exiger —, la liber-
 „ té de nous opposer au pouvoir arbitrai-
 „ re, & de le rendre odieux, au moins
 „ dans cette partie du monde, en disant
 „ & en écrivant la Vérité,, .

Apres ce discours de l'Avocat de Zenger,
 le Procureur-général en fit un pour le re-
 futer, & pour persuader aux Jurez de dé-
 clarer Zenger coupable: & le Chef de Ju-
 stice, qui selon la coûtume auroit dû, ce
 semble, recapituler tout ce qui avoit été
 dit pour & contre, se contenta de repré-
 senter en peu de mots, que puisque Mr.
 Hamilton avoit tâché de persuader aux Ju-
 rez, qu'ils ne doivent avoir que peu ou
 point d'égard à l'avis des Juges, il leur fe-
 roit

roit seulement remarquer, que les faits mentionnez dans l'*Information* étant avouez, il ne leur restoit qu'à examiner, si les expressions étoient diffamatoires ou non; sur quoi il leur lut un passage du Juge Holt, tendant à faire voir, que c'est se rendre criminel que de parler mal de ceux qui sont constituez en autorité; & faisant l'application de ce principe aux Ecrits de Zenger, il laisse aux Jurez à décider s'ils ne sont pas diffamatoires.

Les Jurez fortirent, selon la coûtume, & comme ils furent bien-tôt d'accord *, ils rentrèrent peu de tems après, & déclarèrent l'Accusé *innocent, not guilty*; sur quoi il y eut trois acclamations consécutives dans le Palais, qui étoit rempli de monde.

Mr. Hamilton, qui refusa de recevoir de l'argent pour avoir plaidé cette cause, en fut glorieusement recompensé par la Ville de la Nouvelle-York, qui lui fit présent du droit de Bourgeoisie. Le sceau apposé à l'Acte qui en fut dressé, étoit renfermé dans une boîte d'or du poids de cinq onces & demi. Sur le couvercle de la boîte

on

* On les enferme dans une chambre sous la clef, & on les laisse ainsi sans feu, ni chandelle, ni aucune nourriture, jusques à ce qu'ils soient tous douze d'accord. Car ce n'est point la pluralité des suffrages, mais l'unanimité qui décide.

354 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
on voyoit les Armes de la Ville avec ce
te Inscription;

DEMERSÆ LEGES - TIMEFACTA LIBERTAS.
HÆC TANDEM EMERGUNT.

Au dedans du couvercle il y avoit une
Jarretière avec cette Légende:

NON NUMMIS, VIRTUTE PARATUR.

Au tour de la boîte on lisoit ce souhait
de Ciceron :

ITA CUIQUE EVENIAT, UT DE REPUBLICA
MERUIT.

A R T I C L E V.

Philosophical Transactions, &c. c. à d.
*Mémoires Philosophiques de la Société Royale
de Londres*; Tome XXXVIII. pour
les années 1733, 1734. A Londres chez
Innys & Manby, près de St. Paul,
1735, in 4. pag. 470.

No. 427 pour les mois de Janvier, Fé-
vrier & Mars, 1733.

Art. I. **C**atalogue des cinquante Plantes
du Jardin de Chelsea, présen-
tées à la Société Royale par la compagnie
des Apoticaire, pour l'année 1731, suivant
l'in-

l'institution de Mr. le Chevalier Sloane.
Par *Iſaac* RAND, Apoticaire, & Membre de
la Societé Royale.

Art. II. Eclairciſſemens ſur l'Article II. du
Nombre 414. de ces Mémoires, où l'on trai-
te de l'usage de la Bile dans l'économie ani-
male. Par Mr. STUART, Médecin de la
Reine, Membre de la Societé Royale & du
College des Médecins.

Comme nous avons rendu compte assez
au long de l'Article qui donne occasion à ce-
lui-ci*, nous nous étendrons assez sur les
éclairciſſemens de Mr. Stuart, pour deve-
lopper entierement le ſentiment de cet Au-
teur ſur l'usage de la Bile. La première ob-
jection qu'on lui a faite, est ; que dans l'ex-
plication des accidens de la bleſſure qu'il rap-
porte dans ſon premier Mémoire, il ne fait
aucune attention à l'épanchement de la Bile
ſur la ſuperficie externe des Intestins, par le
moyen de la playe de la Véſicule du fiel ;
cependant on croit que l'acreté de cette hu-
meur, en picotant le dehors des Intestins,
pouvoit produire tous les phénomènes obser-
vez & rapportez dans ce cas, & en donner
en même tems la ſolution: enſorte que tous
les ſymptomes que l'Auteur attribue au dé-
faut de Bile dans la cavité des Intestins,
naiffent bien plutôt de ce que la Bile agif-
ſoit ſur la ſuperficie externe des Intestins les
plus

* Voyez Bibliothèque Brit. Tome VI. ſeconde Par-
tie, pag. 298.

356 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
plus proches de la Vésicule du fiel; lesquels se contractant tout-à-fait par l'irritation que leur causoit cette humeur épanchée, chasseroient l'air de leur cavité, & le pouffoient dans les Intestins inférieurs; ce qui les auroit enflés au point qu'il est marqué dans l'Essai de Mr. Stuart. On avoue cependant, que si la Bile étoit sortie de sa Vésicule & de l'Abdomen en même tems, les raisonnemens de notre Auteur eussent été bien fondés.

Cette objection suppose, qu'une irritation à la superficie externe des Intestins, peut en causer la contraction, & produire le même effet que si elle agissoit sur la superficie interne des Intestins; & aussi qu'elle peut produire une dilatation extraordinaire de tout le canal. Pour renverser ces suppositions, l'Auteur observe d'abord, que les Nerfs ne sont sensibles qu'à leurs extrémités, où ils sont dépouillés des enveloppes qu'ils avoient reçues de la Pie-mère & de la Dure-mère; ainsi qu'ils n'agissent, soit pour les sensations, soit pour le mouvement musculaire, qu'à ces extrémités, & qu'ils sont absolument insensibles & inactifs dans toute leur longueur. Après avoir prouvé cette thèse, il explique en peu de mots la structure des Intestins, de laquelle il conclut, qu'une irritation appliquée à leur membrane externe, ne sauroit en causer la contraction, parce que cette membrane étant une partie du Péritoine, n'a d'autres Nerfs que ceux
-qu'el-

qu'elle reçoit, avec le Péritoine, de la moëlle de l'Épine & de l'*Os sacrum*; au lieu que les Nerfs propres des Intestins viennent de la paire vague & du *Plexus* mésentérique: ces Nerfs n'ayant point de communication, il est clair que ce qui affecte les uns n'affectera pas les autres. En un mot, si la Bile repandue sur la surface externe des Intestins avoit été capable de causer une contraction dans quelqu'une de leurs parties; en couvrant leur surface entière, elle auroit dû produire par-tout le même effet, & l'on auroit dû trouver tout le canal intestinal contracté; au lieu qu'on l'a trouvé par-tout extrêmement dilaté. Telles sont les raisons qui ont empêché Mr. Stuart de parler de cette Bile repandue sur les Intestins, & par lesquelles il répond à l'objection que nous avons rapportée.

L'on demande en second lieu, Comment le nouveau Chile, qui entre dans le sang, peut être la cause du Sommeil? Ne voit-on pas, qu'après avoir beaucoup mangé on s'endort trop vite, pour qu'on puisse supposer que le nouveau Chile procure ce Sommeil? Mr. Stuart auroit pu se proposer l'objection d'une manière encore plus forte, en disant que les enfans à la mamelle s'endorment presque toujours en tettant, & que ce ne sont pas toujours les plus grands mangeurs qui sont assoupis après le repas. Mais telle qu'est la question, elle est encore assez difficile à résoudre. Pour y parvenir, notre

Auteur combat en premier lieu l'opinion ordinaire, qui attribue ce Sommeil d'après le repas à la répletion de l'Estomac, qui pressant sur l'Aorte descendante, fait que le sang est porté en plus grande quantité dans l'Aorte ascendante, dont les rameaux dilatez empêchent que la sécretion des esprits animaux ne se fasse des glandes de l'écorce du Cerveau, dans l'origine des Nerfs. Ce ne peut être-là la cause de ce Sommeil; car elle agiroit sur le Cervelet comme sur le Cerveau, & seroit cesser les fonctions des Nerfs qui servent à la circulation, à la respiration, au mouvement péristaltique &c. au lieu que ces fonctions ne s'exécutent jamais mieux que pendant le Sommeil. Ce raisonnement de notre Auteur seroit très-juste, s'il avoit prouvé que le Cervelet est aussi exposé que le Cerveau à la compression que cause dans ce dernier la dilatation des vaisseaux sanguins; mais c'est-ce qui n'est gueres probable, si l'on considère la différente structure de chacune de ces parties. On peut voir là-dessus ce que le célèbre Mr. Boerhave remarque si judicieusement dans ses Institutions, § 600, & dans tout ce Chapitre qui traite du Sommeil. Notre Auteur répond ensuite à ce qu'on lui objecte, que le Chile ne peut pas se mêler assez vite avec le sang, pour causer le Sommeil qui suit très-souvent le repas. Il explique plusieurs cas particuliers où cela arrive, d'une manière fort ingénieuse. Mais si son système est solidement établi, il doit faire

re

re crouler les autres : ainsi il fuffit de l'exposer fidèlement, fans entrer dans ces refutations, qui nous meneroient trop loin.

„ Tout le monde convient, felon Mr.
 „ Stuart, que la caufe du Sommeil eft, en
 „ général, le manque d'une quantité d'efprits
 „ animaux fuffifante à l'exercice des fon-
 „ tions animales : ainfi tout ce qui empê-
 „ che qu'ils ne fe reparent, tout ce qui re-
 „ tarde ou embaraffe leur fécration, tout
 „ ce qui les abforbe, ou ce qui les gêne
 „ après qu'ils font fepez, & ce qui les
 „ épuife ou les fait évaporer ; tout cela,
 „ en diminuant la quantité des efprits, pro-
 „ duira, dans une perfonne faine, de la
 „ pefanteur, de la pareffe, une inclination
 „ au Sommeil, & le Sommeil même, fuivant
 „ la diminution des efprits „ . Il réduit à
 quatre claffes toutes les caufes éloignées du
 Sommeil : fçavoir l'exercice, les trop grands
 repas, l'ivrognerie, tous les Narcotiques,
 dont l'Opium eft le principal ; & il prouve
 que chacune d'elles ne produit le Sommeil,
 qu'en diminuant la quantité des efprits ani-
 maux. Il ne faut pas chicaner fur ce que
 Mr. Stuart ne parle ni de la Plethore, ni
 de la compreffion méchanique du Cerveau,
 qui font cependant regardez, & à jufté ti-
 tre, comme des caufes très-efficaces du
 Sommeil, & de l'Apoplexie même, le Som-
 meil de tous le plus parfait & le plus pro-
 fond. Mais peut-être n'auroit-il pû con-
 clure, comme il le fait après avoir exami-

360 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
né ces quatre classes des causes du Sommeil,
que la plus générale est le manque d'esprits
animaux, s'il eût fait mention de celles
que nous venons de rapporter. Quoi
qu'il en soit, voici comment il prouve que
le mélange du Chile avec le sang diminue
la quantité des esprits en les absorbant, ou
en les rendant peu propres à exercer leurs
fonctions.

„ On sçait que si l'on mange trop, on se
„ trouve ensuite pesant, inactif, indolent;
„ on sent de la repugnance au mouvement,
„ on s'affouplit, & enfin on s'endort bien-
„ tôt après avoir mangé.

L'Auteur prétend avoir prouvé que „ dans
„ ceux à qui cela arrive, les vaisseaux lac-
„ teux ne sont jamais vuides, (parce qu'il
„ les suppose grands mangeurs d'habitude)
„ & que le Chile du repas précédent est
„ poussé par ces vaisseaux dans le sang
„ presque à l'instant. „ Or le Chile, étant
de toutes les liqueurs qui circulent la plus
grosnière, absorbe & embarasse les esprits
animaux, en empêche la sécretion, & pro-
duit par cela même, le même effet que s'il
en causoit la dissipation; c'est-à-dire que
cette nouvelle admission du Chile dans le
sang, cause, dans une personne saine, la pe-
santeur, la paresse & le Sommeil. Nous
sommes obligez de passer ce que l'Auteur
ajoute sur ce qui empêche ou ce qui favo-
rise l'operation des Narcotiques.

Art. III. Catalogue des Eclipses des Sa-
tel.

tellites de Jupiter, pour l'Année 1734. Par Mr. *Jacques* HODGSON, Membre de la S. R. & Principal du College des Mathématiques dans l'Hôpital de Christ à Londres.

Art. IV. De l'Ecureuil volant; par Mr. *Jacob-Théodore* KLEIN, Membre de la Société Royale; communiqué par Mr. le Chevalier *Sloane*.

Cette espèce d'Ecureuil a été appelé par Gesner, *Rat de Pont* ou de *Tartarie*, & par Bontius, *Chauvesouris admirable*. La description que Mr. Klein en donne, servira beaucoup à faire connoître cet Animal extraordinaire, qui est assez rare, & dans l'histoire duquel il s'est glissé plusieurs fables. L'Auteur dit qu'il se trouve dans les forêts de la Capitainerie de Criczovie, du district de Mohilonie sur les confins de la Russie. Les habitans assurent qu'il se tient dans le creux des Chênes pendant tout le jour, & qu'il y dort envelopé dans de la mousse de Bouleau; d'où il ne sort que le soir, pour se promener & chercher sa nourriture. Ainsi on prend ces Ecureuils, en couvrant d'un filet les trous de l'arbre où l'on soupçonne qu'il y en a quelqu'un; on les chasse de leur nid en y faisant entrer de la fumée, & par ce moyen ils s'embarassent dans les filets en voulant se sauver. Ils sont plus petits que les Ecureuils ordinaires; leur peau est fort douce, garnie de poils blancs

362 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
& gris, dont le mélange fait un effet très-agréable.

Leurs yeux sont grands, éminens, noirs & très-beaux; leurs oreilles petites; leurs dents fort aiguës, dont ils mordent bien ferré, car ils sont ordinairement assez méchans. Lorsqu'ils sont en repos, ils couchent leur queue sur leur dos de fort bonne grace; mais lorsqu'ils volent, ils l'abaissent & l'agitent de côté & d'autre. Ils se nourrissent de pain sans sel, & ils sont sur-tout friands des sommitez fraîches de Bouleau; ils ne se soucient ni de noisettes ni d'amandes. Ils se font un lit de mousse de Bouleau, qu'ils disposent avec adresse, & en le tirant avec les pieds, ils s'en envelopent entierement.

L'organe qui sert à cet Animal pour voler, consiste en une peau située de chaque côté de son corps, qui se peut étendre de la grandeur de la main, comme une espece de voile; elle est attachée aux genoux des jambes de derriere & à celles de devant par un petit os long & mince, qui traverse une partie de ce voile: au-delà de ce petit os, la peau est comme garnie de plumes. Quand l'Animal est tranquille, ou qu'il marche doucement, ce petit os est articulé de manière avec sa jambe qu'il le couche sur elle, & qu'on ne l'apperçoit point, mais lorsqu'il veut sauter, cet os fait un angle droit avec la jambe; ce qui fait que la peau s'étend;

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 363
s'étend : outre qu'un pannicule charnu assez épais, qui traverse toute cette peau, aide beaucoup au fait de l'Ecureuil ; car notre Auteur ne croit pas qu'il vole proprement, mais seulement qu'il saute mieux & à une plus grande distance que les autres Animaux de son espece, parce qu'à l'aide de ce voile il peut se soutenir plus long-tems en l'air.

Art. V. Description d'un Baromètre, dont on peut augmenter l'Echelle de Variation autant que l'on veut. Par Mr. Jean ROWNING, Ministre, & Membre du College de la Magdelaine à Cambridge : communiqué par le Docteur Smith, M. de la S. R.

Ce Baromètre est si composé, qu'il est impossible d'en donner une description intelligible sans le moyen des figures.

Art. VI. Extrait d'un Livre intitulé, *Cbristiani Ludov. Gersten Tentamina Systematis novi ad mutationes Barometri ex natura elatioris aëris demonstrandas, cui adjecta sub finem, Dissertatio Roris decidui, errorem antiquum & vulgarem per observationes & experimenta nova exeutiens.* C'est-à-dire : „ Essai „ d'un nouveau Systême pour expliquer les „ variations du Baromètre par l'Elasticité de „ l'air ; avec une Dissertation, dans la „ quelle on refute, par des Observations „ & des Expériences, l'erreur vulgaire & „ ancienne sur la Rosée, par Mr. Cbré- „ tien-Louis Gersten „. A Francfort, 1733, in 8vo.

No. 428. Pour les Mois d'Avril, Mai
& Juin 1733.

Art. I. **R**elation des Expériences faites en présence de la Societé Royale le 18. de Novembre 1731, par Mr. FROBENIUS, avec son Esprit de Vin étheré & le Phosphore d'Urine; tirée des minutes de ce jour-là, & publiée par Mr. *Mortimer*.

Nous avons fait assez connoître cet Esprit de Mr. Frobenius *, ainsi nous passerons à l'article suivant, où l'on explique & l'on perfectionne l'expérience de Mr. Frobenius sur le Phosphore d'Urine.

Art. II. Expériences sur le Phosphore d'Urine, avec quelques observations, tendant à expliquer la nature de cette admirable production chymique. Par Mr. *Ambroise Godfrey HANCKWITZ*, Chymiste & Membre de la S. R,

L'Auteur, pour repéter l'expérience que le Dr. Frobenius avoit faite en présence de la Societé Royale, posa sur l'ouverture d'une cucurbite de verre, une assiette aussi de verre, percée au milieu, avec un tuyau qui répond à ce trou, & qui descend dans la cucurbite. Il posa sur cette assiette une tasse

* Voyez Bibliothèque Britann. T. VI. 2. Partie, page 292.

tasse de porcelaine un peu chauffée; & enfin il couvrit la tasse d'une grande cloche de verre, dont l'ouverture s'ajustoit exactement avec l'assiette. Il prit ensuite une once de son Phosphore d'Urine réduit en petits morceaux, qu'il mit par cuillerée dans la tasse de porcelaine, ayant soin à chaque fois de la couvrir de la cloche: le Phosphore en s'enflammant se sublima presque tout-à-fait en fleurs blanches, qui s'attachèrent aux côtez de la cloche, & il ne resta dans la tasse qu'un peu de terre rougeâtre. Ces fleurs pesoient 10. drachmes, c'est-à-dire deux de plus que le Phosphore qu'on avoit employé, & elles étoient si rarefiées, qu'elles remplirent un vaisseau qui contenoit huit onces de liqueur. Dans un lieu humide elles se fondirent en une espece d'huile, qui pesoit quatre onces & deux drachmes: elle a beaucoup de rapport à l'huile de souphre par la campane; mais elle contient un sel acide, plus fixe qu'aucun autre, & qui a de plus plusieurs autres proprietéz qui lui sont particulieres.

Le Phosphore ne doit qu'à l'Urine son acide fixe, lequel est si intimement uni à sa partie inflammable, que malgré la volatilité de cette dernière, elle soutient long-tems une chaleur égale à celle d'un fer rouge, avant de s'en separer; mais après cette separation, l'acide reste en fusion, parfaitement transparent & se vitrifie enfin par un plus grand degré de chaleur, comme on le

366 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
verra par la fuite des Expériences de Mr.
Godfrey.

Après avoir fait évaporer la partie aqueuse de cette huile de Phosphore par défaillance, il exposa le reste à un très-grand feu; & lorsque la Retorte étoit prête à se fondre, il laissa le feu s'éteindre. Il trouva le lendemain le fond de la Retorte, & presque toute sa surface interne, couverte d'un Sel blanc, si fort attaché au verre qu'on ne pouvoit l'en separer; cependant il jugea qu'il y en avoit bien autant qu'on avoit employé de Phosphore. Ce Sel se fondit entièrement à l'humidité en peu de jours.

Cette terre rouge qui demeure après la déflagration du Phosphore, ne laisse pas de se fondre sur le feu, & de jeter des flammes & des étincelles tandis qu'elle est en fusion, & lorsqu'on l'a retirée du feu, si on l'expose à un air humide, elle se fond en une huile par défaillance, comme les fleurs qui s'étoient élevées dans la campane. Tant la partie inflammable & l'acide de l'Urine sont fortement unies.

L'Auteur prit une partie du Sel blanc attaché à la Retorte, qu'il mit dans un creuset, & lui donna un degré de feu vitrifiant: il l'y laissa pendant quelques heures; mais ce Sel ne se vitrifia cependant pas, seulement il n'avoit plus de goût de sel, & ne se dissolvoit point dans l'eau. Mais en le tenant plus long-tems dans le même degré de chaleur, il se changea enfin en verre parfait.

Ce

Ce verre est précisément en même quantité, que le Phosphore qu'on a d'abord employé dans cette Expérience; il est d'un verd bleuâtre, & il approche plus de la dureté du Diamant qu'aucun autre verre. Nous passons les réflexions de l'Auteur sur ces Expériences; nous remarquerons seulement, qu'il prétend qu'il n'y a que lui qui sçache tirer de l'Urine & des excremens, le véritable Phosphore solide dans une quantité un peu considérable.

Art. III. Observations Astronomiques sur ces Apparences célestes, qu'on nomme Étoiles nébuleuses. Par Mr. Guil. DERHAM, Docteur en Théologie, Chanoine de Windsor, & Membre de la Société Royale.

Il y a plusieurs de ces Étoiles nébuleuses parsemées çà & là dans le Ciel: Mr. Derham en donne ici un Catalogue tiré d'Hevelius, ajoutant que le Docteur Halley fait mention de quelques autres, sçavoir d'une dans l'Épée d'Orion, d'une seconde dans le Sagittaire, d'une troisième dans le Centaure (mais que l'on ne peut jamais voir en Angleterre) d'une quatrième au devant du pied droit d'Antinous, d'une cinquième dans Hercule*, & enfin de celle qui est dans la ceinture d'Andromède, & qu'Hevelius a aussi remarquée.

Mr. Derham a observé exactement cinq de ces Étoiles nébuleuses avec un excellent Telescope réfléchissant, de huit pieds de long, & il

* Voyez Philosoph. Transactions, No. 437.

368 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
il a trouvé qu'elles se ressembloient toutes assez , excepté le phénomène qu'on voit au devant du pied droit d'Antinous , qui n'est point une Nébuleuse , mais un amas d'étoiles , à-peu-près comme la Voye lactée.

Il n'y a point de différence remarquable entre les quatre , si ce n'est que les unes sont plus rondes , & les autres plus ovales ; mais on n'y découvre point d'Étoiles fixes qui puissent causer la lumière de ces Nébuleuses , excepté dans celle qui est dans Orion , où il y a quelques Étoiles , qui ne sont visibles que par le moyen du Telescope , mais qui ne suffisent point pour causer la lumière de la Nébuleuse où elles se trouvent.

Ce fut par le moyen de ces Étoiles , & de celles qui sont dans le voisinage des autres Nébuleuses , que Mr. Derham découvrit qu'elles sont à une distance beaucoup plus grande que les Étoiles fixes , dont elles paroissent proche , & que même elles sont autant au-delà des Étoiles fixes , que celles-ci sont éloignées de la Terre.

Mr. Derham conclut de ses Observations réitérées & fort exactes sur les Nébuleuses , qu'elles ne sont ni des Corps lumineux , comme le Soleil , ni des Corps qui réfléchissent la lumière , comme la Lune , ni la lumière réunie d'un amas d'Étoiles , comme la Voye lactée ; mais de vastes Aires ou Régions de lumière , situées certainement au-delà des Étoiles fixes , & qui n'en renferment aucune.

C'est-

C'est-ce qui l'engage à proposer une conjecture, dont il abandonne le jugement à la Société Royale: „ Ces Nébuleuses, dit-il, ne „ feroient-elles pas des espaces particuliers de „ lumiere, ou plutôt ne sont-elles pas „ vraisemblablement des ouvertures, à tra- „ vers lesquelles on découvre une immen- „ se Région de lumiere, au-delà des Etoiles „ fixes? C'a été l'opinion des Sçavans de tous „ les siècles, tant des Philosophes que des „ Théologiens, qu'il y a une immense Ré- „ gion au-delà des Etoiles: Ceux qui ont „ admis un Ciel cristallin & solide, ont sup- „ posé qu'il y a un Ciel empirée au-delà „ de ce cristallin & du premier Mobile; „ & ceux qui ont soutenu qu'il n'y a point „ de Ciel cristallin, mais que les Corps „ célestes nagent dans un *Æther* ou matière „ subtile & fluide, ont crue que la Région „ des Etoiles n'est point l'extrémité de l'U- „ nivers, mais qu'il y a une Région au-delà „ de celle-là, qu'ils ont appelée la troisiè- „ me Région, ou le troisième Ciel „

Suivant cette opinion de Mr. Derham, il faut supposer qu'il y a au-delà des Etoiles fixes une Voute solide, dans laquelle il y a diverses ouvertures, par lesquelles on aperçoit quelque partie de cette *Lumiere inaccessible* qu'habitent les Anges & les saints glorifiés; & c'est-là apparemment le troisième Ciel dans lequel St. Paul fut ravi. Le systéme ne nous paroît pas avoir rien d'absurde ni d'impossible, & s'accorde assez

370 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
sez bien avec la Révélation. Toute la difficulté consiste à sçavoir, comment Mr. Derham a pu s'assurer, que les Nébuleuses sont à une si grande distance des Etoiles fixes; ce qu'il n'explique point ici. Il nous avertit seulement, que pour bien observer les Nébuleuses, il faut se servir d'excellens Verres, autrement tout le travail devient inutile, comme il l'a expérimenté lui-même.

Art. IV. Observations faites sur la Bouffole dans l'Océan Atlantique aux Mois de Mai, Juin & Juillet 1732; avec la Description d'une Trompe: par Mr. *Joseph* HARRIS: communiquées par Mr. *George* Grabam, Membre de la S. R.

Personne n'ignore de quelle utilité est la Bouffole pour la Navigation: mais cette utilité est considérablement diminuée par les Variations irregulieres (au moins en apparence) de l'Aiguille aimantée. Mr. Harris ayant comparé ensemble plusieurs Observations faites dans des circonstances semblables par rapport au tems, juge, que la vertu de l'Aiguille aimantée ne paroît pas être toujours de la même force. Quelquefois il arrivoit, que diverses observations s'accordoient assez bien; mais d'autrefois la Bouffole s'arrêtoit indifféremment à un degré ou plus de distance de son Méridien: ce que Mr. Harris a remarqué, dit-il, dans plusieurs Bouffoles. Il a aussi observé, que la même Bouffole varioit quelquefois d'environ deux degrés du matin au soir; cette variation continuoit

tinuoit d'une manière en quelque forte régulière pendant plusieurs jours; & puis elle disparoiffoit durant une femaine ou plus; après quoi elle revenoit & continuoit comme auparavant.

La grandeur de cette Variation & l'exactitude avec laquelle les observations, faites dans la même matinee ou dans la même après-dinée, s'accordoient entre elles, ne laissent aucun lieu de soupçonner, que ces Variations procedoient entierement de quelque erreur commise par l'Observateur. „ Je „ ne sçauois expliquer ce phénomène, dit „ Mr. Harris; mais quelle qu'en soit la cau- „ se, l'erreur étoit toujours du même côté: „ c'est-à-dire que la Variation vers l'Ouest „ étoit moindre le matin que l'après-dinée. „ J'examinai soigneusement si cela pouvoit „ venir de l'Instrument même, ou de quel- „ que fer qu'il y eût proche du lieu où j'a- „ vois coûtume de placer la Bouffole pour „ faire mes observations: & j'eus lieu d'être „ convaincu, que cette Variation ne proce- „ doit ni de l'une ni de l'autre de ces cau- „ ses „.

Venons à la Description de la Trompe, qui fut vüe à Soleil couchant, le 21. Mai 1732, au 32 degré 30 minutes de Latitude septentrionale, & au 9 degré de Longitude, à l'Est du Cap de la Floride. Lorsqu'on aperçut cette Trompe, elle étoit entière, & à-peu-près de la figure d'une Trompette parlante, dont le bout étroit s'étendoit jusqu'à la surface de la Mer.

372 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
& le bout le plus large se terminoit à une nuée noire & épaisse. La Trompe même étoit noire, & sa noirceur alloit en augmentant de bas en haut. Elle paroissoit être exactement perpendiculaire à l'Horison: les côtez en étoient unis, sans la moindre inégalité. Là où elle tomboit dans la mer, on voyoit une espece de vapeur s'élever à une hauteur considerable.

Cette Trompe demeura entiere environ pendant une minute depuis le moment qu'on l'avoit apperçûe, & il se passa environ trois minutes avant qu'elle fût entierement dissipée. Elle commença à se dissiper par le bas, & continua ainsi à se dissiper par degrés en montant; la partie restante demeurant toujours la même, sans aucun changement visible, jusques à ce qu'enfin elle se terminât entierement au nuage noir qui étoit au dessus: après quoi il parut pleuvoir bien fort dans le voisinage. A mesure que la Trompe se dissipoit, le bas de ce qui en restoit étoit irregulier, à-peu-près comme le tronc d'un arbre rompu en deux. Il n'y avoit que peu de vent, & le ciel étoit serein par-tout ailleurs. On jugea que cette Trompe étoit à plus de deux lieuës du vaisseau d'où on la voyoit: l'angle sous lequel paroissoit le bout le plus mince de cette Trompe, étoit au moins de vingt minutes: d'où il suit, que ce bout étoit de plus de 60 Verges d'épaisseur; la hauteur ou longueur de toute la Trompe étoit d'environ trois quarts d'un Mille.

Art.

Art. V. Histoire du Tremblement de Terre, qui s'est fait sentir dans la Pouille, & presque par tout le Royaume de Naples en l'année 1721. Par Mr. *Nicolas* CYRILLUS, Premier Professeur en Médecine dans l'Université de Naples, & Membre de la Société Royale.

Art. VI. Observation d'une Eclipsé de Lune, faite à Rome le 1. Décembre 1732, par Mrs. *REVILLAS*, *BORRARI* & *MANFREDI*.

Art. VII. Observation de la même Eclipsé de Lune, faite à Londres dans la Ruë nommée *Fleet-street*, le soir du 20. Novembre 1732 (V. St.) par Mr. *George* GRAHAM, Membre de la Société Royale.

Art. VIII. Liste des Mariages, Bâtêmes, Enterremens, Communions, &c. dans la Ville de Dresde, pendant un Siécle entier, c'est-à-dire depuis l'an 1617, jusqu'à l'an 1717. Communiquée par Mr. le Chevalier *Conrad* SPRENGEL, Docteur en Médecine, & Membre de la S. R.

Art. IX. Liste des Mariages, Naissances, & Morts, dans la Ville d'Augsbourg, depuis l'an 1501, jusqu'à l'an 1720 inclusivement; communiquée par le même.

Art. X. Remarques sur les deux Listes précédentes, par Mr. *Guillaume* MAITLAND, Membre de la S. R.

Il paroît par la première de ces Listes, que depuis l'an 1616 jusqu'à l'an 1624 (tous deux exclusivement) il est mort dans la Ville de Dres-

374 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
de 3136 personnes, & dans les derniers sept
ans, ſçavoir depuis 1709, juſqu'à 1717. (tous
deux excluſivement) il eſt mort dans la
même Ville 8836.

Par la ſeconde Liſte on voit, qu'il eſt mort
à Augſbourg depuis 1616 juſqu'à 1624. 11371
perſonnes; & depuis 1709 juſqu'à 1717 ſeu-
lement 6297. Ce qui prouve bien clairement
la grande viciffitude des choſes de ce monde:
Car comme le nombre des habitans dans la
première de ces Villes eſt augmenté de près
des deux tiers, il eſt diminué dans la der-
nière de près de la moitié dans le même eſ-
pace de tems.

No. 429. pour les Mois de Juillet, Août,
Septembre & Octobre. 1733.

Art. I. **R**elation des Symptomes qui ſur-
vinrent à des enfans qui avoient
mangé des ſemences de Juſquiame, & de
leur cure; avec quelques remarques occa-
ſionelles: par Mr. le Chevalier SLOANE, Pr.
de la S. R.

Quatre enfans, dont le plus jeune étoit
âgé de quatre ans & demi & le plus vieux
de treize & demi, ayant mangé des ſemen-
ces de Juſquiame, *furent tous attaquez d'une
ſoiſ violente, de vertiges, d'obſcurciſſement de la
viſe, de délire, & enfin d'un profond ſommeil, &
ce dernier ſymptome dura à l'un d'eux pendant
deux jours & deux nuits.* Mr. Sloane les fit
ſaigner, & leur fit appliquer des Véſicatoir-
res

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 375

res en plusieurs endroits; ensuite il les purgea avec une médecine où il entroit *l'Electuaire lenitif, l'Huile d'amandes douces, les Fleurs de souphre, & le Syrop de fleurs de Pé-scher: ce qui opera par haut & par bas: & ces enfans furent parfaitement guéris.*

Le délire causé par ce poison, differe du délire ordinaire, suivant notre Auteur; mais il ne dit point en quoi. Il raconte à cette occasion l'histoire d'un Charlatan, qui, en guérissant par la fumée des semences de Jusquiame une personne tourmentée d'un mal de dents, prétendoit faire sortir de la dent creusée des vers, qui, selon lui, cau-soient la douleur; mais il se trouva que ces vers n'étoient que des mites de fromage.

Art. II. Extrait des Journaux Météorologiques, communiqué à la Societé Royale, avec des remarques, par Mr. G. DERHAM, Docteur en Théologie, Chanoine de Windsor, & Membre de la S. R. La première partie de cet Extrait se trouve dans les Mémoires Philosophiques No. 423. La seconde partie, dont il est ici question, regarde les Observations Météorologiques faites à Petersbourg, par Mr. T. Conjett, depuis le 24. Novembre 1724, jusques au 23. Juin 1725.

Art. III. Description d'une Vapeur qui sort du puits d'une mine de Charbon appartenante à Mr. le Chevalier LOWTHER, communiquée par lui-même à la Societé Royale.

Ce puits est situé proche du bord de la

376 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
mer, dans le Comté de Cumberland, aux
environs de Whithaven. Etant creusé jus-
ques à la profondeur de 42. brasses, on trou-
va un lit de pierre noire de six pouces d'épais-
seur, que des fentes regulieres divisoient en
morceaux quarez d'environ six pouces de dia-
metre. En voulant percer ce lit de pierre, il
en sortit, au lieu de l'eau que l'on attendoit,
une grande quantité d'une Vapeur corrompue,
qui pénéroit l'eau, qu'elle faisoit bouillon-
ner avec un grand sifflement. Les ouvriers en
approcherent une chandelle allumée, & dans
le moment cette Vapeur s'enflama, & con-
tinua à brûler sur la surface de l'eau: la fla-
me avoit environ deux pieds de diametre &
huit de haut; les ouvriers l'éteignirent avec
leurs chapeaux. On réitera deux fois enco-
re la même expérience, toujours avec le
même succès; & afin de continuer le tra-
vail commencé, l'on a revêtu cet endroit
du puits avec des planches bien jointes.
Mais de peur que cette Vapeur ne se fît jour
en quelque autre endroit, on a laissé une
ouverture derriere ces planches, afin que
cet air s'y rassemble, & l'on y a cimenté un
tube de deux pouces de diametre, qui s'éle-
ve plus de douze pieds au dessus de la sur-
face de la terre. Il sort continuellement de
ce tube, & avec la même force, un air char-
gé de Vapeurs inflammables, quoiqu'il y ait
près de trois ans qu'on lui a donné un passage.
Si l'on remplit une vessie de cet air, & qu'on
la bouche bien ensuite, on peut le garder
long-

long-tems ; & si on presse la vessie , & qu'on fasse passer cet air par la flamme d'une chandelle , il prend feu , & continue de brûler en sortant de la Vessie , tant qu'il y en reste. L'expérience en a été faite à la Société Royale ; & il y avoit un mois que la Vapeur étoit dans la Vessie. Il est à remarquer , qu'il n'y a que la flamme qui allume cette Vapeur ; les étincelles ne produisent aucun effet sur elle.

Art. IV. Observation d'une Eclipsé de soleil , faite l'après midi du 2. Mai 1733. dans Fleet-street à Londres, par Mr. GRAHAM, M. de la S. R.

Art. V. Lettre de Mr. *Etienne* GRAY, M. de la S. R. touchant la même Eclipsé de Soleil , observée par lui-même à Norton-Court en Kent, & par Mr. *Granvill* WHELER, M. de la S. R. à Otterden-Place, aussi en Kent.

Art. VI. Observation de la même Eclipsé , faite par Mr. J. MILNER, à Yeovil, dans la Province de Somerset , communiquée par Lettre à Mr. *Jean Allen*, Docteur en Médecine, & M. de la S. R.

Art. VII. Lettre de Mr. *Richard* LEWIS, à Mr. *Collinson*, Membre de la S. R., sur une génération singulière d'Insectes, un Tremblement de terre, & une Explosion dans l'air, écrite d'Annapolis en la Virginie le 27. Octobre 1732.

Les Insectes dont parle Mr. Lewis, sont des Moucheron qui sortent des excrescences des feuilles d'un arbre qui ressemble

378 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
à un Meurier mâle. Ces excrescences croissent avec la feuille, & ne sont presque pas visibles lorsqu'elle est petite; elles sont remplies d'une pulpe bleuâtre, qui sert de nid à ces Moucheron,

Art. VII. Lettre de Mr. *Evan DAVIS* à Mr. *Eames*, Membre de la S. R. touchant quelques Enfans à qui l'on avoit donné la petite Verolle par inoculation, à Haverford-west, dans la Province de Pembroke.

Art. IX. Observations sur les Variations de la Bouffolè, & sur le tems, faites dans un Voyage à la Baye de Hudson en l'année 1731. par le Capitaine *Christopble MIDDLETON*, communiquées à la Societé Royale, par Mr. *Benjamin Robins*, M. de la S. R. avec une Lettre au même Mr. *Robins*.

C'est une Table où les Variations de la Bouffole, les hauteurs du Baromètre & du Thermomètre, la Latitude, la Longitude, les vents & le tems qu'il faisoit, sont marquez jour par jour.

Art. X. Observation d'une Eclipsé totale du Soleil, arrivée le 2. de Mai 1733, V. Stile, à Gottenbourg en Suede: par Mr. *Birgerus VASSENIUS*, Lecteur de Mathématiques au College Royal de Gottenbourg.

Art. XI. Projet pour perfectionner l'Histoire de Russie, en publiant de tems à autre des pièces separées, pour servir à une Collection de toute sorte de Mémoires,
con-

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 379
concernant l'Etat de la Russie, & ce qui s'est
passé dans ce païs-là. Imprimé à Petersbourg,
pour l'Académie Impériale des Sciences. Par
Ger. Fred. MULLER, Professeur en Histoire
à Petersbourg, & Membre de la S. R.
de Londres: traduit de l'Allemand par Mr.
Zolman.

Art. XII. Expérience faite par Mr. *G.*
J. de 'sGRAVESANDE, Professeur en Ma-
thématiques &c. à Leide, & Membre de la
S. R. concernant la Force des Corps en
mouvement; répétée devant la Société
Royale par Mr. *J. T. Desaguliers*, Docteur
en Droit, & M. de la S. R.

No. 430. Pour les Mois de Novembre &
Décembre 1733.

Art. I. **E**Xpériences sur le Mercure. Par
M. BOERHAVE, Professeur
en Médecine à Leide, Membre de la S. R.
& de l'Académie des Sciences de Paris.

Nous avons déjà dit quelque chose de ces
Expériences*; mais nous croyons devoir
au Public un détail plus circonstancié du tra-
vail & des réflexions de l'illustre Auteur de
cet Article. Avant d'exposer ses Expérien-
ces, il rend compte du motif qui l'a engagé
à

* Bibliothèque Britan. T. VI. Première Partie
p. 162.

380 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
à les faire, & du but qu'il s'est proposé en les entreprenant. Persuadé que la Philosophie expérimentale a de grandes obligations à la Chymie, & que les premiers Alchymistes l'emportent sur tous les autres par rapport à la connoissance de la nature des corps; témoin Geber & ceux qui l'ont suivi immédiatement; il n'a pas cru devoir rejeter sans examen ce qu'il y a d'obscur dans leurs Ecrits, & qu'il semble qu'ils ont eu dessein d'enveloper sous des figures & des allégories, pour le cacher aux profanes, & pour en éloigner le vulgaire. C'est le langage qu'ils tiennent tous unanimement; & pourquoi se défier absolument de la véracité de ces Auteurs, puisqu'on ne les trouve point trompeurs dans les choses qu'ils ont bien voulu exposer d'une manière simple & claire? Ils conviennent tous d'un même Systême sur la génération des Métaux. Mr. Boerhave expose ce Systême d'une manière si nette, & en si peu de mots, que nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs de leur traduire ce morceau en entier.

„ Les Métaux s'engendrent naturellement
„ dans leurs veines, y croissent, s'y nourrif-
„ sent, s'y multiplient, comme les autres
„ choses naturelles, chacun dans leur lieu.
„ Les alimens des Métaux, différens des
„ Métaux eux-mêmes, se changent vérita-
„ blement en une nature métallique par la
„ force génitale de la semence métallique;
„ enforte que par cette seule puissance se-
„ mi-

„ minale , ils perdent leur ancienne pro-
 „ priété, & reçoivent cette nouvelle pro-
 „ priété, dans un degré de chaleur très-
 „ modéré. Ils * veulent que cela se fasse
 „ de la même manière, que les semences des
 „ Animaux & des Plantes changent en leur
 „ propre substance les alimens qu'ils reçoivent.
 „ C'est ainsi que la semence vivifiante
 „ de l'Or qui végete, trouvant une nour-
 „ riture convenable, dans une matrice pro-
 „ pre, aidée d'un certain degré de chaleur,
 „ changeroit cette nourriture en sa propre
 „ nature. Et de cette manière il naît con-
 „ tinuellement, selon eux, de vrai Or
 „ d'une matière différente de l'Or, à la lon-
 „ gue & suivant les loix prescrites aux Mi-
 „ néraux. Ainsi il croît, en changeant en
 „ sa propre nature ses alimens, par la force
 „ qu'il a en lui-même, pourvû que ces qua-
 „ tre conditions concourent ensemble. Mais
 „ en les examinant avec plus de soin, ils
 „ ont decouvert, que les Métaux naissans,
 „ & sur-tout l'Or, sont renfermez étroite-
 „ ment dans des pierres solides & pures,
 „ qui sont fermées de tous côtez, & l'on ne
 „ voit point qu'elles puissent rien admettre
 „ ni rien rejeter. La Matrice d'un Métal
 „ naissant est dense, dure, impenétrable,
 „ sans mélange, fermée de toutes parts, &
 „ ressemble à du verre. Rien ne paroît plus
 „ difficile à comprendre, que la manière dont
 „ les

* Les Alchymistes.

„ les parties folides du Métal ont pu péné-
 „ trer au travers de la substance denfe de la
 „ pierre, jufques dans les veines qui en
 „ font remplies. Et quand même on fuppose-
 „ roit, comme il eft affez vraifemblable,
 „ qu'il a été liquide dans fa première origi-
 „ ne, il n'eft pas moins mal-aifé de deviner,
 „ par où il s'eft infinué dans des lieux d'un
 „ fi difficile accès. Telle eft la Matrice
 „ des Métaux; on ne connoît pas moins
 „ bien la chaleur des Mines; elle égale ra-
 „ rement celle d'un homme fain; mais com-
 „ munement mefurée par le Thermomètre
 „ de Farenheit, elle eft au deffous du
 „ foixantième degré. C'eft pourquoi les
 „ Adeptes veulent que la matière qui doit
 „ produire *le Suret*, foit renfermée dans un
 „ verre pur, & expofée à une chaleur tel-
 „ le que celle du mois de Mai, qui eft or-
 „ dinairement de cinquante degrés: & les
 „ exactes Observations de Mr. Cruquius
 „ font voir que ce degré eft le degré moyen
 „ par rapport à toute l'année. Mais on
 „ ignore quel eft l'aliment du Métal, &
 „ quelle eft cette matière féminale, proli-
 „ fique & mere? La plupart difent que le
 „ Vif-argent eft la matière commune de tous
 „ les Métaux; & qu'étant changé par le
 „ pouvoir naturel de la femence, il fe trans-
 „ forme en un Métal particulier, fuyant la
 „ propriété finguliere de l'efficace de la fe-
 „ mence: qu'ainfi tous les Métaux parvien-
 „ nent à l'efpece parfaite de tel ou tel Mé-
 „ tal,

„ tal, après que le Mercure & cette vertu
 „ métallique (qu'ils appellent Souphre)
 „ ont été suffisamment digerez, & que c'est
 „ pourquoi chaque Métal se résoud en ces
 „ deux choses. Cependant le Vif-argent a
 „ dès son origine un défaut naturel qui croît
 „ avec lui, qui lui est intimement uni; ce
 „ qui fait qu'il est très-difficile de l'en sepa-
 „ rer. Suivant cette idée le Vif-argent ne
 „ seroit ni très-simple ni libre, mais d'une
 „ espece particuliere, déterminée par ce
 „ qu'il a d'étranger qui lui est attaché; ainsi
 „ c'est un obstacle qui l'empêche d'obéir à
 „ la vertu particuliere d'une semence métal-
 „ lique, & d'être changé en un Métal dé-
 „ terminé. Mais si, par un art très-diffici-
 „ le, on le purifie entierement de cette ta-
 „ che étrangere, alors on a un Vif-argent
 „ liquide, métallique, très-pesant, très-
 „ simple, que ni l'art ni la nature ne peu-
 „ vent décomposer; dans lequel la semen-
 „ ce d'un Métal dissous, revivifiée, se mul-
 „ tiplieroit parfaitement; dans l'Or même
 „ dissous, digéré, meuri, seroit enfin le
 „ prix infini du travail, si cherché, si
 „ vanté.

„ Voyant que les maîtres de l'art conve-
 „ noient dans ce point, j'ai long-tems tra-
 „ vaillé pour découvrir par l'expérience,
 „ comment enfin on peut préparer du Mer-
 „ cure pur? Si l'on peut le tirer des Mé-
 „ taux? Quelle est cette autre partie du
 „ Métal qui a le pouvoir de ranger sous son
 „ „ joug

„ joug le Vif-argent , libre de fa nature ?
 „ J'ai deffein de vous communiquer mes de-
 „ couvertes afin d'épargner aux au-
 „ tres la peine de répéter ces expériences,
 „ fur lesquelles on peut compter, & dont on
 „ peut fe fervir pour pénétrer plus avant „.

Les Expériences de l'Auteur fuivent immédiatement ce préambule, nous nous contenterons d'en donner les titres & les conféquences, fans rapporter les moyens qu'il a employez pour y réuffir; c'est-ce qu'il faut chercher dans le Mémoire même, où on les trouvera expofez de la manière la plus précife.

1. *Expérience.* Le Mercure pur, renfermé dans un vaiffeau de verre, & agité par un fimple mouvement mécanique, donne une Poudre noire, très-fine & douce au toucher. Cette Poudre a un goût acré, métallique, & approchant de celui du Cuivre.

2. *Expérience.* Le Mercure le plus pur donne une plus grande quantité de cette Poudre que le commun; celui qui a été employé pour cette Expérience, avoit été diftillé foixante & une fois, ainfi cette Poudre ne provient pas de quelque chofe d'étranger joint au Mercure & que le feu en puiſſe ſéparer.

3. *Expérience.* Cette Poudre noire ſe revivifie en Vif-argent pur, ſi on le pouſſe avec un grand feu hors du vaiffeau de verre qui le contenoit.

Le Mercure expofé dans un vaſe de verre
 bien

bien fermé, à un feu de cent quatrevingt degrés *, pendant plusieurs mois, donne une Poudre noire, toute semblable à celle de la première Expérience; ainsi le feu, dans ce degré, & le mouvement, produisent le même effet sur le Mercure.

4. *Expérience.* Par la simple distillation le Mercure se change & une Poudre rouge, brillante, qui purge violemment par haut & par bas, d'un goût très-apre, métallique, dégoûtant, pénétrant, qui reste long-tems dans la bouche, plus fixe que le Mercure. Le reste du Mercure devient plus fluide: du reste il n'est changé en rien.

5. *Expérience.* Le Mercure distillé jusques à cinq-cens fois, donne toujours dans chaque distillation un peu de cette Poudre rouge; le reste demeure le même: seulement il devient plus pur & plus fluide.

6. *Expérience.* Les distillations n'ôtent presque pas au Mercure cette propriété de se changer en Poudre rouge; puisqu'à la 510. distillation il en produisoit autant qu'à la première, quoique la huitième partie du Mercure fût déjà changée en cette Poudre, & qu'on n'en eût point ajouté de nouveau au reste: ainsi on ne peut pas regarder cette Poudre comme un corps étranger que le feu separe du Mercure.

7. *Expérience.* La Poudre rouge se change
en

* Mr. Boerhave ne se sert que du Thermomètre de Farenheit.

386 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
en Mercure par un très-grand feu, & le
Mercure ainsi revivifié a les mêmes proprié-
tez qu'il avoit avant cette transformation.

8. *Expérience.* Il reste cependant un peu
de Poudre obscure, subtile & fixe dans le
fond de la Retorte, que toute la violence
du feu ne peut élever, ni changer en Mer-
cure coulant. Mais sur dix-huit onces de
Mercure, il n'en resta que quinze grains.
D'où l'on peut conclure, que la nature du
Mercure constante & simple, ne peut se sepa-
rer par la distillation en des principes d'es-
peces différentes, ni en une partie fixe &
une partie volatile, ni en pur & en impur,
ni en différens élémens.

9 *Expérience.* La Poudre fixe de la dernie-
re Expérience, exposée dans un creuset à
un feu ouvert, jusques à ce que le creuset
fût entierement rouge, & retenuë dans ce
dégré de feu pendant un quart d'heure, est
demeurée fixe, & s'est enflée comme une
éponge.

10. *Expérience.* En ajoutant un peu de Bo-
rax à cette même poudre, le même degré
de feu l'a changée en une masse friable, vi-
trifiée & fixe.

11. & 12. *Expériences.* La Poudre de l'Ex-
périence huitième, & celle de l'Expérience
dixième, mises à la coupelle par un Essayeur
très-habile, n'ont rien laissé de fixe; ce
qui prouve que ni l'une, ni l'autre ne contient
ni Or ni Argent; & il ne paroît pas par ces
Expériences, que de l'union du feu & du
Mer-

Mercurc il naiffe aucun Métal: le feu n'est donc pas le souphre fixant du Mercurc qui le change en Métal. Ce qui fait évanouir les promesses magnifiques des Alchymistes.

13. *Expérience.* Le Mercurc retenu sous l'eau bouillante, ne s'éleve pas du fond du vase.

14. *Expérience.* Le Mercurc peut être changé de manière, qu'il s'éleve du fond du vase par un degré de chaleur qui ne fait pas même bouillir le Vinaigre. Il n'y a pour cela qu'à amalgamer une livre & demi de Mercurc avec une demi livre de Plomb: L'Amalgame se change en une Poudre noire, en l'agitant fortement dans une bouteille bien fermée. Si l'on verse de bon Vinaigre distillé sur cette Poudre, le Mercurc s'éleva & passera dans le Recipient avant que le Vinaigre bouille. Mr. Boerhave nous assure, qu'il a rendu du Mercurc si volatil, qu'il s'élevoit même à un degré de chaleur moindre que celui d'un homme sain.

15 *Expérience.* Geber a écrit, que le Mercurc pur étoit plus pesant que l'Or. Notre Auteur a examiné hydrostatiquement le Mercurc purifié de différentes manières, & il a trouvé qu'en l'amalgamant avec l'Or & le Plomb, il devient plus léger, & qu'en l'amalgamant avec l'Argent il devient plus pesant. Mais sur-tout sa gravité spécifique augmente par les distillations, lorsqu'après avoir été changé en Poudre rouge par ce moyen, il est révivifié par un plus grand feu.

Art. II. Description d'un Niveau fait avec

388 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
de l'Esprit de Vin, & fixé à un Quadrant
pour prendre la hauteur méridionale en mer
lorsque l'Horison n'est pas visible: par Mr.
Jean HADLEY; Vice-Président de la S. R.

Art. III. Dissection d'un Castor femelle;
où l'on décrit le *Castoreum* qu'on trouva dans
cet Animal. Par Mr. MORTIMER, Membre
de la S. R. Secret.

La plus grande partie de ce Mémoire n'est
qu'un Extrait de ce que les Auteurs ont dit
de l'Anatomie du Castor. L'Auteur s'étend,
& avec raison, sur ce qu'on trouve dans les
Mémoires de l'Académie des Sciences & dans les
*Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle
des Animaux*, imprimés à Paris en 1671. con-
cernant cet Animal. Il nous suffira de rap-
porter les Observations que Mr. Mortimer a
ajoutées à celles de ceux qui l'ont précédé
dans le même travail. Nous en trouvons
deux considérables: la première regarde
deux Glandes situées environ un pouce plus
bas que les poches qui renferment le *Castoreum*;
ces Glandes sont regardées par les au-
tres Anatomistes comme des poches qui con-
tiennent aussi le *Castoreum*, ainsi ils donnent
quatre de ces poches à chaque Animal. Mais
notre Auteur les regarde comme des organes
dans lesquels le *Castoreum* se forme, & d'où il est
déposé dans les deux poches supérieures, où
il acquiert par son séjour la consistance, l'odeur
forte & l'acreté qui lui sont propres, à-peu-
près comme la Bile devient dans la Vésicule du
fiel si différente de ce qu'elle étoit dans le
Foye.

Foye. La seconde Observation particuliere à notre Auteur, roule sur l'usage du *Castoreum* par rapport au Castor. Il est certain, dit Mr. Mortimer, que tous les Oiseaux aquatiques ont une glande dans le croupion, de laquelle ils expriment avec leur bec une matière huileuse, dont ils oignent leurs plumes pour empêcher qu'elles ne soient mouillées par l'eau dans laquelle ils nagent : pourquoi le Castor, qui fréquente les eaux autant que les Oiseaux aquatiques, n'auroit-il pas été pourvû par la nature d'une matière propre à oindre son poil, afin que l'eau ne puisse le pénétrer & toucher immédiatement la peau ? Peut-être aussi que le *Castoreum* contribue, par son acreté, à garantir l'Animal de la trop grande fraîcheur des eaux.

Art. IV. Histoire physique de l'Air & de la Terre de l'année 1732. par Mr. N. CYRILLUS, premier Professeur en Médecine en l'Académie de Naples, & Membre de la S. R.

Cette Histoire de la température de l'Air, & des phénomènes de la Terre, est si abrégée, qu'il faut la lire en entier pour en avoir une juste idée. Il seroit à souhaiter, que des Observateurs aussi fidèles, aussi attentifs & aussi habiles que l'Auteur de ce Mémoire, publiassent chaque année de semblables Observations. Celles-ci ont toute l'exactitude des Journaux que l'on a dans ce genre, sans en avoir l'ennui & la fécheresse.

Art. V. Extrait d'un Livre intitulé, *Jo. Pb. Breynii, M. D. &c. Dissertatio Physica de*

390 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Polythalamis, nova Testaceorum classe &c. Gedani, 1732. 4. C'est-à-dire: Dissertation physique sur une nouvelle classe de Coquillages, que l'Auteur nomme POLYTHALAMIUM's; par Mr. Breynius. Par Mr. Richard Middleton MASSEY, M. D. T. R. S. &c.

Art. VI. Extrait d'un Livre intitulé OSTEOGRAPHIA, ou Anatomie des Os, par Mr. Cheselden, Chirurgien de la Reine, Membre de la S. R. & de l'Académie de Chirurgie à Paris. Par Mr. J. BELCHIER, Chirurgien, & Membre de la S. R.

ARTICLE VI.

The History of London by Mr. Maitland.

C'est-à-dire: L'Histoire de la Ville de Londres par Mr. Maitland.

Nous avons annoncé dans cette Bibliothèque, que Mr. *Maitland* se proposoit de faire imprimer par souscription une Histoire complete de la Ville de Londres: Comme il a publié 19: Nombres ou brochures de cet Ouvrage, nous avons cru faire plaisir à nos Lecteurs de leur en donner quelque idée. Pour cet effet nous nous bornons à ce qu'il dit sur l'origine de cette fameuse Ville.

Geoffroi de Monmouth dans son Histoire de Bretagne, rapporte que *Brutus*, petit-fils d'*Enée*, après avoir conquis l'Isle d'*Albion* sur des Géans, bâtit sur les bords de la Tamise une Vil-

Ville, & la nomma la Nouvelle Troye; que plusieurs siècles après, ce nom fut changé en celui de *Trinovantum*; que *Lud*, frere de *Cassibellan*, environna cette Ville d'une forte muraille, ornée d'un grand nombre de Tours d'une structure curieuse, & l'appella *Caer-Lud*, c'est-à-dire en Anglois *Luds town*, la Ville de Lud; que de *Caer-Lud* on fit *Car-London*, & qu'enfin les Etrangers qui conquièrent le Royaume, donnerent à cette Ville le nom de *Londres*. Mr. Maitland prouve: 1. Que le récit de Geoffroi est fabuleux: 2. Que du tems des Bretons il n'y a point eu de Villes en Angleterre: 3. Que la Ville de Londres fut bâtie par les Romains, après que l'Empereur Claude eût conquis la Bretagne, environ l'an 49. de Jesus Christ.

Les Bretons dit notre Auteur, n'ont laissé ni monumens ni Mémoires pour apprendre à la postérité l'Histoire de leurs établissemens & de leurs actions; leurs *Bardes* chantoient bien les louanges des Héros défunts, mais ils n'écrivoient point leurs vers.* Les plus anciens Historiens d'Angleterre, *Gildas*, *Nennius*, *Bede*, *Guillaume de Malmsbury*, avouent, que pour écrire l'Histoire de leur País, ils ont été obligez d'avoir recours à des Auteurs étrangers, soit Grecs, soit Latins; les Bretons n'ayant point eu d'Ecrivain qui ait eu soin de laisser à la posterité des monumens de leur Histoire. Ils ignorent entierement la

* Cæs. de Bell. Gall. L. 6.

392 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
la fable de *Brutus*, de ses Troyens & de la
Ville de *Trinovantum* ou Nouvelle Troye.
Geoffroi lui-même, dans la Dédicace de son
Histoire, marque la surprise de ce que *Gildas*,
Bede, & les autres Historiens Anglois, ne font
aucune mention des Rois qui ont regné
dans la Bretagne avant Jesus-Christ; & il est
fort probable, que pour suppléer à ce dé-
faut, il inventa la fable de *Brutus* & de ses
fils. Tous les Historiens, tant anciens que mo-
dernes, ont traité son récit de fable. Mr. Mait-
land allegue parmi les anciens *Guillaume de*
Newbourg, Moine de la Province de York, *Gi-*
raldus Cambrensis & *Polydore Virgile*; & parmi
les modernes, *Buchanan*, *Camden* & le Che-
valier *Temple*.

Un sçavant Prélat, pour disculper Geof-
froi, a avancé qu'il a traduit son Histoire
d'un ancien Manuscrit Breton qu'on garde
dans la Bibliothèque du College de *Jesus* à
Oxford, & que par consequent il ne peut pas
avoir inventé la fable de *Brutus*; mais no-
tre Auteur remarque: 1. Que le Manuscrit
que Geoffroi prétend avoir traduit, ne peut
pas être le même que celui du College de
Jesus, parce qu'on trouve dans ce dernier
plusieurs choses qui manquent dans l'Histoire
de *Geoffroi*, & qu'au contraire plusieurs
choses qu'on lit dans cette Histoire, ne se
trouvent pas dans ce Manuscrit; comme
cette Période qui regarde la Ville de Lon-
dres, *Succedente vero tempore per commutationem*
linguarum dicta fuit Londonie, & postea Lon-
dres,

dres, applicantibus alienigenis qui Patriam sibi submittebant. 2. On lit à la fin du MS. d'Oxford ces paroles: *Myfi Gwallter Archiagon Rydychen a droes y Llysr bwnn o Gymraec yn Lladin. Ac yn wy benaint y troes y ef yr Ail-waith o Ladin in Gbymraec.* „ Moi Gautier, „ Archidiacre d'Oxford, j'ai traduit ce Livre du Breton en Latin, & sur la fin de „ mes jours je l'ai traduit de nouveau du Latin en Breton. Mais est-il probable que *Gautier*, après avoir traduit ce MS. en Latin, ait prié Geoffroi de le traduire en la même langue, comme celui-ci le prétend?

3. Geoffroi dit, que ce furent les Etrangers qui changerent le nom de la ville de Londonie en celui de Londres. Par ces étrangers il entend les Normans qui conquirent l'Angleterre l'an 1066: mais comment lui, qui écrivit son Histoire l'an 1125. cinquante neuf ans seulement après cette conquête, peut-il avoir tiré cette particularité d'un ancien MS. Breton?

Mr. Maitland prouve ensuite, que du tems des Bretons il n'y avoit point de Villes en Angleterre. Il cite pour cet effet les Auteurs anciens, tant Historiens que Géographes. *César* dans ses Commentaires rapporte, que les Bretons appelloient Ville, un bois ou une forêt environnée d'un fossé & d'un rempart. *Strabon*, dans sa Géographie, donne cette description de leurs Villes: „ Ils „ ferment avec de gros arbres coupez un „ espace de terrain, dans lequel ils bâtif- „ sent leurs hutes & des étables pour leurs

„ bestiaux. *Diodore de Sicile* L. 60. dit que leurs maisons sont faites de pièces de bois & de roseaux entrelacez. *Tacite* enfin, dans la vie d'*Agricola*, assure, que ce Général Romain apprit aux Bretons l'art de bâtir des Temples, des maisons & des édifices publics.

Notre Auteur fait voir encore que la Ville de Londres fut bâtie par les Romains, après que l'Empereur Claude eut conquis la Bretagne, environ l'an 49. de l'Ere Chrétienne. On lit dans les Commentaires de *César*, que son armée passa la Tamise à gué: & *Dion Cassius* L. 60. après avoir rapporté la Victoire que les Romains, commandez par „ *Sidius Geta* remporterent sur les Bretons, „ ajoute que les Bretons ainsi battus, se re- „ tirerent vers l'embouchure de la Tamise. „ Comme ils connoissoient parfaitement les „ endroits de la riviere qui étoient guéa- „ bles, ils la passerent aisement, pendant „ que les Romains, qui ne pouvoient „ les poursuivre que de loin, s'engageoient „ dans des marais, d'où ils ne pouvoient se „ tirer qu'avec peine. Enfin les Allemans „ ayant trouvé un gué, & le reste de l'ar- „ mée ayant passé plus haut sur un pont, „ les Bretons se trouverent environnez de „ tous côtez “ &c. Mr. *Tindal*, dans ses Notes sur l'Histoire de Rapin, dit que „ Mal- „ gré l'autorité de *Dion Cassius*, il est très-dif- „ ficile de comprendre qu'il y eût un gué „ vers l'embouchure de la Tamise, & un „ pont un peu plus haut; il faut qu'on ait „ con-

„ confondu une riviere qui se jette dans la
 „ Tamise avec la Tamise même. Mais Mr.
 Maitland remarque, que les Bretons, selon
Dion, se retirèrent vers l'embouchure &
 non à l'embouchure de la Tamise. Il exa-
 mine ensuite où étoient ces marais dans les-
 quels les Romains s'étoient engagez & le
 gué qu'ils passerent. Il dit qu'avant qu'on
 eût resserré la Tamise dans son lit, elle
 inondoit souvent le pais qui s'étend du côté
 du Sud de cette riviere depuis *Wands-*
worrb jusqu'à *Wolwicb*, & y formoit de
 grands marais. Il ajoute, qu'ayant fondé
 la riviere en plusieurs endroits, il decouvrit
 enfin le 18. Septembre 1732. un gué, à la dis-
 tance de 90. pieds de l'angle Sud-Ouest du
 jardin de l'Hôpital de *Cbelièr*, où, passant
 en droite ligne du Nord-Est au Sud-Ouest,
 il trouva que la profondeur de l'eau n'étoit
 que de 4. pieds & 7. pouces. Il croit que
 ce fut dans cet endroit, & non pas à *Cowey-*
Stakes, comme Camden prétend, que l'ar-
 mée de César & celle de Claude passerent
 la Tamise à gué. Il allegue, pour le prou-
 ver, deux raisons: 1. Qu'à *Cowey-Stakes* la
 riviere est beaucoup plus profonde. 2. Les
 Etats de *Cassibelan*, selon *César*, étoient
 éloignez de la mer de 80. milles Romains;
 mais depuis le port de *Ritupis* en Kent, où
 César mit ses troupes à terre, jusqu'à Lon-
 dres, on comptoit 77. milles Romains: aux-
 quels si on ajoute 3. milles depuis le *Milia-*
rium, ou *London-Stone* en *Canon-Street*

396 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
jusqu'à *Chelsea*, on a exactement les 80. milles de César, au lieu que *Cowey-Stakes* est éloigné de Londres de 17. milles, ce qui feroit 94. milles.

Il paroît par tout ce qui vient d'être allégué, que le siège de la guerre entre les Romains & les Bretons étoit aux environs de la Tamise; mais s'il y avoit alors sur les bords de cette riviere une Ville fameuse, appelée *Car-London*, ou *Londonie*, comme Geoffroi le prétend, d'où vient qu'aucun Auteur n'en fait mention? D'où vient que les Bretons, après avoir perdu la bataille, ne se retirèrent pas dans cette Ville environnée d'une muraille flanquée de tours? D'où vient que les Romains ne l'assiégerent pas? L'Empereur Claude avoit entrepris la conquête de la Bretagne par vanité. Après avoir remporté sur les Bretons une grande victoire, il marcha droit à *Camalodunum*, la résidence de *Cunobelin*; mais ne devoit-il pas plutôt tacher de s'emparer de la fameuse Ville de Londres, afin que la représentation de cette Ville contribuât à la pompe de son triomphe à Rome?

Le silence de tous les Historiens sur la fondation de la Ville de Londres par les Bretons, & la conduite de Claude & de ses Généraux, réfutent assez le récit fabuleux de Geoffroi. Il reste à prouver que Londres étoit une Ville & une Colonie Romaine, & à déterminer en quel tems à-peu-près elle a été bâtie. *Tacite* est le premier qui
fassé

faſſe mention de la Ville de Londres. Il rapporte dans ſes Annales L. 14. que *Suetonius Paulinus*, Général Romain, étant occupé à faire la conquête de l'Isle de *Mona*, y reçut la nouvelle d'un ſoulevement général des Bretons ; qu'il marcha à grandes journées à Londres, & ſe renferma dans cette Ville avec ſon armée ; qu'enſuite il prit la réſolution de marcher contre les Ennemis, & quitta la Ville de Londres, malgré les cris & les larmes des habitans, qui le ſupplioient de ne les abandonner point à la fureur des rebelles ; que les Bretons là-deſſus s'emparèrent de la Ville, paſſèrent les habitans au fil de l'épée, & mirent tout à feu & à ſang. Notre Auteur conclut de-là : 1. Que du tems de *Paulin* Londres étoit déjà une Ville célèbre, puisſque *Tacite* dit *Suetonius perrexit Londinium, cognomento quidem coloniae non inſigne, ſed copia negotiatorum ac com-
meatu maximè celebre.* C'eſt-à-dire : „ Sue-
„ tone marcha à Londres, Ville très-cèle-
„ bre à cauſe du grand nombre de mar-
„ chands qui y demeuroient. 2. Que les habitans de la Ville étoient Romains ; parce que s'ils avoient été Bretons, ils ſe ſeroient vraisemblablement joints à leurs compatriotes, & n'auroient pas été traités ſi cruellement par eux. 3. Que les Bretons maſſacrèrent dans cette révolte, tant à *Camalodunum* & *Verulamium* qu'à *Londres*, 70000. Romains, ſelon *Tacite*, ou ſelon *Dion* 80000, dont la moitié étoient vraisemblablement ha-

398 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
habitans de Londres, vû le grand commerce qui s'y faisoit.

Mr. Maitland conjecture enfin, que la Ville de Londres fut bâtie environ l'an 49. de l'Ere Chrétienne par *Ostorius Scapula*, Général Romain. Il se fonde sur ce que Tacite dans ses Annales L. 12. rapporte qu'*Ostorius*, pour assurer les conquêtes que son Prédecesseur *Plautius* avoit faites en Bretagne, établit une Colonie Romaine à *Carnalodunum*: il croit qu'il fonda en même tems les deux Villes de *Londres* & de *Verulamium*; la première pour être une Ville marchande, & la seconde une Ville Municipale. Il remarque, qu'il n'est pas surprenant que dans le court espace de quatorze ans, qui se sont écoulés depuis la fondation de Londres jusqu'à la revolte des Bretons du tems de Paulin, cette Ville soit devenue si florissante. parce qu'elle étoit située très-avantageusement pour le commerce, & que les Romains avoient accordé de grands privilèges à ceux qui venoient s'y établir.

Il paroît par ce récit, que ce fut *Ostorius* qui donna à la Ville qu'il bâtit sur les bords de la Tamise, le nom de *Londinium*. *Geoffroi* dérive ce nom de *Caer-Lud*, c'est-à-dire la Ville de Lud; *Erasme* de *Lindum*, une Ville située dans l'Isle de *Rbodes*; *Vitus* de *Lugdus*, un Prince Celtique; *Selden* de *Llann-Dyn*, le Temple de Diane; *Somner* de *Llawn*, rempli, & *Dyn*, homme. parce que c'étoit une Ville très-peuplée; *Camden* de
Lbong,

Lbong, un Vaisseau, & *Dinas*, une Ville, parce que c'étoit un port de mer; *Lewis* de *Lundain* ou *Llandain*, une Ville sur les bords de la Tamise. Notre Auteur, pour refuter toutes ces Etymologies, se contente de remarquer, que Londres ayant été bâtie par les Romains, son nom doit être dérivé de la langue Latine, & non pas de la langue Bretonne ou Celtique:

Le Nom de *Londinium* fut changé ensuite en celui d'*Augusta*. Quelques-uns prétendent que ce fut en honneur de *Helène-Auguste*, mere de *Constantin* le Grand; mais cette Princesse étoit morte près de trente ans avant qu'on donna à la Ville de Londres le nom d'*Augusta*. D'autres croient que ce fut parce que la seconde Légion, furnommée *Auguste*, y avoit fait pendant quelque tems station, ce qu'on peut prouver par une Inscription trouvée l'an 1666. après l'incendie de Londres, proche d'une des portes appelée *Ludgate*, & qu'on conserve dans le Théâtre de l'Université d'Oxford

D. M.

VIVIO MARC

ANO M^L LEG. II.

AVG. IANVARIA

MARINA C^oNIUNX

PIENTISSIMA POSV

IT ME MORVM.

No.

Notre Auteur convient, que la Légion sur-nommée Auguste a fait station à Londres; mais il croit que cette Ville a été appelée *Augusta*, parce qu'elle étoit la Capitale du païs que les Romains possédoient dans la Bretagne.

Les Saxons, après s'être rendus maîtres de la Bretagne, appellerent la Ville de Londres tantôt *Lunden-Byrig*, tantôt *Lunden-cestre*, tantôt *Lunden-Wyc*, *Lundenne*, *Lunden-Berb*, *Lunden-Burg*. Enfin les Normans, après la conquête, lui donnerent le nom de *Londres*.

ARTICLE VII.

AN INTRODUCTION of the Ancient Grec and Latin Measures into British Poetry. Attempted in the following Pieces. *viz.* A Translation of Virgil's first Eclogue; a Translation of Virgil's fourth Eclogue; Jacob and Rachel, a Pastoral. With a Preface in Vindication of the Attempt. C'est-à-dire: *Essai pour introduire la mesure des anciens Vers Grecs & Latins dans la Poësie Angloise; avec une Préface où l'on justifie ce dessein.* A Londres, chez T. Cooper, au Globe dans Paternoster-Row, 1737. 8. pag. 59.

ON a cru jusques ici, qu'il étoit impossible de faire des Vers passables en
An-

Anglois fuivant la meſure des Vers Grecs & Latins. Sous le regne d'Elifabeth le Chevalier Philippe Sidney ſe hazarda d'écrire des Vers Hexamètres & Pentamètres, & des Odes Saphiques en Anglois, comme on peut le voir dans ſon *Arcadie*; mais il y réuſſit aſſez mal, & c'eſt-ce qui a ſans doute empêché d'autres Poètes d'entrer dans une carrière, où ils n'avoient garde d'eſpérer quelque ſuccès, après qu'un ſi grand Génie y eut échoué.

Cependant, quoiqu'en général les Vers de Sidney ſoient aſſez mauvais, notre Auteur croit qu'il y en a quelques-uns qui ne manquent pas de douceur & d'harmonie: Ceux-ci par exemple ſonnent aſſez bien

Of Phæbus Viſcence in ſchade of ſweet Cy-
pariſſus; &c.

Of glittering miſeries of Man! if this be the
Fortune, &c.

With moneful Melodies for enough our Griefs
be revealed, &c.

„ Il y a bien des Vers dans Virgile, dit
„ notre Poète, qui ne ſonnent pas mieux
„ à mon oreille que ceux-là; & ſi tous les
„ autres Vers de Sidney euſſent été auſſi
„ coulans, & que les Poètes qui l'ont ſui-
„ vi euſſent ſecondé ſon entrepriſe, & tra-
„ vaillé

„ vaillé continuellement à perfectionner son
 „ invention jusques à nos jours , je dou-
 „ te fort qu'on eut jamais dit, que notre
 „ Langue (Angloise) est incapable de plai-
 „ re par la mesure des Vers Grecs & La-
 „ tins.

„ Ajoutez à cela que la Langue a été con-
 „ siderablement perfectionnée depuis le tems
 „ de Sidney: de sorte que quand même il
 „ auroit été impossible de faire alors dans
 „ cette Langue des Vers de cette espece,
 „ qui fussent capables de plaire, on ne sçau-
 „ roit rien conclure de-là par rapport à l'é-
 „ tat où la Langue est à présent.

„ Il y a lieu de croire que les premiers
 „ Vers Latins que l'on fit suivant la mesu-
 „ re des Vers Grecs, n'étoient gueres plus
 „ coulans, que les premiers Vers Anglois
 „ qu'on a essayé de faire suivant la même
 „ mesure. Cependant les Poëtes Latins ont-
 „ ils été découragez pour cela? Ont-ils
 „ renoncé à leur dessein? L'ont-ils abandon-
 „ né comme une entreprise difficile? Non;
 „ malgré la difficulté qu'ils ont trouvé d'a-
 „ bord à réussir, ils ont continué de culti-
 „ ver & de perfectionner leur Poësie d'âge
 „ en âge, tellement qu'enfin elle est parve-
 „ nue à ce degré de perfection qu'on admi-
 „ re dans Virgile & dans Horace Les
 „ Vers d'Ennius étoient, je pense, bien
 „ moins harmonieux que ceux de Lucrèce,
 „ & ceux de Lucrèce moins que ceux de
 „ Virgile. On peut dire la même chose
 „ par

„ par rapport aux Vers de Chancer, de
 „ Spencer & de Dryden: car je m'imagine
 „ que du tems de Chancer il y avoit assez
 „ peu d'apparence que notre Poësie arrive-
 „ roit jamais à ce point de douceur & d'har-
 „ monie, auquel elle est parvenue du tems
 „ de Dryden; que l'on compare les Hexa-
 „ mètres de Spencer avec les Vers de Chan-
 „ cer, & l'on verra aisément lesquels sont
 „ les plus harmonieux. Pourquoi ne pour-
 „ rions-nous donc pas espérer que la pre-
 „ mière espece de Vers arrivera avec le tems
 „ au même degré de perfection auquel la
 „ seconde est arrivée, & approchera peut-
 „ être autant des Vers Latins, que ceux-
 „ ci ont approché des Vers Grecs?

„ Mais, dira-t-on, aucun Auteur de re-
 „ putation ne s'est hasardé à faire de pareils
 „ Vers depuis Spencer, sans doute parce
 „ qu'on a desespéré d'en faire de supporta-
 „ bles; N'est-ce donc pas un excès d'extrava-
 „ gance, & une très-grande présomption à
 „ un moderne, de s'engager dans une entre-
 „ prise, que les plus grands Génies de la Na-
 „ tion, depuis plus d'un siècle, ont pru-
 „ demment évitée, parce qu'ils desespéroient
 „ d'y réussir?

„ Mais quel mal y a-t-il à essayer de ren-
 „ dre nos Vers plus harmonieux que nos
 „ peres n'ont taché de les rendre, de polir
 „ un Diamant qu'ils ont négligé, quand
 „ même on ne seroit pas assez heureux pour
 „ y réussir? Le pis qui en peut arriver,

„ c'est que nous demeurions précisément
 „ où nous en étions: il est possible que nous
 „ manquions le but en tachant d'y atteindre;
 „ mais il est impossible que nous y arrivions
 „ jamais si nous n'y tendons pas.

„ Dire que le génie de notre Langue
 „ est incompatible avec la mesure des Vers
 „ Grecs, c'est, selon moi, supposer ce qui est
 „ en question. Car pourquoi notre Langue
 „ n'admettroit-elle pas cette espede de Vers?
 „ Est-ce parce qu'ils ne sonnent pas si bien
 „ que les Vers qui sont maintenant en usage?
 „ Comparez les Vers les plus coulans
 „ de Milton ou de Dryden avec un de ceux
 „ que nous avons rapportez ci-dessus, &
 „ demandez à votre oreille, quel est celui
 „ qui lui plaît le plus. Est-ce parce qu'il
 „ est plus difficile de faire des Vers selon
 „ sa mesure ancienne, que selon la moderne?
 „ Mais il suivroit de-là que toute espede
 „ de Vers est contraire au génie de notre
 „ Langue, puisqu'il est plus difficile d'é-
 „ crire en Vers; qu'en prose. Est-ce parce
 „ qu'ils n'approchent pas de l'Harmonie des
 „ Vers Latins? Mais il suivroit de-là que
 „ cette même espede de vers est contraire
 „ au génie de la Langue Latine, puisque
 „ les Vers Latins n'approchent pas de la
 „ douceur des Vers Grecs

„ Je doute que personne puisse dire qu'il
 „ est impossible de faire un seul bon Hexa-
 „ mètre &c. en notre Langue. Et si on en
 „ peut faire un, pourquoi pas deux? Et si

„ on

„ on en peut faire deux, pourquoi n'en
 „ feroit-on pas deux-mille?

On dira peut-être, que quand même il
 feroit possible de faire en Anglois des Vers
 Hexamètres &c. tant soit peu supportables,
 cependant on est généralement si prévenu
 contre cette espece de Vers, & si accoûtumé
 à la mesure usitée, qu'il n'y a pas lieu d'es-
 perer que le Public puisse jamais goûter ces
 nouveaux Vers.

„ Mais, répond notre Auteur, pourquoi
 „ une nouvelle mode, sur-tout si elle a quel-
 „ que chose d'agréable, ne s'établirait-elle
 „ pas dans la Poësie aussi-bien que dans ce
 „ qui regarde les ajustemens? Et si, malgré
 „ le goût barbare & gothique, qui a regné
 „ si long-tems parmi nous en matière de
 „ Bâtimens, de Statues, &c. l'ancien goût
 „ des Grecs & des Romains a bien pû revi-
 „ vre; pourquoi l'introduction de leur me-
 „ sure dans nos Vers ne feroit-elle pas aussi
 „ bien reçue?

„ A l'égard de la prévention où l'on est
 „ contre cette espece de Vers, si ce n'est
 „ qu'une simple prévention, on en convien-
 „ dra bientôt, pourvû qu'on puisse se résou-
 „ dre à examiner la chose en elle-même
 „ mûrement & avec impartialité.

„ J'avoue qu'il est très-possible qu'un Lec-
 „ teur (sur-tout s'il n'entend ni le Grec ni le
 „ Latin) ne goûte pas d'abord cette espece de
 „ Vers, par la raison qu'il n'y est point accoûtü-
 „ mé; de sorte qu'il ne sçaura pas d'abord

„ quelle est la véritable manière de les lire :
 „ Il s'imaginera toujours qu'il lit des Vers
 „ ordinaires, & son oreille ne trouvant pas
 „ la cadence qu'elle attendoit, cela même
 „ le pourra dégoûter de ces Vers. C'est-ce
 „ qui arrive à ceux qui ayant été toute
 „ leur vie accoûtumés à lire des Vers rimez,
 „ viennent à en lire qui ne riment point.
 „ Il se passe quelque tems avant qu'ils
 „ puissent trouver de l'harmonie dans les
 „ Vers non-rimez. Mais plus ils s'y accoû-
 „ tument & plus ils les goûtent, de
 „ sorte qu'enfin ils viennent à les préférer
 „ aux Vers rimez.

En un mot, c'est à l'oreille à décider la
 question dont il s'agit ; & c'est à l'oreille des
 Anglois que notre Auteur en appelle en fi-
 nissant sa Préface.

Il y a ajouté une Apostille, dans laquelle
 il nous communique les principales regles
 de Prosodie qu'il a cru devoir suivre.

Il s'est conformé, dit-il, aux regles de la
 Versification des Grecs & des Latins, au-
 tant qu'il l'a jugé nécessaire. Car comme les
 Poëtes Latins se sont éloignés à plusieurs
 égards des regles des Grecs ; il a cru aussi
 pouvoir s'éloigner des uns & des autres,
 lorsque l'Harmonie du Vers l'exigeoit. Par
 exemple, dans les Vers Latins, lorsqu'un
 mot finit par une voyelle, & que le mot
 suivant commence aussi par une voyelle, la
 première se retranche par élision. La raison
 de cela, suivant notre Poëte, est que la
 Lan-

Langue Latine abonde en voyelles. Mais comme la Langue Angloise est surchargée de Consonnes, il n'a pas cru devoir suivre en ce cas-ci la Regle de la Versification Latine.

Cependant s'il est permis à des Etrangers de juger de l'Harmonie des Vers Anglois, nous remarquerons que ces Hiatus, que notre Auteur n'a pas cru devoir éviter, rendent quelquefois ses Vers un peu durs.

Il remarque encore, que les Poëtes Grecs, & même les Poëtes Latins, n'ont eu aucun égard aux accens, mais qu'ils les ont transportez d'une syllabe à l'autre, selon que le Vers le demandoit. C'est une liberté, que notre Auteur dit qu'il n'a prise que rarement, & cela seulement dans deux ou trois mots dérivez du Latin: comme, par exemple, dans le mot *solemnize*, où il a mis l'accent sur la seconde syllabe, comme il est dans le mot Latin *solēnnis*, quoiqu'en prononçant ce mot Anglois, on appuye sur la troisième syllabe, l'*e* qui la termine étant muet.

Pour ce qui est de la quantité des syllabes, comme elle n'a jamais encore été réglée en Anglois, notre Auteur a fait, dit-il, les syllabes longues ou brèves selon que le Vers le demandoit, excepté cependant dans certaines occasions; par exemple:

Il n'a jamais fait une syllabe brève, lorsqu'une voyelle étoit suivie de deux consonnes, excepté dans les cas où la Prosodie

408 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Latine le permet ; & aussi dans les cas sui-
vans :

1. Lorsqu'une seule consonne est suivie
d'un *r*, comme dans *sevēn Teārs*, &c.

2. Lorsqu'une *s* est suivie d'une *b*, com-
me dans *lavishes*, ou d'un *t* au commen-
cement d'une syllabe, comme dans
ministēr.

3. Lorsque la même consonne se trouve
deux fois entre deux voyelles, comme dans
approaching.

4. Lorsqu'une consonne est suivie d'une
autre qui a beaucoup d'affinité avec elle,
comme *b* suivi d'un *p*. *c* d'un *g*, *d* d'un *t*.
&c. Car dans ces cas les deux consonnes
peuvent être considérées comme une seu-
le ; la différence d'une seule ou de deux
ensemble étant presque imperceptible dans
la Prononciation.

Pour ce qui est des Diphtongues ou
Triphthongues, où le son de deux ou de plu-
sieurs Voyelles se fait entendre, notre Poë-
te les a fait constamment longues : telles
sont *au*, *ou*, *oy*, &c. dans *Augur*, *Houfe*,
Joy, &c, mais lorsqu'on ne les prononce que
comme une simple voyelle, ainsi que *eau*, *ie*,
oo, &c. dans *beautiful*, *grief*, *door*, &c. on ne
les a considérées, par rapport à la quantité,
que comme les voyelles *u*. *e*, *o* ; toute la dif-
férence consistant uniquement dans l'ortho-
graphe, & nullement dans la prononciation.

Com-

Comme cet Article est principalement pour ceux de nos Lecteurs, qui non seulement entendent l'Anglois, mais qui sçavent aussi le prononcer, nous croyons devoir leur donner un Exemple de la Versification de notre Poëte; & nous choisirons pour cela la Traduction de la quatrième Eclogue de Virgile, & nous marquerons la quantité des sillabes & les pieds des trois premiers Vers.

Sĩ cĩli | añ Mũ | ses tō ā | Strāin mōre | nō.

b̄le āf | cendwē,

Woods and | low Tāmā | risks dē | light nōt

ēvērŷ | fāncŷ.

Groves īf | wē fīng | of, tōse | Groves bē

wōrtbŷ ā | Cōnsul

Now is the last Epoch of Song Cumæan arrived :

A new and wondrous Series of Things is arising.

Now is the bright Virgin, now Saturn's Scepter returning.

Now is a new Progeny sent down from lofty Olympus.

410 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
*The Babe's Birth only, through whom, over Earth
universal,*

*This Iron age ending shall burnish into a Golden,
Chaste Lucina favour; now reigns thy beloved Apollo!
Thee, this Honour wondrous to the Age, thee, Pollio,
Consul,*

*Shall rise; and bid the Grand Months begin the Procession.
Should any small footsteps of guilt yet appear, by thy
Conduct*

*They, from fear vanishing, shall loose eternally Mortals.
The Life of Deities shall be lead, Divinities, Heroes,
Beholding mingled; himself by them too beholden :*

*The pacify'd Universe ruling with Virtue paternal.
To thee a first Offering, sweet Babe, lo Art-unassisted,
Earth lavishes Ivies roving with Baccar on all sides.
And Colocase interwoven with chearful Acanthus.*

*Homewards, spontaneous, the Goats shall carry their
Udders,*

*Milk-swell'd : huge Savages shall Herds no longer af-
frighten.* *Soft*

Soft flow'rs thy Cradle shall pour profusely around thee.

Die shall the serpent; the deceitful venomous herbage

Die: Syrian Spikenard shall spring in every Climate

But, when you now capable to peruse the Glories of

Heroes,

And all those Godlike Atchievements wrought by thy

Father,

Shall grow, and able to form an Idea of Virtue:

Plains with soft Harvest shall wax insensibly golden;

Spontaneous Clusters hang purple on every Bramble;

And hard Oaks sweating run down with luscious Honey.

Still shall a few Traces of prestine Guile be remaining;

Still Vessels Ocean shall attempt, still Towns be sur-

rounded

With Walls; with Plough shares still Earth be furrowed

over.

Another Tiphys, in another Argo to carry

Selected Heroes shall arise; new Wars too be waged:

And to a new Ilion be sent another Achilles.

But, when the firm Manhood thy years shall have

fully attained,

D d 5

Pines

Pines ſhall, no longer travelling wide Ocean over,

Barter Commodities; each Thing each Country producing.

No Harrow ſhall violate a Field, no Pruner a Vineyard.

The ſtrong-limb'd Plowman unyoke for ever his Oxen.

Wool ſhall in Hues borrowed no longer learn to diſſemble;

*But Rams, while grazing, ſhall change to gratefully
glowing*

Purple, to yellow-bu'd Saffron, the Fleeces upon them;

In natural Scarlet the Lamb depaſture adorned.

Tb' harmonious Parcæ have bid ſuch beautiful Ages

Run from their Spindles, by the Fate's unchangeable

Order.

O! to thy vaſt Glories advance (the ſeaſon approaches)

Heav'n's darling Progeny, of Jove thou mighty Product!

Behold the Universe ſtupendous awfully nodding,

All Earth, all Ocean, all Heav'n's Profundity boundleſs:

Behold how all things exult at tb' Æra approaching.

O may the laſt Period o' my Life ſo long be protracted,

With Spirit adequate, to rehearſe thy glorious Actions!

*Me neither in Numbers ſhall vanquiſh Thracian Or-
pheus,*

Nor

JANVIER, FEVRIER ET MARS. 1738. 413

Nor Linus; *bis* Mother that, *this bis* Father assisting:

Orpheus Calliope, Linus all-graceful Apollo.

Should very Pan with me contend, Arcadia judging,

Pan, even Arcadia judging, should own me the Victor.

Begin, sweet Infant, by a smile to remark her who bore
tbee;

Her with long Agonies ten frowning Moons have afflicted.

Begin, sweet Infant; who receives not a smile from a
Parent,

Nor any God honoureth his Board, nor Couch any Goddess.

A R T I C L E VIII.

The Usefulness of the Stage to Religion and to Government: C'est-à-dire: *Utilité du Théâtre par rapport à la Religion & au Gouvernement.* Londres. 8. 1738. pag. 52.

Les plus grands Défenseurs du Théâtre se font contentez d'ordinaire de combattre l'austérité des Dévots, qui regardent la Comédie-

414 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
médie comme un divertissement dangereux
& contraire aux bonnes mœurs. L'Auteur
de cette Brochure va bien plus loin. Non
seulement il représente la Comédie comme
un divertissement innocent: il prétend en-
core prouver qu'elle est extrêmement utile
pour avancer la Religion & le bonheur de
la Société. Voyons comment il prouve ce
Paradoxe.

I. Le Théâtre est utile par rapport à la
Religion. La Religion en général, ou la Re-
ligion naturelle, selon l'Auteur, consiste en
deux parties. La première comprend ce que
nous devons croire, la seconde contient
ce que nous devons faire.

Les choses que nous devons croire, sont
1. L'Existence de Dieu; 2. La Providence;
3. L'Immortalité de l'ame; 4. Les Recompen-
ses & les Peines de l'autre vie. Le Poëte, &
sur-tout le Poëte Tragique, suppose ou éta-
blit toutes ces vérités. L'Auteur voulant
s'épargner la peine de le prouver, se con-
tente de le supposer, la chose sans doute
étant claire.

La seconde partie de la Religion naturel-
le renferme nos devoirs envers Dieu, en-
vers notre Prochain & envers nous-mêmes.
C'est proprement à la Tragédie qu'il apar-
tient d'enseigner ces devoirs. Aussi voit-
on dans la plûpart des Tragédies, que ceux
qui ont négligé quelqu'un de ces Devoirs se
trouvent malheureux à la Catastrophe.

Ainsi *Don Juan* est puni pour son Liber-
tina-

JANVIER , FEVRIER ET MARS. 1738. 415
tinage & son impiété: *Timon* pour ses profusions & son intempérance; *Macbeth* pour son ambition & pour sa cruauté; * *Castalion* pour sa perfidie envers son frere & envers son ami. † *Jaffier* pour son mariage clandestin avec la fille de son Bienfaiteur; & † *Belvidere* pour sa désobéissance.

L'Auteur remarque, que la Religion a toujours été dans un état florissant lorsque le Théâtre a été dans son plus grand lustre, & que les Athéniens & les Romains, qui étoient de grands Amateurs de la Comédie, étoient les peuples les plus religieux du monde. Il ajoute, que si l'on fait attention à ce qui se passe de nos jours, on trouvera peut-être que ceux qui fréquentent les Spectacles ont dans le fond du cœur plus de Religion que ceux qui en sont ennemis déclarés.

Quoique le Poëte Dramatique ne puisse ni ne doive traiter des Mystères de la Religion, cependant, en recommandant aux Spectateurs la pratique des Vertus, il les prépare *admirablement* à la croyance des Mystères.

* Personnage d'une Tragédie Angloise, *The Orphan*, c'est-à-dire, l'*Orpheline*. On peut voir le sujet de cette Tragédie dans les Mémoires d'un homme de qualité, Tome VI. pag. 81. L'Auteur de ces Mémoires a fait de la Tragédie Angloise une Histoire & l'a inserée dans son Roman.

† Personnages de la Tragédie Angloise appelée, la *Découverte de la Conjuraton de Venise*.

416 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE;
Myftères, parce que ce n'est pas la Raison,
mais le Vice qui, selon l'Auteur, empêche un
homme d'être Chrétien.

Ce n'est pas la licence du Théâtre qui
est la cause de la corruption du Siècle : c'est
plutôt la corruption du Siècle qui produit
la licence du Théâtre ; les Auteurs indi-
gens étant obligés, pour que leurs Pièces
soient favorablement reçues, de se prêter au
goût du Public.

Ici l'Auteur abandonne brusquement son
sujet, apparemment parce qu'il n'a rien de
bon à dire, & se jette dans une longue di-
gression sur les Farces Pantomimes, dont
l'usage s'est introduit en Angleterre depuis
douze ans. Nous ne nous y arrêterons
pas.

L'Auteur s'attache ensuite à vouloir prou-
ver, que le Théâtre contribue au bonheur
du Genre humain. Voici comment il se tire
d'affaire. Par le bonheur il n'entend autre
chose que le plaisir. La Providence a heu-
reusement réglé les choses de manière, que
les moyens que nous employons pour nous
conserver, soient accompagnez de quelque
sentiment agréable. On a vû des gens atta-
quez de maladie, mieux aimer mourir que
de passer par des remèdes dégoûtans. L'Au-
teur ne doute pas que, si la nourriture né-
cessaire pour sustenter la vie ressembloit à
de pareils remèdes, un grand nombre
de personnes ne prissent le même parti, &
qu'ils ne préférassent la mort à la vie, si le
man-

manger n'étoit pas accompagné de plaisir. C'est donc le plaisir qui oblige un homme à se conserver ; & c'est le plaisir, selon l'Auteur, qui paroît aimer les Paradoxes ; c'est le plaisir qui l'oblige quelquefois à se détruire. Il cite là-dessus Pascal, qui remarque que les gens même qui se pendent, sont animés par le plaisir secret que leur donne la pensée qu'ils seront bientôt délivrés de leurs peines.

Le bonheur consiste dans le plaisir, & le plaisir, dit l'Auteur après plusieurs raisonnemens à perte de vûë, vient de ce que nos passions sont excitées de manière que notre entendement puisse les avouer, & qu'elles s'accordent avec notre volonté. De-là vient que les personnes d'un tempérament bilieux sont si malheureuses, parce que leurs passions sont contraires à leur volonté, & qu'ainsi, au lieu de leur procurer du plaisir, elles ne servent qu'à les tourmenter. L'Auteur observe à cette occasion, que les Anglois sont plus sujets à la Mélancolie qu'aucune Nation du monde ; & que par conséquent ils ont besoin que leurs passions soient agréablement excitées. Mais qu'est-ce qui excite agréablement les passions ? C'est une belle Tragédie. C'est à quoi aboutit le long raisonnement de l'Auteur.

Si l'on lui objecte, que le Théâtre, bien loin de contribuer au bonheur des hommes, ne sert qu'à remuer leurs passions, qui sont la cause de leurs égaremens & de leur malheur :

418 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
heur : Il répond avec Mr. de St. Evremont ;
que ceux qui fréquentent les Spectacles ne
font pas si aisément émus. Il faut bien de
l'art pour les toucher vivement.

Si on insiste que la Tragédie nourrit l'a-
mour dans ceux qui le ressentent , & le fait
naître dans ceux qui ne le connoissent pas :
L'Auteur observe , que l'amour que la Tragé-
die représente est dans l'ordre , ou il ne
l'est pas. S'il ne l'est pas , alors il se
trouvera malheureux à la Catastrophe ; ce
qui suffit pour que le Spectateur conçoive
pour lui de l'aversion. Mais s'il est dans
l'ordre , rien n'est plus innocent & ne rend
l'homme plus heureux que cette passion.
Non seulement elle le rend heureux pour le
présent ; souvent même elle contribue à
son bonheur à venir. On a vû plus d'une
fois un Amant , pour se rendre digne de
l'objet de son Amour , s'efforcer de faire
des progrès en Science & en Vertu , & re-
noncer à des plaisirs grossiers , dont il é-
toit auparavant esclave.

Bien loin que le Théâtre favorise les Vi-
ces du genre humain , il rend plutôt les hom-
mes vertueux , quand il ne passe pas les bor-
nes de la bienfiance. Il adoucit & modere leurs
passions , dont l'excès est la source de leurs
Vices : Il leur apprend leurs devoirs par ses
sentences , &c.

Pour prouver que la corruption des mœurs
ne tire pas sa source de l'abus du Théâtre ,
l'Auteur cite la France , où il y a moins de
licen-

420 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
défend contre les objections & les faux exposez
de cet Ecrivain l'autorité & l'utilité de la Révé-
lation contenuë dans les Livres du V. & du N.
Testament. Cet Ouvrage a été si bien reçu du
Public, qu'on l'a réimprimé à Londres, chez J. Hett.

DE LONDRES.

Mr. le Docteur Grey, Auteur de la Réponse
aux deux derniers Tomes de *l'Histoire des Puri-
tains* de Mr. Neal, dont nous avons rendu comp-
te dans cette *Bibliothèque Britannique*, vient de
publier un gros in 8. sous ce titre, *A new and
easy Method of learning Hebrew without Points,
&c.* C'est-à-dire : „ Nouvelle Méthode pour ap-
„ prendre facilement l'Hébreu sans points. A quoi
l'on a joint, pour rendre cette Méthode plus
sensible, le Livre des *Proverbes*, divisé selon
la mesure des vers, avec la Leçon des *Masore-
tes* en caractères Romains, la Version interli-
néaire de *Pagninus*, une Analise grammatica-
le, & de courtes Notes critiques chez J. Stag.

Les *Knapton* ont imprimé en deux petits volu-
mes 8. un Recueil de Lettres, ou Commerce
Epistolaire entre Mr. *Jackson*, Ministre Anglican,
très-connu par diverses Pièces qu'il a publiées, &
par son attachement pour feu Mr. le Docteur
Clarke, & Mr. *Guil. Dudgeon*, Gentilhomme de
beaucoup de mérite, de la Comté de *Berth*. Ces
Lettres roulent sur les Matières les plus abstruses,
sçavoir l'immensité & l'unité de Dieu; l'existence
d'une substance matérielle & d'une substance spiri-
tuelle, entièrement distinctes; la conduite de
Dieu, ou l'exercice de ses perfections morales
dans le gouvernement du monde; la nécessité &
la liberté, le fondement, la distinction & les
suites

suites de la vertu & du vice , du bien & du mal. Ce qui a donné lieu à cette dispute , ce sont deux Livres que Mr. *Jackson* publia il n'y a pas long-tems ; le premier intitulé, *l'Existence & l'unité de Dieu, prouves par la consideration de sa nature & de ses attributs* ; & le second qui n'est qu'une Défense de celui-là. Dans ces deux Ouvrages, l'Auteur, qui s'étoit principalement proposé de justifier les principes de feu Mr. *Clarke* sur ces divers sujets, contre les attaques de quelques Personnes , avoit avancé plusieurs choses que Mr. *Dudgeon* ne crut pas soutenables, & sur lesquelles il lui écrivit aussitôt librement sa pensée. Cette contestation est maintenant finie , & paroît être toute à l'avantage de Mr. *Jackson*.

Voici quelques autres Livres tout nouveaux.

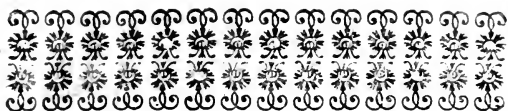
The History of y English Baptists &c. , Histoire des Anabâlistes d'Angleterre , depuis la Reformation jusqu'au commencement du Règne de *George I.* “ Il n'en paroît encore qu'un volume in 8. qui finit au Rétablissement de *Charles II.* L'Auteur, Mr. *Thomas Crosby*, est Ministre Anabâliste , & a fait imprimer à ses propres fraix cette Histoire, qu'on peut regarder comme une Apologie de sa Secte.

The True Gospel of Jesus-Christ asserted, &c. , Le véritable Evangile de Jesus-Christ maintenu : Ou l'on fait voir ce qui est & ce qui n'est pas Evangile, quel a été le grand but de sa manifestation, comment il remplit parfaitement ce but , & par quels moyens cependant ce but a été manqué en grande partie. Le tout humblement offert à l'examen du Public , & particulièrement de tous ceux qui s'estiment eux-mêmes , ou qui sont estimez par les autres, de véritables Ministres de Jesus-Christ & Prédicateurs

422 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE, &c.
,, de son Evangile , mais plus particulièrement
,, encore de tous ceux qui ont acquis la réputa-
,, tion d'être les grands Défenseurs du Cristianisme.
,, On y a joint une courte Dissertation sur la Provi-
,, dence. " Par *Thomas Chubb*, un vol. in 8. chez *Tho-*
mas Cox. Ceux qui connoissent les principes de Mr
Chubb, n'auront pas de peine à deviner ce que peut
contenir ce nouvel Ouvrage de sa façon.

The divine Legation of Moses demonstrated, &c.
,, C'est à-dire : La Mission divine de Moïse prouvée,
,, en suivant les principes d'un Déïste qui a de la Re-
,, ligion ; par cette considération , c'est que dans
,, toute l'économie Judaïque il n'est fait aucune
,, mention du dogme des peines & des recompen-
,, ses de la vie à venir. En six Livres ". Par
Guillaume Warburton, Maître ès Arts, un vol. in
8. chez *Fletcher Gyles*, dans *Holbourn*. Ce Mr.
Warburton est le même qui a publié *l'Alliance*
entre l'Eglise & l'Etat, dont nous avons rendu
compte dans cette Bibliothèque.





T A B L E

D E S

M A T I E R E S

DE CE VOLUME

A.

A CTE d'amortissement pour empêcher le Clergé de se rendre trop riche & trop puissant.	207
<i>Admonition</i> fraternelle, moyen pour retablir la Piété.	48
<i>Alliance</i> entre l'Eglise & l'Etat. 108. Motifs qui engagent l'Etat à la rechercher. <i>ibid.</i> Avantages qui en reviennent à l'Eglise. 109. Et à l'Etat.	111
<i>Amputation</i> (Remarques sur l') des grandes extrémités.	90
<i>Anabaptistes</i> (Les) persecutez par l'Archévêque Cramer.	214
<i>Aneurisme</i> ; description d'une operation qui en a été faite.	87
<i>Angleterre</i> (L') rendue tributaire au Siège de Rome.	207

E e 3

211

T A B L E D E S

- Anselme*, Archevêque de Cantorbery, dispute à
Henri I. le droit de nommer aux Evêches &c. 204
- Antipædobâtistes*; ce que c'est. 51 n.
- Arrêt* du Conseil de la Reine d'Ecosse en faveur
des Catholiques. 180. Protestation du Comte d'Ar-
ran contre cet Arrêt. *ibid.*
- Atkinson*; (Mr. Benjamin André) ses remarques
sur le Philosophe honnête-Homme. 7. Sa mode-
ration. 8. Ses Sermons sur la décadence de la
Pieté. 29. Sa popularité dans ces Sermons. 30.
Sa méthode critiquée. 33. Catalogué raisonné
de ses Ouvrages. 57. Sa confession de foi, & ce
qui l'occasionna. *ibid.* Son Sermon devant une
Assemblée des Societez pour la Reformation des
mœurs. 61. Ses Lettres sur les Miracles de J. C.
71. Son Epitre Catholique aux Chrétiens de
toutes les Communions. 73. Son Ouvrage con-
tre *Tyndall*. 83. Ses Sermons sur la dévotion du
cabinet. 84. Ses Sermons de controverse. *ibid.*

B.

- B**ALAAM; résolution d'une difficulté qui se trou-
ve dans l'Histoire de ce Prophete. 149. Il n'é-
toit ni Enchanteur ni Magicien; mais inspiré de
Dieu. 158
- Barry* (Mr. Edouard) sa relation d'une Manie cau-
sée par la callosité de la Pie mere. 97. D'une ob-
struction totale de la Valvule du Colon. 98
- Bâtemes* (Liste des) &c. dans les Villes de Dresde
& d'Augsbourg. Voyez *Mariages*.
- Bible*; méthode pour la lire. 47
- Biens ecclésiastiques* (Les) en Ecosse; comment ils
passerent entre les mains des Laïques. 181
Bi-

M A T I E R E S.

- Bile*; (La) son usage dans l'économie animale. 355
- Boerbave*; (Mr.) ses Expériences sur le Mercure. 379. & *suiv.* Motifs qui l'y ont engagé, & but qu'il s'y est proposé. 380. Son système sur la génération des Métaux. *ibid.*
- Bonheur* du genre humain; comment le Théâtre y contribué. 416
- Bons & Méchans*; différence essentielle entre eux. 50. & *suiv.* Sont quelquefois très-difficiles à distinguer. 54
- Borrari* (Mr.) son Observation d'une éclipse de la Lune à Rome. 373
- Bouffole*; observations faites sur cet instrument & ses variations. 370. 378.
- Bothwell*; (Le Comte de) son mariage dissous par l'Archévêque de Saint-André. 189. Le Ministre qui avoit publié ses bans avec la Reine est obligé de se justifier. *ibid.* & *suiv.*
- Boyle*; (Mr.) ce qu'il dit du différend entre les Calvinistes & les Arminiens. 53
- Bretons*; leurs négligence par rapport à l'Histoire de leur Païs. 391. De leur tems il n'y avoit point de Villes en Angleterre. 393
- Brown*; (Mr. André) sa relation d'une Pierre de Vessie extraordinaire. 86

C.

- C**A M P B E L L; (Alexandre) clause remarquable inserée dans ses provisions pour l'Evêché de Brechin. 182. Usage qu'il en fit. *ibid.*
- Cantorbery*; (L'Archévêque de) s'oppose aux représentations de la Chambre des Communes contre le Clergé, & les fait supprimer sous Henri IV. 211.

T A B L E D E S

Demarches de ce Prélat qui rabattent beaucoup de la bonne opinion qu'on a de lui.	212
<i>Castor</i> femelle; sa dissection.	388
<i>Castoreum</i> ; nouvelles Observations à ce sujet.	388
<i>Cartilage</i> (Partie du) de la jointure du genou ossifiée & séparée.	88
<i>Cave</i> ; (Mr.) Critique de sa Traduction de l'Histoire de la Chine. 20. & suiv. Sa réponse.	24
<i>Charité</i> ; (Défaut de) symptôme funeste de la corruption des Hommes.	38
<i>Chile</i> (Si le nouveau) peut être la cause du Sommeil?	357
<i>Chine</i> (Traduction de l'Histoire de la) critiquée. 20. & suiv.	357
<i>Chrétiens</i> (Les) ne donnent pas assez aux sentimens & à la pratique. 74. Mais trop à la spéculation.	76
<i>Christianisme</i> (L'activité du) peut contribuer à la reformation du genre humain.	49
<i>Circoncision</i> omise pendant quelque tems par les anciens Israélites, & pourquoi.	161
<i>Clergé</i> ; examen de la conduite de celui d'Angleterre par rapport aux affaires d'Etat. 202. & suiv. Il a été la principale cause des fautes du Gouvernement & des malheurs de l'Etat. <i>ibid.</i> Méprisé par le Roi Guillaume le Roux. 204. Sa conduite après la mort de Henri I. 205. But qu'il s'y proposoit. <i>ibid.</i> Motifs qui le faisoient agir sous Richard I. 206. Sa conduite à l'égard de la Reformation.	215
<i>Colon</i> ; obstruction totale de la valvule de cet Intestin.	98
<i>Communion</i> (Liste des) dans les Villes de Dreide & d'Augsbourg. Voyez <i>Mariages</i> .	
<i>Confiscation</i> (La) des biens des Criminels; quand elle	

M A T I E R E S.

- elle a lieu en Angleterre. 310. n.
Conversations (Les) pieuses, sont un moyen de remédier à la décadence de la Pieté. 42. & suiv.
Cranmer. (L'Archévêque) Voyez *Cantorbery*.
Culte de Famille est propre à remédier à la corruption du siècle. 46. & suiv. Quel il doit être. *ibid.*
Cyrillus (Mr. Nicolas) son Histoire du tremblement de terre qui s'est fait sentir en 1731. à Naples. 373. Son Histoire physique de l'Air & de la Terre. 389

D.

- D**ALE; (Mr.) remarques sur sa Pharmacologie. 262. & suiv.
Dame (Une) anonyme; ses Réflexions & Maximes nouvelles. 26. Motifs qui l'ont portée à les publier. *ibid.*
Davis; (Mr. Evan) Sa Lettre sur l'inoculation de la petite Verolle. 378
Défense du Philosophe honnête - Homme. 13
Délateurs; on ne sçauroit donner ce nom odieux à ceux qui veillent à l'exécution des Loix. 65
Délire (Le) qui est causé par la Semence de Jusquissime, differe du Délire ordinaire. 375
Dennis (Mr.) tourné en ridicule par Mr. Pope sous le nom de *Norris*. 273 n.
Derham; (Mr. Guillaume) ses observations astronomiques sur les Etoiles nébuleuses. 367. Sa conjecture à ce sujet. 369
Dieu n'a pas été vû proprement par les Anciens d'Israël. 141
Dimanche (La profanation du) autorisée en Angleterre. 39. & n. Est la cause probable des
- E e 5 ju.

T A B L E D E S

jugemens de Dieu contre les Protestans de France,	44
<i>Discipline</i> ecclésiastique; comment on forma le plan de sa reformation en Ecosse.	171

E.

E AUX ameres rendues douces par Moïse; refutation de l'explication que Joseph donne de ce miracle.	137
<i>Ecriture</i> Sainte; méthode pour la lire.	47
<i>Ecureuil</i> volant.	361
<i>Edouard III.</i> entreprend de delivrer l'Angleterre de l'oppression papale. 208. Loix qu'il fait pour cet effet.	<i>ibid.</i>
<i>Eglise</i> (L') & l'Etat sont deux Societez différentes. 105. Accord libre qu'il y a entre elles. 108. L'Eglise n'a aucun pouvoir coërcitif.	107
<i>Eglise d'Ecosse</i> ; résolutions prises dans sa première Assemblée générale depuis la Reformation. 176. Sa Requête singuliere. 178. Résolutions de sa cinquième Assemblée générale. 183. De la sixième. 184. Sa Requête à la Reine. <i>ibid.</i> Réponse de cette Princesse. 186. Réplique de l'Assemblée. 187. Elle craint avec raison le rétablissement de l'Idolâtrie & de l'autorité des Evêques.	183
<i>Enterremens</i> (Liste des) dans les Villes de Dresde & d'Augsbourg. Voyez <i>Mariages</i> .	
<i>Epilepsie</i> provenant d'une cause extraordinaire. 97	
<i>Essai</i> pour introduire la mesure des Vers Grecs & Latins dans la Poësie Angloise.	400
<i>Etat.</i> Voyez <i>Alliance</i> & <i>Eglise</i> .	
<i>Etoiles</i> nébuleuses; ce que c'est. 368. Conjecture singuliere à cet égard.	369
	<i>Evê.</i>

M A T I E R E S.

- Evêques (Les) Anglois favorisent la Conquête du Duc de Normandie.* 203. *Attentat qu'ils commettent contre la justice.* 208
Explication singuliere d'un passage de l'Ecriture. 150

F.

- F**AUSSETTE' (La) est la marque caractéristique d'un Libelle. 323. & *suiv.*
Fièvres intermittentes; remarques sur leur traitement; 93. *Tremblemens irréguliers qui suivirent la guérison d'une Fièvre intermittente.* 95
Fièvres nerveuses (Essai sur les) 93
Frobenius; (Mr.) ses Expériences faites avec l'Esprit de Vin étheré & le Phosphore d'Urine. 364

G.

- G**ENS de bien; comparaison sur le mépris que le monde en fait. 54
Gilchrist; (Mr. Ebenezer) son Essai sur les Fièvres nerveuses. 93
Graham (Mr. George) son observation d'une éclipse de la Lune à Londres. 373. D'une éclipse de Soleil. 377
Grands - Jurez dans les Colonies Angloises en Amerique; ce que c'est. 299. *Comment on les oblige à s'accorder promptement dans leurs jugemens.* 353. n.
's Gravesande; (Mr. G. J. de) ses Expériences concernant la force des Corps en mouvement. 379
Grey;

TABLE DES

<i>Grey</i> ; (Mr. Etienne) son observation d'une éclipse du Soleil à Norton - Court.	377
<i>Guérison</i> d'une Fièvre intermittente, suivie de tremblemens irréguliers.	95

H.

H ADLEY (Mr. Jean) sa description d'un Niveau pour prendre hauteur en mer lorsque l'Horizon n'est pas visible.	388
<i>Hamalekites</i> ; (Les) pourquoi ils devoient être détruits par les Israélites.	139
<i>Hamilton</i> (Le Comte) a traduit en Vers François l' <i>Essai sur la Critique</i> de Mr. Pope.	292
<i>Hanckwitz</i> ; (Mr. Ambroise Godfrey) ses Expériences sur le Phosphore d'Urine.	364
<i>Harris</i> ; (Mr. Guillaume) son Discours sur un miracle de J. C.	72
<i>Harris</i> ; (Mr. Joseph) ses observations faites sur la Bouffole dans l'Océan Atlantique. 370. Sa description d'une Trompe.	371
<i>Henri IV.</i> Roi d'Angleterre, favorise le Clergé, & pourquoi,	210
<i>Hérésie</i> ; on n'en doit taxer personne trop légèrement.	77
<i>Hodgson</i> ; (Mr. Jaques) son Catalogue des éclipses des Satellites de Jupiter.	361
<i>Hommes</i> ; grande différence entre eux. 50. Qui subsistera quand toutes les autres distinctions auront cessé.	53
<i>Hydropisie</i> extraordinaire.	93

M A T I E R E S.

I.

- J**AMIESON; (Mr. Jaques) sa relation d'un
amas de matière vuide par les selles. 98. D'un
Enfant né sans *Anus ni Rectum.* *ibid.*
- Iniquité* (L') Symptome funeste de la corruption
des Hommes. 35
- Inscription* trouvée à Londres, & que l'on con-
serve à Oxford. 399
- Insectes*; (Génération singuliere d') 377
- Journaliste* Anglois (Un) attaque l'Auteur du Philo-
sophe honnête-Homme. 10
- Juifs*; (Les) comment ils comptoient ancienne-
ment leurs années. 122. Pourquoi ils ont été
dits Freres des Lacédémoniens. 142
- Jupiter*; explication historique de la Fable de ce
Dieu. 144
- Jusquiamé*; (Semence de) symptomes qu'elle cau-
se à des Enfans qui en avoient mangé. 374. Un
Charlatan s'en sert pour guérir le mal de dents.
375. Le délire causé par ce poison differe du dé-
lire ordinaire. *ibid.*

K.

- K**EITH; (Mr. R.) son Histoire Civile & Ecclé-
siastique d'Ecosse. 167 & *suiv.* Ses réflexions
sur la reformation de la Discipline. 174. & 195.
& *suiv.*
- Klein*; (Mr. Jaques Théodore) sa Dissertation sur
l'Ecureuil volant. 361
- Knox*; (Mr. Jean) s'il communiqua à la Noblesse
d'Ecosse son Livre sur la Reformation avant que
de

T A B L E D E S

de le publier. 170. Ce qu'il dit de la Messe des
Papistes. 181. Chargé de dresser un formulaire
d'excommunication. 184

L.

- L**ACŒDEMONIENS; (Les) dits Freres des Juifs &
pourquoi. 142
- Langton* (Le Cardinal) Archevêque de Cantorbery
est cause des malheurs du Regne de Richard I.
207
- Lardner*; (Mr. Nathanaël) sa défense des Miracles
de J. C. 72
- Latitudinaires*; réflexion contre eux. 55
- Leonidas*; échantillons de ce Poëme. 227 & suiv.
- Lewis*; (Mr. Richard) sa Lettre sur une généra-
tion singuliere d'Insectes, &c. 377
- Liberté* de la Presse défendue. 298 & suiv.
- Loi* cérémonielle des Israélites; sentiment de quel-
ques uns sur son origine. 152. Refutation de cette
opinion. 153 & suiv.
- Loix* (Diverses) qui sont en usage en Angleterre,
& ne le sont pas dans les Colonies Angloises en
Amerique. 321
- Lollards* (Les) persécutés sous Richard II. 209,
210.
- Londres*; Histoire de cette Ville. 390. Discussion
sur l'origine de son nom. *ibid.* & suiv. Bâtie
par les Romains. 394. Est une Colonie des Ro-
mains. 397. En quel tems bâtie. 298. Diver-
ses étimologies de son nom. *ibid.* Diversément
appellée par les Saxons. 400
- Lowther*; (Mr. le Chevalier) sa description d'une
Vapeur qui sort du puits d'une Mine de Char-
bon. 375

M A T I E R E S.

M.

- M**AITLAND (Mr. Guillaume) ses Remarques sur les Listes des Mariages &c. des Villes de Drefde & d'Augsbourg. 373. Son Histoire de Ville de Londres. 390
- Malbonnêteté* (La) du Philosophe honnête Homme. 5
- Manfredi* (Mr.) son observation d'une éclipse de la Lune à Rome. 373
- Manie* causée par la callosité de la Pie-mere. 97
- Manière* de proceder criminellement, usitée dans les Colonies Angloises en Amerique. 299 & suiv.
- Mara*; discussion sur la situation de cet endroit. 136
- Mariages*, (Liste des) Bâtêmes, Enterremens, Communions &c. dans la Ville de Drefde pendant un siècle entier 373. Dans la Ville d'Augsbourg pendant 219. ans. *ibid.* Remarques sur ces deux Listes. *ibid.*
- Marie* (La Reine) gouvernée par le Clergé. 215
- Marsham*; (Le Chevalier) son opinion touchant le Serpent d'airain. 156
- Matrice*; remarques sur son épaisseur. 99
- Mechans*. Voyez *Bons*.
- Mercure*; (Le) Expériences faites sur ce mineral. 384. & suiv. Agité mécaniquement il donne une Poudre noire. *ibid.* Le plus pur en donne une plus grande quantité. *ibid.* Cette Poudre se revivifie en Vif-argent. *ibid.* Il se change en Poudre rouge par la distillation. 385. Cette Poudre n'est pas un corps étranger au Mercure. *ibid.* Elle se change en Vif-argent par le feu. *ibid.* Et alors il en reste une Poudre obscure

T A B L E D E S

scure & fixe. 386. Qui dans le creuset s'enfle comme une éponge. <i>ibid.</i> Et se vitrifie en y ajoutant du Borax. <i>ibid.</i> Le feu n'est pas le soufre fixant du Mercure. <i>ibid.</i> Il reste au fond de l'eau bouillante. 387. Rendu extrêmement volatil. <i>ibid.</i> Sa pesanteur examinée hydrostatiquement. <i>ibid.</i>
<i>Mesure des Vers Grecs & Latins ; Essai pour l'introduire dans la Poësie Angloise.</i> 400
<i>Métaux ; Système de leur génération.</i> 380
<i>Middleton ; (Le Capitaine Christophle) ses observations sur la variation de la Bouffole.</i> 378
<i>Milner ; (Mr. J.) son observation d'une éclipse du Soleil à Yeovil.</i> 377
<i>Ministres ; d'où vient qu'en Ecoffe leurs appointemens sont si modiques.</i> 183
<i>Moïse ; par qui enterré. 159. Défendu contre les Déistes.</i> 160
<i>Monro ; (Mr. A.) son operation d'un Aneurisme. 87. Sa relation d'un Oedeme de genou. 88. Son observation sur une partie du Cartilage de la jointure de genou ossifiée & séparée. <i>ibid.</i> Ses Remarques sur les Amputations des grandes extrémités. 90. Sa relation d'une Hydropisie extraordinaire.</i> 98
<i>Morale (La) n'est pas du ressort des Magistrats.</i> 106
<i>Mortimer ; (Mr.) ses nouvelles observations sur le Castoreum.</i> 388
<i>Muller (Mr. Ger. Fred.) son projet pour perfectionner l'Histoire de Russie.</i> 379

M A T I E R E S.

N.

- N**ESBITT; (Mr. R.) ses Discours sur l'Osteologie humaine. 115. *Et suiv.*
Niveau pour prendre la hauteur méridionale en mer, lorsque l'Horizon n'est pas visible. 388
Nouvelles Littéraires. 218. 419.

O.

- O**LD-CATTLE; (Le Chevalier) condamné à être brûlé, par les intrigues du Clergé. 211
Opinions en matière de Religion, quand punissable. 113
Os (Les) ne se forment pas de Cartilages. 117.
 Mais d'un suc ossifiant mêlé avec le sang ou quelque autre liquide. 120
Osteologie; il seroit important de la mieux connoître, & pourquoi. 116

P.

- P**AISLEY (Mr. J.) sa relation touchant du sang caillé extravasé sur la Matrice, & ses remarques sur l'épaisseur de ce Viscere. 98
Papistes (Les) exclus par une Declaration des Récréations du Dimanche. 40. n.
Pharaon (Le) qui perit dans la mer Rouge, quel il étoit. 155
Philosophe honnête-Homme (L'Auteur du) attaqué. 5. *Et suiv.* Il se défend, & comment. 13.
 Exposition de ses principes. 14. *Et suiv.*
Phosphore d'Urine; Expériences faites sut cette pro-
 Tome X. Part. II. Ff duc-

T A B L E D E S

duction Chymique.	364
<i>Pie-mere</i> : sa callosité cause la Manie.	97
<i>Piété</i> ; (Décadence de la) moyen d'y remédier.	42 & ^e suiv.
<i>Playe</i> dangereuse faite avec un fer rouge.	86
<i>Polythalamia</i> ; nouvelle classe de Coquillages.	390
<i>Pope</i> ; (Mr.) cinq de ses Lettres relatives à son <i>Essai sur la Critique</i> . 272. A. Mr. J. C. Ecuyer 273.	
Autre au même. 280. Autre au même. 285. Au Comte Hamilton. 292. A. Mr. Addison. 295	
<i>Presentment</i> ; ce que c'est.	300
<i>Prométhée</i> (La Fable de) expliquée historiquement.	144 & ^e suiv.
<i>Puritains</i> (Les) nommément exclus de la Declara- tion pour encourager les Divertissemens du Di- manche.	40. n.

Q.

Q UESTION (Seule espece de) en usage en Angleterre.	310. n.
---	---------

R.

R AHAB disculpée par rapport à la retraite qu'elle donna aux Espions des Israélites.	160
<i>Religion</i> ; utilité qu'elle retire du Théâtre.	414
<i>Requête</i> singuliere de l'Assemblée générale de l'E- glise d'Ecosse.	178
<i>Revillas</i> ; (Mr) son observation d'une éclipse de la Lune à Rome.	373
<i>Rowning</i> ; (Mr. Jean) sa description d'un Baro- mètre dont on peut augmenter l'échelle de va- riation autant que l'on veut.	363

S A I N T.

M A T I E R E S.

S.

S AINT-ANDRE' L'Archévêque de) se plaint des Protestans. 169. Donne une sentence de Divorce.	189
Salut (Le) des ames n'est pas du ressort du Magistrat.	105
Saturne; explication historique de la Fable de ce Dieu.	143
Schuckfort; Mr. Samuel) son Histoire du Monde sacrée & profane	121. & suiv.
Serpent d'airain.	156
Sesostris; en quel tems il a vécu.	155
Swort (Mr. Thomas) sa relation d'une Epilepsie provenant d'une cause extraordinaire.	97
Sidney (Le Chevalier) a essayé de faire des Hexamètres & Pentamètres & des Odes Saphiques en Anglois. 401. Pourquoi les Poètes Anglois ne l'ont pas suivi. <i>ibid.</i> Scansion de quelques-uns de ses vers. <i>ibid.</i>	
Simson; (Mr. T.) sa Lettre sur une Tumeur extraordinaire du genou &c.	88
Sloane (Mr. le Chevalier) sa relation sur les effets de la semence de Jusquiamæ.	374
Smith (Mr.) attaque le Philosophe honnête-Homme	6
Societæ pour la reformation des Mœurs à Londres. 61. Ce que c'est. 62. Refutation d'un reproche qu'on leur fait. 63. Leur succès.	67
Societæ civiles; leur origine. 100. Leur but & leur nature.	102. 105
Societæ religieuses; leur origine. 103. Leur but. 104. 107. Relation entre elles & les Societæ civiles.	105
Soleil (Le) & la Lune arrêtez par Josué; discussion	sur

T A B L E D E S

sur ce miracle. 164. Conjecture sur ce sujet.	166
<i>Sommeil</i> ; quelle est sa cause prochaine. 359. Ses causes éloignées.	<i>ibid.</i>
<i>Stuart</i> ; (Mr.) ses éclaircissmens sur l'usage de la Bile dans l'économie animale.	355

T.

T EST (Loi du) nécessaire dans tous les Etats.	111.
<i>Tbéâtre</i> ; son utilité par rapport à la Religion & au Gouvernement. 413. <i>É</i> suiv. Sa licence n'est pas cause de la corruption du siècle. 416, 418.	
<i>Thomson</i> (Mr. Alexandre) ses remarques sur le traitement des Fièvres intermittentes. 93 <i>É</i> suiv.	
<i>Tremblemens</i> irreguliers après la guérison d'une Fièvre intermittente.	95
<i>Trompe</i> ; sa description.	370
<i>Tryal upon indictment</i> ; ce que c'est.	300
<i>Tryal upon Information</i> ; ce que c'est.	300
<i>Tumeur</i> extraordinaire du genou. 88. Operation pour la guérir.	89
<i>Tyndall</i> ; refutation de son Christianisme aussi ancien que le Monde, par Mr. Atkinson.	83

V.

V APEUR inflammable qui sort d'une Mine de Charbon.	376.
<i>Vassenus</i> (Mr. Birgerus) son observation d'une éclipse totale du Soleil.	378
<i>Veau d'or</i> des Israélites ; discussion historique à ce sujet.	147. <i>É</i> suiv
<i>Versefication</i> (Nouvelle) Angloise. 400. Exemple. 409	<i>Ves-</i>

M A T I E R E S,

- Vessie* (Pierre de) dont le noyau étoit une aiguille. 86
Vomitif de moutarde; ce que c'est. 96 n.

W.

- W**ARBURTON (Mr.) son Alliance entre l'Eglise & l'Etat. 99 & suiv.
Watts; (Mr. Jean) ses remarques critiques sur une Traduction de l'Histoire de la Chine, 20 & suiv.
Wbeler; (Mr. Granvill) son observation d'une éclipse de Soleil. 377
Willison (Mr. André) guérit une playe jugée mortelle. 86. Sa Lettre sur des tremblemens qui suivirent la guérison d'une Fièvre intermittente. 95
Woolston attaqué par Mr. Atkinson. 71. Par Mr. Lardner. 72. Par le Dr. Harris. *ibid.* Reproches qu'il leur fait dans sa réponse. 73. Mr. Atkinson y replique. *ibid.* & 81

Z

- Z**ENGER; (Jean-Pierre) son procès au sujet d'un Libelle contre le Gouvernement de la Nouvelle-York. 298. Accusation du Procureur général contre lui. 311. Sa défense. 315. Déclaré innocent. 353. Présent que le Magistrat de la Nouvelle-York fait à son Avocat. *ibid.*

CATALOGUS LIBRORUM,

Qui prostant

HAGÆ-COMITUM,

Apud PETRUM DE HONDT.

ACTA quædam Ecclesiæ Ultrajectinæ, exhibita in Defensionem Jurium illustrissimi Archiepiscopi & Capituli ejusdem Ecclesiæ, adversus Scripta Eminentissimi Cardinalis Archiepiscopi Mechliniensis, cum Præfatione ad Illustrissimos omnes inclytæ Germaniæ Archiepiscopos, *Hagæ Comit. 1737. 4.*

Allatius de Græcia Orthodoxa, *Romæ 1652.*
2 vol. 4.

— De Utriusque Ecclesiæ Occidentalis atque Orientalis perpetuo in dogmate de Purgatorio Consensu Gr. Lat. *Romæ 1655. 8.*

— De Ætate & Interstitiis, *Romæ 1638. 8.*

— De Octava Synodo Photiana, *Romæ 1662. 8.*

— de Vindice Synodi Ephesinæ & S. Cyrilli, *Romæ 1661. 8.*

Amort

C A T A L O G U S L I B R O R .

- Amort, Philosophia Pollingana ad normam
Burgundicæ , *Venet.* 1734. 5 vol. 12.
- Andriolli , Enchyridium Medicum , *Venet.*
1700. 4.
- Domestica Auxilia , *Venet.* 1698. 4.
- D'Aquino , Nomenclator Agriculturæ , *Romæ*
1736. 4.
- Arcudius , in Purgatorium per Ignem , *Romæ*
1717. 4.
- de Purgatorio igne, Adversus Barlaam,
Gr. Lat. *Romæ* 1637. 4.
- Arcana Lazari Riverii , cum Institutionibus
Medicis & Regulis Consultationum &
Observationibus , *Venet.* 1696. 4.
- Affemani , Bibliotheca Orientalis Clementi-
no-Vaticana , *Romæ* 1729. 4 vol. fol.
- Rudimenta Linguæ Arabicæ , *Romæ*
1732. 4.
- Abregé de l'Histoire d'Angleterre de Monsieur de*
Rapin Thoiras , Haye 1750. 3 vol. 4.
- L'Ambitieux & l'Indiscrete* , par Mr. de Touches,
Paris 1737. 12.
- Architecture de Vincent Scamozzi . contenue dans*
son Idée l'Architecture Universelle , avec les
Planches Originales ; on y a joint plusieurs
F f 4 nou-

C A T A L O G U S

nouveaux Dessesins des plus beaux Edifices de Rome dont l'Auteur parle dans son Ouvrage.
Haye 1736. fig. fol.

Art de monter à Cheval, ou Description du Manège Moderne dans sa perfection, par Mr. Le Baron d'Eisemberg, Haye 1737. avec 60 belles Planches, gravées par Picart. fol.

de l'Attaque & de la Defense des Places, par Monfr. le Maréchal de Vauban, Haye 1737. avec 36 belles Planches 4.

Avantures de Don Ramire de Roxas & de Donna Leonora de Mendoza 1737. 2 vol. 12.

Abecedario Pittorico, dall'Autore di Motti, ed i Atti spettanti alla Pittura, par Mura, Firenze 1731. 4.

Aminta, Favola Boscareggia di Torquato Tasso con le Annotazioni di Gidio Menagio, Venezia 1736. 8.

Aprile, Chronologia Universale della Sicilia, Palermo 1725. fol.

Archetittura di Barrazzio da Vignola, 4 fig.

Baccii de Termis Libri Septem, opus locupletissimum, Patavii 1711. fol.

Baglivi Opera omnia Medico-Practica & Anatomica, Venet 1722. 4.

Baro-

L I B R O R U M.

- Baronii Annales Ecclesiast. , *Venetis* 1705. 12
vol. fol.
- Barrius de Antiquitate & Situ Calabriae , *Romæ*
1737. fol.
- Bartolocci, Bibliotheca Magna Rabbinica,
Romæ 1675. 5 vol. fol.
- Bazzicalunæ, Novum Systema Medico Me-
chanicum & Nova Tumorum Methodus,
Parmæ 1704. 4.
- Biblia Græca Septuaginta Interpretum, cu-
rante Grabe, cum notis Criticis Breitingeri,
1730. 4 vol. 4
- Bie (Jacobi de) Numismata Aurea Imperatorum Romanorum, cum additionibus & Notis Havercampii, accedit Lud. Smits Pinacotheca XII. Imperatorum,
Amst. 1738. fig. 4.
- Bouget, Lexicon Hebraicum & Chaldaico-Biblicum, ad Usus Collegii Urbani de propaganda fide, *Romæ* 1737. 2 vol. fol.
- Boyvin, Philosophia & Theologia Scoti a prolixitate & obscuritate vindicata, *Venetis* 1735. 8 vol. 12.
- Brinus de Spiritibus Animalibus, *Patavii*
1729. 4.

C A T A L O G U S

Burlaci, de physica Auscultatione lucidissima Commentaria, cum Nova Veterique Interpretatione, *Venet* 1609. fol.

Burnet Thesaurus Medicinæ Practicæ, *Venet.* 1733. 4.

la *Bibliothèque Britannique, ou Histoire des Ouvrages des Sçavans de la Grande Bretagne, par une Société de Gens de Lettres à Londres, Haye* 1734. 20. parties 8.

Bibliothèque des Théâtres, contenant le Catalogue Alphabétique des Pièces Dramatiques, Opera, Parodies, & Opera - Comiques, & le tems de leurs Représentations; avec des Anecdotes sur la plupart des Pièces contenues en ce Recueil, & sur la Vie des Auteurs, Musiciens. & Acteurs, Paris 1733. 8.

Bertoldo con Bertoldino e Cocaseno é Argomenti, Allegorie, Annotazioni, Bolog. 1736. 4 fig.

Bibiena, Direzione a Giovani studenti nel disegno dell' Architettura Civile, Bologna 1731. 2 vol. 12. fig.

Catalogus Librorum qui in Thesauris Romano, Græco & Siculo continentur, *Leydæ* 1725. 8.

Ciprio, *Vetus Græcia de Sancta Romana Sede præclare sentiens, Græc. Lat. Venet.* 1713. 4.

L I B R O R U M.

- Les Cent Nouvelles Nouvelles par Mad. de Gomez*, Haye 1735. 18. vol. 12.
- le Chevalier des Effars, & la Comtesse de Perez*, Paris 1735. 12.
- la Comédie Anonyme de Mr. de Boissy*, Paris 1737. 8.
- Commentaire Literal, Historique, & Moral, sur la Regle de S. Benoit, avec des Remarques sur les différens Ordres Religieux qui suivent la Regle de S. Benoit, par Dom Calmet*, Paris 1734. 2 vol. 4.
- la Conformité des Destinées; & Axiamire ou la Princesse Infortunée*, Paris 1736. 12.
- Contes de la Fontaine*, Amst. 1737. Nouvelle Edition augmentée, 3 vol. fig. 12.
- Coutumes & Ordonnances du Pais & Comté d Namur: avec la Maniere de proceder au Conseil Provincial, & aux Cours subalternes du Braband, de Malines. & d'Anvers*, Haye 1736. 4.
- Ceneri l'Uso dello Strumento Geometrico della Tavoleta Preteriana*, Bologna 1728. 4. fig.
- Clementis della Pittura*, fol.
- Concerto Lirico su le note di Orazio, Tradetto da Borgianelli*, Venezia 1717. 12.

C A T A L O G U S

Coronelli, Bibliotheca Universale, Sacro-Profana Antico-Moderna, Lat. & Ital., Venezia 1701. 7 vol. fol.

Dekkeri Exercitationes Practicæ circa Mendendi Methodum, Neap. 1726. 4.

DiCTIONARIUM Universale Latino-Gallicum, Hagæ Com. 1730. & Apparat Royal, ou Dictionnaire Latin & François, 2 vol. 8.

les Deux Nieces, par Mr. de Boissy, Paris 1737. 8.

le Diable Boiteux, Paris 1738. 2 vol. 12.

DiCTIONNAIRE François-Celtique ou François-Breton, par le S. Rostrenen, Rennes 1736. 4.

Discours Historiques, Critiques, Théologiques, & Moraux, sur les Evenemens les plus mémorables de l'Ancien & du Nouveau Testament, avec de très-belles Figures, Lettres grises, Vignettes & Culs de Lampe, gravez sur les Dessains de Mr. Hoet, Houbraken, & Picart le Romain, à la Haye 1727-1736. 5 vol. fol. sur du Pap. Median.

Discours Historiques &c. sur du Papier Royal

Sur du Papier Superroyal.

Sur du Papier Imperial.

Les mêmes Discours en 6 vol. 8.

Discours sur l'Harmonie, Paris 1737. 8.

Dis-

LIBRORUM.

Dissertations du P. E. Souciet, contenant l'Histoire Chronologique de Pytbodoris, ou sur les Medailles de Pytbodoris, Reine du Pont & du Bosphore: item, l'Histoire Chronologique des Rois du Bosphore Cimmerien, Paris 1736. 4.

les Dons des Enfans de Latone, avec la Musique & la Chasse du Cerf; Poëmes. Paris 1734. 8. fig.

Discorso in Onore di S. Ignazio Lojola, fondatore della Compagnia di Giesu del Padre Mæstro Giosefo Maria Plattina, Padova 4.

Dissertazioni degli Anticbi riti e della disciplina di Santa Chiesa, recitate in publico per Onorato, Luca 1737. 4.

Engel Jus Canonicum, cum Supplemento, Venet 1733. fol.

Ettmulleri Opera omnia, Venetiis 1734. 5 vol. fol.

Essai Historique & Philosophique sur le Gout, Haye 1737. 8.

l'Etna de Publius Cornelius Severus, & les Sentences de Publius Syrus, avec des Remarques, & le Texte Latin à côté, Paris 1736. 12.

Examen du Pyrrbonisme ancien & moderne par Mr. de Croufaz. Haye 1733. Cet Ouvrage est

C A T A L O G U S

est imprimé sur le même format du Dictionnaire & des Oeuvres de Bayle. dont l'Auteur fait une Critique perpetuelle. fol.

—— *Le même, en grand Papier.*

Farde'lla, Disputationes Physicæ de Anima, *Venetis* 1698. fol.

J. F. le Fevre Opera ; de usu Missionis sanguinis ac aliarum artificialium sanguinis evacuationum ; & cautiones in abusum ; ejusdem tractatus de natura, usu, & abusu Caffé, Thé, Chocolatæ, & Tabaci ; ejusdem Physiologia Medica, in qua ventilantur sententiæ veterum ac recentiorum Anatomico-Physiologorum, circa omnes Mentis & Corporis functiones, 1737. 2 vol. 4.

Freind Opera Medica, *Neapoli* 1730. 4.

Fuller, Pharmacopœia extemporanea, sive Præscriptorum Chilias, *Venetis* 1722.

la Fausse Clelie, Histoire Françoisse Galante & Comique, Paris 1718. 2 vol. 12.

Filosofia del Sigr, Enrico Pemberton, Venez. 1733. 4. fig.

Galani Conciliationes Ecclesiæ Armenæ cum Romana, *Romæ* 1690. 3 vol. fol.

Galliæ Antiquitates quædam selectæ, *Veronæ* 1734. fig. 4.

Ge-

LIBRORUM.

- Gemerfii Triennium Philosophicum, *Venet.*
1723, 3 vol. 12.
- Georgii Inspectiones Anti-criticæ in Naufragium D. Pauli, *Venetis* 1730. 4 fig.
- Ghislerii Ephemerides Bononienses, ab Anno
1721. ad Annum 1756, *Bononiæ* 1720.
2 vol. 4.
- Goar Rituale Græcorum, Gr. Lat. *Venet* 1730.
fol.
- Guidius Siniſioris, de Mineralibus, *Ven.* 1726. 4.
- Jo. Harduini Opera varia, in quibus continentur I. Undecim Athei Hodierni, scilicet Janssenius, Martin, Thomassin, Malebranche, Quenel, Arnaud, Nicole, Pascal, Descartes, Le Grand, & Regis. II. *Platon expliqué*. III. Pseudo-Virgilius. IV. Pseudo-Horatius. V. Numismata sæculi Justiniani. VI. Antiqua Numismata Regum Francorum. VII. Numismata sæculi Theodosiani, *Hagæ Com.* 1733. *cum LVII. Tabulis Numismatum: fol.*
—— Idem liber: *charta majori*.
- Hebediesu, Catalogus Librorum Chaldæorum, tam Ecclesiasticorum, quam profanorum, *Romæ* 1653. 8.

Hec-

C A T A L O G U S

Hecquet, Hippocratis Aphorismi ad mentem ipsius, Artis usum & Corporis Mechanismi rationem, Neap. 1731. 4.

Hospitalii, Galliarum Cancellarii, Carmina. Amstelod. 1732. 8.

Hottingerus fraudis & Imposituræ manifestæ convictus, Romæ 1661. 8.

Histoire de Celenie, Paris 1738. 12.

—— de l'Eglise de Meaux, avec des Notes & des Dissertations, Paris 1731. 2 vol. 4.

—— de Jean de Bourbon, Prince de Carency, par Mad. d'Aulnoy, Paris 1729. 2 vol. 12.

—— de Moncade, dont les principales Aventures se sont passées au Mexique, Paris 1736. 2 vol. 12.

—— d'Estevanille Genzalez, surnommé le Garçon de bonne bumeur, tirée de l'Espagnol, par Mr. Le Sage, Paris 1734. 2 vol. 12.

Histoire des Decouvertes & Conquetes des Portugais dans le Nouveau Monde, avec des figures, par le P. Laffiteau, Paris 1734. 4 vol. 12.

—— des Plantes qui naissent aux environs de Paris avec leur usage dans la Médecine, par Tournefort, & augmentée par Jussieu, Paris 1725. 2 vol. 12.

Hif-

LIBRORUM.

- Histoire des Rats pour servir à l'Histoire Universelle*, à Ratopolis 1737. 8. avec des fig.
- *d'Osman premier du nom, XIX. Empereur des Turcs, & de l'Imperatrice Apbendina Asbada*, par Mad. de Gomez, Paris 1734. 2 vol. 12.
- *du Prince Adonistus*, Paris 1738. 12.
- *du Prince Titi; contenant des Allegories sur la Cour d'Angleterre*, 1736. 3 vol. 12.
- *du Seizieme siecle*, par Monfr. Durand, Haye 1735. 4 vol. 12.
- *justifiée contre les Romains*, par Mr. l'Abbé Lenglet du Fresnoy, Amst. 1735. 12.
- Hollandois, ou Lettres sur la Hollande*, par Mr. de Beaumarchais 1737. 2 vol. 8.
- s Hommes illustres, qui ont paru en France*, par Mr. Perrault, Haye 1736. 2 vol. 8.
- istoria delle Guerre Civili di Francia, del Davila*, Venet 1733. 2 vol. fol.
- icobatii Doctrina dogmatica de Sacramentis*, Venet. 1714. fol.
- index Librorum Prohibitorum*, Romæ 1734. 8.
- istoria Diplomatica, che serve d'Introduzione all'Arte Critica*, Mantova 1727. 4. fig.
- ancius de Mortibus subitaneis*, Venet. 1708. 4.

C A T A L O G U S

de Laurea Epitome omnium Canonum, *Venet.*
1706. fol.

Lessius de Justitia & Jure, *Venet.* 1734. fol.

Leurenii, Forum Ecclesiasticum in quo Jus
Canonicum universum, *Venet.* 1729. 5.
vol. fol.

Limborch Theologia Christiana: adjuncta est
Relatio Historica de Origine & Progressu
Controversiarum in Fœderato Belgio de
Prædestinatione. *Hagæ Com.* 1736. fol.

*Lessico Farmaceutico-Chimico, contenente li re-
medi piu usati d'oggi, di Batista Capello,
Venezia.* 8.

Mabillon de Studiis Monasticis, *Venet.* 1729.
3 vol. 4.

Marchettus de Resistentia Solidorum, *Flo-
rentiæ* 1669. 4.

Mariæ, Synodicon Diocesarum S. Beneven-
tanæ Ecclesiæ, complectens Constitu-
tiones, & Appendices editas in XXXVIII.
Synodis ab anno 1686. usque ad annum
1723. *Beneventi.* 1723. 2 vol. fol.

— Synodicon S. Beneventanensis Ec-
clesiæ, continens Concilia XXI. *Romæ*
1724. fol.

Mastrius de Medulla Theologiæ Moralis,
Venetiis 1723. fol.

Ma-

LIBRORUM.

Mazini *Mechanica Medicamentorum*, *Brixiz*
1734. 4. *Cartá Imp.*

Merilli *Opera varia*, *Neap.* 1720. 2 vol. 4.

Molinetti *Dissertationes Anatomico-Pathologicae*, *Venetis* 1675. 4.

Morton (Rich.) *Opera Medica*, *Venet.*
1733. 4.

la Mascarade du Parnasse, précédée d'un Prologue, & suivie d'un Divertissement. Paris
1737. 8.

Memoires Historiques du Comte Betlem Niklos, contenant en particulier les Troubles de Transilvanie. Haye 1736. 12.

Memoires pour servir à l'Histoire Universelle de l'Europe, depuis 1600. jusqu'à 1716. avec des Reflexions & des remarques. Paris
1725. 4. vol. 12.

Méthode pour étudier la Geographie, par Mons. l'Abbé Lenglet du Fresnoy. Paris 1736. 5.
vol. 12.

Monumens de la Monarchie Française, qui comprennent l'Histoire de France, avec les Figures de chaque Regne, que l'injure des tems a épargnées, par Dom Bern. de Montfaucon. Paris 1729. 5. vol fol.

———— *Le même livre en grand pap.*

C A T A L O G U S

- Mythologie, ou, l'Histoire des Dieux, des Demi-Dieux, & des plus illustres Héros de l'Antiquité, par du Puy. Paris 1731. 2. vol. 12.*
- Maffei, Teatro Italiano, o sia scelta di Tragedie per uso della Scena, Verona 1723. 3. vol. 8.*
- Marinelli la secola Moderna nel Maneggio de Cavalli, Bologna 1733. 4.*
- le Nouveau Théâtre du Monde, ou, la Geographie Royale, composée de 51. Nouvelles cartes très exactes, avec une Description Geographique & Historique de l'Univers, par Mrs. Gueudeville & Ferrarius. Leyde 1713. grand Folio.*
- Novella (della) Poesia, cioè, del vero Genere e particolari Bellezze della Poesia Italiana, Verona 1732. 4.*
- Oinotomi in quatuor Institutionum Imperialium Libros Commentarii, Venet. 1735. fol.*
- Orsi, Dissertatio Apologetica, Florent. 1728. 4.*
- *Dissertationes duæ de Baptismate ni Nomine Jesu Christi & de Chrismate confirmatorio, Mediolani 1733. 4.*
- Oeuvres d'Architecture, contenant les Dessesins tant en Plein qu'en Elevation des principaux & des plus nouveaux Bâtimens, dans le dernier*

L I B R O R U M.

*nier agrandissement de la Ville d'Amsterdam ,
 & autres endroits de ces Provinces , ordon-
 nez par Pb. Vingboons , Haye 1736. avec
 80. figures ; fol.*

*Oeuvres Mêlées de Madame Durand , Paris
 1737. 12.*

Oraison funebre du Card. de Bissy. Paris 1738. 4.

*Opere di Giovanni della Casa , Venezia 1728.
 5 vol. 4.*

———— *di Redi , Venezia 1712. 7 vol. 8*

———— *di Gabr. Chiabiera , Venezia 1730. 4.
 vol. 8.*

———— *di Martello , Bologna 1729. 5 vol. 8.*

———— *di Benedetto XIII. Ravenna 1728. 3
 vol. fol.*

*Offervazioni , Storiche , Mediche , e Naturali
 del Dottor Girolamo Gaspari , Venezia
 1731. 8.*

*Pachichelli , Tractatus de Distantiis , Parmæ.
 1735. fol.*

Pascoli de Homine , Venetiis 1735. 4.

———— *de Homine , sive de Corpore Huma-
 no &c. Romæ 1728. 3 vol. 4.*

*Pavini Dictionarium Latini Italique Sermo-
 nis ex Nummis & optimis Scriptoribus
 collectum. Venet. 1735. 2 vol. 4.*

CATALOGUS

- Pifonis Methodus medendi, *Patavii* 1726. 4.
 — de Regimine magnorum Auxiliorum,
 in Curationibus Morborum, *Patav.*
 1735. 4.
- Placentinii, Epitome Græcæ Palacographiæ,
 & de recta Græci Sermonis pronuncia-
 tione Differtatio, *Romæ* 1735. 4.
- Plazza, Differtatio Biblico-Physica de lit-
 terali & proprio Sacræ Scripturæ sensu,
Panormi 1734. 4.
- Panegyriques & autres Sermons par Mr. Fle-
 cbier, Paris* 1711. 4 vol. 12.
- le Paisan Gentilhomme, ou Avantures de Mr.
 Ransau & son Voyage aux Isles Jumelles,
 Haye* 1735. 12.
- Pbarsamon, ou les nouvelles Folies Romanesques,
 par Mr. de Marivaux, Haye* 1736. 2
 vol. 12.
- la Princeffe des Plaisirs. Paris.* 1738. 12.
- Pascoli Vite de Pittori, Scultori ed Architetti
 Moderni, Roma* 1730. 4.
- Pinella, Nuovo Sistema dell' Origine o princi-
 pio della Podagra e suo Remedio; opera Fifico-
 Medico-Chimica. Roma* 1734. 4.
- Prose Fiorentine. Raccolte dalla Smarrito, Aca-
 demico della Crusca, Venezia* 1735. 5. vol. 4.

LIBRORUM.

Quadros Lexicon Hebraico-Latinum, Romæ
1733. 2 vol. 8.

Quadri, Tavole Gnomoniche per delineare Orologi, Bologna 1733. 4 fig.

Rofetti Novum Systema Medicum, Venetiis
1734. fol.

de Rubiis, de una Sententia Damnationis in
Acacium, Episcopum Constantinopolitanum,
Venet. 1729.

Rumphii Thesaurus Piscium Testaceorum ut
& Cochlearum, quibus & accedunt Conchylia,
Conchæ, Mineralia, Metalla, Lapides,
&c. variis in locis reperta,
Lugd. Bat. 1711. fol. fig.

*Recherches sur les Théâtres de France, depuis
l'an 1161. jusques à présent, par Mr.
de Beauchamps, Paris 1735. 4. avec de
belles Vignettes.*

—— le même livre en 3 vol. 8.

*Recueil complet d'Estampes, qui représentent les
Evenemens les plus Memorables de l'Ancien
& du Nouveau Testament (Sans Discours)
gravées sur les Dessesins de Hoet, Houbra-
ken, & Picart le Romain, sur du Papier
Median.*

—— *idem sur du Papier Royal.*

—— *idem sur du Papier Superroyal.*

—— *idem sur du Papier Imperial.*

C A T A L O G U S

Recueil de différens Traitez de Physique & d'Histoire Naturelle, propres à perfectionner les deux Sciences, par Deslandes, Bruss. 1736. 12.

Rhetima, ou la Belle Georgienne, Histoire Véritable, contenant les Aventures les plus remarquables qui se sont passées à Paris du tems des Actions, Paris 1736. 6 vol. 12.

le Roman de la Rose, par Guil. de Lorris & J. de de Mebun, dit Clopinel, Paris 1735-3. vol. 12. accompagné de plusieurs Ouvrages, d'une Préface Historique, de Notes, & d'un Glossaire.

Raccolta d'Opusculi Scientifici è Filologici, Venezia 1728. 15. vol. 12.

Sajanello, Historia Monumentorum Ordinis B. Petri de Pisis, Venet. 1728. 4.

Salengre Thesaurus Novus Antiquitatum Romanarum, Hagæ Com. 3 vol. fol.

—— idem; *charta maj.*

Salviani Concordantiæ Operibus ejus adnexæ, cura Demetrii Barbulii, Pisauri 1729. 4.

Schelstrate, Antiquitates Ecclesiæ, Dissertationibus, Monumentis, ac Notis illustratæ, Romæ 1692. 2 vol. fol.

LIBRORUM.

Jo. Jac. Scheuchzeri Herbarium Diluvianum,
Lugd. Bat. 1723 *fig. fol.*

—— idem liber *charta majori.*

—— Ejusdem Scheuchzeri Itinera per Helvetiæ Alpinas Regiones facta, plurimis Tabulis Æneis illustrata, *Lugd. Bat.* 1723. 4 vol. 4. *charta majori.*

Silvii de le Boe, Opera Medica, *Venet.* 1736. fol.

Stanleji, Historia Philosophiæ, *Venet.* 1731. 3 vol. 4.

les Saturnales Françaises, Roman Comique & intéressant, Paris 1736. 2 vol. 12.

Semelion, Histoire Véritable; imprimée à Constantinople, cette année. 12.

Sermons du Pere Anjelme, Paris 1731. 6. vol. 12.

Statique des Vegetaux, & Analyse de l'Air, par Mr. Hales, Paris 1735. 4.

le Supplement des Trophées Sacrez & Profanes du Duché de Brabant, par Mr. Butkens, 2 vol. avec des figures; Folio.

—— le même en grand Papier.

Systé-

C A T A L O G U S

- Système de Mr. Boerhaven , sur les Maladies Veneriennes*, Paris 1734. 13.
- *tiré de l'Écriture Sainte sur la durée du Monde , depuis le premier Avenement de Jéſus - Chriſt , juſqu'à la fin des ſiecles*, Paris 1736. 8.
- i Sermoni di Orazio , tradotti dal Dottore Borganiano*. Aſcoli 1736. 8.
- Tebaldi , Aurora Legalis ſeu prælectiones Quatuor Librorum Inſtitutionum Juris Civilis , Patavii* 1734. 4.
- Terentii Comœdiæ nunc primum Italicis Verſibus redditæ , cum perſonarum figuris æri accurate inciſis ex Mſ. Codice Bibliothecæ Vaticanæ*, Urbini 1736. fol fig.
- Theſaurus Antiquitatum Sacro-Profanarum , in quo ex Antiquis Græcis ac Latinis Scriptoribus quidquid ad nomina , uſum , & abuſum Oleorum & Unguentorum ex facris habetur Literis dilucide explicatur*, Hagæ C. 1725. fol.
- Torti Opera Medica , Venet.* 1732. 4.
- Tableaux du Vieux & du Nouveau Teſtament , où ſont repréſentées en cent cinquante Figures , les Hiſtoires les plus remarquables de la S. Écriture , gravées par les plus habiles Maî-*

LIBRORUM.

Maîtres, avec la Description en Anglois & en François: Amst. 4.

Théâtre d'Agriculture & menage des champs, par de Serres, Sr. du Pradel. fig. 4.

Teatro (il gran) di Venezia, ovvero Raccolta delle principali vedute e Pitture che in essa si contengono, 2 vol. fol. Charta Atlantica.

Verheyen Corporis Humani Anatomia, Neap. 1717. 2 vol. 4.

Veslingii Syntagma Anatomicum, Patavii 1718. 4.

Virgilii Maronis Opera, cum Interpretationibus & Notis, ad Usum Deliphini, Venet. 1735. 2 vol. 4.

La Verité rendue Triomphante, Paris 1738. 12.

Voyage Historique d'Italie, Ouvrage semé de Pièces fugitives de Poësie, de Pasquinades ingénieuses qui ont raport à l'Histoire du Tems, Haye 1729. 2 vol. 12.

Usage des Romans, où l'on fait voir leur utilité & leurs differens Caracteres, avec une Bibliothèque des Romans, & des Remarques, Amst. 1734. 2 vol. 12.

Vocabulario Toscano del Arte del Disegno. Firenze 1681. 4.

Willis Opera omnia. Venetiis 1720. 2 vol. fol.

F I N.





